« Initiatives » : Le métier de « l'autre »

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE ★★

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14714 – 6 F

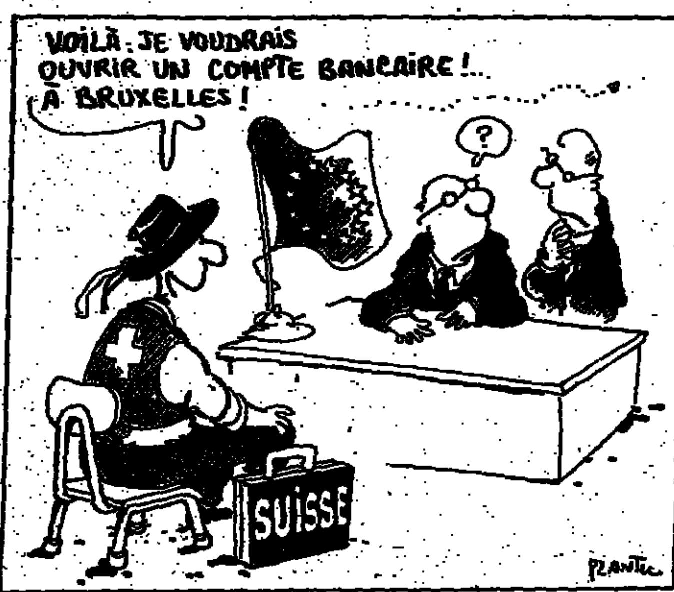
MERCREDI 20 MAI 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

La demande d'adhésion de Berne à la CEE

La Suisse pourrait, à terme, remettre en question sa neutralité

Au lendemain d'un référendum, positif, sur l'adhésion au FMI et à la Banque mondiale, le gouvernement de Berne a décidé, lundi 18 mai, de demander l'entrée de la Suisse dans la Communauté européenne. Elle pourrait ainsi remettre en question sa neutralité. La date de l'ouverture des pourparlers avec la CEE n'a pas été fixée, mais la candidature de la Confédération devrait parvenir à Bruxelles avant le prochain sommet des Douze, qui se tiendra les 26 et 27 juin à Lisbonne.



Lire page 4 l'article de JEAN-CLAUDE BUHRER

L'attrait de l'Europe

MÊME les plus récalcitrants y viennent : après l'Autriche, la Finlande, la Suède, après la Turquie, Chypre et Malte, alors que la Norvège s'apprête à le faire, et sans parler de tous ceux qui, y aspirant, se sont résignés au renoncement ou à la patience – le Maroc, la Pologne, la Hongrie, la Tchécoslovaquie, – après tous ceux-là donc, la Suisse vient d'annoncer qu'elle déposera « sans tarder » une demande officielle d'adhésion à la Communauté européenne.

Faut-il que l'attraction soit forte pour que rejoigne ainsi le mouvement ce pays jaloux de sa prospérité, cramponné à une neutralité derrière laquelle il s'abrita des tourmentes qui alentour déchiraient le continent, attaché non seulement aux particularismes de son système bancaire mais aussi à ceux de sa démocratie, un pays qui prend certes sa part de l'action internationale de type humanitaire, mais qui, en 1986 encore, a voté contre sa propre adhésion à l'ONU et qui restait convaincu, jusqu'à une période très récente, qu'il valait mieux ne pas se mêler au désordre des nations.

LA révolution suisse n'est certes pas encore accomplie : c'est de justesse que le gouvernement confédéral s'est prononcé, lundi 18 mai, pour une demande d'adhésion formelle à la Communauté ; on peut parier qu'il aura de la peine à convaincre, même si les milieux économiques le soutiennent, même si l'évolution est amorcée dans l'opinion. Pour rejoindre les signataires de Maastricht, les citoyens helvétiques devront en effet, le moment venu, consentir à des réformes de leur législation, financière et électorale notamment, beaucoup plus importantes que n'importe où ailleurs.

Ils devraient aussi renoncer à une neutralité inconciliable avec les ambitions que proclame le traité de Maastricht en matière de sécurité et de défense communes. Cette question – qui ne concerne pas seulement la Suisse mais aussi, à des degrés divers, tous les candidats neutres et non alignés – est l'une des plus dangereuses pour la Communauté.

EN gros, faut-il permettre l'entrée sans conditions à des pays qui ne partageront pas l'objectif d'une politique de défense commune et freineront sa réalisation ? Faut-il exiger de ces pays des engagements préalables que certains risquent de ne pas pouvoir fournir ? Ou bien faut-il leur consentir un statut spécial et construire une Europe à plusieurs vitesses ?

Certains des Douze, au premier rang desquels la Grande-Bretagne, donnent à l'idée de défense commune contenue dans le traité de Maastricht une interprétation restrictive, et leur enthousiasme à ouvrir dès que possible la Communauté au maximum de pays neutres peut ainsi paraître suspect. L'avenir des institutions communautaires est un autre grand sujet de débats potentiels : à Douze, la Commission fonctionne, mais le système de présidence semestrielle tournante n'est déjà pas satisfaisant ; à dix-sept ou plus, c'est impraticable...

Près de 1,5 million de personnes déplacées

La guerre dans l'ex-Yougoslavie a provoqué un exode massif

La guerre en Bosnie-Herzégovine et en Croatie a provoqué l'exode de près d'un million cinq cent mille habitants de l'ex-Yougoslavie, et la situation risque encore de s'aggraver. Les combats se sont poursuivis, lundi 18 mai, à Sarajevo, ainsi que dans plusieurs villes de Bosnie. En fin de journée, un nouveau cessez-le-feu a été conclu entre Serbes, Croates et Musulmans. Un représentant suisse du CICR et un photographe espagnol ont été tués à Sarajevo.

La population civile, depuis le déclenchement des hostilités en juillet dernier, a été la première victime de la guerre dans l'ex-fédération yougoslave. Aux nombreux morts et blessés – dont le bilan n'a jamais été établi avec certitude mais qui se chiffre par dizaines de milliers – s'est ajouté le drame de vastes mouvements de population. Fuyant les combats ou chassés de leurs terres par des dirigeants avides de régions « *ethniquement pures* », c'est par centaines de milliers que des Croates, des Serbes, des Musulmans ont pris le chemin de l'exil – intérieur ou extérieur.

Les réfugiés ont, dans leur très grande majorité, rejoint des zones considérées comme plus « sûres » à l'intérieur de l'ex-Yougoslavie. Certains d'entre eux ont dû déménager plusieurs fois, à mesure que leurs « sanctuaires » étaient touchés par les combats ou les bombardements. Ainsi de la côte dalmate, dont les hôtels, hier consacrés au tourisme, regorgent aujourd'hui de familles ayant tout perdu. Encore doivent-elles passer une bonne partie de leur temps dans les abris.

« *Il s'agit sans aucun doute de la plus grave crise de réfugiés en Europe depuis la seconde guerre mondiale* », a confié à l'AFP le délégué à Belgrade du Haut-Commissariat pour les réfugiés auprès des Nations unies, Mme Judith Kumin. Dans un document publié fin avril, le HCR a répertorié plus de 800 000 personnes déplacées à la suite du conflit en Croatie, dont près de 600 000 ont trouvé refuge dans l'ex-fédération (325 000 en Croatie même), 200 000 en Autriche, en Suisse ou en Allemagne, 30 000 en Hongrie. En outre, selon Mme Kumin, 616 500 personnes ont déjà fui la Bosnie.

Y. H.

Lire la suite page 4

Les Français et Maastricht

L'enquête de la SOFRES pour « le Monde » et TF 1 révèle les réticences de l'électorat de droite

L'adhésion générale de l'opinion au traité européen de Maastricht, telle qu'elle apparaît à travers l'enquête de la SOFRES réalisée pour *le Monde* et TF 1, ne va pas sans risque pour les partisans du renforcement de la construction communautaire. Certaines dispositions du traité (citoyenneté européenne, politique des visas) heurtent, en effet, l'électorat de la droite, au point que la conduite du débat nécessite la plus grande vigilance : il ne peut aboutir que s'il reste concentré sur la question simple posée par le président de la République dans un entretien à *Paris-Match* – « *Est-on pour ou contre l'Union européenne ?* » ; en revanche, si les adversaires du traité parviennent à attirer l'attention sur les points litigieux du texte, sa ratification n'est pas à l'abri d'une mauvaise surprise.

Le consensus européen reste fort et constitue bien une donnée permanente de la vie politique française.

JEAN-MARIE COLOMBANI

Lire la suite page 10

Bangkok dans la tourmente

La répression exercée par l'armée thaïlandaise a fait de nombreuses victimes, mais n'a pas mis fin aux manifestations

BANGKOK

de notre correspondant

Un nombre indéterminé de morts – on parle, cependant, de dizaines de personnes, – des centaines de blessés et plusieurs centaines d'arrestations. Des édifices publics saccagés, des dizaines de voitures brûlées.

Le bilan d'une deuxième nuit d'affrontements à Bangkok entre l'armée et ceux qui manifestent en faveur de réformes démocratiques est lourd. L'état d'urgence, décrété dimanche 17 mai, et l'arrestation, le lendemain après-midi, des dirigeants du mouvement antigouvernemental, en particulier du général Chamlong Srimuang, l'ancien gouverneur de la capitale, n'ont pas mis un terme aux violences.

Dans la nuit de lundi à mardi, puis à nouveau mardi matin, dans des quartiers sous occupation militaire, les soldats ont tiré à plusieurs reprises pour disperser des groupes apparemment déterminés d'opposants qui continuaient de réclamer la démission du premier ministre, le général Suchinda Krapayoon. Dans certains endroits, la tension a été telle que des gens, fauchés par des tirs d'armes automatiques, sont restés longtemps sans soins, à même la chaussée, sans que l'on sache s'ils étaient encore vivants.

JEAN-CLAUDE POMONTI

Lire la suite page 6



Cannes 92 Consensus mou

Avec « les Meilleures Intentions », le Danois Bille August a obtenu sa deuxième Palme d'or

CANNES

de notre envoyée spéciale

Le 45e Festival de Cannes s'est achevé par une proclamation des prix sage comme une image. Pas d'audace, pas d'audace, surtout pas d'audace. Le président Depardieu, en smoking et en Eurovision, avait mis la salle au diapason.

Nommant ses jurés par leur prénom, tels des apôtres, merci René, Serge, Nana, Joëlle, Pedro, John, Jamie, Carlo, Lester, et c'était beau. Il dit : « *Cela a été une chose tellement douce d'avoir rencontré tout ce monde, tout ce monde qui aime le cinéma.* » Puis aussi : « *Je suis un mec extrêmement émotif, il n'y a pas assez de prix, ça fait mal de sanctionner, de ne pouvoir donner à tout le monde.* »

On l'applaudit, anesthésié par l'émotion. Il pouvait dès lors se contredire, donner deux fois deux prix au même film, distinguer davantage le cinéma des certitudes que celui du renouveau, on ne réagirait pas, ou bien avec une politesse lasse, ce qu'on appelle maintenant, en politique, le consensus mou.

La cérémonie, présentée par Frédéric Mitterrand, fut brève (pour la télévision, il ne faut pas traîner), mais conserva malgré cela tous les défauts du genre, ressemblant davantage à l'élection d'une rosière dans une station balnéaire qu'à la clôture du plus grand festival de cinéma du monde.

On commence par un double Prix du jury.

DANIÈLE HEYMANN

Lire la suite page 17



M 0147 - 0520 0 - 6,00 F

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 95 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DÉBATS

1492-1992, la redécouverte de la Terre

par Edgar Morin

CHRISTOPHE COLOMB, en croyant débarquer aux abords de l'Inde, n'a pas découvert l'Amérique; en débarquant aux abords de l'Amérique, il n'a pas prouvé, comme il le pensait, la rotondité de la Terre. Mais son voyage a ouvert l'ère planétaire, qui commence par les premières interactions microbiennes et humaines, puis végétales et animales entre Ancien et Nouveau Monde.

La découverte de la Terre avait commencé, avant les temps modernes, avec des navigateurs chinois, arabes, vikings. A l'aube des temps modernes, les Portugais avaient exploré les côtes de l'Afrique. Mais, à partir de 1492, l'Occident européen prend en charge systématiquement la découverte du globe terrestre, qui est un aspect de l'essor des temps modernes et de l'occidentalisation du monde.

Après Christophe Colomb, Americo Vespucci reconnaît le continent qui portera son nom. Presque en même temps (1498), Vasco de Gama trouve la route orientale des Indes en contournant l'Afrique. En 1521, le tour du monde de Magellan démontre expérimentalement la rotondité de la terre. En 1521 puis 1532, Cortés et Pizarre découvrent les formidables civilisations précolombiennes qu'ils détruisent quasiment aussitôt (l'empire aztèque est détruit en 1522, l'empire inca en 1533). A la même époque, Copernic a conçu le système qui fait tourner les planètes, dont la Terre, autour d'elles-mêmes et autour du Soleil.

Exploration et connaissance

Voilà donc le renversement des conceptions les plus assurées et les plus évidentes sur la Terre qui était jusqu'alors immobile au centre du monde. Le paradis terrestre, que cherchait encore Colomb, doit être renvoyé au ciel. La Terre cesse d'être plate et devient définitivement ronde. Elle cesse d'être immobile et devient toupie. L'Occident européen découvre de grandes civilisations, aussi riches et développées que les siennes, et qui ignorent le Dieu de la Bible comme le message du Christ. La Chine étrange cesse d'être une exception. Il faut reconnaître la pluralité des mondes humains et la provincialité de l'aire judéo-islamo-chrétienne. Il faut reconnaître que la Terre n'est plus qu'une planète satellite du Soleil. Une telle révolution mettra du temps à s'inscrire dans les esprits. Encore, en 1632, Galilée doit se rétracter et condamne le système de Copernic devant l'Inquisition. Et, surtout, une telle révolution ne révolutionnera pas vraiment le monde ouest-européen où elle est née : celui-ci va oublier sa provincialité en s'élançant à la conquête du globe et en arraisonnant finalement la planète, et il va oublier la provincialité de la Terre en se convainquant que la mission de la science est de faire de l'homme le maître de la nature.

L'exploration des continents se poursuit systématiquement jusqu'à la fin du dix-neuvième siècle, où il ne reste plus que quelques minuscules blancs sur le planisphère. Mais elle n'est qu'à la surface de la découverte de la Terre. Liée aux besoins accrus de charbon et de fer des premiers développements industriels, l'exploration des sous-sols terrestres démarre au dix-huitième siècle. Commence alors une investigation systématique plus profonde, portant sur la nature physique de la planète (géologie), la nature de ses éléments (chimie), la nature mystérieuse de ses fossiles (paléontologie). On commence à repérer l'histoire de la Terre : en 1759, l'Italien Arduino classe les roches selon trois âges, primaire, secondaire, tertiaire; Buffon se lance dans une première chronologie de l'ensemble du globe, dans une majestueuse histoire qui part de la naissance de notre planète (supposée être un fragment arraché au Soleil par une comète) et envisage ses processus physiques, zoologiques, botaniques, et anthropologiques (*Epoques de la nature*, 1749-1778).

Le dix-neuvième siècle poursuit toutes ces investigations. L'histoire de la géographie terrestre prend forme. La notion de synclinal, due au naturaliste américain Dana (1873), permet de comprendre la formation des reliefs par plissements. Le géologue autrichien Suess explique par les variations du niveau de l'océan les régressions et transgressions marines (1875). Le géologue américain Dutton formule en 1889 la théorie de l'isostasie, qui fait flotter l'écorce terrestre sur un milieu fluide. Et, à l'aube du vingtième siècle, l'allemand Wegener élabore la théorie de la dérive des continents qui, après bien des avatars, va devenir après 1960 un des éléments-clés des sciences de la Terre.

Au cours du dix-neuvième siècle, l'interprétation des fossiles va conduire à la description/explication évolutive de l'histoire de la vie, avec la théorie transformiste de Lamarck (1815-1822), puis la théorie de la sélection naturelle de Darwin (1859), laquelle envisage une évolution buissonnante à partir d'une vie primitive dont l'un des rameaux aboutit à l'homme. Au cours du dix-neuvième siècle également s'opère une reconnaissance de l'homme comme être biologique, comme être cérébral, comme être culturel. Dans chacun de ces champs, c'est la dispute et l'incertitude, et chacun de ces champs tend à occulter les autres.

Ainsi on reconnaît de plus en plus l'unité de l'espèce humaine, mais on tend aussi également à la compartimenter dans les races et à la hiérarchiser en races supérieures et inférieures. L'humanisme occidental, sous l'influence des Lumières, confère à tout être humain une égalité de droits, mais l'occidentalo-centrisme dénie le statut d'homme pleinement adulte et raisonnable au «primitif» et à l'«arriéré». Le rationalisme des Lumières tend à voir le même être humain, avec les mêmes passions fondamentales, dans les diverses civilisations, mais le romantisme, à la suite de Herder, va insister sur les singularités que les cultures impriment en chaque individu. Les Lumières vont hypostasier un individu abstrait, quasi surnaturel, mais le romantisme va inscrire ombilicalement l'être humain dans la nature mère. C'est au cours du même processus que s'effectue, à partir de Rousseau, du côté des écrivains et poètes, la maternisation de la Terre, et à partir du développement techno-industriel, la chosification de la Terre, constituée d'objets à manipuler sans merci.

Un être auto-éco-organisateur

Et, au milieu du vingtième siècle, émerge pleinement l'idée d'humanité, sorte d'être collectif aspirant à se réaliser en réunissant ses fragments séparés. Auguste Comte fait de l'humanité la «matrie» de tout être humain. La musique de Beethoven, la pensée de Marx, le message de Hugo et de Tolstoï s'adressent à toute l'humanité.

Les découvertes continuent dans tous les domaines durant le vingtième siècle, mais c'est de façon étonnamment synchrone, entre 1960 et 1980, que vont apparaître des nouvelles connaissances, lesquelles, ensemble, devront nous faire abandonner notre Terre colombienne et copernicienne.

Un lever de rideau cosmique s'opère en 1923. C'est la découverte d'autres galaxies que la nôtre, et ces galaxies vont se compter bientôt par millions, chacune grouillant de milliards d'étoiles. En 1930, Hubble met en évidence la dispersion des galaxies dans une dérive universelle. En 1965 est capté un «bruit de fond» venant de tous les horizons de l'univers. Désormais, la révolution copernicienne apparaît comme une crise ministérielle dans un petit cosmos dépassé. La vraie révolution est celle d'un univers, né dans une extrême chaleur, privé de stabilité et de centre, où la Terre n'est plus qu'une minuscule planète d'un petit Soleil de banlieue d'une galaxie périphérique dans un univers polycentrique en dérive.

Mais, en même temps, cette Terre nous apparaît comme un être complexe ayant sa vie propre : les sciences de la Terre font leur jonction dans les années 60 dans une conception systémique de la planète; l'exploration des plaques sous-marines a ressuscité l'idée wegenerienne de dérive des continents et révélé une histoire géologique heurtée, conflictuelle, vivante, animée par des mouvements et transformations multiples. A partir de sa dépendance à l'égard du Soleil, la Terre apparaît comme un être auto-éco-organisateur.

La vie sur la planète elle-même cesse d'être conçue comme une prolifération dispersée. L'écologie, fondée par Haeckel à la fin du siècle dernier, devient peu avant la seconde guerre mondiale science des écosystèmes (entités organisatrices spontanées nées des interactions entre êtres vivants au sein d'un milieu géophysique («biotope»); puis son objet fondamental devient de plus en plus, à partir des années 70, l'ensemble interactif des écosystèmes, c'est-à-dire la biosphère dans son ensemble, véritable entité autorégulée enveloppant la géosphère. La prise de conscience de la dévastation des écosystèmes par la croissance industrielle incontrôlée, les pollutions multiples, les catastrophes écologiques, entraîne une prise de conscience du caractère vital, pour l'humanité tout entière, de la sauvegarde de l'intégrité de la biosphère.

Désormais on ne peut plus séparer l'évolution des espèces vivantes de l'éco-évolution de la biosphère, elle-même constituée par les interactions éco-organisatrices entre unicellulaires, végétaux, animaux, humains et l'ensemble des conditions géophysiques.

En même temps, la «révolution biologique», qui démarre dans les années 50-60, permet d'intégrer la «matière vivante» dans la matière physique terrestre en concevant la vie comme une organisation complexe de macromolécules, puis de situer l'origine de la vie dans l'histoire de la Terre, il y a quatre milliards d'années environ, à partir d'interactions entre macromolécules dans un milieu tourbillonnaire.

En même temps encore, s'accomplit la découverte de l'humanité par elle-même au tréfonds de la préhistoire : une révolution anthropologique commence en 1959, qui va, non plus seulement «faire descendre l'homme du singe», mais enraciner l'homme dans le monde des primates, et l'en faire émerger dans une longue aventure, celle de l'hominisation, jusqu'à *Homo sapiens*. Depuis la découverte de Louis et Mary Leakey, en juillet 1959, dans les grottes de l'Olduvai, jusqu'à celle de la petite «Lucy» en 1974 par Yves Coppens, on découvre que cinq millions d'années ont été peuplés d'êtres bipèdes dont vont se dégager des êtres graciles au cerveau de la taille de celui d'un chimpanzé ($600 cm^3$), édifiant des abris, travaillant la pierre, pratiquant la chasse, avant qu'apparaisse, voici huit cent mille ou six cent mille ans, l'*Homo erectus* domestiqueur du feu. Enfin, dans les cent mille à soixante mille ultimes années, apparaît *Homo sapiens*, notre propre espèce, qui va se diasporer sur toute la Terre, jusqu'à ce que l'ère planétaire, inaugurée en 1492, sonne, hélas par le fer, le feu, la destruction, la souffrance, l'inimitié, le début de la réunion de l'espèce humaine, devenue humanité.

Et voici que dans les mêmes années 1957-1960 s'accomplissent les premières saisies globales de la planète Terre par le regard humain. Après le premier Spoutnik de 1957, le premier vol circumterrestre du Magellan spatial Gagarine, une très grande partie de l'humanité a pu contempler sur les écrans de télévision, en 1969, la Terre vue de la Lune. Enfin, après tant d'événements vus en direct sur les écrans TV depuis 1960, à commencer par l'assassinat du président Kennedy, la CNN, depuis 1991, nous permet de balayer quotidiennement du regard tout événement en tout point du monde.

Tout est relié désormais. Tout. Mais le lien ne s'est pas encore opéré dans la plupart des esprits, car ceux-ci subissent les effets disjonctifs du cloisonnement disciplinaire et de l'émiettement des connaissances. Cette forme supérieure de crétinisation nous disloque le global et nous occulte le fondamental.

Or, la formidable révolution de la connaissance et de la conscience terrestre ne peut venir qu'à partir de la connaissance et de la conscience du lien entre les acquis cognitifs nouveaux. Seul ce lien leur donne un sens qui devient alors évident : la Terre, ce n'est pas l'addition d'une planète physique, plus la biosphère, plus l'humanité. La Terre, c'est une totalité complexe physique-biologique-anthropologique, où la vie est une émergence de l'histoire de la Terre et l'homme une émergence de l'histoire de la vie terrestre.

Perdus dans l'univers

La vie est une force organisatrice biophysique en action dans l'atmosphère qu'elle a créée, sur terre, sous terre, dans les mers, où elle s'est répandue et développée. L'humanité est une entité planétaire et biosphérique. Le sort cosmique singulier de l'homme apparaît enfin. Toutes les particules qui constituent nos atomes sont apparues il y a au moins quinze milliards d'années, dans les tout premiers temps de l'univers. Tous nos atomes de carbone se sont formés dans la forge furieuse de soleils antérieurs aux nôtres. Toutes nos molécules et macromolécules se sont formées dans l'époque de gestation de la Terre. Toutes les cellules de nos organismes, sont filles-sœurs de la protocellule vivante apparue il y a quatre milliards d'années. Et nous portons de plus en nous, non seulement toute l'histoire cosmique et l'histoire terrestre, mais aussi celle des vertébrés, poissons, reptiles, mammifères, primates, dont nous sommes issus. Tout homme porte en lui, non seulement l'humaine condition, mais aussi la condition terrestre qui porte en elle le destin cosmique.

Et pourtant, comme notre Soleil nourrissier, nous sommes périphériques dans le cosmos. Comme notre Terre matrice, nous sommes perdus dans l'immense univers. Comme la vie, nous sommes minoritaires et marginaux dans la matière terrestre. De plus et surtout, nous nous sommes différenciés des autres vivants par la culture, la conscience, la pensée, l'éthique, qui constituent notre anthroposphère propre, non détachable de la biosphère, mais autonome-dépendante en son sein.

Citoyenneté terrestre

Nous commençons à comprendre que l'ère techno-industrielle nous a conduits à la dévastation de la Terre. Nous commençons à comprendre que cette dévastation ne détruit pas seulement des sites naturels, des espèces animales et végétales, mais aussi des trésors millénaires de culture, dont une grande partie est déjà anéantie. Nous commençons à comprendre qu'il ne faut pas seulement créer des réserves, protéger des espèces, conserver un patrimoine terrestre d'art, de beautés, de sagesses, de vertus, mais qu'il faut sauvegarder la Terre-patrie.

Pour cela, il faut prendre conscience, non seulement des dévastations, mais aussi de la course folle, de l'emballement généralisé où nous emporte un devenir accéléré qui prend de moins en moins figure de progrès. Il ne s'agit pas seulement de freiner ou ralentir, il s'agit de réguler, contrôler, révolutionner le devenir. Il nous faut venir à un autre avenir. C'est cela qui doit être la prise de conscience décisive du nouveau millénaire.

Alors, il nous faut radicalement abandonner le projet de maîtrise de la Terre formulé par Descartes, Buffon, Marx, et nous vouer à devenir les copilotes de la biosphère. Il nous faut reconnaître la citoyenneté terrestre que requiert l'ère planétaire pour éviter l'auto-déchirement et l'autodestruction de l'humanité. Il nous faut assumer cette citoyenneté terrestre si nous voulons sortir de l'âge de fer planétaire, c'est-à-dire civiliser la Terre.

Les conséquences de la marginalisation terrestre sont liées à celles de la reconnaissance de notre maison commune. Il nous faut fonder la solidarité humaine, non plus sur un illusoire salut terrestre, mais sur la conscience de notre perdition. Oui, nous sommes perdus dans le cosmos; oui, nous sommes tous promis à la mort; oui, nous ne saurons pas d'où nous venons et où va ce monde. Mais, justement, dans cette perdition, la Terre est le jardin commun à la vie, elle est la maison commune à l'humanité.

Et voici qu'au terme de la fantastique navigation des temps modernes, commencée au quinzième siècle, le cri de la vigie de Colomb prend enfin son sens véritable : Terre! Terre! Encore, jusqu'en les années 50-60, nous vivions sur une Terre-objet. Notre fin de vingtième siècle a découvert la Terre-système, la Terre-Gaïa, la biosphère, la Terre parcelle cosmique, la Terre-patrie. Il faut maintenant nous installer sur cette Terre. Cela comportera une révolution mentale encore plus considérable que la révolution copernicienne.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat directeur de la rédaction
Jacques Guiu directeur de la gestion
Manuel Lucbert secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon.

Daniel Vernet *(directeur des relations internationales)*

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : 49-60-30-10

ÉTRANGER

Première visite officielle du chef de l'Etat roumain

M. Ion Iliescu a rencontré à Chisinau le président de la Moldavie

Le président roumain Ion Iliescu a rencontré, lundi 18 mai à Chisinau (ex-Kichinev), son homologue moldave Mircea Snegur, lors de sa première visite officielle en Moldavie. M. Iliescu a réaffirmé son adhésion aux principes d'Helsinki sur l'intégrité des frontières.

M. Snegur a estimé de son côté que la situation s'aggravait dans la région du Dniestr, où six personnes ont encore été tuées dans la nuit de dimanche à lundi. Russophones et Moldaves roumanophones, séparés par le Dniestr, la langue, l'histoire et un sanglant conflit, y sont prisonniers d'intangibles frontières.

Trêve armée de part et d'autre du Dniestr

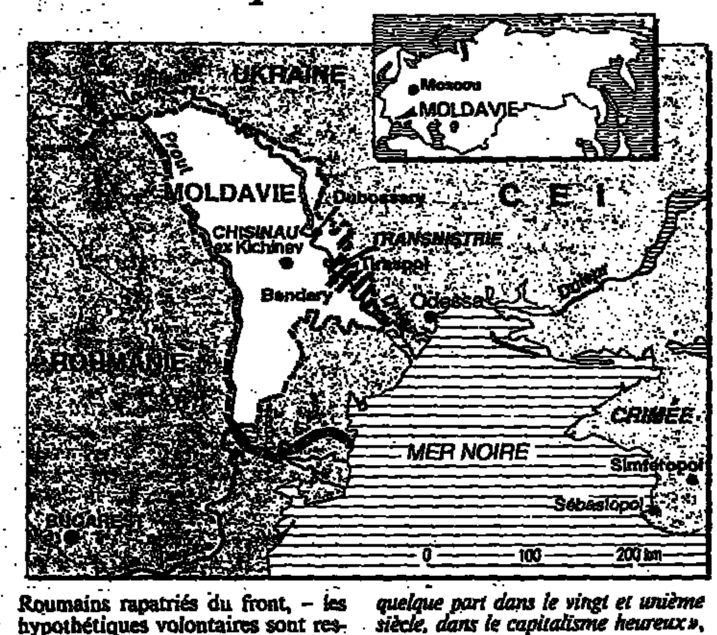
CHISINAU

de notre envoyé spécial

En Moldavie, le conflit qui oppose la «rive droite» du Dniestr, du côté de la Roumanie, à la «rive gauche», *frontalière de l'Ukraine*, n'est pas, comme celui qui sépare la Seine, de nature «esthétique». Ce qu'on nomme ici *«la guerre»* – le conflit ethnique le plus dur de l'ex-URSS après le Karabakh – a fait, depuis le 1er mars, plus de cent morts. *Soixante-quinze*, officiellement, *dans* les rangs des russophones de la rive gauche (est), soutenus par la «mère» Russie. Et une cinquantaine chez les Moldaves roumanophones de la rive droite (ouest), aidés par la Roumanie «sœur». Et 18 000 réfugiés de toutes nationalités.

Les causes de la guerre sont complexes : une imbrication de frontières, imaginée, comme le «don» *du Karabakh aux Azéris, par Staline*. En 1940, le *«petit père des peuples»* a arrimé à l'Union la nouvelle République soviétique de Moldavie, arrachée à la Roumanie, lui ajoutant le Dniestr ukrainien, peuplé majoritairement de slaves fidèles à Moscou. Les raisons de s'entretuer sont plus simples. Demandez à un *Moldave* de Chisinau *(ex-Kichiliv)*, *capitale* de la *Moldavie indépendante* et *membre* de l'ONU, s'il veut un jour redevenir roumain, il répondra : *«Peut-être.»* Un russophone de Tiraspol, «capitale» de la «République» autoproclamée de Transnistrie, hurlera : *«Jamais, plutôt mourir!»*

Dire que les ponts sont coupés entre les deux rives est plus qu'une image. Après celui de Doubossary, c'est le pont de *Gura-Bicului* qui, le 5 mai, s'est effondré dans le Dniestr sous une charge d'explosif. Tous les points de passage n'ont pas sauté. Les représentants russophones empruntent celui, barré de blocs de béton et surveillé par leur «garde», qui enjambe le fleuve entre Tiraspol et Chisinau. Ils se rendent à Bendery pour négocier. Le 17 avril, alors qu'un cessez-le-feu était *décrété*, une *commission* de conciliation était créée par les ministres des affaires étrangères de la Russie, de l'Ukraine, de la Moldavie et de la Roumanie, pays qui risquaient d'être entraînés dans le conflit. A Bucarest, *«un gouvernement n'aurait pu interdire à des volontaires roumains de venir ici sans tomber le lendemain»*, explique un diplomate roumain. Mais, malgré une rumeur diffusée par Tass – des cadavres de



Roumains rapatriés du front, – les hypothétiques volontaires sont restés en Roumanie. Fin mars, alors que le conflit menaçait de s'étendre, ce sont les diplomates qui sont venus de Bucarest, mais aussi de Moscou et de Kiev. Car les Ukrainiens du Dniestr font pression pour que l'Ukraine les aide, raconte un négociateur de Kiev. Dans les tranchées, des volontaires venus d'Ukraine remplacent peu à peu les Cosaques de Russie accourus «sauver les Slaves». *Pour éviter une déstabilisation* de sa frontière moldave, l'Ukraine, qui considère ses frontières intangibles (elle a reçu le sud et le nord de la Moldavie en échange du Dniestr), y a déployé 1 500 hommes dans une «zone de sécurité».

Le point brûlant du conflit

Pendant qu'à Bendery la *commission négocie* – *«un match de boxe»*, raconte un diplomate – à portée de kalachnikov, les combattants s'épient à la jumelle, dans les lunettes des tireurs d'élite. La nuit, «gardistes» du Dniestr et forces du ministère moldave de l'intérieur échangent des rafales, une pluie de fusées anti-grêle transformées en *roquettes*. Le village de Kochnitza est la tête de pont moldave en Transnistrie, le point brûlant qui a poussé les grands voisins à intervenir. Appuyés par des blindés, les combattants moldaves se sont enterrés dans les bois. Parfois, rompant le cessez-le-feu, quelques balles claquent *dans les tranchées*.

Chassée de ses commissariats, la police moldave a progressé depuis Kochnitza, dans un méandre du Dniestr, à l'*intérieur de la petite zone russophone*. Menaçant de la couper en deux, les forces moldaves campent à 700 mètres de la seule route traversant la «République de Transnistrie». Le long de la chaussée stratégique, les forces de Tiraspol ont enterré leurs blindés ornés de drapeaux rouges *et d'étendards* de la vieille Russie. *«Nous pouvons prendre cette route*, affirme le commandant Ghiduleanu, des forces moldaves, *mais nous n'en avons pas reçu l'ordre.»* Le colonel admet qu'il y a un autre problème : les quelque 8 000 hommes de la XIVe armée *ex-soviétique* et *ex-communautaire* stationnés sur la rive gauche, passés d'un oukase de M. Boris Eltsine, le 1er avril, sous juridiction russe.

Beaucoup de ses officiers, de ceux qui ne sont pas passés dans la garde russophone avec armes et blindés, ont déclaré qu'ils voleraient à son secours en cas de succès militaire des Moldaves. *C'est cette* armée qui aide, *peu discrètement*, la République du Dniestr. La même XIVe armée que le général Chapochnikov (soutenu, le 8 avril, par le Congrès russe) propose, sans rire, comme *«force d'interposition»*. Ce qui amènerait Moscou à prendre le contrôle, voire à reconnaître la «République de Transnistrie», comme l'a proposé le vice-président russe Rout- skoï après une tournée en Transnistrie et en Crimée. A Chisinau, le président moldave Mircea Snegur, soutenu par Bucarest et Kiev, n'en finit pas d'exiger de M. Boris Eltsine le départ de cette armée. *«Par hasard»*, ce retrait se fera *«après une solution politique, quelque part dans le vingt et unième siècle, dans le capitalisme heureux»*, dit en s'amusant un haut responsable à Tiraspol. *Roumains et Moldaves avaient proposé* l'interposition des troupes ukrainiennes, mais Kiev craint de s'empêtrer dans le Dniestr.

Faute de force d'interposition, les négociateurs ont *décidé le 7 mai dernier d'expérimenter* une solution inédite pour régler un conflit ethnique dans la CEI. Après le désengagement des factions à Bendery, ville située entre Tiraspol et Chisinau, des observateurs militaires russes, ukrainiens, moldaves et roumains doivent être déployés dans ce point-test. Ce n'est plus la guerre, ce n'est pas la paix non plus : juste une trêve armée. Seules les factions de «volontaires» doivent être *désarmées. Il n'est pas question* pour les Moldaves de céder leurs positions, ni pour Tiraspol de renoncer à ses forces armées, mais seulement de s'éloigner hors de portée de tir. Au mieux, la trêve durera jusqu'à une solution politique du conflit. Mais, même s'il a fait des concessions sur la langue et la nationalité, le président moldave refuse toujours de fédérer sa «petite» *Moldavie*, une *fédération que réclament* aussi les *Gagaouzes (Turcs chrétiens)* du Sud. A cause de la forte minorité moldave (40 %) de Transnistrie, des territoires perdus du sud et du nord, il refuse aux russophones le droit de sécession en cas de réunification de la Moldavie avec la Roumanie et ne veut parler que de statut de zone économique libre.

Un compromis pourrait se dessiner au Parlement moldave, que les députés du Dniestr doivent réintégrer. Mais, à chaque fois que russophones et Moldaves, poussés par les diplomates, font un pas l'un vers l'autre, de nouveaux morts les déchirent à nouveau. Une solution serait possible, si, du côté des Russes, il n'existait pas de fâcheuses tendances impérialistes. Comme celle, confirmée de bonnes sources, de créer avec le *Dniestr et* la Crimée, une «Nouvelle Russie».

La déclaration d'indépendance du Parlement de Crimée du 5 *mai* est apparue ici *comme une partie du «plan néo-impérialiste»*. *«Par hasard»* toujours, les responsables russes, de Tiraspol jusqu'à Simferopol, se rencontrent parfois. Pour les russophones, les choses iraient mieux si, à Bucarest, la raison l'emportait plus souvent sur l'émotion. Si le président roumain ne s'était pas rendu le 18 mai à Chisinau. Si la candidature du dirigeant du *Front populaire moldave (pro-réunification) n'avait pas été proposée* à la présidence roumaine. *«A chaque fois que le mot «réunification» est prononcé, des hommes meurent sur le Dniestr»*, relève, pessimiste, un conseiller politique du président Snegur.

Il y a aussi l'impatience des combattants. *«Nous avons cédé Bendery sans nous battre»*, dit avec rage un gardiste russophone. Des combattants moldaves, impatients, se sont rendus, à bord de blindés, devant le siège de leur gouvernement. *«Il faut faire intervenir notre armée»*, s'impatiente un gradé du ministère moldave de l'intérieur. Les choses pourraient mal tourner. La XIVe armée *russe* aura bientôt achevé de transférer aux russophones ses hommes, son art militaire et ses armes. La Moldavie a fini en avril de faire passer sous sa juridiction les forces de la XIVe armée basées à l'est du Dniestr. Récupérant, notamment, 39 Mig-29 et 4 000 à 5 000 hommes, bientôt rejoints par 12 000 conscrits et des cadres formés avec l'aide de Bucarest. Pour peu que les *négociations échouent*, que *ni l'ONU ni la CSCE ne s'en mêlent* à temps, le conflit rive gauche-rive droite risque d'être fort peu «esthétique».

JEAN-BAPTISTE NAUDET

RUSSIE : remplaçant M. Eltsine

Le général Gratchev est nommé ministre de la défense

Le général Pavel Gratchev a été nommé, lundi 18 mai, ministre de la défense de Russie par un décret de M. Boris Eltsine. Il succède au président russe lui-même, qui occupait ce poste *ad interim* depuis la création de ce ministère en mars dernier. *Nommé peu après* premier vice-ministre de la défense, le général Gratchev avait été chargé, le 7 mai, de la direction des forces armées de la Russie, également créées par décret présidentiel.

[Né le 1er *janvier 1948 dans* la région de Toula, le général Gratchev est un parachutiste, diplômé de l'Académie militaire Frounze et de l'Académie de l'état-major général. De 1981 à 1983, et à nouveau de 1985 à 1989, il a servi en Afghanistan, ce qui lui a valu le titre de héros de l'Union soviétique en mai 1988. *Il* a été ensuite *premier commandant* adjoint, puis, à partir de décembre 1990, commandant des troupes aéroportées. Lors du putsch d'août *1991, il s'était rangé résolument* aux côtés de Boris Eltsine. En février de cette année, il avait été nommé premier commandant adjoint des forces armées de la *CEI. Le général* Gratchev a été *membre* du Parti communiste de 1972 à 1991.]

□ **La Crimée veut éviter un affrontement avec l'Ukraine.** – Les dirigeants du Parlement de Crimée se sont éloignés d'un affrontement avec l'Ukraine en proposant, lundi 18 mai, de retirer la proclamation d'indépendance lancée le 5 mai dernier (*le Monde* du 7 mai). De son côté, le président du Parlement de Russie, M. Rouslan Khasboulatov, a déclaré que Moscou ne revendiquait pas la Crimée et souhaitait entretenir de bonnes relations avec l'Ukraine. – *(Reuter.)*

POLOGNE : victoire politique pour M. Lech Walesa

Le ministre de la défense a été contraint à la démission

Le premier ministre polonais, M. Jan Olszewski, a annoncé, lundi 18 mai, la démission du ministre de la défense, M. Jan Parys, qui avait gravement mis en cause l'entourage du président Lech Walesa.

M. Lech Walesa a finalement eu le dessus dans la partie de bras de fer qui l'opposait, depuis plusieurs semaines, au premier ministre, M. Jan Olszewski, à propos de l'attitude à adopter par rapport au ministre de la défense, *M. Jan* Parys. *L'affaire, il est vrai, tournait* à la farce, et M. Olszewski s'est rendu à la raison en limogeant ce jeune ministre civil (quarante et un ans), qui accusait publiquement l'entourage du président de comploter *«contre la démocratie»* en essayant de séduire des généraux à l'insu de la hiérarchie du ministère de la *défense (le Monde* du 16 avril). Mis en vacances forcées une première fois par M. Olszewski, M. Parys – dont les allégations faisaient entre-temps l'objet d'une enquête parlementaire – fit de nouvelles déclarations fracassantes appelant à la formation de «comités de défense» pour protéger le pays d'un danger qu'il fût d'ailleurs *incapable d'identifier*.

M. Parys fut, certes, renvoyé pour une nouvelle période de vacances forcées. *C'en était toutefois trop pour M. Walesa, qui avait* déjà demandé formellement au premier ministre la démission de l'impétrant et qui s'étonna, le 8 mai devant la Diète, qu'un ministre qui appelle à la formation de «comités de défense» en dehors des structures de l'Etat puisse être encore en fonctions. Même si, *hormis l'extrême droite, la majorité de* la classe politique *reconnaissait* que l'attitude de M. Parys discréditait l'Etat, M. Olszewski, un *«monument de patience»* selon son principal conseiller, s'entêtait.

La démission de M. Parys constitue donc une petite victoire pour M. Lech Walesa et affaiblit encore d'autant le gouvernement minoritaire de centre-droit de M. Olszewski, dont plusieurs ministres sont déjà *démissionnaires* et *qui ne survit pour l'instant que* grâce à l'absence de véritable solution de rechange proposée par les formations politiques. *«La principale force de ce gouvernement, c'est la faiblesse de ses opposants»*, nous déclarait ainsi M. Zdzislaw Najder, bras droit de M. Olszewski. Mais la démission de M. Parys ne résout pas le problème de fond posé par *son attitude* : qui contrôle l'armée en Pologne, le président de la République ou le ministre de la défense ? Et plus largement, quel est le partage des compétences entre le Belvédère et le gouvernement ?

Les attributions du président, limitées, sont définies de manière assez vague par la Constitution actuelle, qui avait été modifiée après la chute des communistes pour ne pas laisser trop de pouvoir au général *Jaruzelski*, encore chef de l'Etat. *C'est une des raisons pour* lesquelles M. Walesa *plaide* avec tant d'énergie pour instaurer en Pologne un système présidentiel *«à la française»*.

SYLVIE KAUFFMANN

Signature d'un traité d'amitié avec l'Ukraine

Les présidents ukrainien, M. Leonid Kravtchouk, et polonais, M. Lech Walesa, ont signé, lundi 18 mai à Varsovie, un traité d'amitié et de coopération entre leurs pays. M. Kravtchouk, arrivé lundi matin dans la capitale polonaise pour une visite de deux jours, a déclaré, *au début de son entretien avec M. Lech Walesa*, qu'il attachait une *«importance particulière»* à son séjour à Varsovie, *espérant qu'il permettrait de créer «une nouvelle qualité»* dans les relations polono-ukrainiennes. Son homologue polonais a parlé à ce propos de *«chance historique à saisir»*. Outre le traité, les deux pays ont signé plusieurs autres accords et documents, portant notamment sur les points de passage aux frontières, les équivalences des diplômes d'enseignement secondaire et supérieur, les transports routiers et la coopération dans le domaine agricole, scientifique, technique et culturel. – *(AFP.)*

□ **LITUANIE : le premier ministre n'a pas démissionné.** – L'ambassade de Lituanie à Paris dément *«formellement»*, dans un *communiqué publié lundi 18 mai*, l'information *transmise* par ITAR-Tass et que *le Monde* a diffusée dans son édition du 19 mai, selon laquelle le chef du gouvernement lituanien, M. Gediminas Vagnorius, avait présenté sa démission.

□ **GRANDE-BRETAGNE : l'enquête sur les neuf soldats britanniques tués par des avions américains pendant la guerre du Golfe.** – La commission d'enquête d'Oxford qui examinait les conditions dans lesquelles neuf soldats britanniques ont été tués pendant la guerre du Golfe par des avions américains (*le Monde* du 19 mai) a conclu, lundi 18 mai, que les deux pilotes ont ouvert le feu *«illégalement»*. Selon l'*avocat des familles des victimes, cette conclusion* signifie que les pilotes sont responsables d'homicide *«par imprudence»*. Une action judiciaire, allant jusqu'à une demande d'extradition des deux pilotes, pourrait donc être entamée si le dossier était transmis au directeur des poursuites publiques. – *(Corresp.)*

EUROPE

AZERBAÏDJAN

Les forces arméniennes ont ouvert un corridor entre l'enclave du Haut-Karabakh et l'Arménie

Les combattants arméniens du Haut-Karabakh ont pris la ville azerbaïdjanaise de Latchine dans la nuit de dimanche 17 à lundi 18 mai et ouvert un corridor entre l'enclave et l'Arménie, a constaté un photographe de l'AFP présent dans la zone des combats. Le centre de presse du Parlement du Haut-Karabakh a précisé qu'un *«convoi de blessés arméniens»* a pu gagner l'Arménie par la route et *«reviendra chargé de vivres et de médicaments»*. L'ouverture de ce corridor de quelques kilomètres marque la fin de l'isolement terrestre imposé depuis plus de trois ans par l'Azerbaïdjan à son enclave arménienne, dont la minorité azérie a été chassée.

Le verrou de Latchine, qui n'était plus défendu que par moins d'un millier de combattants azerbaïdjanais, était la cible des Arméniens depuis la chute de Choucha la semaine dernière. *«Nous ne pouvons plus rien faire, nous n'avons plus d'autres forces»*, a déclaré le vice-ministre de la défense azerbaïdjanais Chakhine Moussaev, interrogé par ses soldats en déroute à 50 kilomètres au sud de Latchine.

Selon les Arméniens, leur convoi a pu passer *«grâce à la bonne volonté des habitants kurdes»* qui peuplent la bande de territoire azerbaïdjanais limitrophe de l'Arménie, où un «district autonome kurde» a existé de 1923 à 1929, de Kelbadjar au nord à Koubatly au sud. Les Azerbaïdjanais ont démenti une information faisant état de l'implication de combattants autonomistes kurdes aux côtés des Arméniens : *«Il s'agit d'une campagne destinée à justifier la prise des régions de Latchine et de Koubatly par les Arméniens»*, a déclaré un représentant azerbaïdjanais à Moscou. Le directeur du centre culturel kurde à Moscou, M. Tariel Broïev, a cependant affirmé que les Kurdes d'Azerbaïdjan souhaitent le rétablissement de leur district autonome dans cette région et le *«retrait de toutes les forces armées»*.

Un autre palier dans le conflit entre Arméniens et Azerbaïdjanais a également été franchi, lundi, avec l'entrée de combattants d'Arménie dans l'enclave du Nakhitchevan, administrée depuis 1923 par l'Azerbaïdjan et bordée au sud par la Turquie et l'Iran. Son président, M. Gaïdar Aliev (ex-membre du bureau politique du PCUS), a déclaré que les Arméniens s'étaient saisis de collines surplombant la localité de Sadarak, faisant 6 morts et 54 blessés parmi les Azéris.

M. Aliev a appelé à l'aide la Turquie, qui a déployé des contacts diplomatiques avec l'Arménie, la Russie, la France et les Etats-Unis tout en lançant une mise en garde. *«La Turquie n'acceptera pas un changement par la force d'un accord qui porte notre signature»* (en 1921, la Turquie a été reconnue par les Russes garante des frontières du Nakhitchevan), a déclaré le vice-premier ministre turc Erdal Inonu lors d'une conversation avec le ministre arménien des affaires étrangères, M. Raffi Hovanessian. Ce dernier a réaffirmé que les attaques contre le Nakhitchevan étaient le fait de combattants hors contrôle.

Enfin à Bakou, où la situation semble s'être stabilisée en faveur de l'opposition, le Parlement a élu, lundi, à sa présidence, par 234 voix contre 14, M. Issa Gambarov, un des dirigeants du Front populaire. Cet historien de trente-cinq ans devient ainsi le président par intérim de la République, jusqu'à l'élection présidentielle au suffrage universel prévue le 7 juin. M. Gambarov a rappelé qu'il n'y sera pas candidat, le Front populaire ayant décidé de présenter son président, M. Aboulfaz Eltchibey. Ce sont les fortes chances de succès de cette candidature qui avaient porté l'ex-président Moutablibov à tenter une restauration vendredi dernier, lorsque le même Parlement l'avait soutenu à une faible majorité. – *(AFP, Reuter.)*

Ex-Yougoslavie : un exode massif

Suite de la première page

Lundi encore, 2 000 réfugiés de Bosnie-Herzégovine sont restés bloqués dans un train en gare de Zagreb avant que les autorités italiennes n'acceptent d'en prendre quelques centaines, pour lesquels un camp de toile devait être monté à la frontière entre l'Italie et la Slovénie. Déjà, cette dernière République a fait savoir à plusieurs reprises qu'elle avait de plus en plus de mal à absorber le nombre croissant de réfugiés, tandis que les autorités croates lancent appels sur appels pour que la communauté internationale soulage leur fardeau. Le problème a pris une telle ampleur que l'Autriche a décidé d'organiser, dès mercredi à Vienne, une réunion consacrée à ce problème et à laquelle doivent notamment être représentées la Hongrie, l'Allemagne, l'Italie, la Suisse, la Slovénie, la Croatie.

Cependant, sur place, le drame se poursuit avec la même constance. Un convoi long de 10 kilomètres, composé de dix autobus et d'environ 2 000 voitures particulières, a ainsi quitté lundi Sarajevo pour évacuer sur Split (sur la côte adriatique), à 270 kilomètres à l'est, plusieurs milliers de femmes et d'enfants, selon l'agence Tanjug. Ce convoi, qui ne bénéficie d'aucune escorte particulière pour franchir les barrages successifs tenus par les forces musulmanes, et serbes, devrait être suivi mardi par un deuxième convoi similaire, toujours selon l'agence. Celle-ci a également fait état de la situation désespérée d'un groupe de 3 500 Serbes, principalement des femmes et des enfants, encerclés par des unités bosniaques (croato-musulmanes) dans le village de Sizje, près de Tuzla (centre de la Bosnie).

Par ailleurs, un convoi de la Croix-Rouge internationale acheminant des médicaments à Sarajevo a essuyé, lundi, des tirs de mortiers et de roquettes : un civil et un délégué suisse, Frédéric Maurice, ont été tués et deux autres membres de l'organisation humanitaire ont été blessés. Et ce, un peu avant que Serbes, Musulmans et Croates ne concluent un nouveau cessez-le-feu d'une durée de vingt et un jours.

Aucune des trêves précédemment décrétées par les belligérants n'a toutefois tenu plus de quelques heures. L'accord de lundi, signé en présence de représentants musulmans et croates de la présidence bosniaque, de responsables de la République proclamée par les Serbes en Bosnie et de l'ex-armée fédérale, prévoit l'évacuation, à partir de mardi, des casernes de l'ex-armée fédérale de Sarajevo ainsi que de plusieurs autres villes.

Y. H.

Le Conseil de sécurité de l'ONU s'est prononcé pour l'admission de la Croatie et de la Slovénie

Le Conseil de sécurité a recommandé, lundi 18 mai, à l'Assemblée générale de l'ONU l'admission de la Croatie et de la Slovénie au sein de l'organisation. La décision du Conseil, adoptée sans vote, devrait être entérinée prochainement par l'Assemblée générale, à qui revient la décision finale d'admission. L'assemblée suit systématiquement le choix du Conseil.

Par ailleurs, les trois quarts des 200 députés européens et nord-américains réunis au Canada pour la session de printemps de l'Assemblée de l'Atlantique nord, ont appelé l'OTAN à intervenir directement dans l'ex-fédération yougoslave. L'Allemagne et la Russie se sont opposés, pour des questions de procédure, à un vote formel de l'Assemblée mais ont accepté que les députés signent cet appel. – *(AFP.)*

□ **Un photographe espagnol tué à Sarajevo.** – Un photographe espagnol, Jordi Pujol, du journal *Avui* de Barcelone, a été tué, dimanche 17 mai, à Sarajevo, où a également été blessé un photographe américain, David Brauchli, qui travaillait pour l'agence américaine Associated Press. Jordi Pujol, vingt-cinq ans, a été atteint par un éclat d'obus alors qu'il descendait de voiture avec son confrère américain devant le siège de l'ancien état-major fédéral. David Brauchli, blessé aux jambes et à l'épaule, a eu la vie sauve grâce à son gilet pare-éclats. Jordi Pujol est le premier journaliste étranger à trouver la mort en Bosnie-Herzégovine (un journaliste bosniaque a été tué au début du mois dans l'est de la République). Vingt-trois journalistes, yougoslaves et étrangers, ont été tués en Croatie.

ALLEMAGNE

Le tortionnaire nazi Josef Schwammberger condamné à la détention à perpétuité

Le tortionnaire nazi Josef Schwammberger, âgé de quatre-vingts ans, extradé en mai 1990 d'Argentine, a été condamné, lundi 18 mai, par le tribunal de Stuttgart à la détention à perpétuité pour des dizaines de meurtres commis entre 1942 et 1944 alors qu'il commandait le camp de travail forcé de Rozwadow puis le ghetto A de Przemysl en Pologne occupée.

BERLIN

de notre correspondant

Le procès de l'ancien adjudant SS sera vraisemblablement le dernier grand procès contre les responsables de crimes contre l'humanité de l'Allemagne hitlérienne. Pendant les onze mois de la procédure, l'affaire Schwammberger a été suivie avec une particulière attention par la presse car c'était un cas particulièrement odieux et exemplaire. Le Kapo nazi a été reconnu coupable d'avoir assassiné de sa propre main et de manière totalement perverse 25 hommes et femmes juifs, d'avoir participé directement au meurtre de 641 autres détenus. Faute de preuves suffisantes, l'accusation n'avait pas retenu sa responsabilité, qui était directement mise en cause dans la mort de près de 3 000 autres personnes.

L'adjudant relevait du commandement de la SS à Cracovie. Ayant tout pouvoir sur les détenus dont il avait la «charge», il y faisait régner une terreur permanente, exécutant ses victimes de sang-froid, avec une incroyable cruauté. Il a été reconnu coupable de la mort d'un rabbin abattu froidement d'un coup de revolver, *«pour l'exemple»*, au cours d'un rassemblement. Une autre fois, ce sont deux femmes, surprises en train d'échanger de la nourriture, qui sont tuées. Il est accusé également d'avoir précipité dans un baraquement mis en flammes une dizaine d'hommes et de femmes et de les y avoir exécutés.

La liste des cruautés commises par cet homme est interminable. Josef Schwammberger se faisait toujours accompagner d'un chien-loup nommé «Prinz» dressé à se jeter sur les détenus. Bien que les faits remontent à cinquante ans, la justice allemande a cité à la barre quarante témoins survivants venus d'Europe, d'Israël, d'Amérique du Sud et du Nord. Les avocats de l'accusé ont tenté de réclamer l'acquittement, arguant que les preuves retenues contre leur client étaient insuffisantes.

Né en 1912 dans le sud du Tyrol, Josef Schwammberger, longtemps chômeur, devient en 1933 un fanatique de Hitler. Mesurant 1,76 m, il a tout juste la taille requise pour entrer dans la SS et il en est particulièrement fier. Il en sortira le monstre dont il ne veut plus aujourd'hui se souvenir. Interné en France après la guerre, il avait réussi à s'évader et à gagner l'Argentine où il a vécu pendant plus de trente ans sans être inquiété jusqu'à ce que le centre de documentation de Simon Wiesenthal finisse par retrouver sa trace.

HENRI DE BRESSON

□ **ITALIE : un neuvième tour pour rien à l'élection présidentielle.** – Le neuvième tour de scrutin de l'élection présidentielle italienne s'est soldé par un nouvel échec, lundi 18 mai. La consultation a été marquée par un vote blanc massif : sur 1 014 grands électeurs (députés, sénateurs, représentants des régions), seuls 942 étaient présents et 642 ont pris part au vote. Il y a eu 300 bulletins blancs et 300 abstentions. – *(AFP.)*

DIPLOMATIE

SUISSE : une décision prise de justesse

Le gouvernement va présenter une demande d'adhésion à la Communauté européenne

BERNE

de notre correspondant

Critiqué de toutes parts pour son indécision, le gouvernement helvétique s'est résigné, lundi 18 mai, à déposer *«sans tarder»* une demande d'adhésion de la Suisse à la Communauté européenne. Alors que l'exécutif fédéral venait de tenir, dans la matinée, une réunion extraordinaire consacrée à la mise au point de son troisième rapport sur la question, dont la publication était attendue pour mercredi, c'est grâce à une indiscrétion que la radio suisse alémanique a révélé la nouvelle *(nos dernières éditions du 19 mai)*. Quelques heures plus tard, l'information était officiellement confirmée dans un communiqué laconique de la chancellerie fédérale.

«Après s'être longuement penché sur tous les aspects du problème, le Conseil fédéral a estimé que le moment était venu de déposer une demande d'adhésion», indique le communiqué. A cette fin, ajoute-t-il, la Suisse s'apprête à *«demander prochainement l'ouverture de pourparlers»* avec la CEE.

Si Berne se garde encore d'avancer une date précise, sa candidature devrait probablement parvenir à Bruxelles avant que le prochain sommet des Douze, les 26 et 27 juin à Lisbonne, ne se livre à un premier examen du problème de l'élargissement de la Communauté.

Le gouvernement helvétique avait déjà franchi un pas décisif dans la marche vers l'Europe en déclarant, lors de la conclusion, le 22 octobre dernier, du traité sur l'Espace économique européen (EEE), que son but était bien l'adhésion à la Communauté. Soumis à des pressions contradictoires, il n'avait cependant cessé d'hésiter depuis lors à faire ce pas supplémentaire de la demande d'adhésion. S'il en prend maintenant l'engagement, c'est pour ne pas rater le «train des neutres» (Autriche, Suède et Finlande) qui ont fait acte de candidature et appartiennent eux aussi à l'Association européenne de libre-échange. Au lendemain de l'acceptation par le corps électoral de sa proposition d'adhésion au FMI, il a pu aussi se sentir encouragé.

Les clivages des partis

A en croire la radio alémanique, la décision du collège gouvernemental aurait néanmoins été prise de justesse, par quatre voix contre trois. Alors que trois des sept membres de l'exécutif (MM. René Felber, affaires étrangères, Jean-Pascal Delamuraz, économie, et Adolf Ogi, transport) étaient favorables à une demande immédiate d'adhésion, c'est le ralliement de M. Flavio Cotti (intérieur) qui aurait fait pencher la balance. En revanche, MM. Kaspar Villiger (défense), Otto Stich (finances) et Arnold Koller (justice) se seraient opposés à cette démarche, selon eux prématurée. Craignant une certaine confusion dans les esprits, ils auraient souhaité reporter la décision après le référendum prévu pour le 6 décembre prochain sur l'EEE.

Mais les positions au sein du gouvernement ont dépassé les clivages des partis puisque, sur deux radicaux, deux démocrates chrétiens et deux socialistes, il s'en trouve un dans chaque camp. Quant à M. Ogi, seul représentant de l'Union démocratique du centre, il se montre favorable à l'ouverture à l'Europe alors que son parti se déclare nettement opposé tant à l'EEE qu'à l'adhésion à la CEE.

Qualifiée d'historique par les partisans de l'adhésion, la décision du gouvernement d'engager des négociations avec la CEE n'est pas ouvertement contestée que par les écologistes et la droite nationaliste. Si les socialistes et les syndicats ne dissimulent pas leur satisfaction, les partis «bourgeois» et le patronat la jugent un peu précipitée et redoutent qu'elle ne porte ombrage à l'EEE. Dans un cas comme dans l'autre, les électeurs auront le dernier mot, et le gouvernement devra encore les convaincre du bien-fondé de ses choix.

JEAN-CLAUDE BUHRER

DANEMARK

Début de la campagne pour le référendum sur les accords de Maastricht

COPENHAGUE

de notre correspondante

Au Danemark, la campagne pour le référendum du 2 juin sur les accords de Maastricht a commencé officiellement à la télévision, lundi 18 mai. Selon la tradition, les partis disposeront chaque soir de trois quarts d'heure chacun pour exposer leur point de vue devant les téléspectateurs et répondre aux questions des journalistes.

Ce sont les radicaux qui ont ouvert le feu. Très divisés lors du référendum de 1972 sur la question, ils avaient recommandé le « non » en 1986 pour le référendum sur l'Acte unique. Cette fois, ils conseillent le «oui mais». Refusant toute perspective de coopération européenne sur le plan de la défense et de la sécurité, ils se réservent de voter non au référendum (inévitable à leurs yeux!) qui, dans quelques années, pourrait être organisé obligatoirement sur ce sujet si de tels plans voyaient le jour.

Ce même lundi, les présidents des partis conservateurs de Suède, Norvège, Finlande et Danemark (deux d'entre eux sont chefs de gouvernement) se sont rencontrés à Copenhague, tandis que leurs homologues sociaux-démocrates (parmi eux un seul chef de gouvernement, la norvégienne Gro Harlem-Brundtland) se retrouvaient dans un autre lieu de la capitale danoise. Dans ces deux réunions parallèles, on a surtout parlé du référendum du 2 juin et discuté des conséquences que pourrait entraîner une réponse négative des citoyens danois. Les spéculations vont bon train, même si le premier ministre danois, M. Schlüter, ne cesse de répéter qu'il ne croit absolument pas à un non.

Le ministre danois des affaires étrangères, M. Ellemann Jensen (libéral), a commencé lundi la tournée de vingt-huit villes de province où il entend porter la bonne parole européenne en se rendant dans le port de Skagen, à l'extrême pointe du Jutland, où les pêcheurs, comme partout dans le pays, sont très montés contre Bruxelles, dont ils supportent de moins en moins le régime des quotas.

CAMILLE OLSEN

En visite à Paris

Le ministre allemand des affaires étrangères réaffirme la priorité des relations avec la France

A peine avait-il pris officiellement ses fonctions, lundi 18 mai en début d'après-midi, que le nouveau ministre allemand des affaires étrangères, M. Klaus Kinkel, s'envolait pour Paris. Il s'y est entretenu avec MM. Roland Dumas et Pierre Bérégovoy et a été convié à dîner au Quai d'Orsay par son homologue français.

Les relations avec Paris sont le premier sujet sur lequel doit se pencher le nouveau chef de la diplomatie allemande puisqu'un sommet franco-allemand réunira cette semaine même, les 21 et 22 mai à La Rochelle, une large partie des deux gouvernements ainsi que MM. Kohl et Mitterrand. En dehors même de cette coïncidence de calendrier, ces relations sont considérées par M. Klaus Kinkel comme l'axe majeur de la politique extérieure de Bonn. Il l'a souligné lundi soir lors d'une brève intervention devant la presse, en se présentant de ce point de vue comme le *«fils adoptif de Hans Dietrich Genscher en politique»*. Il a évoqué aussi l'amitié qui liait son prédécesseur et M. Roland Dumas et le rôle qu'elle a joué *«en particulier pendant la période de l'unification de l'Allemagne»*.

Dans ses adieux au ministère des affaires étrangères qu'il a dirigé pendant dix-huit ans, M. Genscher a mis en garde lundi contre l'apparition d'un nouveau nationalisme et contre les courants qui, dans plusieurs pays européens, poussent à une *«renationalisation»* de la politique. Il a insisté sur l'unification européenne, qui reste selon lui la priorité.

Reprenant une idée qui lui est chère, il a souhaité que la Communauté se donne les moyens d'œuvrer comme une organisation régionale au sein des Nations unies et que la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), dont il fut l'un des plus ardents promoteurs, se dote d'une forme de *«conseil de sécurité européen»* qui lui conférerait des capacités d'action dont l'ONU seule dispose pour l'instant. Il s'est aussi félicité d'avoir gagné l'administration américaine à l'idée de l'émergence d'une *«identité européenne de sécurité»*.

□ **Rencontre du ministre des affaires étrangères turc et de M. Roland Dumas.** – Le ministre français des affaires étrangères, M. Roland Dumas, a reçu, lundi 18 mai à Paris, son homologue turc, M. Hikmet Cetin. Les entretiens ont notamment porté sur la situation au Karabakh. M. Dumas a souhaité une solution pacifique au conflit dans le cadre de la CSCE et la tenue de la conférence de paix qui devrait avoir lieu à Minsk dans ce cadre. Les deux ministres ont également dénoncé les obstacles qui empêchent les missions humanitaires d'accéder à la Bosnie-Herzégovine. – *(AP.)*

□ **Décès de Harold B. Miller, qui fut directeur de Radio Free Europe.** – Pionnier de l'aviation américaine, innovateur en matière de relations publiques aux Etats-Unis, Harold B. Miller est décédé, vendredi 15 mai, à Kansas-City, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans. Chef des services d'information de la marine américaine en 1945, il s'occupait notamment de la prise en charge des journalistes et photographes sur différents fronts et des transmissions. En 1952, il avait dirigé pendant un an Radio Free Europe.

AFRIQUE

NIGÉRIA : dans le nord du pays

Des affrontements ethniques et religieux auraient fait près de trois cents morts

Près de trois cents personnes ont été tuées au cours d'affrontements ethniques dans le nord du Nigéria, dimanche 17 et lundi 18 mai, ont indiqué mardi des témoins locaux et un diplomate en poste dans la ville de Kaduna, où se sont déroulés une partie des incidents. *« J'ai vu des morgues et des hôpitaux remplis de blessés et de cadavres, dont certains portaient des traces de coups qui les rendaient méconnaissables. D'autres avaient la gorge tranchée »*, a rapporté le diplomate.

Malgré une certaine tension, mardi le calme est revenu dans la ville, le gouverneur civil de la province ayant fait appel à l'armée pour rétablir l'ordre.

Cette nouvelle flambée de violence a commencé samedi à Zango-Kataf, près de Kafanchan, avec des affrontements entre la communauté des Katafs, chrétienne, et celle des Haoussa-Fulani – des musulmans arrivés ultérieurement – à propos du déménagement d'un marché. Les violences entre musulmans et chrétiens ont gagné la ville de Kaduna (environ un million d'habitants, capitale de l'Etat du même nom), où la police a tiré des grenades lacrymogènes.

Le quotidien indépendant *Champion* fait également état de trois cents morts au cours de ces événements, qui comptent parmi les plus violents qu'ait connus le pays depuis l'accession au pouvoir du président Ibrahim Babangida, en 1985. Le nord du Nigéria, à majorité musulmane, est régulièrement le théâtre de violences entre musulmans et chrétiens. En octobre dernier, plusieurs centaines de personnes (selon la presse) avaient ainsi été tuées à Kano, la plus grande ville du nord du pays. En avril 1991, des émeutes avaient fait aussi plusieurs centaines de morts à Bauchi, dans le nord également. – *(AFP, Reuter.)*

TUNISIE

Les dirigeants de la Ligue des droits de l'homme accusés d'être des « suppôts de l'étranger »

TUNIS

de notre correspondant

La tension entre le pouvoir et la Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH) s'est subitement aggravée. Après plusieurs semaines de contacts discrets et de polémiques plus ou moins feutrées autour de la nouvelle loi sur les associations (*le Monde* des 17 et 26 mars), les autorités tunisiennes paraissent de moins en moins disposées à composer avec les dirigeants actuels de la Ligue, maintenant dénoncés comme des *« suppôts de l'étranger »*.

L'expression est du président Ben Ali. Evoquant dans un récent discours ceux qui mettent en doute ou critiquent l'état de liberté dans le pays, le président avait déclaré que la Tunisie *« méprise quiconque se fait le suppôt de l'étranger pour frapper son propre pays et souiller sa réputation à des fins politicardes viles »*.

Avec un parfait ensemble, la presse officielle a désigné, samedi 16 mai, les « fautifs » : les dirigeants de la LTDH et tout particulièrement son président, le docteur Moncef Marzouki, qui est déjà depuis longtemps dans le collimateur du pouvoir. Pour preuve, les journaux ont publié la photocopie d'une lettre que le docteur Marzouki aurait adressée au « secrétaire général » d'une organisation étrangère non précisée, pour lui faire part de l'intention de la LTDH, inquiète pour son avenir, de reprendre sa *« campagne de sensibilisation à l'intérieur et à l'extérieur »*, en vue d'obtenir *« le gel ou l'amendement »* de la loi sur les associations. Les commentateurs jugent cette correspondance *« méprisable »*, comme étant *« un acte d'inféodation »*, *« une insulte au respect de la personnalité tunisienne »*, procédant d'*« un complexe de colonisé mal liquidé »*.

Les dirigeants de la Ligue n'ont pas réagi à ces accusations outrancières. A leur connaissance, la lettre mise en cause, datée du 11 mai, existait seulement *« à l'état de projet »* et n'a pas été expédiée. Se trouvant à l'étranger depuis le 9 mai, le docteur Marzouki n'a pu confirmer les dires de ses amis. Quoi qu'il en soit, la photocopie publiée ne porte pas sa signature mais seulement son cachet.

La semaine dernière, le ministère de l'intérieur avait notifié à la LTDH qu'en vertu de la nouvelle législation elle était classée dans la catégorie des associations *« à caractère général »* qui, notamment, doivent obligatoirement accepter les demandes d'adhésion, disposition à laquelle s'oppose fermement la direction de l'organisation qui préfère sélectionner ses adhérents pour préserver son indépendance.

La LTDH avait espéré jusqu'à la dernière minute échapper à ces contraintes, en étant classée parmi les associations à caractère social. Désormais, elle sait qu'elle doit se plier à la loi dans un délai maximal d'un mois, sous peine d'être dissoute. Il lui reste seulement la possibilité d'introduire un recours contre la décision du ministère de l'intérieur, devant le tribunal administratif. Mais la procédure est longue et les textes ne précisent pas si ce recours est suspensif.

MICHEL DEURÉ

Pour favoriser un règlement du conflit du Sahara occidental

Le secrétaire général du Front Polisario est disposé à faire une concession

Le secrétaire général du Front Polisario et « président de la République arabe sahraouie démocratique », M. Mohamed Abdelaziz, se trouve depuis vendredi 15 mai à Paris, où il souhaite être reçu à l'Elysée et au Quai d'Orsay. Sa démarche a lieu à moins de quinze jours de l'expiration du délai que le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, s'est donné pour sortir de l'impasse le plan de paix sur le Sahara occidental, ou pour trouver une formule de rechange. Dans un entretien au *Monde*, le secrétaire général du Front Polisario se dit prêt à faire une concession pour favoriser un règlement du conflit.

Afin que le plan de paix de l'ONU, prévu par la résolution 690 du Conseil de sécurité d'avril 1991, soit appliqué et qu'un référendum d'autodétermination ait lieu au Sahara occidental, le Polisario est disposé à lâcher du lest sur la constitution des listes électorales, *« dans les limites du raisonnable »*, nous a affirmé M. Abdelaziz. A la condition toutefois, s'est-il empressé de préciser, que le Maroc de son côté *« fasse des pas pour débloquer la situation »* et lever les obstacles qu'il a *« créés de toutes pièces »*.

Sans vouloir entrer dans les détails *« que nous discuterons avec les Marocains, dans le cadre de l'ONU »*, dit-il, M. Abdelaziz admet qu'*« il peut exister une certaine marge d'erreur, variant entre 1 et 10 %, dans le recensement de 1974 effectué par les Espagnols »* (74 000 Sahraouis), avant la décolonisation du Sahara occidental et sur la base duquel a été adopté le plan de paix des Nations unies. *« Mais qu'on n'invoque pas une marge d'erreur de 200 % »*, s'indigne-t-il, faisant allusion à la demande de Rabat d'étendre le droit de vote à 120 000 personnes supplémentaires – déplacées durant la période coloniale, – selon une liste présentée à l'ancien secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar.

Cette demande marocaine, et son refus par le Polisario, sont à l'origine du report *sine die* du référendum qui était initialement prévu en janvier dernier et qui doit permettre aux Sahraouis de se prononcer sur l'indépendance ou l'intégration au Maroc (*le Monde* du 13 mars). M. Boutros-Ghali s'est donné jusqu'au 31 mai pour mettre en œuvre le plan de paix ou chercher *« d'autres lignes d'action »*.

Un « geste » de la France

M. Abdelaziz est amer envers la France, qui a soutenu, affirme-t-il, le rapport fait en décembre 1991 par M. Perez de Cuellar, proposant d'élargir très sensiblement le corps électoral sahraoui en intégrant une très large partie des populations déplacées. Il estime que Paris, *« en raison de ses liens avec les pays d'Afrique du Nord, doit assumer une part de responsabilité »* pour que le plan soit appliqué et demander au Maroc *« de renoncer à ses positions intransigeantes »*.

« Le gouvernement français doit aussi faire un geste dans notre direction », ne serait-ce qu'en retour de celui consenti par le Polisario lui-même qui, *« en réponse à un appel de Paris »*, a *« fait de nombreux sacrifices et concessions »* pour que le plan de paix voie le jour, plaide-t-il. Aussi jugerait-il *« fort regrettable, voire dommageable pour la paix, la stabilité et* [le respect de] *la légalité internationale dans la région du Maghreb »*, que l'Elysée et le Quai d'Orsay refusent de le recevoir, son objectif étant de *« tenter de sauver le plan de paix »*. Les demandes d'audience faites à la présidence de la République et au ministère des affaires étrangères par le représentant du Polisario à Paris, dès le 15 avril dernier, sont, à ce jour, demeurées sans réponse.

Le Quai d'Orsay a indiqué vendredi 15 mai que la visite de M. Abdelaziz revêtait un *« caractère privé »* et que ses entretiens *« seront de caractère privé »*. La France *« ne ménage aucun effort pour que ce dossier trouve un dénouement dans le cadre et le respect du droit des peuples à l'autodétermination »*, a déclaré le porte-parole adjoint du Quai d'Orsay, M. Maurice Gourdault-Montagne.

Paris n'a jamais reconnu la République arabe sahraouie démocratique. Mais, fait remarquer M. Abdelaziz, des représentants du Polisario ont rencontré des émissaires du Maroc à plusieurs reprises, à Alger, Bamako, Lisbonne et en Suisse, sans oublier une rencontre avec le roi Hassan II lui-même à Marrakech en janvier 1988. *« La France ne peut pas être plus royaliste que le roi »*, a-t-il.

MOUNA NAÏM

MAROC

Les cinq principaux partis d'opposition constituent un « bloc démocratique »

Dans un communiqué rendu public lundi 18 mai à Rabat, les cinq principaux partis marocains d'opposition ont annoncé leur décision de constituer un *« bloc démocratique »*, destiné à servir de *« cadre général »* pour *« coordonner leurs positions et conjuguer leurs efforts, afin de réaliser leurs objectifs communs »*. Les cinq partis, qui ont adopté une charte nationale, sont l'Union socialiste des forces populaires (USFP), l'Istiqlal, l'Union nationale des forces populaires (UNFP), l'Organisation de l'action démocratique et populaire (OADP) et le Parti du peuple et du socialisme (PPS).

Par ailleurs, le roi Hassan II a reçu lundi les chefs de l'Istiqlal, de l'USFP, du PPS et de l'OADP, avec lesquels il a notamment évoqué les résultats des travaux de la commission d'arbitrage, chargée de statuer sur les textes concernant l'organisation des prochaines législatives, dont la date n'a pas encore été fixée. – *(AFP.)*

EN BREF

□ **GHANA : l'interdiction des partis politiques a été levée.** – Après l'adoption, par référendum, d'une nouvelle Constitution instaurant le pluralisme, une loi fixant les règles de fonctionnement des formations politiques a pris effet lundi 18 mai, levant l'interdiction des partis en vigueur depuis onze ans. Aucune formation n'a cependant été enregistrée, l'opposition ayant engagé une bataille juridique pour tenter de bloquer cette loi qui, selon elle, viole les droits de l'homme, en empêchant notamment la réutilisation des noms des anciennes formations politiques. – *(AFP, Reuter.)*

□ **KENYA : deux morts dans des manifestations à Nairobi.** – Un porte-parole de la police a indiqué que deux personnes ont été tuées, lundi 18 mai à Nairobi, quand les forces de l'ordre ont dispersé une foule qui s'était formée à la suite de la propagation de rumeurs faisant état de massacres d'écoliers par l'ethnie Kalenjin, celle du président Daniel Arap Moi. Selon le porte-parole, trente-cinq opposants ont été arrêtés après la découverte de tracts reprenant ces rumeurs. – *(Reuter.)*

AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS : malgré une demande de rançon

La disparition du président d'Exxon International reste mystérieuse

NEW-YORK

de notre correspondant

M. Sidney J. Reso, président d'Exxon International, la filiale la plus importante de la première compagnie pétrolière mondiale, a disparu le 29 avril, alors qu'il venait de quitter son domicile pour se rendre à son bureau de Florham-Park (New-Jersey). Depuis, la police et la famille sont sans nouvelles. Une demande de rançon a bien été formulée par une organisation baptisée « Rainbow Warriors », inconnue à ce jour, mais les enquêteurs ne semblent pas lui accorder de crédit.

Le groupe Exxon, dont le siège est à Houston (Texas), a annoncé, jeudi 14 mai, qu'il offrait une récompense *« substantielle »* – sans en préciser le montant – pour toute information lui permettant de retrouver la trace de M. Reso.

Comme à l'accoutumée, M. Reso avait quitté sa résidence de Morris-Township, le 29 avril, à 7 h 30 du matin, pour gagner ses bureaux, distants d'une quinzaine de minutes en voiture. Ne l'ayant pas vu arriver une heure et demie plus tard, son secrétariat donnait l'alerte. Son épouse, Patricia, devait retrouver peu après la voiture à une centaine de mètres du domicile, vide de tout occupant, la portière ouverte et le moteur tournant.

Aucune piste sérieuse ne permet d'établir les raisons d'un éventuel enlèvement crapuleux, si ce n'est cette demande de rançon, dont le montant a également été gardé secret et sur laquelle les enquêteurs n'ont guère fourni de précisions.

« Rainbow Warrior » était le nom du navire de l'organisation pacifiste Greenpeace coulé en juillet 1985 dans le port d'Auckland (Nouvelle-Zélande) par les services secrets français. L'association américaine Greenpeace a aussitôt publié un communiqué démentant toute implication dans cette affaire et rappelant que, depuis vingt ans, elle avait renoncé à toute action violente.

Dans un premier temps, les activités internationales de M. Reso, âgé de cinquante-sept ans, avaient incité certains enquêteurs à envisager une possible action à caractère terroriste, mais cette hypothèse ne semble plus devoir être retenue.

SERGE MARTI

L'un des policiers impliqués dans l'affaire Rodney King veut faire publier un livre raciste

Ravi d'être devenu une *« célébrité »* après qu'un cinéaste amateur eut filmé le passage à tabac de l'automobiliste noir Rodney King, le sergent Stacey Koon, un des quatre policiers blancs acquittés dans cette affaire, cherche un éditeur pour l'ouvrage particulièrement insultant pour les Noirs et autres minorités qu'il vient d'écrire.

D'après les extraits que le quotidien *Los Angeles Times* a publiés, samedi 16 mai, Stacey Koon raconte avoir plaisanté sur le sort d'un « mandingo » (terme très péjoratif autrefois utilisé pour désigner les esclaves noirs) sur lequel il venait de tirer : *« Les Noirs sont trop bêtes pour sentir l'impact. »* Il se vante d'être devenu une *« légende »*, pour avoir brutalement frappé un Latino-Américain drogué et revient longuement sur l'affaire Rodney King, affirmant que l'automobiliste avait *« bougé ses fesses de manière suggestive »*, offensant et effrayant sa collègue Melanie Singer. Cette dernière avait affirmé, lors du procès, n'avoir jamais eu peur de Rodney King.

Le sergent Koon prétend que son livre, intitulé *les Ides de mars* (allusion à la date de l'assassinat de Jules César), se veut le reflet de ce que les policiers, confrontés quotidiennement à des situations dangereuses, *« pensent et ressentent »*.

En Virginie

La grâce est refusée à un condamné à mort qui clame son innocence

La campagne de presse organisée pour souligner les *« incohérences »* du procès de Roger Coleman, condamné à mort pour le viol et le meurtre d'une jeune femme de dix-neuf ans, n'a pas ému M. Douglas Wilder, le gouverneur démocrate noir de Virginie : ce dernier a refusé, lundi 18 mai, d'accorder sa grâce, après avoir examiné ce dossier *« avec une extrême attention »*.

Roger Coleman, qui continue de clamer son innocence, devrait être exécuté mercredi, à moins que n'aboutisse le recours déposé par son avocat devant un tribunal de district de Richmond, la capitale de l'Etat. Le magazine américain *Time* a fait la une de son dernier numéro sur ce cas, avec ce titre : « Cet homme doit-il mourir ? ». – *(AFP, UPI.)*

ÉQUATEUR : selon les résultats partiels du premier tour

Les conservateurs sont largement en tête de l'élection présidentielle

A l'issue du premier tour de l'élection présidentielle organisé dimanche 17 mai en Equateur, les deux candidats de la droite arriveraient, d'après les premiers résultats, largement en tête. Chef du Parti de l'union républicaine récemment créé, M. Sixto Duran Ballen, soixante-dix ans, obtiendrait environ 33 % des suffrages, tandis que le candidat du Parti conservateur social-chrétien, M. Jaime Nebot Saadi, quarante-cinq ans, recueillerait un peu plus d'un quart des suffrages.

Les deux hommes sont pratiquement assurés de s'affronter au deuxième tour, le 5 juillet prochain, le candidat populiste, Abdala Bucaram, n'ayant obtenu qu'environ 20 % des voix. Si ces résultats se confirment, la Gauche démocratique (au pouvoir depuis quatre ans) essuierait un sérieux revers, avec seulement 8 % des voix pour son candidat, M. Raul Baca Carbo. La Constitution interdisait à l'actuel président Rodrigo Borja de briguer un second mandat.

Les Equatoriens, qui devaient également désigner 77 députés, auraient là aussi accordé leur confiance aux conservateurs : le parti de M. Duran Ballen remporte déjà 19 sièges, et celui de M. Nebot, 13. – *(AFP.)*

□ **SALVADOR : relance du plan de paix.** – Après plusieurs semaines de discussions avec des représentants de l'ONU et des diplomates du continent, le gouvernement du Salvador et le Front Farabundo-Marti de libération nationale (FMLN) ont réaffirmé, lundi 18 mai, leur adhésion à l'accord de paix conclu en janvier. La guérilla, qui avait vivement dénoncé les violations de ce plan, reprendra la démobilisation de ses troupes, tandis que le gouvernement de M. Cristiani a promis de faire *« un effort spécial »* pour rattraper le retard accumulé dans le calendrier des réformes. – *(Reuter.)*

PROCHE-ORIENT

Le « droit au retour » des réfugiés palestiniens

Israël se déclare satisfait d'une mise au point américaine

Le ministre israélien des affaires étrangères, M. David Lévy, s'est félicité, lundi 18 mai, d'une mise au point faite le jour même par le département d'Etat américain, au sujet de la résolution 194 des Nations unies qui établit le « droit au retour » des réfugiés palestiniens sur leur terre.

Cette mise au point *« met fin aux tentatives de certains éléments arabes de remettre à l'ordre du jour une résolution de l'ONU complètement dépassée »*, a déclaré M. Lévy. La réaffirmation, la semaine dernière, par Washington, de son soutien à la résolution 194, avait entraîné une levée de boucliers en Israël, où toutes les formations politiques récusent ce « droit au retour ».

Le porte-parole du département d'Etat, Mme Margaret Tutwiler, a affirmé lundi que les deux seules résolutions servant de base aux négociations actuelles étaient les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité de l'ONU, prévoyant l'instauration de la paix en échange de l'abandon des territoires occupés. Elle a en outre annoncé que la diplomatie américaine ne répondrait plus à toutes les questions posées sur le processus de paix pour éviter ce qu'elle a appelé de *« regrettables distorsions des faits »*. – *(AFP.)*

IRAK

Plus d'un million d'électeurs kurdes désignent 105 députés

Plus de un million d'électeurs kurdes irakiens devaient se rendre aux urnes, mardi 19 mai, pour élire leur propre Parlement, alors que l'Iran s'est joint à l'Irak et à la Turquie pour dénoncer ce scrutin : 176 bureaux de vote ont été mis en place ; des magistrats et des représentants des partis devaient superviser le déroulement de ces élections, initialement prévues pour dimanche, mais reportées en raison d'un problème d'encre indélébile (*le Monde* du 19 mai). Sept partis – six kurdes et une coalition chrétienne – sont en lice pour pourvoir les 105 sièges du Parlement, attribués pour trois ans. Les élections doivent également désigner un « président » ; MM. Jalal Talabani, chef de l'Union démocratique du Kurdistan, et Massoud Barzani, chef du Parti démocratique du Kurdistan, sont les principaux prétendants.

A Bagdad, le quotidien *Al Qadissiya*, organe du ministère de la défense, a dénoncé ce scrutin, organisé, selon lui, par *« des voleurs »* qui cherchent à *« enterrer la démocratie »*. Pour le quotidien iranien *Tehran Times*, ce scrutin est *« patronné par les Etats-Unis »*. La Turquie, qui comme l'Irak et l'Iran, a une forte minorité turque sur son territoire, avait elle aussi la semaine dernière sévèrement critiqué ces élections. – *(AFP, Reuter.)*

AMÉRIQUES

CANADA : après la décision du Québec

Le gouvernement fédéral envisage aussi d'organiser un référendum constitutionnel

Le Canada pourrait connaître cette année non pas un, mais deux référendums constitutionnels : le Québec va en organiser un d'ici la fin du mois d'octobre probablement sur la souveraineté de la province, et le gouvernement fédéral vient de déposer un projet pour en proposer un autre, au cas où les négociations en cours avec les provinces n'aboutiraient pas à temps. Cette dernière initiative a provoqué de vives protestations.

MONTRÉAL

correspondance

Le gouvernement fédéral conservateur de M. Brian Mulroney vient de se ménager la possibilité de consulter l'ensemble de la population canadienne sur le projet de réforme constitutionnelle dont il doit déposer la version finale dans les semaines à venir. De son côté, le gouvernement du Québec s'est déjà engagé, par voie législative, à organiser avant le 26 octobre un référendum sur l'accession de la province à la souveraineté, qui pourrait, avec un amendement à la loi, se muer en référendum sur les offres constitutionnelles fédérales, si elles sont jugées suffisamment intéressantes.

M. Harvie André, ministre représentant du gouvernement fédéral à la Chambre des communes, a indiqué que le projet de loi, déposé *«par précaution»*, vendredi 15 mai, permettrait de tenir un référendum dans une, plusieurs, ou toutes les provinces *«si le besoin s'en fait sentir»*. L'issue de ce scrutin ne lierait pas juridiquement le gouvernement qui n'y attache qu'une *«valeur morale»*, a précisé M. André, qui a d'ailleurs dit espérer que son organisation ne soit pas nécessaire.

Ottawa préférerait en effet que les négociations qu'il mène avec les représentants des gouvernements provinciaux (sauf celui du Québec qui les boycotte) et des peuples autochtones, aboutissent à un consensus qui le dispenserait de cette consultation populaire. Mais ces discussions s'éternisent et l'échéance référendaire québécoise approche.

«Coup de force d'Ottawa»

Les premiers ministres des provinces de l'Ouest ont immédiatement critiqué ce projet de loi comme *«un coup de force d'Ottawa»*, qui se donnerait ainsi le moyen d'écarter leurs revendications et d'en appeler directement aux citoyens pour faire prévaloir sa propre solution au problème constitutionnel. Une solution dont ils redoutent qu'elle ne soit concoctée dans le seul but d'amener enfin le Québec à adhérer à la Constitution canadienne qu'il a refusé de signer en 1982. Cette crainte est aussi largement partagée – pour d'autres raisons – par les indépendantistes québécois.

Le projet de loi ne précise ni la ou les questions qui seraient posées, ni la date de cet éventuel référendum. Il en définit seulement les modalités techniques, mais celles-ci ont suffi à soulever l'indignation de toutes parts. Contrairement à vingt ans de tradition électorale canadienne, le texte ne pose aucune limite aux dépenses électorales des individus, groupes, entreprises ou partis politiques. Les gouvernements fédéral et provinciaux n'auraient même pas à rendre compte de leurs propres dépenses.

Le Parti libéral du Canada, qui réclamait pourtant un référendum, et le Parti néodémocrate ont promis de déposer des amendements pour corriger ces modalités. Le chef du Bloc québécois (parti fédéral souverainiste), M. Lucien Bouchard, envisage de contester devant les tribunaux la validité de ce projet de loi qu'il considère comme *«une tentative éhontée de laver les cerveaux»*.

CATHERINE LECONTE

□ **PEROU : l'OEA accepte le plan de réformes du président Fujimori.** – L'assemblée annuelle de l'Organisation des Etats américains (OEA), réunie à Nassau au niveau des ministres, a accepté, lundi 18 mai, de collaborer au plan de réformes (*le Monde* du 19 mai) du président péruvien Alberto Fujimori, venu le présenter en personne. L'OEA a demandé cependant aux autorités péruviennes *«de rendre effectif dans les plus brefs délais le retour au système démocratique dans le respect de la séparation des pouvoirs et de l'Etat de droit»*. M. Fujimori, auteur le 5 avril d'un coup d'Etat civil marqué notamment par la dissolution du Parlement, a promis que son pays renouerait avec la démocratie dans un délai de cinq mois. – *(AFP.)*

ASIE

THAÏLANDE

Bangkok dans la tourmente

Suite de la première page

Lundi après-midi, dans le quartier de Bangkok où les premiers rassemblements ont lieu depuis le 5 mai, les soldats ont monté une opération pour arrêter le général Chamlong et les six autres dirigeants de la Confédération pour la démocratie, organisateurs de la grande manifestation de dimanche. Le général, menottes aux poignets, a été embarqué à bord d'une Jeep par des soldats. Environ trois cents personnes, qui n'ont pas opposé de résistance, ont été également arrêtées. Privé de sa direction, le mouvement s'est à la fois durci et éparpillé, en dépit de la présence massive de troupes fraîches appuyées par des blindés légers qui n'ont pas hésité, à plusieurs reprises, à faire usage de leurs fusils pour disperser les groupes encore nombreux de manifestants.

Dans la nuit, des jeunes gens, armés de cocktails Molotov et juchés sur leurs motocyclettes, chassés par les Jeeps de la police, se sont répandus dans d'autres quartiers de la ville, s'en prenant aux symboles du pouvoir, du poste de police à la guérite d'agent de la circulation, en passant par les feux de signalisation. Il s'agissait souvent d'adolescents appartenant à des écoles techniques, qui, visiblement, n'avaient pas froid aux yeux et que les dirigeants de la Confédération pour la démocratie, même avant leur arrestation, ne contrôlaient déjà pas.

De la manifestation à l'émeute

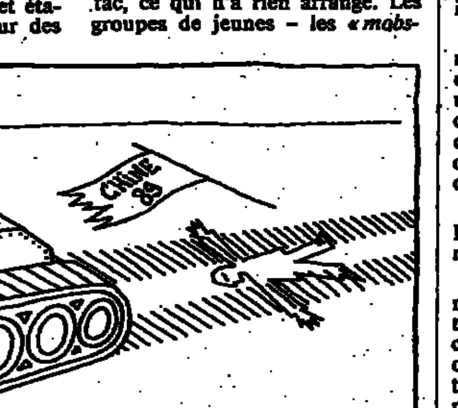
Certains rapports ont fait état, à l'aube, de pillages de magasins mais, quelques heures plus tôt, les jeunes motocyclistes menaient encore leurs rondes sous le regard de résidents qui ne leur manifestaient, apparemment, guère d'hostilité. Mardi à l'aube, l'armée a procédé à des dizaines d'arrestations aux abords de l'Hôtel Royal, devenu au fil des jours un havre pour journalistes et observateurs et que des médecins avaient transformé en hôpital de campagne. L'armée était déjà intervenue au milieu de la nuit devant cet établissement, tirant à vue sur des jeunes qui avaient tenté de forcer des barrages militaires à l'aide d'autobus.

De la manifestation, on est donc passé à l'émeute après la proclamation de l'état d'urgence. Les esprits se sont vite échauffés. Le gouvernement a réitéré, à plusieurs reprises, sa détermination à rétablir l'ordre et, lundi soir, le général Suchinda est de nouveau intervenu à la télévision pour réaffirmer qu'il ne démissionnerait pas. Tous les moyens, a-t-il dit, seront utilisés pour rétablir l'ordre.

Bien entendu, il a fait porter la responsabilité des affrontements aux dirigeants de la Confédération pour la démocratie, arrêtés quelques heures auparavant. Il a même accusé le général Chamlong d'avoir délibérément provoqué les violences. Il a, enfin, annoncé l'ouverture d'un *«dialogue»* avec les formations de l'opposition parlementaire pour tenter de trouver une issue constitutionnelle à la crise.

Dans la brutalité de la répression, depuis la nuit de dimanche à lundi, il faut faire la part habituelle des choses. Si des soldats se sont affolés, ils ont cependant, le plus souvent, tiré en l'air devant les foules et manifesté une certaine retenue. Parfois, ils ont visé les jambes mais, dans d'autres cas, ils ont agi comme s'ils avaient reçu pour instructions de nettoyer le terrain à n'importe quel prix. En revanche, la thèse avancée par le général Chamlong selon laquelle une *«cinquième colonne»* se serait infiltrée parmi les manifestants n'est pas confirmée pour l'instant.

En ordonnant des «marches» de manifestants, notamment dimanche soir, l'ancien gouverneur de Bangkok a également contribué à faire monter d'un cran une tension déjà vive, estiment certains témoins, qui pensent que, dans le camp du pouvoir, on a alors eu le réflexe de lui répondre du tac au tac, ce qui n'a rien arrangé. Les groupes de jeunes – les *«mobsters»*, comme on les appelle ici – qui ont attaqué les édifices publics dans la nuit de lundi à mardi manifestaient une hostilité radicale au pouvoir, ce qui laisse penser qu'il existe, aussi, des jusqu'auboutistes dans les rangs de l'opposition parlementaire. Enfin, les affrontements sont restés longtemps concentrés dans un secteur de Bangkok, le calme prévalant dans la plupart des autres quartiers.



L'intervention du roi

Mardi matin, les nombreuses tentatives entreprises pour calmer un peu l'atmosphère semblaient encore avoir échoué. Avant son arrestation, le général Chamlong aurait été en contact avec le palais royal. Le roi Bumiphol aurait, de son côté, demandé au gouvernement et aux forces armées de résoudre le conflit le plus vite possible et sans nouvelle effusion de sang.

A plus long terme, les autorités ne peuvent pas rester insensibles à l'inquiétude et à la désapprobation exprimées par les milieux d'affaires et les principaux alliés du royaume. Mais il paraît cependant clair que les forces armées se sont donné trois jours d'état d'urgence pour crever l'abcès, ce qui explique leur appui sans réserve, jusqu'ici, au premier ministre. Le pouvoir entend, dans un premier temps, rétablir son autorité et, s'il y parvient, des mesures d'apaisement pourront alors intervenir.

Depuis le début des manifestations, la tension recommence à monter, en général, dans le courant de l'après-midi. Mardi en fin de matinée, il était encore impossible de savoir ce dont la nuit suivante serait porteuse. Mais l'armée n'avait pas encore repris la situation entièrement en main, tant s'en faut. Écoles et universités sont fermées jusqu'à jeudi et les résidents de la capitale sont invités à demeurer chez eux. Entre-temps, le mouvement de protestation a gagné certaines villes de province. La partie demeure serrée car les intérêts en jeu sont considérables.

JEAN-CLAUDE POMONTI

Du putsch du 23 février 1991 aux émeutes de mai 1992

– 23 février 1991 : un putsch renverse M. Chatichai Choonhavan, devenu en août 1988 le premier chef de gouvernement thaïlandais élu démocratiquement en douze ans. La junte instaure la loi martiale, abolit la Constitution et dissout le Parlement.

– 2 mars : M. Anand Panyarachun, un ancien diplomate, est nommé chef d'un gouvernement intérimaire.

– 22 mars 1992 : élections générales. M. Narong Wongwan, chef du parti qui compte le plus grand nombre de députés, est choisi comme premier ministre. Sa candidature sera écartée à la suite d'accusations américaines de trafic de drogue.

– 7 avril : le général Suchinda Krapayoon est nommé premier ministre et quitte l'armée.

– 20 avril : début d'une série de manifestations antigouvernementales, l'opposition et les étudiants considérant l'ex-général Suchinda, qui ne s'était pas présenté aux élections, comme le chef d'un régime militaire déguisé.

– 4 mai : le principal dirigeant de l'opposition, M. Chamlong Srimuang, entame une grève de la faim illimitée pour obtenir la démission de M. Suchinda. Elle durera cinq jours.

– 11 mai : l'opposition suspend ses manifestations après avoir obtenu un accord sur une révision constitutionnelle prévoyant que le chef du gouvernement doit être un député élu.

– 12 mai : M. Suchinda se déclare prêt à démissionner après cette révision.

– 13 mai : les partis progouvernementaux étant revenus sur leur parole, l'opposition appelle à nouveau à manifester.

– 17 mai : premiers affrontements entre manifestants et policiers à Bangkok.

– 18 mai : l'armée reçoit l'ordre de pénétrer dans Bangkok pour mettre fin aux manifestations. Proclamation de l'état d'urgence et arrestation de M. Chamlong.

– 19 mai : les manifestations se poursuivaient encore ce matin dans la capitale. – *(AFP.)*

CORÉE DU SUD

M. Kim Young-sam candidat du parti au pouvoir à la présidence

Le Parti démocrate libéral (PDL), au pouvoir en Corée du sud, a officiellement accordé, mardi 19 mai, son investiture à M. Kim Young-sam pour la prochaine élection présidentielle, a-t-on appris de source proche du parti. Le choix de la convention nationale du PDL ne saurait surprendre, le seul concurrent de M. Kim Young-sam, M. Lee Jong-chan, ayant annoncé dimanche qu'il se retirait d'une la course considérait déloyale.

Le scrutin doit avoir lieu avant la fin de l'année. Le mandat de cinq ans du président Roh Tae-woo, non renouvelable, expire en février. Au total, 4 418 des 6 660 délégués du PDL ont voté pour M. Kim Young-sam, ancien opposant qui s'est rallié au président Roh voici deux ans. Les analystes s'attendent à une lutte serrée entre M. Kim Young-sam et son rival Kim Dae-jung, chef du Parti démocratique, la principale formation d'opposition. – *(Reuter.)*

VIETNAM

Deux dissidents condamnés à la prison

Deux dissidents vietnamiens ont été condamnés par un tribunal de Ho-Chi-Minh-Ville pour *«propagande antisocialiste»*, a annoncé, vendredi 15 mai, le quotidien *Saigon Giai Phong*. M. Doan Thanh Liem, un conseiller juridique accusé d'avoir eu des liens étroits avec des responsables américains et de l'ancien régime de Saïgon, a été condamné à douze ans de détention, le *«poète réactionnaire»* Nguyen Tri, déjà envoyé en *«rééducation»* en 1975, à huit ans.

D'autre part, le président du Comité Vietnam pour la défense des droits de l'homme, M. Vo Van Ai, a écrit au premier ministre vietnamien Vo Van Kiet pour lui demander la libération de *«cinq personnalités religieuses, éminents érudits, spécialistes de l'histoire et de la philosophie du bouddhisme vietnamien»*. Il s'agit des vénérables Thich Huyen Quang et Thich Quang Do, qui se trouvent en résidence surveillée depuis dix ans sans jamais avoir été jugés, Thich Duc Nhuan, détenu dans le camp Z 30 D de Ha Tan, Thich Tue Sy (camp A 20 à Xuan Phuoc) et Thich Tri Sieu (camp de Xuan Loc).

EN BREF

□ **CHINE : protestations après la perquisition chez la correspondante du *Washington Post*.** – Les États-Unis et le Club des correspondants étrangers de Pékin ont *«vivement protesté»* auprès du gouvernement chinois après la perquisition effectuée chez la correspondante du *Washington Post*, Mme Lena Sun, et exigé la restitution de *«tous les documents confisqués»* (*le Monde* du 19 mai). Pékin a accusé Mme Sun *«d'activités incompatibles avec son statut de journaliste»*. Cette nouvelle affaire, après les récentes tracasseries visant les correspondants du *Monde* et du *New York Times*, montre les limites de la politique de réformes relancée depuis le début de l'année. – *(AFP.)*

□ **PHILIPPINES : mandat d'arrêt contre Mme Imelda Marcos.** – Après le refus de Mme Imelda Marcos, candidate à l'élection présidentielle de la semaine dernière, de comparaître, lundi 18 mai, devant le tribunal où elle était poursuivie pour une infraction aux réglementations sur le contrôle des changes, le juge Teresita Flores a ordonné mardi l'arrestation de la veuve de l'ancien dictateur philippin. Cette dernière fait, par ailleurs, l'objet de poursuites pour fraude fiscale, corruption et détournement de fonds publics. – *(Reuter, AFP.)*

□ **TAÏWAN : deux dissidents amnistiés.** – M. Huang Hwa, l'un des plus célèbres opposants taïwanais, a été libéré sur décision du gouvernement, a-t-on appris à Taïpei, lundi 18 mai. Ce membre du Parti démocrate progressiste (DPP) avait été condamné à dix ans de prison en décembre 1990 pour avoir réclamé l'indépendance de l'île. Un autre dissident, M. Zhou Chaolong, appartenant au Parti communiste, condamné en décembre 1991, a également bénéficié de la mesure d'amnistie. – *(Reuter.)*



POLITIQUE

Au Palais des congrès de Paris

Une trentaine de parlementaires UDF et RPR ont assisté au lancement du mouvement de M. de Villiers

Devant près de cinq mille personnes, réunies lundi 18 mai au Palais des congrès à Paris, M. Philippe de Villiers a lancé officiellement, au terme d'un tour de France en province de plusieurs mois, son mouvement « Combat pour les valeurs ». Le député (apparenté UDF) de la Vendée a présenté comme un mouvement d'idées et un mouvement politique cette association, dont il entend se servir pour apporter un « nouveau souffle » à l'opposition.

Entre deux représentations des chœurs de l'ex-Armée rouge, M. de Villiers a connu, lundi soir, son heure de gloire à Paris, devant la chorale constituée par une foule plus huppée que celle qui assiste aux réunions de M. Jean-Marie Le Pen, et où l'on retrouve partisans de l'école privée, « militants » des quartiers chics, lecteurs du *Figaro-Magazine*, et participants sensibles aux particules. Isolé la semaine dernière au Palais-Bourbon, l'homme de la Vendée a trouvé devant lui un Palais des congrès débordant. Quatre mille à cinq mille personnes, ayant acquitté 40 francs de droit d'entrée, avec des centaines de jeunes sur la scène en guise de décor pour symboliser *« cette génération de vérité et de conviction »* que M. de Villiers invite à se lever pour *« le printemps de la France »*. Au premier rang, siégaient une trentaine de parlementaires, RPR et UDF confondus (1), *« miniature prémonitoire »*, comme l'a dit encore le maître des cérémonies, de ce que doit être, demain, le grand rassemblement de l'opposition.

Etaient présents, bien sûr, les trois premiers membres de « l'équipe fondatrice » du nouveau parti : M. Bernard Seillier, sénateur (UDF) de l'Aveyron, M. Louis de Broissia, député (RPR) de la Côte-d'Or, chargé des relations avec les autres partis de l'opposition ; Mme Christine Boutin, député (UDC) des Yvelines, défenseur, devant l'Eternel, de la famille. Les cinquante premiers *« correspondants locaux »*, chargés d'aller porter partout la bonne parole, sont issus pour la plupart du réseau associatif et, a-t-il été souligné, pères de famille méritants.

Cette grand-messe parisienne et vendéenne a commencé et s'est terminée sur l'air de la musique du film de Roland Joffé *Mission*. Missionnaire de l'opposition, M. de Villiers croit l'être devenu. Parti en croisade en octobre 1990 dans le sillage de l'ex-inspecteur Antoine Gaudino, il a planté son étendard, depuis un an, dans près de vingt-trois villes de France. Les « affaires » ont fait ses affaires. Les divisions de la droite l'ont fortifié. M. de Villiers remplit les salles et sait les passionner. Hier, le Palais des congrès et demain, à l'automne, celui de Bercy. *« Les partis, pour nous*, a-t-il lancé, *c'est trop petit. Le temps est venu des libéraux enracinés. »* M. de Villiers veut être le premier d'entre eux.

Pendant deux heures, sans notes, avec talent, il a parlé de son combat pour sa droite, sa France, son Europe. *« Combat pour les valeurs*, a-t-il dit, *est un mouvement d'idées qui devient, ce soir, un mouvement politique ; un mouvement qui n'est pas un parti, bien que ce soit un mouvement... bien parti. (...) Un mouvement qui entend devenir un grand mouvement civil, reposant sur les valeurs de charité, de vérité et de probité. »* Car, pour M. de Villiers, il y a aujourd'hui deux façons de bâtir l'union de la droite : par les structures — sans jamais oser la moindre allusion aux vicissitudes du couple Chirac-Giscard, M. de Villiers croit que cette union-là se brisera sur *« l'écueil des idées »* — ou bien en mêlant *« les responsabilités et les convictions »*.

« Nous voulons, a-t-il expliqué, *contraindre les politiques à se réformer, à procéder à une remise en cause fondamentale des combinaisons tactiques et des échafaudages politiciens. »* Désireux de montrer le chemin, M. de Villiers estime que Combat pour les valeurs peut être le *« stimulateur cardiaque »* de l'opposition, lui apporter cette *« valeur ajoutée »*, ce *« nouveau souffle »* qui permettront de réconcilier la France avec la politique, de donner à la droite *« efficacité et générosité »*, de restaurer *« le fait national »* et *« le fait moral »*, sans se laisser intimider *« par le néofascisme sémantique de la société politico-médiatique »*. Au terme d'un discours conçu comme un véritable prêche, mêlant dans une trouble confusion valeurs chrétiennes et valeurs républicaines, M. de Villiers a proposé sa *« charte pour l'alternance »*, comprenant une charte pour la famille, *« cellule fondatrice de la société »*, un *« projet de libération »* pour l'école et pour les entreprises, la reconstitution de *« l'harmonie du territoire français »*, le référendum d'initiative populaire ; enfin et surtout, *« le refus d'un gouvernement de codirection de la France »*, assorti *« d'un plan national de lutte contre la corruption »*.

M. de Villiers refuse, en effet, tout nouveau *« troc idéologique »* avec M. Mitterrand, qu'il convie *« à aller tailler ses arbres à Latché »*.

D. C.

(1) Assistaient à ce congrès constitutif plusieurs députés : MM. Jacques Baumel (RPR, Hauts-de-Seine), Pierre Mauger (RPR, Vendée), Alain Griotteray (UDF, Val-de-Marne), Louis de Broissia (RPR, Côte-d'Or), François d'Aubert (UDF, Mayenne), Jean-Claude Mignon (RPR, Seine-et-Marne), Jean-Luc Préel (UDF, Vendée), Jean Kiffer (apparenté RPR, Moselle), Bernard Debré (RPR, Indre-et-Loire), Lucien Richard (RPR, Loire-Atlantique), Jean Desanlis (UDF, Loir-et-Cher), Jean-Michel Ferrand (RPR, Vaucluse), Roland Vuillaume (RPR, Doubs), Eric Doligé (RPR, Loiret), Mme Christine Boutin (UDC, Yvelines), MM. Alain Jonemann (RPR, Yvelines), Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie), Joseph-Henri Maujoüan du Gasset (UDF, Loire-Atlantique), et plusieurs sénateurs : MM. Jacques Larché (Rép. et ind., Seine-et-Marne), Jacques Habert (non inscrit, représentant des Français établis hors de France), Louis Moinard (Union centriste, Vendée), Claude Prouvoyeur (CNI, Nord), François Delga (non inscrit, Tarn), Bernard Seillier (Rép. et ind., Aveyron), Xavier de Villepin (Union centriste, Français établis hors de France), Bernard Barbier (Rép. et ind., Côte-d'Or), Henri de Raincourt (Rép. et ind., Yonne), Jacques Oudin (RPR, Vendée), Jean Chamant (RPR, Yonne), Michel Miroudot (Rép. et ind., Haute-Saône) ; un député européen : M. François Guillaume (RPR).



L'héritage de M. Le Pen

par Daniel Carton

LA question est désormais posée : la droite a-t-elle besoin de M. de Villiers ? Depuis lundi en tout cas, elle ne peut plus feindre de l'ignorer. Si le microcosme ne le supporte pas, un mouvement de fond, en tous cas, est peut-être en train de le porter. En ces temps difficiles pour la cause politique, on ne déplace pas facilement les foules en province et on ne remplit pas impunément une grande salle à Paris, en demandant aux gens, de surcroît, de payer.

Il n'a visiblement pas l'intention de s'arrêter en si bon chemin. Formé dans sa jeunesse par l'Action française, metteur en scène reconnu de l'histoire vendéenne, venu à la politique en même temps que la cohabitation de 1986 dans les valises de la « bande à Léo », converti un temps au barrisme, ce quadragénaire ne veut pas encore dire où il va, mais il y va. A sa façon, profitant de son nom et du recentrage de l'opposition RPR-UDF, il se pose en rénovateur « moral » d'une droite qu'il veut bien droite, bien française et, si possible, bien catholique. Il initie au sein de l'opposition une espèce d'Opus dei politique, pouvant l'amener à son tour, espère-t-il, à la béatification, c'est-à-dire à l'Elysée.

Pour l'heure, M. de Villiers, qui, à cet égard, n'est pas dépourvu de talent, explique que son mouvement n'est pas un parti... Ce paravent autour de ses intentions ne trompera personne. Si le scrutin proportionnel avait été décidé pour les élections législatives de 1993, son intention était de lancer ses candidats dans la bagarre. Sa solution de repli consistera à fixer son poids politique sur le terrain de l'anti-cohabitation. Mais il est évident que, déjà, M. de Villiers voit plus loin. Sa candidature à la prochaine élection présidentielle se dessine avec de plus en plus d'insistance. Misant sur une précipitation des échéances et l'inefficience du système des « primaires », son pari s'appuie sur le « peuple de droite ».

M. de Villiers veut, avant tout, être utile à lui-même. On dira que l'opposition empêtrée dans les débats sur Maastricht n'avait pas besoin de cela. M. Gérard Longuet et d'autres le pensent. Certains, à l'exemple de M. Giscard d'Estaing, se sont toujours montrés plus conciliants. Quand, officiellement, tout accord entre l'opposition et le Front national est rejeté, il n'est peut-être pas inutile de mettre en viager l'héritage de M. Le Pen. M. de Villiers n'en dit, il est vrai, jamais de mal.

Après la défaite régionale et départementale du PS

La fédération socialiste du Nord veut approfondir l'accord avec les Verts

LILLE

de notre correspondant

Quelque quatre cents délégués ont participé à la convention départementale du PS organisée par la fédération du Nord, samedi 16 mai, à Lille. Le débat, à huis clos, avait été préparé par un séminaire des responsables fédéraux, à l'initiative du premier secrétaire, M. Bernard Roman, et par de nombreuses réunions de sections. Une cinquantaine de contributions ont été débattues. La *« défaite cinglante »*, selon les mots de M. Pierre Mauroy, du PS dans cette région et dans ce département a été analysée avec une grande lucidité et — le mot est revenu à plusieurs reprises — avec humilité.

La direction fédérale n'a guère été contestée, pour la simple raison qu'elle avait su prendre les initiatives attendues. L'accord régional laissant aux Verts la présidence du Nord-Pas-de-Calais, que l'on attendait pour M. Michel Delebarre, n'a pas été désavoué, bien au contraire, même si l'on sent que l'opinion publique le comprend encore mal. On y voit même un pari à gagner dans un renouveau nécessaire.

M. Bernard Derosier, qui a dû céder le siège de président du conseil général du Nord, a affirmé que la défaite n'était pas venue d'une contestation des politiques menées dans le département ou la région, mais plutôt du contexte national et d'*« une politique gouvernementale, non pas mauvaise, mais mal expliquée et qui n'a pas convaincu l'opinion »*. MM. Derosier, Delebarre et Mauroy n'ont pas esquivé les déficiences du PS. Ils ont souligné la nécessité de renouer les dialogues au quotidien et sur le terrain, d'attacher plus d'attention aux relations avec les syndicats et le monde associatif, de veiller, surtout, à l'action sociale. On a beaucoup insisté sur les classes moyennes, qui éprouvent le sentiment d'être quelque peu oubliées par le pouvoir. M. Delebarre préconise même la création d'un ministère des classes moyennes. Certaines mesures ont été souhaitées, comme la remise en question des allocations familiales égales pour tous les enfants, quelle que soit l'importance des ressources du foyer.

La dénonciation fréquente et vigoureuse des méfaits des courants, *« quand ils deviennent des clans »*, a inspiré un changement important. La direction fédérale comptera, désormais, des représentants de toutes les sensibilités. Entrent au secrétariat fédéral MM. Gérard Caudron, député européen, maire de Villeneuve-d'Ascq, et Yves Durand, député, maire de Lomme, pour le courant de M. Jean Poperen ; Umberto Battist, député, maire de Jeumont, pour les rocardiens ; Didier Masnier pour les fabiusiens. Quant aux « mauroyistes », M. Mauroy en a donné une définition sans appel : *« Ils sont les membres du club des sans club. »* Tous les délégués fédéraux sont « démissionnés » d'office, une autre répartition des tâches étant prévue.

La stratégie prend, aussi, une autre tournure : l'accord avec les Verts n'est pas considéré comme une péripétie des élections régionales, mais comme *« un prélude à une majorité de progrès pour demain »*. Les sections socialistes ont reçu la consigne de rencontrer les Verts partout où ils agissent et de leur proposer des actions concrètes et communes. — *(Intérim.)*

En Provence-Alpes-Côte d'Azur

M. Tapie cherche une épreuve de force avec M. Gaudin

MARSEILLE

de notre correspondant régional

A la suite de l'élection, jeudi 14 et vendredi 15 mai, grâce aux voix du Front national, de cinq présidents de commission — sur les treize du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur — issus de son groupe, Energie Sud, M. Bernard Tapie a déclaré, dimanche 17 mai, qu'*« il ne saurait être question de conserver ces présidences »*. Des propos allant dans le même sens, mais non suivis d'effet, avaient été tenus, jeudi 14 mai, par M. François Bernardini, vice-président du groupe Energie Sud et premier secrétaire de la fédération socialiste des Bouches-du-Rhône (*le Monde* du 16 mai). Mais, selon M. Bernardini, il convenait que *« le processus aille, auparavant, jusqu'à son terme »*. Le groupe Energie Sud devait se réunir en début de semaine.

Le président (UDF-PR) du conseil régional, M. Jean-Claude Gaudin, qui dispose d'une majorité relative de 43 voix sur 123, s'était lui-même prononcé pour la démission des présidents de commission UDF et RPR afin de provoquer de nouvelles élections *« dans la clarté »*. Toutefois, selon M. Tapie, *« M. Gaudin (...) ne saurait prétendre gérer seul la région. » « Il n'a pas l'air d'avoir compris la réalité de la situation*, a-t-il ajouté. *Nous ne le laisserons pas exercer son autorité parce qu'il n'en a ni les compétences ni les moyens politiques. Il devra choisir soit de s'appuyer sur les partis démocratiques (...) en confiant à chacun de leurs représentants désignés de réels pouvoirs, soit de reconstituer son alliance avec le Front national. »* Grâce à ses trente élus et en utilisant la vindicte du FN (trente-quatre élus) à l'égard de M. Gaudin, le ministre de la ville cherche, en fait, à imposer une épreuve de force au président du conseil régional pour le contraindre à un partage du pouvoir (1). *« Il faut qu'on ait le pouvoir avec Jean-Claude Gaudin, et, là, ce sera banzaï ! »*, avait-il d'ailleurs déclaré, très explicitement, le 30 avril, au *Provençal*.

Les communistes, mais aussi M. Yves Vidal, député (ex-PS) des Bouches-du-Rhône, ont condamné cette attitude (*le Monde* daté 17-18 mai), contre laquelle s'est également élevé, dimanche, M. Robert Fidenti, l'un des trois conseillers régionaux de Génération Ecologie. *« Ce n'est pas très honorable pour la démocratie*, nous a-t-il déclaré, *de faire du chantage en s'appuyant, même temporairement, sur des alliés aussi peu recommandables. M. Tapie se sert du FN comme il l'avait déjà fait pour interdire au PC et aux écologistes de constituer leurs groupes respectifs. On ne peut pas tenir un discours anti-FN d'un côté et jouer, d'un autre, à ce jeu-là. C'est lors de la discusssion du budget, du contrat de plan Etat-région, ou d'autres dossiers importants, que nous jugerons si la majorité relative du conseil régional tient compte des propositions de l'opposition. »*

GUY PORTE

(1) M. Tapie voudrait également obtenir des avantages matériels pour son groupe. En particulier, la mise à disposition de quatre conseillers en remplacement d'anciens collaborateurs du groupe socialiste qui ont refusé de travailler avec le ministre de la ville.

L'affaire Gaucher

M. Sergent dénonce le comportement des « nostalgiques de Vichy » au Front national

Interrogé, dans *Libération* du mardi 19 mai, sur la démission de trois candidats du Front national aux dernières élections dans le Doubs, à la suite de la relation du passé collaborateur de M. Roland Gaucher, directeur de *National-Hebdo*, membre du bureau politique du parti d'extrême droite et conseiller régional de Franche-Comté (*le Monde* du 13 mai), M. Pierre Sergent, membre du même bureau politique et conseiller régional du Languedoc-Roussillon, *« déplore ce geste, mais le comprend »*. *« Nous sommes de plus en plus nombreux à ne plus supporter les tentatives de justification de la collaboration, sur lesquelles reviennent sans cesse quelques nostalgiques du régime de Vichy »*, déclare l'ancien chef de l'OAS-Métropole.

« Nous, les résistants, nous ne passons pas notre temps à nous vanter de nos actions, mais nous estimons inutile d'en rajouter afin de faciliter la réconciliation nationale », ajoute M. Sergent, en invitant les collaborateurs du nazisme à avoir *« au moins la pudeur de se taire ! »*. *« Nous ne leur demandons pas plus*, prévient-il, *mais s'ils veulent continuer à vouloir réhabiliter leur passé contestable en se servant du Front national, qu'ils utilisent d'autres journaux que ceux qui nous sont affiliés ! »* M. Sergent estime que *« le Front national ne doit pas hésiter à écarter de ses rangs ceux qui continuent d'être en retard d'une guerre et ne veulent pas entendre raison »*.

Après sa démission du conseil municipal de Saint-Gilles

M. de Chambrun (FN) en conflit ouvert avec son deuxième adjoint

Saint-Gilles n'a plus de maire ! Elu premier magistrat de cette localité du Gard en mars 1989, M. Charles de Chambrun, seul dirigeant du Front national élu à la direction d'une ville de plus de dix mille habitants, disposait d'une confortable majorité de coalition au conseil municipal : vingt et un sièges contre huit à l'opposition. Aujourd'hui, sa majorité est devenue minoritaire : quatorze conseillers contre quinze à « l'opposition ».

Ce nouveau rapport de forces s'est dégagé le 13 avril lors du vote du budget qui a donc été rejeté. M. de Chambrun, ainsi que douze de ses partisans, ont fait parvenir une lettre de démission à la préfecture du Gard, afin de provoquer une nouvelle élection dans laquelle ce membre du bureau politique du parti d'extrême droite sollicitera le renouvellement de son mandat (*le Monde* du 19 mai).

Seul le premier adjoint, M. Daniel Massebieau, favorable au maire, n'a pas quitté l'assemblée communale afin d'expédier les affaires courantes. Accessoirement, cela interdit au deuxième adjoint privé de ses délégations, M. Maurice Blanc, transfuge du RPR, chargé notamment de l'urbanisme et devenu principal opposant à M. de Chambrun, de le faire à sa place.

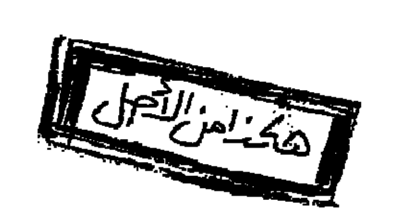
Cette démission collective intervient après de nombreux mois de crise ponctuée successivement par le départ du premier adjoint d'origine suivi par d'autres, des retraits de délégations et des prises de position de conseillers municipaux contre *« des erreurs de gestion »* et *« l'insuffisance de réalisations »* du maire. Homme à la personnalité contestée par ses adversaires, ancien secrétaire d'Etat dans les années 60 et ancien député, M. de Chambrun avait été « épinglé » au début de l'année par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) pour avoir établi des fichiers illégaux dans sa commune (*le Monde* du 6 mars).

L'affaire a fini par se cristalliser autour d'un conflit opposant M. de Chambrun à M. Blanc. Le premier accuse le second d'ingérence ; le second accuse le premier de mythomanie. Pour couronner le tout, les deux protagonistes ont respectivement saisi le procureur de la République pour délit d'ingérence et les tribunaux pour diffamation.

O. B.

□ **Les autonomistes bretons défendent les « langues minoritaires ».** — Quatre organisations bretonnes — l'Union démocratique bretonne (UDB), Emgann, Pobl et Frankiz breizh — ont adressé, le 17 mai, une « lettre ouverte » aux députés, sénateurs et conseillers régionaux de Bretagne, leur demandant de *« manifester publiquement »* leur *« opposition »* à l'amendement au projet de loi constitutionnelle, préalable à la ratification du traité de Maastricht, visant à faire de la langue française *« la langue de la République »*. Cet *« amendement scélérat »*, estiment les autonomistes bretons, *« tend à rendre*, de facto, *tout futur projet de loi en faveur des langues dites minoritaires incompatible avec les fondements mêmes de la République »*.

□ **M. Briant en désaccord partiel avec M. de Villiers.** — M. Yvon Briant, président du CNI, a exprimé, lundi 18 mai, son accord avec Combat pour les valeurs *« sur plusieurs points essentiels, notamment l'impérieuse nécessité de « droitiser » le message de l'opposition institutionnelle »*, mais il a critiqué l'hostilité du promoteur de ce mouvement, M. Philippe de Villiers, à la cohabitation et au traité de Maastricht, car il faut *« respecter les échéances électorales et favoriser l'union européenne en ratifiant Maastricht »*.



POLITIQUE

Les fausses factures de la SAGES

Les déclarations de Mme Lienemann provoquent une crise au sein de la fédération de l'Essonne

La fédération socialiste de l'Essonne *« exige un démenti clair et complet »* de Mme Marie-Noëlle Lienemann, ministre délégué au logement et au cadre de vie, après ses déclarations, publiées par *le Parisien* du 13 mai, sur deux élus de ce département, MM. Jacques Guyard, maire d'Evry, et Claude Germon, député, maire de Massy, au sujet des fausses factures de la SAGES, bureau d'études proche du PS. La commisson exécutive fédérale, réunie dans la soirée du lundi 18 mai à Evry, a adopté une motion dans laquelle elle reproche à Mme Lienemann d'avoir *« porté sciemment des accusations sans fondement contre deux élus socialistes de l'Essonne »*.

La commission exécutive *« condamne cette prise de position, indigne d'un ministre, et exige un démenti clair et complet de sa part »*, ajoute la motion, qui indique, en outre, que *« l'ensemble des sensibilités du PS représentées au bureau fédéral de l'Essonne, à l'exception du courant politique de Mme Lienemann, ont donné leur démission et saisissent le bureau exécutif du PS »*. Mme Lienemann anime, avec deux autres élus de l'Essonne, MM. Julien Dray et Jean-Luc Mélenchon, le courant Gauche socialiste, qui, bien que minoritaire, dirigeait jusqu'à maintenant cette fédération sur la base d'un accord avec les fabiusiens.

Le porte-parole du PS, M. Jean-Jack Queyranne, avait qualifié les déclarations de Mme Lienemann, lundi, lors de son point de presse hebdomadaire, de *« démarche totalement isolée et personnelle »*. Il a ajouté que Mme Lienemann *« avait été reçue par le premier ministre »* (*le Monde* daté 17-18 mai) et que *« M. Pierre Bérégovoy lui a dit ce qu'il avait à lui dire »*. *« Les insinuations ne peuvent prévaloir,* a expliqué M. Queyranne. *Il faut rejeter ce genre d'attitude, qui conduit à désigner tel ou tel sans apporter le moindre commencement de preuve. »*

Le premier débat d'Egal à égal

Mme Roudy souhaite des garanties contre une banalisation du travail de nuit

« Le travail de nuit n'est bon pour personne. Il doit rester l'exception. Il ne doit pas être fondé sur la rentabilité de l'entreprise, mais être circonscrit aux cas où il est socialement nécessaire, comme pour les infirmières », a déclaré Mme Yvette Roudy, ancien ministre des droits de la femme, député (PS) du Calvados et maire de Lisieux, lundi 18 mai, lors de la première soirée-débat organisée par l'association Egal à égal, qu'elle a créée le mois dernier (1).

Responsables syndicaux, responsables politiques, médecins et spécialistes du droit du travail étaient invités à débattre de la meilleure stratégie à adopter au moment où le ministre du travail, Mme Martine Aubry, élabore un projet de loi qui devrait harmoniser la législation française avec les règles européennes.

Egal à égal doit être, selon sa fondatrice, *« un lieu de dialogue et un espace de réflexion »*. Mme Roudy estime que, les 22 et 29 mars dernier, les jeunes et les femmes ont montré qu'ils sont *« las des querelles stériles »* et qu'ils souhaitent *« moins de mécanique, plus de concret, plus de volonté »*. *« Vous vous êtes éloignés de nous, vous n'avez pas vu la France se transformer, les Français changer »* : tel est le message adressé par ces électeurs aux socialistes, selon Mme Roudy, qui estime que *« la technique de gouvernement l'a emporté sur l'idéal »*.

C. W.

(1) Egal à égal, boîte postale 2, 126, rue de l'Université, 75007 Paris. Tél : 40-62-50-65.

Les travaux parlementaires

Les députés refusent que le dépôt légal serve à « l'information des autorités de l'Etat »

L'Assemblée nationale a adopté en première lecture, lundi 18 mai, le projet de loi relatif au dépôt légal présenté par M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat à la communication. Ce texte, déjà voté le 14 avril par le Sénat dans une forme légèrement amendée, vise à étendre le dépôt légal des œuvres et des documents aux programmes audiovisuels ainsi qu'aux nouvelles techniques de communication (logiciels, bases de données, etc). Les députés ont globalement rétabli le texte dans sa version initiale mais ont suivi le Sénat dans son refus d'intégrer *« l'information des autorités de l'Etat »* parmi les finalités du dépôt légal. Les groupes du PS, du RPR, de l'UDF et de l'UDC ont voté pour. Le PC s'est abstenu.

M. Bruno Bourg-Broc (RPR, Marne) ne croyait pas si bien dire lorsqu'il a regretté que le dépôt légal apparaisse comme *« une institution vieillotte et poussiéreuse à ceux qui ne le connaissent pas »*. Le dispositif existant date en effet de 1943, ce qui a conduit M. Jeanneney à juger qu' *« il fallait mettre fin au paradoxe qui veut que le dépôt légal soit encore régi par une loi de Vichy »*. Cette modernisation de la *« gestion de notre mémoire collective »*, a indiqué Mme Janine Ecochard (PS, Bouches-du-Rhône), rapporteur de la commission des affaires culturelles, sociales et familiales, consiste à intégrer *« les nouveaux supports de la connaissance : l'informatique et l'audiovisuel »*.

Un revers inattendu

M. Bernard Schreiner (PS, Yvelines) en a souligné l'urgence en lançant ce cri d'alarme : *« nos archives se portent mal : 40 % des documents d'actualités télévisées de 1976 à 1982 sont inexploitables. »* Si tout le monde a admis que l'actuel projet répondait aux nouveaux défis techniques, des réserves se sont manifestées avec constance, notamment dans les propos de Mme Muguette Jacquaint (PC, Seine-Saint-Denis) et M. Paul-Louis Tenaillon (UDF, Yvelines) sur le financement de ces mesures de modernisation (120 millions de francs pour le seul INA) et sur la non-application du dépôt légal aux programmes audiovisuels régionaux.

Les sénateurs avaient amendé le texte initial du gouvernement en donnant une définition plus précise des nouvelles techniques informatiques – *« les prologiciels, les bases de données, les systèmes experts et les autres produits de l'intelligence artificielle »* – désormais soumises au dépôt légal. Les députés ont conservé cette nouvelle formulation. En revanche, ils ont supprimé la disposition, ajoutée par les sénateurs, étendant l'obligation de dépôt aux *« programmes-sources »*. Ils ont, en outre, adopté deux amendements gouvernementaux, le premier rétablissant l'applicabilité de la nouvelle législation à la Polynésie française, que le Sénat avait supprimée, le second visant à l'étendre aux documents provenant des autres Etats de la Communauté européenne.

Mais le gouvernement a essuyé un revers inattendu lorsqu'il a cherché à réinscrire une disposition, supprimée par le Sénat, intégrant *« l'information des autorités de l'Etat »* parmi les finalités du dépôt légal. Faute d'un nombre suffisant de députés socialistes, l'Assemblée, suivant les recommandations de Mme Jacquaint, a rejeté l'amendement en ce sens présenté par M. Jeanneney.

FRÉDÉRIC BOBIN

En Polynésie française

M. Alexandre Léontieff contesté par les siens

PAPEETE

de notre correspondant

Le retour en Polynésie française de la délégation signataire du *« pacte de progrès »* annoncé le 14 mai par le gouvernement ne pouvait être plus triomphaliste.

Le président du gouvernement territorial, M. Gaston Flosse, et le nouveau président de l'assemblée locale, M. Jean Juventin, maire de Papeete, se sont mutuellement félicités de la réussite de leur mission. Mais la conclusion de ce protocole d'accord n'a pas calmé ceux des adversaires de M. Flosse qui ne partagent pas le sens du compromis de M. Alexandre Léontieff, le député non inscrit de la première circonscription, qui avait accepté de faire partie de la délégation parisienne pour répondre positivement aux appels au calme lancés par le ministre des DOM-TOM, M. Louis Le Pensec.

M. Alexandre Léontieff était attendu de pied ferme par son propre frère, M. Boris Léontieff, maire d'Arue, et par le président exécutif de sa propre formation, le Te Tiarama, M. George Kelly, anciens membres du gouvernement, qui l'ont convoqué devant le comité directeur de leur parti pour lui demander des explications.

Après la condamnation de M. Flosse pour ingérence, M. Boris Léontieff avait en effet joint sa voix à celle de l'autre député non inscrit, M. Emile Vernaudon, et à celle du chef indépendantiste du Front de libération de la Polynésie (FLP), M. Oscar Temaru, pour réclamer la démission du président du gouvernement et la dissolution de l'assemblée territoriale. La démarche de M. Alexandre Léontieff les a court-circuités, puisqu'elle a contribué à relégitimer M. Flosse.

Quant à M. Vernaudon, cela fait maintenant près de deux mois qu'il occupe avec les militants du Aia A Api, au centre de Papeete, les locaux de l'assemblée territoriale, où il s'est cloîtré avant d'être évincé de la présidence de cette instance par M. Juventin au terme de diverses péripéties juridiques.

Mais M. Vernaudon a échoué dans l'épreuve de force qu'il avait engagée et il apparaît plus isolé que jamais. Beaucoup de ses amis l'ont lâché et son enfermement volontaire suscite plus d'indifférence que d'émotion. Ses adversaires craignent donc maintenant que l'ombrageux maire de Mahina ne recoure à des moyens extrêmes avec le concours de certains membres du FLP dont il s'est rapproché.

MICHEL YIENGKOW

POLITIQUE

L'attitude des Français à l'égard du traité de Maastricht

Une enquête de la SOFRES pour « le Monde » *et TF 1*

Quelle est votre attitude à l'égard du traité européen de Maastricht ? Etes-vous favorable à sa ratification, opposé ou indifférent ?

	Rappel enquête 7 sur 7/SOFRES mi-avril 1992	Mai 1992
– Favorable	35	34
– Opposé	14	15
– Indifférent	29	33
– Sans opinion	22	18
	100 %	100 %

Pour décider ou non la ratification finale du traité de Maastricht, quelle est la solution qui vous paraît préférable ?

– C'est à l'Assemblée nationale et au Sénat d'en débattre et de prendre la décision	25
– C'est aux Français par référendum	66
– Sans opinion	9
	100 %

Supposez qu'il y ait un référendum sur la ratification du traité de Maastricht, quelle serait votre réponse ?

– Vous voterez oui	40
– Vous voterez non	19
– Vous voterez blanc ou nul ou vous n'irez pas voter	21
– Sans réponse	20
	100 %

Le traité de Maastricht prévoit que les membres des pays de la Communauté européenne qui résident en France auront le droit de vote aux élections municipales. Vous-même, êtes-vous favorable ou opposé à cette mesure ?

	Ensemble des Français	Sympathisants de gauche	Sympathisants de droite
– Favorable	47	58	38
– Opposé	40	31	51
– Sans opinion	13	11	11
	100 %	100 %	100 %

Par ailleurs, les ressortissants de la Communauté européenne qui résident en France pourront être élus conseillers municipaux mais pas maire de la commune où ils résident. A ce sujet, quelle est votre opinion ?

	Ensemble des Français	Sympathisants de gauche	Sympathisants de droite
– C'est satisfaisant	35	44	30
– C'est excessif : ils ne devraient pas pouvoir être élus conseillers municipaux	44	35	54
– C'est insuffisant : ils devraient pouvoir être élus maire	9	13	5
– Sans opinion	12	8	11
	100 %	100 %	100 %

Le traité de Maastricht prévoit que, d'ici quelques années, les monnaies nationales comme le franc et le mark seront remplacées par une monnaie unique pour les pays de la Communauté, l'écu. Vous-même, êtes-vous favorable ou opposé au remplacement d'ici quelques années du franc par l'écu ?

	Ensemble des Français	Sympathisants de gauche	Sympathisants de droite
– Favorable	63	62	65
– Opposé	25	24	24
– Sans opinion	12	14	11
	100 %	100 %	100 %

Le traité de Maastricht prévoit également que la liste des pays soumis à un visa d'entrée, par exemple pour venir en France, sera décidée par les douze pays de la Communauté à la majorité des membres, donc éventuellement contre l'avis de la France. Vous-même, êtes-vous favorable ou opposé à cette mesure ?

	Ensemble des Français	Sympathisants de gauche	Sympathisants de droite
– Favorable	40	45	37
– Opposé	44	42	51
– Sans opinion	16	13	12
	100 %	100 %	100 %

LA FICHE TECHNIQUE

Sondage effectué pour *le Monde* et TF1.

Date de réalisation : du 12 au 14 mai 1992.

Echantillon national de 1 000 personnes, représentatif de l'ensemble de la population âgée de dix-huit ans et plus, interrogées en face à face à leur domicile par le réseau des enquêteurs de la SOFRES.

Méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de ménage PCS) et stratification par région et catégorie d'agglomération.

Dans les prochaines années, pensez-vous que la France bénéficiera des décisions qui ont été prises à Maastricht : beaucoup, assez, peu ou pas du tout ?

– Beaucoup	7	37
– Assez	30	
– Peu	31	41
– Pas du tout	10	
– Sans opinion		22
		100 %

Les réticences de l'électorat de droite

Suite de la première page

Si les Français avaient à se prononcer, comme ils le souhaitent majoritairement, par référendum, ils ratifieraient le traité dans la confortable proportion de deux tiers pour, un tiers contre, rapportée au nombre de suffrages exprimés. Seuls les sympathisants communistes et d'extrême droite se prononcent majoritairement contre la ratification. A droite, le degré d'adhésion globale est sensiblement identique à l'UDF (44 % contre 16 %) et au RPR (43 % contre 20 %).

Il est frappant de constater qu'à vingt ans de distance les grandes tendances de l'opinion sont toujours présentes : le taux d'adhésion et le pourcentage de personnes interrogées qui ne donnent pas de réponse ou qui envisagent de ne pas aller voter (41 %) recoupent les résultats du référendum sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté en 1972 (67,8 % de oui et 39,6 % d'abstentions).

Mais au-delà de ce choix européen, globalement assumé, le débat qui s'est ouvert sur le traité de Maastricht comporte au moins trois risques importants : celui de l'indifférence, celui du refus de quelques points litigieux, celui enfin de l'exclusion.

Le degré d'intérêt des Français n'est pas bouleversant : 53 % déclarent s'intéresser « beaucoup » ou « assez » au débat en cours, 46 % « peu » ou « pas du tout ». Cette proportion est d'ailleurs sensiblement identique à celle qui était enregistrée à la veille du débat. C'est dire que les parlementaires, malgré leurs louables efforts, ne sont pas parvenus à mobiliser l'opinion.

Le second risque est celui de la concentration du débat sur des dispositions du traité que l'électorat de droite a tendance à refuser. Autant la perspective d'une monnaie unique est accueillie favorablement par l'ensemble du pays (63 %), autant les dispositions qui concernent le droit de vote aux élections municipales des citoyens de la Communauté, leur éligibilité au sein des conseils municipaux et la perspective d'une politique communautaire des visas d'entrée suscitent des réticences. Celles-ci sont également partagées par les sympathisants du RPR et de l'UDF. S'agissant par exemple du droit de vote, le taux maximum d'hostilité se trouve, sans surprise, parmi les électeurs du Front national (66 %), mais ils sont 51 % de sympathisants UDF dans ce cas et 49 % de sympathisants RPR, alors qu'à l'inverse l'électorat de gauche et celui des écologistes se retrouvent pour approuver majoritairement ce type de disposition, y compris parmi les sympathisants communistes, qui sont ici en contradiction avec la direction du PCF.

De même s'agissant de l'éligibilité des citoyens de la Communauté, l'électorat de la droite se retrouve dans un même refus, sans distinction notable entre le RPR et l'UDF (ils sont respectivement 54 % et 51 % à juger cette disposition « excessive »). Si bien que, si l'on ajoute au nombre de ceux qui sont traditionnellement et foncièrement hostiles à l'Europe les Français qui désapprouvent certaines des dispositions du traité de Maastricht, on peut au bout du compte atteindre une proportion dangereuse. D'autre part, il est clair que, malgré l'ancrage européen de l'UDF, les réflexes « de droite » l'emportent, au sein de l'électorat de cette formation, sur les convictions de ses dirigeants.

Un dernier risque apparaît, à travers ce sondage et constitue une donnée permanente de la construction européenne telle qu'elle est perçue par les Français : celui d'une coupure entre une France jeune, dynamique, aisée, culturellement favorable à l'affirmation d'une identité européenne, et une France plus âgée, en difficulté, ou défavorisée, au sein de laquelle domine l'inquiétude, et qui est tentée par le rejet.

Ainsi, parmi les 47 % de Français qui se prononcent en faveur du droit de vote des citoyens européens aux élections municipales, 64 % ont moins de vingt-cinq ans, et 60 % sont des cadres ou des membres des professions intellectuelles, tandis que les agriculteurs et les retraités y sont majoritairement hostiles. De même, concernant la ratification du traité lui-même, celle-ci recueille 47 % d'opinions favorables dans la catégorie des moins de vingt-cinq ans contre seulement 36 % chez les plus de soixante-cinq ans ; 56 % de oui chez les cadres et les professions intellectuelles contre 33 % seulement chez les ouvriers. L'idée que la France soit concrètement bénéficiaire du nouveau traité sur l'Union européenne se heurte donc au pessimisme de certaines catégories de la population auxquelles, traditionnellement, un gouvernement réputé de gauche se devrait de porter quelque attention.

Deux leçons peuvent donc être tirées de cette enquête, pour ceux du moins qui ont le souci de voir le traité de Maastricht ratifié par le plus grand nombre : la première commande un effort pédagogique soutenu, de façon à convaincre le pays que la future union n'est pas seulement un moyen pour la France de perpétuer son destin de grande nation, mais qu'elle peut avoir des conséquences concrètes sur le mieux-être de ceux qui la peuplent ; la seconde exige une grande dextérité dans la conduite du débat de façon à éviter que l'électorat de droite ne se polarise sur des points qui sont contraires à sa nature.

JEAN-MARIE COLOMBANI

DÉFENSE

Durant la visite de l'amiral Lanxade

Le Pakistan confirme son intention d'acquérir des Mirage 2000

L'amiral Jacques Lanxade, chef d'état-major des armées, a déclaré, lundi 18 mai, à Islamabad, où il est en visite, que la France et le Pakistan examinaient activement la possibilité de conclure très vite un accord sur la vente d'au moins vingt Mirage 2000 au Pakistan. D'autre part, Islamabad n'écarte pas le projet d'acquérir *« deux ou trois »* sous-marins d'attaque à propulsion classique du type *Agosta*, munis de nouveaux systèmes d'armes.

En ce qui concerne les Mirage 2000, *« l'affaire pourrait se faire vite, car il n'y a pas d'obstacle important »*, a dit l'amiral Lanxade. Les discussions *« progressent normalement »* et portent sur la vente d'une vingtaine d'avions de combat français, pour lesquels un accord de principe a été obtenu au début de l'année à Paris, a-t-il rappelé, pendant la visite du premier ministre pakistanais (*le Monde* des 2 novembre 1991 et 27 février 1992). *« Le gouvernement français est prêt à faire un effort financier, mais il a ses propres limites. Il faut trouver un accord compatible avec les finances des deux pays »*, a souligné le chef d'état-major français.

Minimisant les réserves exprimées par certains journaux locaux à propos du coût du Mirage 2000, l'amiral Lanxade a déclaré : *« Le prix* [de cet avion] *n'est pas très éloigné* [de celui d'appareils concurrents]. *Ce sont les conditions de paiement et les compensations en matière industrielle qui joueront. »* L'amiral Lanxade s'est aussi déclaré convaincu de la poursuite de la *« très importante coopération »*, établie dans les années 70 entre sous-mariniers pakistanais et français. Le Pakistan aligne déjà quatre sous-marins de la classe Daphné et il souhaite disposer de sous-marins océaniques d'un plus gros tonnage, de la catégorie Agosta. – *(AFP.)*

Au lieu de 450 appareils aujourd'hui

La France alignera 390 avions de combat d'ici à 1994

Dans un entretien au magazine *Air Actualités* de mai, qui est la revue mensuelle de l'état-major de l'armée de lair, le général Vincent Lanata, chef d'état-major de l'armée de l'air, confirme qu'il y aura une déflation des effectifs et une diminution du nombre des avions de combat dans l'armée de l'air française, selon la nouvelle programmation militaire.

C'est la première fois que, publiquement, le général Lanata, qui a pris ses fonctions à la fin de l'année dernière, précise le niveau des diminutions dans l'armée de l'air.

Pour ce qui concerne, d'abord, les effectifs, le chef d'état-major indique que l'armée de l'air passera de 91 700 hommes et femmes aujourd'hui à 88 600 en 1997. Cette baisse représente donc une déflation de près de 3,4 % des effectifs en cinq ans. *« La déflation*, précise le général Lanata, *sera effectuée de façon progressive, grâce à un recrutement ne compensant que partiellement le nombre des départs naturels. »*

A propos du nombre des avions de combat en ligne, qui est de 450 à l'heure actuelle, le chef d'état-major précise que *« nous nous dirigeons vers un volume de 390 avions en 1994 »*. Ce qui représente une diminution supérieure à 13 % en deux ans.

« Cette baisse quantitative, ajoute le général Lanata, *doit être compensée par une amélioration qualitative des appareils en service pour conférer à nos unités de combat une valeur opérationnelle accrue. »* En particulier, le chef d'état-major de l'armée de l'air cite, outre celle du Rafale, l'entrée en service des Mirage F1 CT (intercepteurs reconvertis en avions d'attaque au sol) et des Mirage 2000-D (la version du Mirage 2000 nucléaire apte au tir de missiles air-sol de grande précision, comme l'engin Apache lancé à distance de sécurité).

Le général Lanata reconnaît, d'autre part, la vulnérabilité de l'armée de l'air française en moyens modernes de transport : *« Trouver un successeur au Transall dans le cadre du projet européen de coopération Euroflag*, dit-il, *semble un objectif accessible. Mais cela ne nous dipense pas d'acquérir, dès que possible, un certain nombre d'appareils disponibles sur le marché pour combler nos insuffisances les plus flagrantes. »*

En 1991

Les missions des « casques bleus » français ont coûté plus de 142 millions de francs

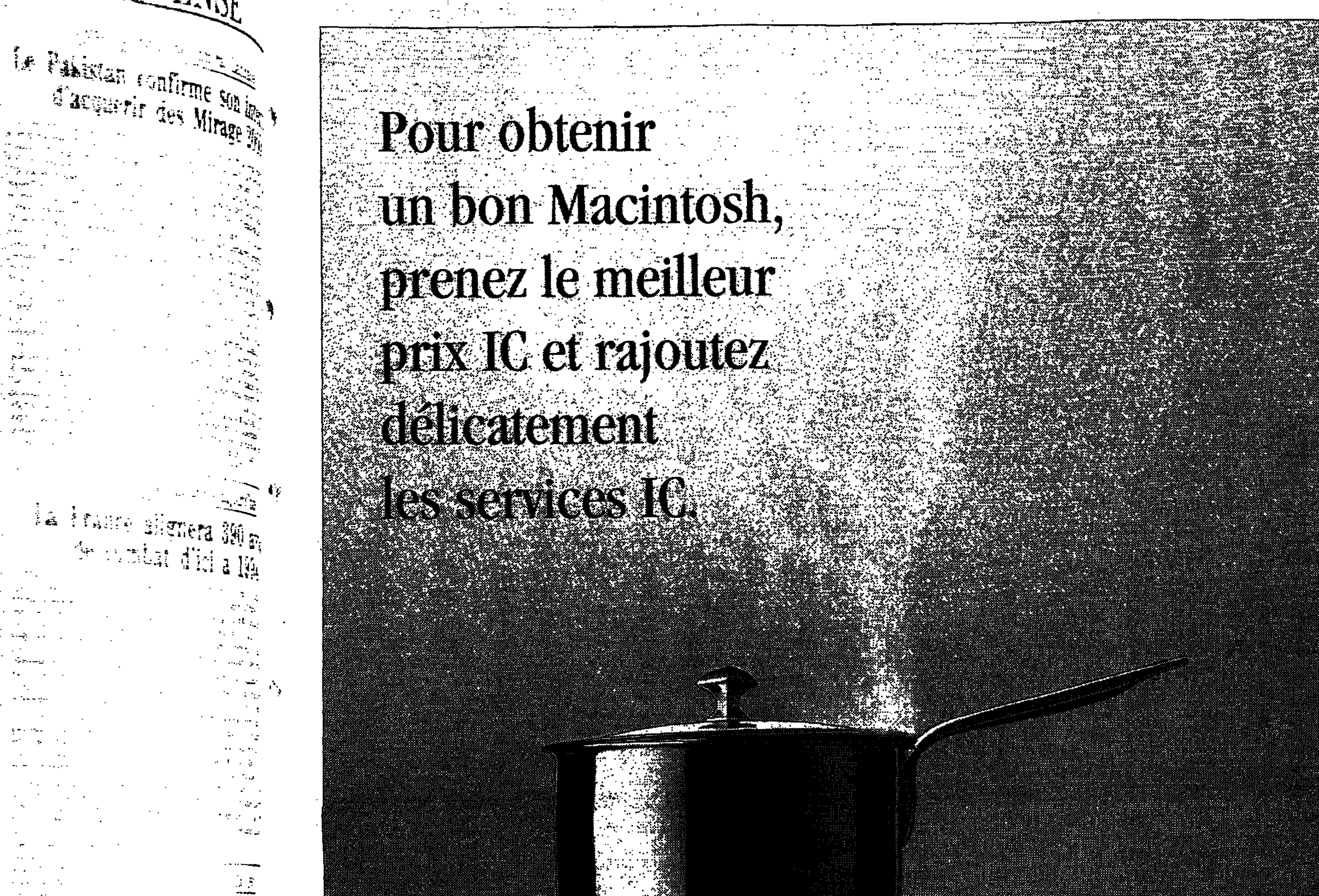
Le surcoût de la participation de l'armée française aux opérations de l'ONU est estimé à plus de 142 millions de francs pour 1991. Cette évaluation est donnée par le ministre de la défense, M. Pierre Joxe, dans sa réponse à une question écrite de M. Henri Bayard, député UDF de la Loire, qui l'interrogeait sur le coût de la part prise par les « casques bleus » français dans les missions de paix des Nations unies.

Douze missions sont en cours et, actuellement, les forces françaises sont engagées au titre de six d'entre elles : en Palestine, au bénéfice de la surveillance de la trêve ; au Liban sud, pour le compte de la force intérimaire (FINUL) ; en Irak ; au Salvador, au profit de la mission « onusienne » de vérification ; au Sahara occidental, pour l'organisation d'un référendum, et, enfin, au Cambodge. Certaines de ces opérations ont été engagées dès 1949 et d'autres ont été mises en place en 1991, pour être ensuite développées, comme au Cambodge. L'évaluation de M. Joxe ne concerne pas la force de protection des Nations unies en Yougoslavie, qui date de 1992.

Au total, le surcoût, c'est-à-dire le montant des dépenses spécialement entraînées par l'engagement de ces forces indépendamment de ce qu'aurait coûté leur simple entretien quotidien si elles étaient restées en France, s'élève à 142 378 829 francs pour la seule année 1991. Pour l'essentiel, ces dépenses (soit 116,8 millions de francs) sont à mettre au compte des « casques bleus » français membres de la FINUL.



DÉFENSE



Pour obtenir un bon Macintosh, il ne suffit pas de choisir le meilleur prix, il faut être assuré que le conseil et les services seront à la hauteur. Chez IC, en ce qui concerne le prix, il n'y a pas grand chose à dire, sinon que vous aurez du mal à trouver aussi intéressant ailleurs, et que dans ce cas (peu probable) IC vous fera alors une meilleure proposition. Voilà qui clôt le débat. En devenant client chez IC, vous aurez en plus accès aux conseils et aux services IC : une maintenance au moindre coût, sans être obligé de payer un contrat à l'année, une hot line efficace, payable à la carte, installation, formation...

Depuis plus de 10 ans, IC propose à ses clients le meilleur service mais aussi et surtout le meilleur conseil. Et ça n'a pas de prix.

Aujourd'hui avec plus de 20 000 Macintosh installés dans les entreprises et chez les particuliers, IC est devenu le premier distributeur Apple en Europe. C'est déjà une bonne raison de choisir IC pour acheter votre Macintosh ou toutes vos configurations Apple. Mais vous le verrez ce n'est pas la seule.

(1) 42 72 26 26





10 ANS D'APPLE ÇA COMPTE

APPLE CENTER IC BEAUBOURG (1) 42 72 26 26
APPLE CENTER IC VENDOME (1) 42 86 90 90
APPLE CENTER IC-MICRO VALLEY (1) 40 58 00 00

APPLE CENTER IC MARSEILLE 91 37 25 03 • IC TOULOUSE 61 25 62 32 • IC NANTES 40 47 08 62 • IC LYON 78 62 38 38 • IC AIX EN PROVENCE 42 38 28 08

WELLDONE

SOCIÉTÉ

L'affaire Kemmache devant les assises du Var

Procès d'un engrenage judiciaire

Onze ans après les faits et après neuf ans de procédure, Michel Kemmache, cinquante ans, comparaît, depuis le lundi 18 mai et jusqu'au mercredi 20 mai, devant la cour d'assises du Var, présidée par M. Armand Djian, sous l'accusation de complicité d'introduction et de circulation de fausse monnaie étrangère sur le territoire français. Cette affaire a connu un retentissement particulier pour avoir donné lieu, le 27 novembre dernier, à une condamnation de la France par la Cour européenne des droits de l'homme pour une double violation de la convention européenne du même nom concernant la longueur excessive de la détention provisoire et de la procédure (*le Monde* du 18 décembre 1991). Michel Kemmache avait été précédemment condamné, le 25 avril 1991, par la cour d'assises des Alpes-Maritimes, à onze ans de réclusion et 2 600 000 F d'amende. Mais ce jugement a été cassé pour vice de forme.

DRAGUIGNAN

de notre correspondant régional

L'affaire Kemmache, qui se présentait, au départ, comme un banal trafic de faux dollars, illustre, jusqu'à la caricature, les dysfonctionnements de la justice française. En près de dix ans d'errance, celle-ci a accumulé, en effet, les lenteurs et les faux pas : poursuites inappropriées, audiencements tardifs, arrêts d'assises frappés d'annulation, mises en détention à répétition, parfois incompréhensibles, interférences malheureuses de procédures... Un marathon judiciaire marqué par quatre arrêts successifs de chambres d'accusation et autant d'arrêts de cassation, dont trois sur le fond, sans compter plusieurs requêtes devant la Cour européenne des droits de l'homme, dont trois non encore jugées.

Cinquième comparution

Ce parcours cahoteux a valu à Michel Kemmache d'être incarcéré à cinq reprises et de purger, au total, près de quatre ans de détention provisoire sans qu'il ait encore été fixé sur son sort.

Sa cinquième comparution devant une cour d'assises sera-t-elle la dernière ? Rien n'est certain, car, dès l'ouverture de l'audience, ses défenseurs, Mᵉ Chantal Méral et Mᵉ Henri Leclerc (Paris), ont demandé le renvoi du procès. Selon eux, en effet, celui-ci ne peut être équitable en raison de l'absence de deux des principaux protagonistes de l'affaire. Le premier, Stephane Klaussofer, déjà jugé et condamné en décembre dernier par la cour d'assises de Nice, serait actuellement détenu en Autriche ; le second, Pierre Hernandez, en fuite et faisant l'objet d'une procédure de contumace, serait également incarcéré, pour d'autres faits, à Madrid. La cour, qui a sursis à statuer sur les conclusions des deux avocats, fera connaître sa décision dans la suite des débats. Sur l'insistance de la défense, elle a, en revanche, décerné des mandats d'amener contre trois autres témoins importants qui ont été régulièrement cités mais se sont révélés défaillants.

Victime avérée des errements de la justice, Michel Kemmache se dit, par ailleurs, innocent des faits qui lui sont reprochés mais pour lesquels il a été lourdement condamné par les jurés de la cour d'assises de Nice. Le temps passant, il s'est, du moins, installé dans le rôle du justiciable sans reproche pris dans un engrenage judiciaire infernal qui a, irrémédiablement, *« gâché sa vie »*.

Petit, mince, l'œil noir et la voix fluette, Michel Kemmache est sorti du ruisseau. Né à Paris d'une mère française – qui l'a abandonné en bas âge – et d'un père kabyle, il a connu une enfance difficile et commis *« des bêtises »* avant de vivoter de divers petits boulots, puis de connaître la réussite financière dans le commerce, très lucratif, des machines à sous. Mais celles-ci sont interdites en 1983, ce qui le contraint à reprendre ses activités, plus modestes, de tenancier de cafés ou de petits hôtels dans son fief d'Aulnay-sous-Bois. C'est à cette date qu'il est impliqué dans un trafic de faux dollars.

Absence de preuve

Le 6 juillet 1981, deux ressortissants étrangers, un Autrichien, Stephane Klaushofer, et son ami italien, Luigi Ceccio, ont été arrêtés, à Nice, en possession de 4 500 billets de 100 dollars contrefaits. L'enquête de police permettra d'établir que la livraison avait été effectuée la veille, à Monaco, en présence notamment de Michel Kemmache, qui s'est rendu dans la Principauté en compagnie de Pierre Hernandez et de la concubine de celui-ci, Marcelle Busson.

Pour la police, il a été, seul ou avec Hernandez, le commanditaire de l'opération. L'Office central de répression du faux monnayage considère, en effet, que l'une de ses sociétés de jeux automatiques – Importex – sert alors de *« point de rencontre »* aux trafiquants. Cependant, si Marcelle Busson et son frère l'accusent formellement, la preuve n'a jamais été apportée qu'il a bien matériellement détenu les faux billets. Pour la défense, l'enquête confiée au SRPJ de Nice n'a pas été suffisamment approfondie et l'on n'a pas interrogé des témoins essentiels, dont Pierre Hernandez – arrêté par la suite en Italie dans une affaire d'association de malfaiteurs – et son frère Georges, ainsi qu'un autre malfaiteur italien, Giuseppe Caudullo. Ni l'origine ni la destination des faux billets verts – provenant d'une série connue et largement diffusés dans divers pays européens – n'ont pu, d'autre part, être déterminées par la police.

GUY PORTE

Dans le cadre de l'affaire Urba-SAGES

Perquisition du conseiller Van Ruymbeke à l'hôtel de ville du Mans

Enquêtant sur les bureaux d'études Urba et SAGES, liés au Parti socialiste, ainsi que sur Bretagne-Loire-Equipement (BLE), lié au Parti communiste, M. Renaud Van Ruymbeke, magistrat rennais chargé du dossier sur le financement occulte des partis politiques dans la Sarthe, est resté toute la journée lundi 18 mai dans les locaux municipaux.

Selon le secrétaire général de la ville, M. Georges Brenner, le magistrat a consulté *« des dossiers portant notamment sur des travaux d'assainissement, de voirie, des acquisitions de biens »*. M. Van Ruymbeke a emporté *« des copies de délibérations et des procès-verbaux d'adjudication de marchés »*. Parmi les inculpés du dossier instruit par le magistrat figurent notamment MM. Jacques Jusforgues, conseiller municipal, général et communautaire du Mans, également premier secrétaire de la fédération sarthoise du PS, et Pierre Villa, ancien adjoint au maire du Mans.

L'affaire des prélèvements d'organes abusifs

Le CHU d'Amiens indique avoir respecté la loi Caillavet

Dans un communiqué publié, lundi 18 mai, la direction générale du CHU d'Amiens (Somme) affirme avoir, dans le cas de Christophe Tesnière, un adolescent décédé des suites d'un accident de la route, dont les parents dénoncent des prélèvements d'organes abusifs, respecté *« scrupuleusement »* la législation (*le Monde* daté 17-18 mai).

« Tous les textes législatifs et réglementaires ont été scrupuleusement respectés, ainsi que les règles éthiques et morales de France-Transplant », précise le communiqué. *« Une demande de prélèvement d'organes à but thérapeutique a été formulée par le corps médical et autorisée par la direction générale, après information de la famille et accord du procureur du tribunal de grande instance de Dieppe, conformément à la loi Caillavet »*, ajoute le communiqué. Lundi 18 mai, le doyen des juges d'instruction du tribunal de grande instance d'Amiens, M. Brice Raymondeau-Castanet, affirmait à l'AFP ne pas avoir reçu de plainte des parents de la victime.

[Mᵉ Gilbert Collard, du barreau de Marseille, nous a bien confirmé avoir déposé, au nom de M. et Mᵐᵉ Tesnière, les parents de la victime, une plainte contre X... en date du 14 mai auprès du procureur de la République d'Amiens, pour vol et violation de sépulture après le prélèvement d'organes effectué le 5 août 1991 sur le cadavre de Christophe Tesnière.

Les déclarations de la direction du CHU d'Amiens ne font que confirmer le courrier en date du 19 août 1991 adressé par le docteur Jean Tchaoussoff (CHU d'Amiens-France-Transplant) au substitut du procureur de la République de Dieppe dans lequel ce médecin expliquait que les prélèvements d'organes avaient été effectués selon la loi Caillavet (1976).

Pour autant, ces éléments n'apportent aucune réponse aux questions soulevées par le prélèvement des globes oculaires pour une greffe de cornée. Ce geste, aux termes de la loi du 7 juillet 1949, ne peut être pratiqué qu'après un legs testamentaire, ce qui, en l'espèce, n'était pas le cas. Ces éléments ne fournissent, d'autre part, aucune justification à l'absence d'informations précises sur le nombre et la nature des organes prélevés. Cette absence est directement à l'origine de l'action en justice des parents de la victime. – J. Y-N.]

□ **Catastrophe de Furiani : les avocats s'associent à la cellule d'assistance juridique de Bastia.** – La Conférence des bâtonniers de France et d'outre-mer ainsi que l'ordre des avocats de Paris ont décidé de s'associer à l'organisation de la cellule juridique gratuite mise en place par les avocats de Bastia après la catastrophe du stade Furiani. S'émouvant *« de voir démarcher les gens, éprouvés par la tragédie, par des associations ou des sociétés de recouvrement »*, les avocats ont rappelé que la plupart des victimes ont *« un droit à l'aide juridictionnelle gratuite »*. Ils apporteront *« les moyens financiers et les concours permettant aux victimes de faire valoir leurs droits et de faire face aux premiers frais engendrés par le drame »*.

SCIENCES

□ **Création du Conseil national des ingénieurs et scientifiques de France.** – Les 178 associations d'ingénieurs et scientifiques français ont fusionné, lundi 18 mai, et créé le Conseil national des ingénieurs et scientifiques de France (CNISF). Cet *« organisme d'information, de réflexion, de coordination, de propositions et d'actions »* entend *« représenter la totalité des ingénieurs et des scientifiques français »* (plus de 350 000 aujourd'hui). Il sera présidé par M. Gilbert Rutman, soixante-quatre ans, polytechnicien et ingénieur général des mines, ancien vice-président-directeur général d'Elf-Aquitaine.

□ **Le prix scientifique Philip Morris pour 1992.** – Le jury du prix scientifique Philip Morris pour la France a attribué, lundi 18 mai, ses trois prix (de 150 000 francs chacun) pour 1992. Les lauréats sont : en biologie, Claude Lazdunski (CNRS Marseille) et Franc Pattus (CNRS Heidelberg) ; en climatologie, Jean Jouzel (CEA Saclay), Laurent Labeyrie (CNRS Gif-sur-Yvette), Monique Labracherie (CNRS Bordeaux) et Dominique Raynaud (CNRS Grenoble) ; en sciences du vivant et l'homme dans l'espace, Christian Alexandre et son équipe du laboratoire de biologie du tissu osseux (université de Saint-Etienne). En outre, le jury a attribué une mention spéciale de 100 000 francs en climatologie à Hervé Le Treut (CNRS) et à son équipe du laboratoire de climatologie dynamique (Ecole normale supérieure de Paris).

Aux assises du Nord

L'acquittement d'une parricide

Ida avait dix-sept ans quand elle a tué son père avec le pistolet Luger préféré de ce militant néo-nazi. Deux balles tirées à bout portant, le 18 juillet 1989, dans leur maison de Salomé (Nord), durant le sommeil de cet homme qui terrorisait son entourage. Un parricide pour lequel Ida a comparu devant la cour d'assises du Nord et dont elle a été acquittée, lundi 18 mai. Les jurés ont entendu, au-delà de ses espérances, l'avocat général, qui avait réclamé de deux à trois ans de prison avec sursis au nom des circonstances atténuantes.

Tyran domestique et militant fasciste, le père, Jean-Claude Beaussart, était le même homme en famille et en société : brutal et autoritaire. Responsable d'un groupuscule néonazi dans le département – le Parti nationaliste français et européen, aujourd'hui dissous à la suite d'attentats racistes commis contre des foyers Sonacotra, – cet ancien videur de boîte de nuit avait été condamné, en mars 1988, pour incitation à la haine raciale. Il avait planté une pancarte portant l'inscription *« Mort aux bougnoules »*, et croix gammée, devant le domicile d'un jeune beur qui sera assassiné quelques heures plus tard.

A la maison, Ida, chétive, était le souffre-douleur de ce père qui imposait à ses cinq filles l'admiration d'Hitler, la lecture de *Mein Kampf* et des séances d'entraînement au maniement des armes. Sa fureur fut extrême quand Christine, l'aînée, déserta le domicile familial à l'été 1989 pour l'amour d'un petit ami. Croyant qu'Ida savait où l'aînée se cachait, le père la frappa à coups de pied dans le ventre. Il chargea son pistolet Luger et mit l'arme à disposition du reste de la famille : en cas de retour de la fugueuse, chacun devait pouvoir l'immobiliser en lui tirant dans les jambes. Ce fut l'arme du parricide.

« Je ne regrette pas mon geste », a dit Ida après l'acquittement. *« Je ne lui en veux plus. Je lui en voulais d'être nationaliste et d'être méchant avec nous »*, a ajouté, à propos de son père, cette jeune femme aujourd'hui mariée et mère d'un enfant.

Aux assises du Calvados

Gérard Lebourg, la destinée d'un pédophile

Gérard Lebourg, âgé de trente ans, comparaît, depuis le lundi 18 mai, devant la cour d'assises du Calvados à Caen, pour le viol et le meurtre prémédité de la jeune Delphine Boulay, qui était âgée de dix ans lorsque son corps a été retrouvé carbonisé le 6 septembre 1988 en forêt de Saint-Pierre-du-Val (Eure). Il répond également des accusations de viols sur sa nièce, Sandra, âgée aujourd'hui de quinze ans.

CAEN

de notre envoyé spécial

Lorsque la présidente de la cour d'assises, Mᵐᵉ Martine Varin, l'invite à égrener les prénoms de ses neuf frères et sœurs, Gérard Lebourg ne sait plus. Il est là debout, la main immuablement fixée sur la hanche, la tête engoncée dans un blouson malgré la chaleur, les yeux éteints par des tics, le front bas sur un visage sans menton. Il répète des mots que l'on n'entend pas, d'une voix douce et blanche, des mots qu'il noue au fond d'une gorge habituée au silence. *« Dans l'ordre, je ne sais pas. »* Il y a Jean-Pierre, l'aîné aujourd'hui en prison pour des attouchements sexuels sur sa fille ; Evelyne, dont le mari est décédé d'une crise cardiaque alors qu'il se battait contre l'amant de celle-ci ; puis un autre frère *« jamais vu depuis 1982 »* ; Béatrice qui s'est donné la mort en 1983 après avoir vécu une enfance incestueuse avec son père ; une autre sœur, aussi, décédée à la naissance ; enfin Huguette et ses problèmes – *« je crois qu'elle a aussi couché avec mon père, elle me l'avait dit »*.

Lebourg ne sait pas non plus quand son père, *« un ouvrier d'usine »*, est mort : *« peut-être en 1982, 1983 »*. D'ailleurs, il le voyait moins depuis que sa mère, Mᵐᵉ Olivia Fachetti, s'était installée avec un autre homme, un homme très jeune, tout juste âgé de sept ans de plus que Gérard Lebourg : *« C'était mon beau-frère. Il a laissé tomber ma sœur pour aller vivre avec ma mère. Ça ne me regardait pas, je n'y faisais pas attention. Je pensais que ma mère allait nous sortir de la misère. Avec mon père, on crevait la faim. »*

Une deuxième fois, sa mère vivra une liaison avec l'amant d'une autre de ses filles. Gérard Lebourg suivra sa mère et ses amants, sa mère qui sillonnait la Normandie au hasard de ses emplois de femme de chambre, reclus dans des chambres d'hôtel ou une loge de château, ballotté par des départs précipités, des expulsions pour impayés tandis que son père, lui, dormait certains jours dans une voiture. Une année sans école et Gérard Lebourg est placé dans un foyer de la DDASS où il est décrit comme un adolescent à l'intelligence limitée, *« timide, solitaire, rêveur et craintif, très lent et sans motivation »*. A seize ans, on juge opportun de le renvoyer à son domicile familial : quatre adresses successives, la mère et son jeune ami, les incessants naufrages de la fratrie.

Gérard Lebourg sait lire, écrire et tuer le temps, en solitaire. *« J'ai du mal à comprendre comment vous occupiez vos journées durant toutes ces années ? »* demande la présidente. *« Ben je ne faisais rien, non, rien, absolument rien »*. Pas d'amis, pas de sorties, sa mère et ses sœurs le surprennent aussi en défaut de petite amie. Ses rapports avec les femmes se transforment en manies : il change de trottoir pour éviter de les croiser dans la rue, il s'échappe d'une plage quand il croit voir sa sœur nue. *« Je ne savais pas comment faire avec elles, je ne savais pas leur parler, blaguer. »* *« Vous avez essayé ? »* demande la présidente. *« Non, jamais. »*

Le déclic du passage à l'acte

Quand il n'arrive plus à parler, Gérard Lebourg écrit. Il griffonne des lettres, rassemble des articles de journaux aussi. *« Dans ma chambre, j'avais sept, huit numéros de Détective, j'étais habitué à ça, j'aimais savoir ce qui se passait sur des enfants, sur des viols, je lisais comme ça par habitude. »* Lebourg construit ainsi sa machine à phantasmes. Il rassemble les catalogues de vente par correspondance, découpe les photographies de petites filles, invente des scénarios où il est fasciné par le feu et la strangulation. Il écrit une lettre à sa sœur : *« Ma chère Evelyne, lis bien ce mot car il va t'annoncer une mauvaise nouvelle. Je vais étrangler Sandra avant qu'elle parte en vacances (...). Remarque toi aussi, tu as une belle gorge »*. *« J'écrivais ça pour éviter de le faire »*, dit aujourd'hui Lebourg.

Le feu, la strangulation. Le déclic du passage à l'acte s'est sans doute produit un soir où Gérard Lebourg s'est retrouvé seul avec sa nièce Sandra. Un incendie se déclare à la cave. Lebourg et l'enfant descendent à la hâte. *« La première fois, il m'a touché les jambes, je n'ai rien dit, j'ai gardé ça pour moi »*, raconte l'adolescente, incapable d'en dire plus, quittant la salle en sanglots. A trois, quatre reprises, peut-être plus, l'enfant de sept ans subit les caresses, les fellations, les débuts de pénétration. *« Un jour, comme je pleurais, il m'a serré la gorge de ses mains, j'ai crié et il s'est arrêté »*, dira-t-elle aux gendarmes. Pendant plusieurs années, Gérard Lebourg réitéra ses assauts, l'obligeant à remplir un questionnaire, l'allongeant sur son lit, la surprenant dans la rue ou l'emmenant à la cave. *« Avec Sandra, je ne sais pas, je ne comprends pas comment j'ai fait. Après je lui donnais de l'argent, 10 ou 20 francs, je lui demandais de ne rien dire. »*

Alertée par une tache de sang sur les vêtements de l'enfant, la famille lève une paupière sur ce qu'elle semblait déjà soupçonner. Evelyne interroge sa fille, la mère de Gérard Lebourg envoie Sandra chez un médecin, l'inceste n'en reste pas moins banal aux yeux de tous. Evelyne : *« Je ne voulais pas faire de peine à ma mère en allant porter plainte. Je pensais qu'il n'y avait que des attouchements. Sandra m'a tellement dit qu'il ne lui faisait rien. »*. *« Avant de penser à la peine de votre mère, avez-vous songé à celle de votre enfant qui était menacée de strangulation ? »* demande la présidente. *« Non, je ne crois pas qu'il serait allé jusque-là »*, assure Evelyne.

La mère de Lebourg prend pourtant l'initiative d'envoyer son fils en hôpital psychiatrique où il séjournera du 24 juillet au 10 août 1984. *« Moi j'étais d'accord, je voulais me soigner »*, dit Lebourg. Les psychiatres bénéficient d'un début de coopération avec la famille puisque celle-ci fait l'effort de rassembler les manuscrits retrouvés dans la chambre de Lebourg pour les soumettre à leur analyse. Mais le 2 avril 1985, Gérard Lebourg ne répond pas à la convocation du psychiatre. Il veut *« arrêter les médicaments »*. L'interruption du traitement ne soulève de vagues ni dans la famille ni au sein de l'institution psychiatrique. Le concubin de sa mère remarque que le jeune homme poursuit ses masturbations avec les photos de catalogue. Dans la maison, on a caché les bouteilles d'alcool et de produits inflammables. Personne n'empêchera Lebourg de renouer avec Sandra des pratiques de pédophilie violente. Sa tentative de suicide par absorption de médicaments ne sera pas plus *« écoutée »* par les psychiatres et les éventuels organismes de tutelle.

A la barre, les experts médicaux ne s'étonneront pas outre mesure de l'absence de réaction lorsque Lebourg décida d'interrompre de lui-même son traitement psychiatrique. De même, ils ne trouveront rien à redire du silence de la DDASS, alertée, selon une procédure obligatoire, par les médecins psychiatres. Un des experts s'aventurera à reconnaître : *« Si j'avais été à leur place, j'aurais insisté peut-être pour que la DDASS réponde à mon courrier. »*

« Sans espoir de curabilité »

Lebourg poursuit donc sa destinée de *« schizoïde, pervers pédophile sadique »*, comme l'assènent les psychiatres, sa course à la jouissance qu'il *« tire de l'effroi et de la souffrance de l'autre »*. *« Missionnaire de la destruction »* selon l'un d'eux, *« sans espoir de curabilité »*, Lebourg ne serait donc voué qu'au plaisir d'une domination allant jusqu'à la destruction de ses victimes, hermétique à la culpabilisation en *« donnant l'impression qu'il ne peut pas faire autrement »*, reconnaissant lui-même *« avoir peur plus tard que ça recommence »*, *« mort de trouille d'être en même temps mis au ban de la société par l'horreur des actes qui lui sont reprochés »*, précisera un expert.

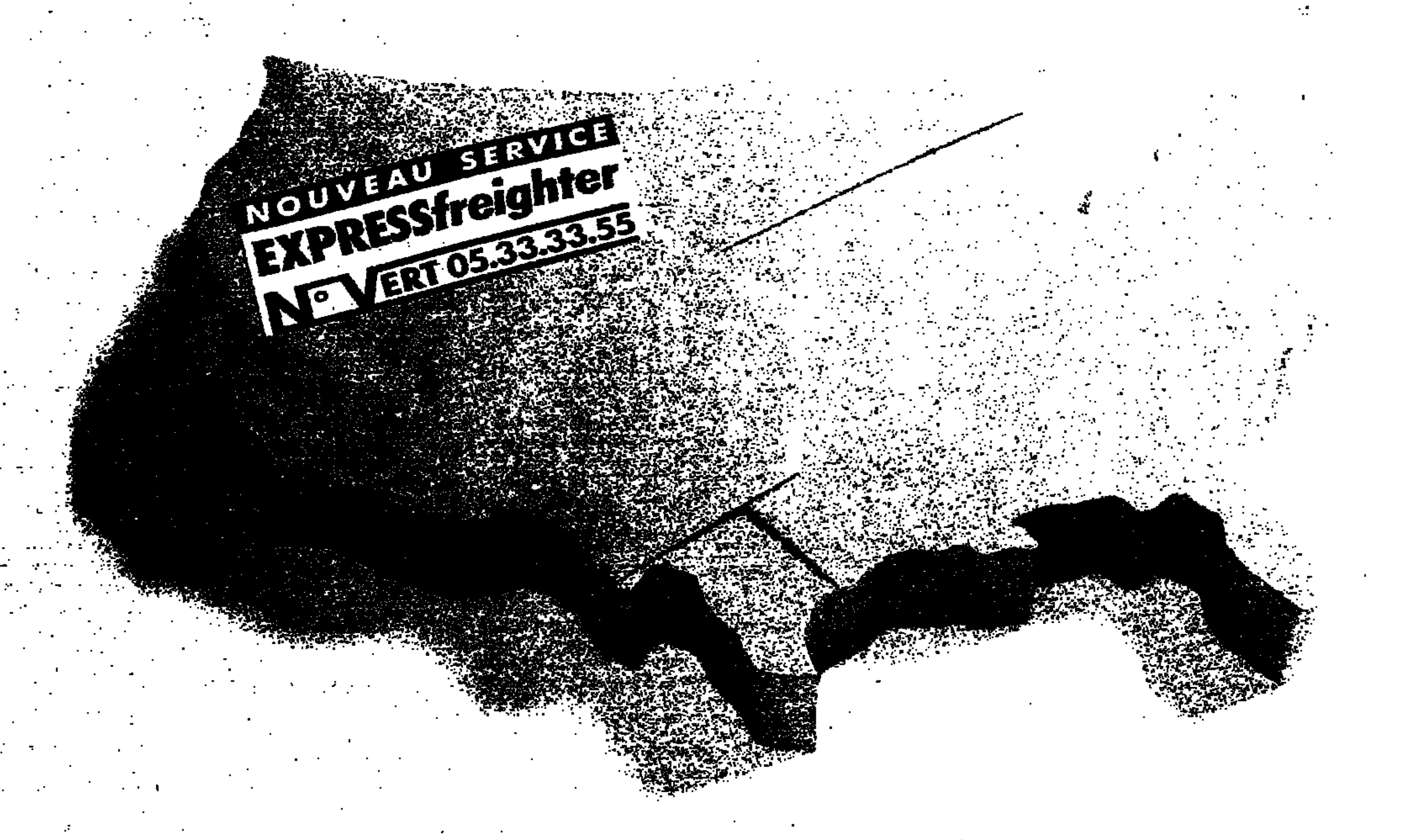
Avec Delphine, il serait allé jusqu'au bout dans la nuit du 26 au 27 août 1988 lorsque, selon ses premiers aveux, il traversa le champ de maïs à Villerville, surprenant une jeune scout sortie de sa tente, la ligotant, puis la transportant à une quinzaine de kilomètres pour abuser d'elle dans un chemin forestier avant de la frapper à mort et de brûler le jeune cadavre à l'essence. Lebourg, confondu en 1990 par la découverte à son domicile de confessions écrites, se rétractera, puis reconnaîtra à nouveau. Devant la cour d'assises, il tente de nier à nouveau. Sa mère Olivia, elle, regrette que sa fille n'ait pas porté plainte : *« Il ne se serait plus rien passé avec Sandra, et Delphine serait vivante. »*

DOMINIQUE LE GUILLEDOUX





NOUVEAU SERVICE EXPRESSfreighter, LE SEUL A LIVRER L'AMERIQUE DU NORD AVANT 10H30 LE LENDEMAIN.



Notre service exclusif EXPRESS*freighter* va emballer tous vos colis vers l'Amérique du Nord. Depuis Paris, Lyon et leur région, vous pouvez expédier vos documents et vos colis jusqu'à 70 kg vers les Etats-Unis et le Canada : Federal Express en garantit la livraison avant 10 h 30 le lendemain matin. Un exploit quotidien dont vous apprécierez d'autant plus les avantages quand vous saurez que son prix est le même que celui d'une expédition express classique.

Notre système de suivi par satellite nous permet de localiser votre colis à tout moment et sur simple appel. Aujourd'hui, notre qualité de service et notre fiabilité sont telles que nous nous engageons à vous rembourser sur demande les frais de transport si, de notre fait, votre envoi était livré plus d'une minute après 10 h 30. Vous désirez en savoir plus ? Contactez-nous, l'appel est gratuit.

N° VERT 05 33 33 55







VOUS N'IMAGINEZ PAS TOUT CE QUE FEDERAL EXPRESS PEUT VOUS APPORTER

SOCIÉTÉ

Un entretien avec M. Michel Vauzelle

« La République ne peut être fondée que sur la vertu », nous déclare le garde des sceaux

Garde des sceaux du gouvernement Bérégovoy, M. Michel Vauzelle s'engage, dans l'entretien qu'il a accordé au « Monde », à ce que « la justice passe, en toute indépendance » dans les « affaires » en cours, estimant que les responsables politiques ne doivent pas se mêler de la marche de la justice. Mettant l'accent sur les difficultés matérielles de la justice, dont les conditions de travail sont « trop souvent indignes d'une grande démocratie moderne », M. Vauzelle évoque également la réforme de la procédure pénale, l'arrêt Touvier et la responsabilité des juges.

« A peine arrivé à Matignon, M. Pierre Bérégovoy a déclaré vouloir « vider l'abcès de la corruption ». Il s'agit d'une nouvelle donne dont vous êtes le maître d'œuvre. Pourquoi un tel revirement dans le domaine des « affaires » ?

– La lutte contre la corruption est un élément essentiel du programme du nouveau gouvernement. Le ministre de la justice est en première ligne dans ce combat. J'y prendrai toute ma part. La République ne peut être fondée que sur la vertu et, en l'occurrence, l'incorruptibilité.

» Si la confiance des citoyens dans leurs élus est atteinte par un climat de suspicion généralisé à l'égard du monde politique et de la politique en général, c'est en effet la République elle-même qui est en péril. A la suite des « affaires » et d'une loi d'amnistie mal comprise, nos concitoyens auraient pu, écœurés par ce qu'ils entendaient répéter tous les jours, s'abstenir davantage ou voter en plus grand nombre pour l'extrême droite, lors des dernières élections locales. Ils ont manifesté au contraire leur esprit civique et leur confiance dans la démocratie.

» Pour être à la hauteur de ce témoignage de maturité de notre peuple, nous avons le devoir de rétablir une image d'intégrité du monde politique. C'est l'intérêt de tous, gouvernement et Parlement, majorité et opposition, gauche et droite. Cette action d'intérêt national a été entreprise et déjà illustrée, par la volonté du président Mitterrand, avec les lois votées, pour la première fois dans l'histoire de nos institutions, sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales. Auparavant, la loi était celle de la jungle. Il reste cependant aujourd'hui des traces de cette période « suspecte ». Il faut donc encore faire le partage entre ce qui a pu relever de l'enrichissement personnel et ce qui a pu relever du financement illicite de la vie politique.

– Cependant l'emploi du mot « corruption » laisse entendre que le mal est plus profond et qu'il ne s'agit pas seulement d'apurer le passif. La situation que vous avez découverte en devenant garde des sceaux est-elle pire que celle que vous imaginiez et connaissiez quand vous étiez député ?

– Elle n'est pas pire mais c'est bien suffisant. Comme l'a dit avec force le premier ministre, il faut faire pleine confiance à la justice. Il faut que la justice passe en toute indépendance. Si les responsables politiques se mêlent de la justice, les magistrats finiront par se mêler de la politique. Il n'y aura plus alors de séparation des pouvoirs.

» Je ne manquerai aucune occasion, comme je l'ai fait dès ma prise de fonction, de redire ma confiance envers les magistrats et le respect que je porte à leur indépendance. Dans le règlement des dossiers du financement des partis politiques, ils auront la difficile responsabilité de faire apparaître les cas d'enrichissement personnel. Mais ils auront aussi, en tant que gardiens des libertés, au titre de l'article 66 de la Constitution, à veiller à ce que ne soient pas atteints, dans leur réputation, les responsables politiques dont l'honnêteté n'est pas en cause.

» Pensons à ces élus dévoués au bien public, d'une intégrité parfaite et dont la carrière pourrait être brisée parce que leur nom serait jeté en pâture et leur honneur atteint par des soupçons infondés. Pensons à leur conjoint, à leurs enfants, à leurs amis, tout à coup atteints gravement et injustement. Pour eux, la justice doit être respectueuse, prudente et rapide. Celui qui ne s'est pas enrichi ne saurait être confondu avec celui qui a tiré profit d'actes illicites.

» Cette attitude est conforme au rétablissement de la « santé morale » dont a besoin la nation. J'en ai parlé dès ma première intervention devant l'Assemblée nationale. Cette volonté ne concerne pas seulement la vie politique, mais toute activité publique qui doit être transparente, notamment dans sa relation avec l'argent.

» Ainsi en est-il du sport, parmi d'autres domaines qui seront examinés par la commission contre la corruption mise en place par le premier ministre. Le premier geste du nouveau gouvernement a été l'adoption du projet de loi proposé par Frédérique Bredin sur le financement des activités sportives. Le même jour, avec l'accord de tout le gouvernement, j'envoyais aux procureurs généraux concernés la circulaire sur les clubs de football que vous connaissez.

– Pourquoi votre prédécesseur, M. Henri Nallet, n'a-t-il pu tenir le même discours ?

– C'est à lui que vous devez poser cette question.

– Approuvez-vous les déclarations de Mme Marie-Noëlle Lienemann, membre du gouvernement, sur la nécessité de « faire le ménage » y compris dans les rangs du Parti socialiste ?

– Je ne souhaite pas commenter ces déclarations.

– S'agissant du sport, on parle déjà, à l'occasion du vote de la loi présentée par Mme Frédérique Bredin, d'une nouvelle amnistie qui bénéficierait, entre autres, à M. Bernard Tapie, ministre de la ville et président de l'Olympique de Marseille. Y seriez-vous favorable ?

– Peut-on sérieusement reparler d'une amnistie après le bilan politique de celle du 15 janvier 1990 ?

– M. Bernard Tapie risque d'être inculpé à la fin du mois dans le cadre d'un différend financier avec un député de l'opposition, M. Georges Tranchant. Dans ce cas, son maintien au gouvernement ne ruinerait-il pas votre pédagogie politique sur le thème de la morale ?

– Le garde des sceaux ne peut pas parler d'un dossier qui est entre les mains d'un juge d'instruction. Quant à ma pédagogie politique, elle s'inscrit et elle s'inscrira dans celle du président de la République et du premier ministre.

– Le pouvoir politique peut, par l'intermédiaire du parquet, bloquer la machine judiciaire, même s'il doit en gérer les conséquences politiques. Or la Cour de cassation vient de rappeler, dans l'affaire Urba instruite à Lyon, que les magistrats du parquet sont « compétents pour exercer l'action publique en vertu de leurs pouvoirs propres, à l'exclusion de toute autorité ». Adhérez-vous à cette conception qui s'éloigne de la règle traditionnelle de « l'unicité » du parquet ?

– Si la loi est bien respectée, cette « exclusion de toute autorité » ne saurait concerner le garde des sceaux, précisément chef du parquet.

« Des conditions de travail indignes »

– L'un des grands problèmes de la justice est sa misère matérielle. Le monde judiciaire se méfie des promesses depuis l'annonce malheureuse, en 1991, d'une « année de la justice » peu suivie d'effets. Pensez-vous, malgré tout, pouvoir améliorer les conditions de travail dans les juridictions ?

– Il n'est pas facile d'être magistrat en 1992. Il n'a jamais été facile de juger les autres, aujourd'hui sans doute moins encore qu'hier. Le respect dû à la magistrature est essentiel à la démocratie. Il ne s'exprime pas seulement par des paroles, mais par une véritable reconnaissance sociale. Or celle-ci peut paraître déficiente. On connaît le problème de société posé par la concurrence entre les revenus offerts, à niveau de compétence et de responsabilité égal, par les carrières privées et par les carrières publiques, dont celle des magistrats. Mais il y a aussi, et singulièrement pour les personnels relevant du ministère de la justice, le problème plus général des moyens. Tout nouveau garde des sceaux est attendu à ce tournant-là, celui qui sépare ses déclarations de bonne volonté des dures réalités budgétaires.

– Pour ce qui concerne le budget de 1993, je m'appuierai sur l'engagement du premier ministre qui a promis, lors de son discours de politique générale devant l'Assemblée nationale de donner la priorité à la justice. Quant à l'avenir, plus lointain, rien ne sera obtenu qui soit ne serait-ce qu'à la hauteur des besoins, sans des efforts permanents et insistants de pédagogie et d'information en direction de l'ensemble de nos concitoyens. Il faut en effet faire prendre conscience à notre peuple des conditions, trop souvent encore indignes d'une grande démocratie moderne, dans lesquelles travaillent aussi bien les magistrats que les greffiers ou les personnels pénitentiaires. Ce n'est qu'en s'appuyant sur un vrai mouvement de l'opinion publique que ce gouvernement et ceux qui suivront pourront placer la modernisation de la justice en tête des priorités qu'impose la solidarité nationale.

» De plus, le ministre de la justice, s'il doit être proche des légitimes préoccupations matérielles et morales des professions juridiques et judiciaires, doit être aussi proche des attentes de l'ensemble de nos concitoyens dans une société qui évolue.

« L'incarcération ultime recours »

– Vous avez annoncé que la réforme du code de procédure pénale serait examinée par le Parlement à la session d'automne. Or, il est difficile de défendre un projet réformant l'instruction à quelques mois des élections. Pensez-vous tenir malgré tout votre engagement ?



– Je n'ai jamais parlé de session d'automne puisque je souhaite poursuivre dès la session de printemps le travail entrepris par mes prédécesseurs pour la réforme du code de procédure pénale. Mais il y a la priorité qui doit être donnée à la révision de la Constitution. Je n'en oublie pas pour autant que la justice doit passer, en toute indépendance, encore faut-il que l'innocent ne soit pas atteint. Et de ce point de vue, il y a urgence à ce que des notions mal comprises de l'opinion publique comme celle de l'inculpation disparaissent de nos textes et que de nouvelles garanties soient instaurées pour assurer au mieux les libertés et les droits de la défense, dès lors qu'une mise en détention peut être envisagée. La priorité donnée à la réforme constitutionnelle ne m'empêche pas de continuer à souhaiter que la réforme de la procédure pénale soit soumise au Parlement dès que cela sera possible.

– Dans le cadre du plan de rénovation et de sécurité urbaines, vous présenterez à la fin du mois de mai une communication en conseil des ministres, portant notamment sur la médiation pénale qui suscite beaucoup de critiques de la part des magistrats. Souhaitez-vous développer les expériences en cours, et pensez-vous qu'il soit utile de légiférer en la matière ?

– La médiation pénale constitue une réponse qui me paraît adaptée à la solution des petits conflits nés de la vie quotidienne. Les procédures traditionnelles de la justice font qu'elle intervient souvent bien tard, quand les situations se sont dégradées. Soixante-seize tribunaux se sont déjà engagés dans des actions de médiation, s'inscrivant ainsi dans la politique de « justice de proximité » à laquelle je tiens. Nos concitoyens ont soif de justice. La médiation, fondée sur l'idée de réparation, offre une réponse proche des préoccupations des gens, avec la garantie de l'intervention d'un magistrat ou d'une personne mandatée par lui.

» Pour les victimes, cette justice permet une réparation rapide. Vis-à-vis de la société, le délinquant est conduit à mesurer sans tarder les dimensions de son acte et à réparer, à travers une action positive qui peut être un gage de réinsertion. Cette politique est particulièrement bien adaptée pour les mineurs par son caractère éducatif. En tenant compte des critiques de certains magistrats, je vais donc proposer au Parlement d'inscrire dans la loi la généralisation de ces mesures de réparation.

– Malgré l'engagement du programme de 13 000 places lancé en 1986 et le développement, même limité, des peines alternatives à l'incarcération, les prisons sont à nouveau surpeuplées. Comment faire face à cette augmentation continue et régulière de la population carcérale ?

– Au 1er mai, cette population s'établit à 54 307 détenus. Il faut remonter à 1948 pour retrouver un niveau comparable. C'est que les peines prononcées sont de plus en plus longues. La durée moyenne de détention est d'environ sept mois. Elle a doublé depuis le début des années 80. C'est une preuve parmi d'autres que la justice est loin d'être « laxiste ». L'augmentation continuelle de la répression pour autant ne résoudra pas, à elle seule, le problème de l'insécurité.

» A la fin de cette année, le programme d'ouverture d'établissements neufs sera achevé. Nous disposerons d'environ cinquante mille places. Il faut d'abord que les personnels pénitentiaires, qui exercent une des professions les plus difficiles qui soient, puissent assurer leurs missions dans des conditions convenables. Il faut aussi que les détenus soient respectés en tant que personnes humaines. Mais la prison ne supprime ni les causes de la délinquance ni la récidive. L'incarcération doit être l'ultime recours quand le contrôle judiciaire, le sursis avec mise à l'épreuve, le travail d'intérêt général ou les autres peines de substitution sont inadaptées.

» Grâce à l'engagement et au dévouement de nombreux magistrats, des comités de probation, du secteur associatif, des collectivités locales, l'efficacité des dispositifs visant à éviter l'incarcération a été renforcée. Le nombre des détentions provisoires s'est stabilisé. L'incarcération des jeunes mineurs est devenue rare. Je soutiendrai fermement cette ligne de conduite qui mobilise à la fois l'institution judiciaire et les partenaires locaux. La politique de la ville est éminemment interministérielle et j'y engagerai totalement mon ministère.

» Plus généralement, je souhaite que le ministère de la justice ne soit pas confiné dans de très augustes mais un peu lointaines prérogatives. Tout au contraire, pour peu que j'en aie le temps, je veux être présent, avec tous ceux qui relèvent de ce département, dans la réflexion, la concertation et l'action qui doivent être menées pour apporter des réponses mieux adaptées aux problèmes posés par l'évolution de notre société, notamment dans les espaces récemment urbanisés et plus particulièrement dans les milieux les moins favorisés.

– Le président de la République a annoncé en novembre 1991 une réforme des institutions qui toucherait notamment le Conseil supérieur de la magistrature et les relations entre les magistrats du siège et du parquet. Pensez-vous que les garanties d'indépendance sont actuellement insuffisantes ?

– Il s'agit d'une réforme profonde des institutions de la Ve République qui pourrait intervenir à l'automne dans la perspective tracée par le président de la République. Cette révision toucherait des éléments aussi essentiels que les pouvoirs du chef de l'Etat ou les prérogatives du Parlement. Je souhaite personnellement, et j'y travaille, que soient notamment mieux cernées les dispositions qui doivent assurer toute son indépendance à la magistrature comme celles qui peuvent renforcer encore la défense des droits des citoyens.

– A l'exception du Syndicat de la magistrature, les magistrats ne semblent pas s'être beaucoup émus après l'arrêt Touvier. Certains, et c'est le cas du procureur de Foix, ont préféré défendre les magistrats attaqués. Comment l'avocat que vous fûtes ressent-il ce silence et ces réactions quelque peu corporatistes ?

– A propos de l'affaire Touvier, je ne peux que répéter ce que j'ai dit lors de ma première intervention devant l'Assemblée nationale. L'arrêt a été rendu par une juridiction collégiale indépendante en contradiction avec l'analyse d'un juge d'instruction également indépendant et les réquisitions du parquet général approuvées par la chancellerie. Un pourvoi a été immédiatement formé, et la Cour de cassation, en toute indépendance, appréciera, dans la sérénité, les points de droit soulevés.

» En revanche, qu'un procureur de la République, celui de Foix en l'occurrence, se permette de souligner publiquement son refus de participer aux cérémonies du 8 mai, c'est d'abord entretenir la polémique – ce qui est inadmissible de la part d'un magistrat. C'est surtout faire injure non seulement aux anciens combattants mais à la nation tout entière rassemblée le 8 mai dans le souvenir sacré de la victoire sur le nazisme. Respectant l'indépendance des magistrats, je m'en suis donc remis à eux à travers la commission de discipline du parquet pour apprécier un tel comportement.

« L'équilibre entre indépendance et responsabilité »

» Pour élargir mon propos, je dois réaffirmer, au sujet des très graves débats dont l'autorité judiciaire est souvent saisie, qu'il est sain et essentiel à la démocratie que soit respecté le droit à la discussion et à la critique. Toutefois, la démocratie nécessite aussi que les magistrats puissent remplir leurs responsabilités dans la sérénité, entourés de la confiance de tous. Imaginons ce que serait notre société sans le respect de ces milliers de décisions quotidiennes qui mettent souvent en jeu l'honneur, la liberté et les intérêts de nos concitoyens.

» La noblesse de nos institutions, c'est de permettre de trouver le point d'équilibre entre une justice forte et respectée et une vie politique saine pour que notre société garde le sens des valeurs communes. N'oublions pas que dans notre République, les juges sont chargés de faire respecter les lois votées par le peuple ou par ses représentants.

– L'arrêt Touvier et le surprenant jugement de Marseille dénonçant Amnesty International posent le problème de la responsabilité des magistrats, corollaire de leur indépendance. Comment éviter qu'au nom de cette indépendance, des juges s'affranchissent de tout contrôle ?

– Le droit français n'aménage nullement l'irresponsabilité de la justice. L'Etat est responsable du fonctionnement défectueux de la justice en cas de faute lourde, et il peut exercer devant la Cour de cassation une action dite récursoire à l'encontre d'un juge dont il a dû réparer les dommages résultant d'une faute personnelle non détachable de ses fonctions. Mais il est vrai que la jurisprudence, tant judiciaire qu'administrative, précise qu'il ne peut y avoir ni responsabilité pénale ni responsabilité disciplinaire du fait du contenu même d'une décision de justice.

» Il s'agit ici d'une application du principe constitutionnel d'indépendance. Faut-il remettre en cause – par une réforme de caractère nécessairement constitutionnel – cet équilibre entre indépendance et responsabilité ? Cela mérite qu'on y regarde à deux fois. Face à la tentation de quelque censure des juges, en réaction à des jugements ou arrêts déconcertants, ou choquants, n'y a-t-il pas lieu de prendre en considération les possibilités offertes par l'institution judiciaire elle-même qui aménage, en principe, des voies de recours contre de telles décisions ? Pour ma part, je garde la conviction que les remèdes se trouvent au sein de la justice elle-même. Aussi longtemps que, face à une injustice, d'où qu'elle procède, demeure la possibilité de saisir un juge, il faut garder confiance dans la justice . C'est là ma démarche. »

Propos recueillis par
ANNE CHEMIN
et EDWY PLENEL

REPÈRES

ENVIRONNEMENT

Polémique entre M. Lalonde et Mme Royal

« Annoncer comme une mesure nouvelle quelque chose qui est déja décidé depuis un an, c'est prendre les gens pour des idiots. » Telle est la façon dont M. Brice Lalonde a commenté, lundi 18 mai, les *« grandes mesures »* annoncées par Mme Ségolène Royal, ministre de l'environnement, pour limiter les effets de la sécheresse (*le Monde* du 19 mai). M. Lalonde faisait allusion aux *« 35 milliards de crédits »* débloqués pour les agences de l'eau dans les cinq ans. Cette décision, prise par le gouvernement de Mme Cresson en juin 1991, autorise les six agences de l'eau à augmenter les redevances des industriels et des collectivités locales, de manière à faire passer les aides distribuées au titre des équipement d'épuration de 16 à 35 milliards de francs entre 1992 et 1996. Ces 19 milliards supplémentaires entraîneront pour les consommateurs une hausse du prix de l'eau d'environ 30 % en francs constants.

Au ministère de l'environnement, on précise que, lors de sa conférence de presse, Mme Royal avait pris soin d'indiquer qu'il ne s'agissait pas d'une mesure nouvelle.

MÉDECINE

La FDA conclut à l'innocuité de l'Halcion

Un comité d'experts médicaux réuni à la demande de la Food and Drug Administration (FDA) américaine a indiqué, lundi 18 mai, que l'Halcion, le somnifère le plus vendu dans le monde, était un médicament sain et efficace. Fabriqué par la firme américaine Upjohn Co., ce produit avait été interdit en octobre dernier en Grande-Bretagne en raison des pertes de mémoire et des effets secondaires psychiatriques qu'il est suceptible de provoquer. En France, le 30 décembre dernier, l'Halcion n'avait été que partiellement retiré du marché, l'interdiction ne touchant que les comprimés à 0,250 milligramme. La commission de la FDA a estimé que les utilisateurs d'Halcion devaient être mis en garde contre les risques de perte de mémoire et de crises d'anxiété, mais a considéré que les avantages du médicament pour les insomniaques étaient supérieurs aux effets secondaires éventuels. – *(AFP, Reuter.)*

NUCLÉAIRE

Des fissures détectées sur un réacteur suédois

Des fissures viennent d'être découvertes sur le couvercle du réacteur de la tranche 2 de la centrale nucléaire suédoise de Ringhals, en service depuis 1975, a annoncé, lundi 18 mai, le réseau d'information NucNet de la Société nucléaire européenne.

Selon les premières expertises, ces fissures, détectées à l'occasion d'un arrêt pour rechargement de ce réacteur à eau pressurisée de 800 mégawatts, sont du même type que celles qui ont été constatées l'an dernier sur plusieurs réacteurs français (*le Monde* daté 22-23 décembre 1991). Pas plus qu'en France elles ne mettent en cause la sûreté des installations, précisent les autorités suédoises de sûreté nucléaire. – *(AFP.)*

Le Monde

SCIENCES • MEDECINE

L'éclosion internationale de la bioéthique

Après la France, en 1983, une vingtaine de pays se sont dotés d'instances nationales d'éthique pour la recherche scientifique. De quelle manière et à quelles fins ?

LE premier et principal embarras avec la bioéthique tient à sa définition. Où commence-t-elle ? Quels champs embrasse-t-elle ? Quels liens entretient-elle avec la morale et la politique, le civisme et la religion ? Est-elle ou non réductible à la déontologie médicale ou à l'éthique de la recherche scientifique ?

Peut-être convient-il, avec le professeur Axel Kahn, spécialiste de biologie moléculaire (INSERM), de se risquer à une définition positive, en soutenant qu'il ne s'agit là, tout bien pesé, que d'une forme de respect due à autrui, c'est-à-dire à soi-même. Mais il faut aussi avant tout, pour mieux en saisir l'objet, comparer l'évolution de cette matière à l'échelon international.

A cet égard, la récente réunion des comités nationaux d'éthique, organisée à Madrid par le Conseil de l'Europe (*le Monde* du 27 mars), a fort heureusement fourni les premiers éléments d'une observation internationale des structures spécialisées dans ce domaine. *« L'histoire des comités d'éthique connaît deux périodes*, a expliqué à Madrid le professeur Jean Bernard, président du comité consultatif national d'éthique français. *Pendant une première période apparaissent, dans de nombreux pays, des comités d'éthique hospitaliers universitaires, en quelque sorte spontanés, formés par des femmes, des hommes à la fois généreux et inquiets. La deuxième période est celle des comités nationaux, le premier ayant été créé en France au début de l'année 1983. Allons-nous ou non vers une troisième période, celle des comités internationaux ? Pendant les deux premières périodes ont été affirmés les principes qui gouvernent la bioéthique : le respect de la personne, le respect de la reconnaissance, le refus du lucre et la responsabilité du chercheur. A l'aube de cette troisième période, plusieurs questions majeures se posent, motifs de nos préoccupations à tous : comment passer de l'éthique au droit ? Quelles législations faut-il prévoir ou ne pas prévoir ? Comment créer et développer l'enseignement de la bioéthique ? Comment organiser notre travail commun européen ? »*

Un premier travail d'« éthique comparative » a été unanimement salué par l'ensemble des participants de la réunion de Madrid comme un document majeur destiné à faire date dans l'élaboration d'une bioéthique européenne, voire mondiale. Ce travail a été réalisé par Mlle Sonia Le Bris (Centre de recherche en droit public, université de Montréal), à l'initiative de comités *ad hoc* d'experts sur la bioéthique du Conseil de l'Europe (1). Il s'agissait, après le premier symposium sur la bioéthique organisé par ce Conseil en décembre 1989 à Strasbourg, d'élaborer une cartographie aussi fidèle que possible des *« lieux nationaux de réflexion éthique »*, quelles que soient leurs structures, « comités » ou « instances » nationaux. Vingt-huit pays devaient au total répondre, de manière plus ou moins documentée, à cette enquête sans précédent. *« A l'exception de l'Autriche, de l'Irlande, de l'Islande et du Liechtenstein, qui affirment n'en avoir aucune, la majorité des pays membres et observateurs du Conseil de l'Europe disposent d'une structure nationale d'éthique*, explique Mlle Le Bris. *Cela atteste sans nul doute de l'importance du phénomène éthique, de l'acuité des problèmes suscités par les problèmes biomédicaux et de la revendication croissante de la communauté scientifique et médicale, du public, mais aussi des pouvoirs publics de voir s'ériger certaines balises et s'amorcer une réflexion éthique à l'échelon national. Certains pays ont opté pour la mise en place de comités nationaux spécifiques indépendants et permanents, d'autres, en revanche, ne se sont pas opposés à la multiplicité d'instances nationales réunies de manière* ad hoc *ou par spécialité. »*

Les Latins et les Nordiques

Pour Mlle Le Bris, ce sont essentiellement les pays de tradition latine ou nordique qui ont opté pour le concept de comité national d'éthique. *« Si la France fut la première à s'avancer dans cette avenue, elle a, depuis lors, été rejointe par différents pays (Danemark, Finlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal et Suède), tandis que d'autres sont sur le point de le faire (Belgique, Espagne, Grèce, Pologne). Sans vouloir supputer sur la raison de cette préférence, il est néanmoins permis de penser que ce type de structures correspond au contexte institutionnel, juridique et culturel de chaque pays*, pense Mlle Le Bris. *Ainsi, par exemple, il apparaît que la plupart des pays ayant opté pour le concept national d'éthique ou envisagent de le faire sont des Etats unitaires. La structure confédérale ou fédérale est-elle un frein ou un obstacle à l'émergence de tels comités, du fait notamment du partage des compétences ? »*

Les dates de création de ces comités nationaux sont récentes, leur avènement s'échelonnant de 1983 à 1991. Trois de ces comités ont été instaurés l'an dernier, quatre entre 1988 et 1990. Cela atteste de l'extrême jeunesse de ce concept mais aussi de l'intérêt immédiat que semble avoir suscité l'expérience française après une courte phase d'observation.

« Il est de l'essence même des comités nationaux d'éthique de n'être que consultatifs, d'une part parce que l'éthique ne se décrète pas ; elle est ouverte et évolutive ; d'autre part parce que le comité d'éthique ne doit être ni un « législateur secondaire » ni un « tribunal suprême de la science », souligne l'auteur de cette étude. *Beaucoup de comités ont, dès leur appellation, énoncé que leur champ d'investigation était circonscrit aux domaines des sciences de la vie et de la santé de l'éthique médicale. »*

L'autre caractéristique importante des comités nationaux tient au fait qu'ils ont tous été institués soit par le pouvoir exécutif – la grande majorité – soit par le pouvoir législatif (Danemark et Portugal). Pour Mlle Le Bris, dès lors que l'organe d'éthique est créé par un texte réglementaire ou législatif, il se trouve empreint d'une certaine légitimité tant auprès du corps scientifique et médical que de l'opinion publique, légitimité dont ne disposeront pas nécessairement les instances nationales d'éthique instaurées *ad hoc*.

L'intendance suit-elle ? *« La rémunération des membres des instances et comités nationaux est également une question souvent invoquée, mais toujours ambiguë, car le sens qui lui est donné diffère selon les pays*, précise Mlle Le Bris. *Quoi qu'il en soit, il semble qu'aucun pays ne rémunère en tant que tels les membres de ses comités nationaux. Cela se justifie par le fait que, sauf exception, tous les membres de ces structures ne siègent que de façon ponctuelle et continuent l'exercice de leur activité professionnelle. A défaut de salaires, certains pays allouent néanmoins une indemnité journalière de présence à leurs membres, tandis que la plupart n'assument que les dépenses, c'est-à-dire le plus souvent les frais de déplacement, les inscriptions aux colloques, etc. »*

Fonds publics

Le plus souvent, les comités nationaux et les instances nationales d'éthique ont un mandat large, une mission importante et des actions nombreuses. Il était permis de penser qu'afin d'assumer toutes ces responsabilités ces structures étaient dotées d'un secrétariat conséquent. Il semble, à la lumière du travail de Mlle Le Bris, qu'il n'en soit rien. A cet égard, le cas français est exemplaire, de nombreux membres du comité consultatif national d'éthique critiquant ouvertement la faiblesse des moyens dont ils disposent, une situation à laquelle le professeur Jean Bernard n'a jamais pu – ou voulu – trouver de remède.

Dans la grande majorité des cas, les instances et comités nationaux sont financés par des fonds publics. Il apparaît toutefois difficile de procéder ici à une évaluation précise et détaillée, la plupart des pays se refusant à fournir les informations nécessaires. *« Ce silence relatif peut être interprété comme une pudeur, une ignorance ou une réticence*, estime Mlle Le Bris. *Quoi qu'il en soit, cela rejoint la vieille tradition qui veut que, dès lors que l'on demande des indications quantitatives sur les financements, les réponses se fassent évasives, fuyantes ou inexistantes. Cela est fort dommage. Comment évaluer la réelle force d'action des structures nationales d'éthique et l'impact qu'elles sont en mesure de rencontrer s'il est impossible de savoir le budget dont elles disposent pour mener à bien leur mission. »*

Cette cartographie est également riche d'enseignement en ce qui concerne les missions de ces structures. On découvre notamment que, loin d'être homogènes, les mandats des organes nationaux d'éthique se révèlent souvent variés, spécifiques ou généraux. Dans certains pays, la finalité première de l'instance nationale d'éthique est de contribuer à l'élaboration de normes juridiques et non de favoriser une réflexion éthique dégagée des impératifs normatifs. *« Il y a dans ce cas confusion des genres qui fait de l'éthique un succédané de la loi et de la structure nationale d'éthique une antichambre du Parlement »*, souligne l'auteur. *Ailleurs, et c'est le cas le plus fréquent, les priorités d'action sont déterminées par l'organe d'éthique lui-même, soit directement par le président, soit par l'ensemble de ses membres. « Cette option qui reconnaît un pouvoir discrétionnaire aux comités nationaux pour déterminer de leur propre chef les actions qu'ils vont privilégier est un indice non négligeable de leur autonomie et de leur non-allégeance à leur autorité de tutelle, ce que l'on aurait été en droit de craindre »*, fait valoir Mlle Le Bris.

Toute la difficulté – l'ambiguïté et la richesse – de ces structures tient à leur caractère consultatif, leur fonction délibérative ne devant pas les transformer pour autant en « arbitre suprême ». A l'inverse, leur mission éducative n'a malheureusement pas encore réussi – faute, là encore, de moyens – à faire de la bioéthique une discipline universitaire et scolaire à part entière.

Au total, ce bilan lucide et documenté met en lumière le décalage important existant entre les mandats très larges attribués à ces nouvelles structures et les ressources souvent très modestes dont elles disposent. Tout, pourrait-on dire, se passe comme si l'autorité politique craignait de donner les moyens nécessaires à une institution qui, quoique consultative, a, en peu de temps, généralement acquis une autorité morale incontestable.

L'étude de Mlle Le Bris souligne toutefois l'existence d'un autre phénomène qui devrait permettre de contourner les impasses nationales. On découvre en effet, au-delà de la diversité des lieux et des structures une grande unité dans les thèmes abordés (procréation médicalement assistée, émergence de la biologie moléculaire dans les champs diagnostiques et thérapeutiques, utilisation des tissus fœtaux, expérimentations sur l'embryon, soins palliatifs, etc.) et une homogénéité dans les réflexions. Autant d'éléments qui, à l'heure où l'on parle de la création d'une instance européenne de bioéthique, n'interdisent pas d'imaginer une future harmonisation à l'échelon mondial.

JEAN-YVES NAU

(1) « Les instances nationales d'éthique ». Rapport de Mlle Sonia Le Bris (Centre de recherche en droit public, Faculté de droit, université de Montréal, CP 6128, Montréal (Canada). Ce document a été rédigé pour le comité *ad hoc* d'experts sur la bioéthique du Conseil de l'Europe, dans le cadre de la table ronde des comités d'éthique organisée le 24 mars dernier à Madrid.

PANORAMA DES COMITÉS NATIONAUX D'ÉTHIQUE au 31 janvier 1992

PAYS	INSTANCE NATIONALE D'ÉTHIQUE		DATE	AUTORITÉ(S) INSTIGATRICE(S)
	CRÉÉE	PROJETÉE		
AUTRICHE	NON	NON	–	–
BELGIQUE	NON	OUI *Avant-projet de loi*	–	Gouvernement
CANADA	NON	NON	–	–
CHYPRE	NON	A l'étude actuellement	–	–
DANEMARK	OUI	–	06/1987	Parlement (loi nº 353 du 3 juin 1987)
ESPAGNE	NON	OUI *Projet de décret royal*	–	Gouvernement (décret du conseil des ministres sur proposition du ministère de la santé)
ÉTATS-UNIS	NON (1)	NON	–	–
FINLANDE	OUI	–	11/1991	Gouvernement (décret du Conseil d'Etat, sur proposition du ministère de l'éducation).
FRANCE	OUI	–	02/1983	Président de la République (décret du conseil des ministres).
GRÈCE	NON	OUI *(projet de loi)*	–	Gouvernement (ministère de la santé, du bien-être et des services sociaux).
IRLANDE	NON	NON	–	–
ISLANDE	NON	NON	–	–
ITALIE	OUI	–	03/1990	Gouvernement (décret du président du conseil des ministres).
LIECHTENSTEIN	NON	NON	–	–
LUXEMBOURG	OUI	–	09/1988	Gouvernement (règlement du gouvernement réuni en conseil).
MALTE	OUI	–	08/1989 (pour 3 ans)	Gouvernement (décret sur proposition du ministère des affaires sociales).
NORVÈGE	OUI	–	1991	Gouvernement (ministère de la santé et des affaires sociales).
PAYS-BAS	OUI	NON	01/1989	Gouvernement (ministère du bien-être, de la santé et des affaires culturelles).
POLOGNE	NON	OUI *(projet de loi)*	–	Ministère de la santé.
PORTUGAL	OUI	–	1991	Parlement (loi).
RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE	NON	NON	–	–
ROUMANIE	NON	–	–	–
ROYAUME-UNI	NON	NON	–	–
SAINT SIÈGE	NON	NON	–	–
SUÈDE	OUI	–	1985	Gouvernement.
SUISSE	NON	NON	–	–
TCHÉCOSLOVAQUIE	NON	NON	–	–
TURQUIE	NON	NON	–	–

Source : rapport de Mlle Sonia Le Bris (Centre de recherche en droit public, université de Montréal, Canada).

Dans ce tableau ne sont indiqués que les comités nationaux d'éthique envisagés par référence au Comité consultatif national d'éthique français, qui fut le premier du genre.

(1) De 1978 à 1980, un comité d'éthique consultatif du département fédéral de la santé et des services sociaux s'est intéressé aux questions éthiques relatives à la fécondation *in vitro* et au diagnostic prénatal par fœtoscopie. Par ailleurs, de 1979 à 1983, une commission présidentielle a été mise en place pour l'étude des problèmes éthiques dans le domaine de la médecine et de la recherche biomédicale et comportementale (President's Commission for the Study of Ethical Problems in Medicine and Biomedical and Behavioral Research).

Grands chantiers en sous-sol

La construction de huit étages de parking et d'une chambre de retournement d'un tunnelier du RER dans des terrains gorgés d'eau à Paris a dû être précédée par de grands travaux d'étanchement

LES façades sculptées, soutenues par des armatures de poutres et de tirants d'acier, font encore illusion le long des rues Taitbout, de Provence, de la Victoire et de l'avenue de Provence dans le 9e arrondissement de Paris. A l'intérieur du périmètre limité par ces murs fantômes – et aussi par quelques immeubles «en état de marche», – il y a un énorme trou un peu biscornu d'une surface de 3 500 mètres carrés, là où il y a moins de deux ans la banque du CIC avait son siège. Dans ce trou : des compresseurs, des petites foreuses, de grosses grues sur chenilles et surtout un océan de boue alors que, le jour où nous avons visité le chantier, il n'avait pas plu sur Paris depuis longtemps.

Et ce trou n'est rien. En dessous de lui, le 15 mai, Solétanche, une société spécialisée dans les travaux souterrains difficiles, a terminé les deux «boîtes» étanches commencées le 1er juillet 1991. Celles-ci isolent de l'eau, présente en abondance dans les sous-sols du 9e arrondissement, les volumes où seront construits, d'une part les huit niveaux de parking prévus sous le futur immeuble le *Victorien*, d'autre part Eole, la chambre de retournement du tunnelier qui forera le tronçon de RER reliant la gare de l'Est à la gare Saint-Lazare.

L'«altitude» du terrain est à +33 mètres du Nivellement général de la France (NGF). Les 6 premiers mètres sont constitués d'alluvions modernes (des sables) et les 6 mètres suivants d'alluvions anciennes (des sables et des graviers). De +21 à +6,5 mètres NGF viennent des marnes et caillasses et de +6,5 à –7,5 mètres il y a une couche de calcaire grossier. En dessous, jusqu'à –24,5 mètres, on trouve des sables du Soissonnais. Enfin, de –24,5 à –26,5 mètres, c'est le domaine des «fausses glaises» (de l'argile plastique noire) imperméables.

Au-dessus de –24,5 mètres NGF, toutes les couches sont gorgées d'eau, en moyenne jusqu'à +22 mètres, exceptionnellement jusqu'à +25 mètres, en cette période de sécheresse persistante jusqu'à +19 mètres. La présence de cette eau s'explique, d'une part par les infiltrations venues de la Seine, d'autre part par le fait qu'autrefois, de Bercy à l'Alma, la Seine coulait plus au nord que maintenant et léchait le pied des collines de Belleville-Ménilmontant, de Montmartre et de Chaillot. D'où les alluvions anciennes et récentes du sous-sol des zones basses de l'actuelle rive droite. D'où, aussi, l'aquifère abondant connu sous le nom de la Grange-Batelière dans le quartier de l'Opéra.

Dès que l'on a voulu installer les lignes de métro, les sous-sols de l'Opéra, les caves de la Banque de France, les récents parkings profonds et les sous-sols de la future Grande Bibliothèque de France, notamment, et pour ne parler que de quelques travaux parisiens, on a dû impérativement mettre les uns et les autres dans des «boîtes» étanches, seuls gages de la sécurité et de la mise hors d'eau de tous ces équipements.

Pour faire les deux «boîtes», Solétanche a commencé par couler, dans le trou que lui avaient laissé *les démolisseurs de l'immeuble précédent*, une dalle de béton capable de supporter les engins lourds indispensables à la construction des «boîtes» étanches. Ensuite ont été faites, panneau par panneau, les parois moulées qui sont les murs des «boîtes».

Des trous rectangulaires

Dans leur très grande majorité, les trous faits à la foreuse sont ronds. Pour les parois moulées, ils ont une section rectangulaire de 2,80 mètres de longueur sur 0,70 mètre d'épaisseur. C'est possible grâce au procédé «hydrofraise» mis au point il y a une dizaine d'années par Solétanche. L'outil utilisé – ici un «petit» modèle de 25 tonnes (1) – est pendu à une grue sur chenilles. En bas de cet outil, deux tambours à axe horizontal, munis de pics en carbure de tungstène, tournent en sens inverse et progressent, en général, à la vitesse de 4 mètres à l'heure.

Des boues de forage, de densité 1,1 à 1,2 selon les besoins, jouent le même rôle que dans tous les forages pétroliers. Injectées par l'espace situé entre les terrains forés et l'outil, elles remontent au milieu de cet outil en entraînant les débris des roches. Et, surtout, elles «tiennent» les parois du puits. Lorsque le puits a la profondeur voulue, l'outil est retiré mais le trou reste rempli de boues. Et on fore à côté un autre puits rectangulaire. Quand on a la longueur voulue, on fait descendre dans les boues une armature de ferraille sur toute la hauteur du puits. Puis on descend trois entonnoirs très grands et surtout très longs puisque leur tuyau descend jusqu'en bas du forage. Par ces entonnoirs, on déverse du béton de densité 2,4. Celui-ci, étant sensiblement plus lourd que les boues, remplit peu à peu le puits rectangulaire en chassant les boues vers le haut.

Pour la première «boîte», celle des parkings, dont le périmètre est long de 268 mètres et qui est située entre +26 mètres et +6,50 mètres (NGF), on a foré 96 puits rectangulaires dans lesquels on a coulé la paroi moulée faite de 48 panneaux de béton armé. La hauteur de ceux-ci est en moyenne de 25 mètres (elle varie un peu selon les hétérogénéités rencontrées dans les roches du sous-sol). Dans cette «boîte», Solétanche a moulé de la même façon une paroi transversale et 55 poteaux de soutènement du futur immeuble. Un plancher imperméable – le fond de la «boîte» – a été fait en injectant sous pression du ciment dans le calcaire grossier entre +2 mètres et –2 mètres (NGF).

La «boîte» de la chambre de retournement est décalée dans le sens horizontal par rapport à la première. Elle est aussi plus profonde (de +8,80 ou +7,50 mètres à –4,10 mètres NGF). Ses 36 puits rectangulaires, où ont été coulés les 26 panneaux des 102 mètres de paroi moulée, ont été forés depuis la dalle de béton, comme ceux de la «boîte» des parkings, mais sur une hauteur de 52 mètres : ainsi vont-ils jusqu'à la couche imperméable des fausses glaises, ce qui permet de «sauter» les sables du Soissonnais peu favorables à la stabilité de l'ouvrage et évite de faire un fond étanche. Mais on ne les a remplis de béton armé que sur une hauteur de 32,10 mètres et un toit imperméable a été mis sur ces panneaux par injection de ciment dans la roche.

A eux tous, panneaux et poteaux ont nécessité 600 tonnes de ferraille et 12 000 mètres cubes de béton apportés par 2 000 «toupies» (ces camions munis d'une bétonnière inclinée et tournante) de 6 mètres cubes chacune... L'ensemble de ces travaux souterrains a coûté une cinquantaine de millions de francs.

Un millier de camions

A partir du 15 mai, la première «boîte» terminée a été livrée aux entreprises de construction. Elle sera vidée par le haut : 16 000 mètres cubes de déblais seront emportés peu à peu, ce qui nécessitera un millier de camions... Au fur et à mesure de ces enlèvements, les dalles (planchers-plafonds du parking) et les piliers de béton seront coulés, ceux de l'étage le plus haut étant réalisés en premier, ceux de l'étage le plus bas en dernier.

L'emplacement où sera construit le *Victorien* est, certes, entouré de façades-fantômes et d'immeubles *«en état de marche»*. Mais il est tout de même grand. Rue Saint-Georges, en revanche, sur un tout petit terrain coincé entre la rue et des immeubles «en état de marche», Solétanche est en train de réaliser une troisième «boîte» qui abritera la voie d'accès au futur RER pour les pompiers (qui sera aussi une des issues de secours pour les voyageurs). Là sont tassés la grosse grue à laquelle est suspendue l'«hydrofraise», les baraques de chantier contenant les installations des boues et la centrale hydraulique qui fait tourner les tambours, ainsi que divers autres volumineux impedimenta...

Les parois moulées du 9e arrondissement peuvent paraître impressionnantes avec leurs 32,10 mètres de hauteur maximum. Mais le record du monde – et de Solétanche – est la paroi moulée de 133 mètres de haut qui, en 1989, a imperméabilisé le barrage américain de Mud Mountain Dam (dans l'Etat de Washington) : construit en 1941, cet ouvrage fuyait et n'avait jamais pu être mis en eau.

YVONNE REBEYROL

(1) Solétanche possède 25 «hydrofraises», de 25 à 50 tonnes, dont 12 travaillent en permanence au Japon.

Les équations du complexe

L'Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués s'interroge sur l'avenir de la collaboration scientifique Est-Ouest

LAXENBURG (AUTRICHE)

de notre envoyée spéciale

PARLEZ-VOUS l'«IIASA»? Connaissez-vous ce langage universel qui, à grand renfort d'ordinateurs et de modèles mathématiques, entend mettre en lumière l'ensemble des évolutions planétaires, *«environnementales, économiques et sociales, pour le bénéfice du public, de la communauté scientifique, des institutions nationales et internationales»*? Une mission ambitieuse et louable, que plus de trois cents chercheurs sont venus du monde entier soutenir à Laxenburg (Autriche), les 12 et 13 mai, à l'occasion du vingtième anniversaire de l'Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués (IIASA). Avec d'autant plus de ferveur que cet organisme vient de perdre, avec l'écroulement du bloc soviétique, sa principale raison d'être historique.

L'IIASA, en effet, ne serait sans doute qu'un organisme de recherche international parmi d'autres s'il n'avait été créé conjointement, en 1972, par l'URSS et les Etats-Unis. Autant dire en pleine guerre froide, à une époque où la science n'avait guère coutume de franchir le rideau de fer dans un sens ou dans l'autre. Pendant près de vingt ans, cette instance non gouvernementale, à laquelle adhérèrent rapidement des associations nationales représentant treize autres pays (1), représenta ainsi l'une des rares passerelles scientifiques entre l'Est et l'Ouest. Un rôle planétaire au plan diplomatique comme scientifique, puisque l'objet de ses recherches, l'analyse des systèmes, se voulait elle aussi susceptible d'intéresser l'humanité tout entière.

Bouleversements climatiques, potentiel agricole mondial, ressources énergétiques, dynamique des populations, impacts sociaux et économiques des changements démographiques, pollution chimique des rivières, processus des négociations internationales, conséquences des nouvelles technologies sur la société et l'environnement : en vingt ans d'existence, l'IIASA a étudié de près ou de loin presque tous les phénomènes complexes qui font tourner le monde – à l'exception, notable et voulue, de la sécurité militaire. Une recherche fondamentale fondée sur les avancées les plus récentes des mathématiques appliquées, seule science capable de traiter des problèmes à variables multiples, d'ordonner la représentation de systèmes complexes, et d'en tirer des «modèles» quantitatifs permettant de les comprendre et de les maîtriser.

Financé à hauteur de 60 à 80 millions de francs par an, l'IIASA mobilise ainsi, dans l'ancienne résidence d'été des Habsbourg à Laxenburg (où est réuni depuis 1980 l'ensemble de son matériel informatique), soixante-dix chercheurs issus de toutes les disciplines. Eux-mêmes sont en liaison permanente avec les centres de recherche nationaux, dont les données sont fournies jour après jour aux ordinateurs de l'institut. Une fois les cogitations de ces supercalculateurs traduites et analysées, leurs résultats sont mis à la disposition de la communauté scientifique et, si elles le désirent, des instances gouvernementales.

L'avenir de l'IIASA est-il assuré pour autant, alors que se multiplient dans le monde les réseaux de recherche internationaux, et que la confrontation Est-Ouest appartient désormais à l'histoire? A en juger par le thème du colloque organisé à Laxenburg, «Défis pour l'analyse des systèmes dans les années 1990», l'heure est en tout cas venue pour ses responsables d'établir de nouvelles priorités stratégiques. Et notamment de jouer sa carte dans l'ambitieux programme de recherche mondial «Global Change», en privilégiant l'étude des *«interactions entre l'homme et l'environnement»*.

«L'IIASA se préoccupait déjà d'environnement bien avant que ce domaine de recherche ne devienne une priorité mondiale», souligne son directeur, M. Peter E. de Janosi. Ainsi le système d'aide à la décision par ordinateur «RAINS» (Regional acidification information and simulation), désormais utilisé par les instances de contrôle européennes pour évaluer l'impact des pluies acides sur les forêts, a-t-il été créé dès 1983 par les chercheurs de l'institut.

Une compétence que l'IIASA entend désormais étendre à bien d'autres domaines (émission et transport des produits polluants, ressources en eau, dégradation des sols), en les reliant autant que possible aux principales composantes humaines influant sur notre environnement (accroissement démographique, industrialisation, production et consommation de l'énergie). Tout en estimant indispensable de poursuivre, voire de renforcer ses relations avec la communauté scientifique des pays de l'Est, l'institut insiste également – et c'est nouveau – sur l'importance à accorder aux pays en développement, *«plus exposés que les pays industrialisés aux changements planétaires à venir»*.

Reste une certitude que vingt ans de travaux et d'avancées théoriques n'ont fait que confirmer : tout n'est pas calculable, et les ordinateurs les plus «intelligents» résistent mal (et pour longtemps) aux exigences du hasard et du facteur humain. Jacques-Louis Lions, l'un des meilleurs spécialistes français des mathématiques appliquées, le rappelait déjà en 1973 lors de sa leçon inaugurale au Collège de France : dans quelque système que ce soit, il existe un *«seuil de complexité»* au-delà duquel le contrôle du comportement devient hasardeux, voire illusoire. De la prise en compte de cette réalité, qui souligne les limites de la prévision scientifique, dépendra sans doute aussi le véritable avenir de l'IIASA.

CATHERINE VINCENT

(1) Outre les associations scientifiques (National Member Organizations), des Etats-Unis et de la Russie, sont représentées celles de l'Allemagne, l'Autriche, la Bulgarie, le Canada, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, la Pologne, la Suède et la Tchécoslovaquie.

Mécanos dans l'espace

La récupération du satellite Intelsat-6 par l'équipage d'Endeavour va relancer le débat sur la présence de l'homme en orbite

L'EXPLOIT des trois astronautes américains récupérant à «mains nues» le satellite de télécommunications Intelsat-6 placé par erreur, voici deux ans, sur une mauvaise trajectoire, ne donne qu'une faible idée des difficultés que comporte une telle opération (*le Monde du* 15 mai). Une fois oubliée la beauté des images, une fois estompés les gestes presque dérisoires de cette petite poupée blanche tentant, au bout de sa longue perche, de saisir son drôle de hochet en forme de Mickey (12 mètres de haut avec ses antennes, 3,6 mètres de diamètre et 2,6 tonnes), force est de s'interroger sur ce qui fait qu'une opération apparemment improvisée, pour le profane, se transforme en un succès.

La clef du mystère tient en un mot : la simulation. Peu de choses en fait sont laissées au hasard au cours de ces sorties extra-véhiculaires. Certes, on voit bien, de temps en temps, le génie de l'homme décoincer d'un pied vengeur, comme ce fut le cas lors du vol franco-soviétique de Jean-Loup Chrétien en 1988, une structure pliable particulièrement récalcitrante. Mais l'ordinaire de l'astronaute ou du cosmonaute est plutôt fondé sur la règle, sur la répétition de gestes mille fois appris. Il n'est que de regarder ces hommes *s'entraîner dans les eaux d'im*menses piscines turquoise, seul milieu capable de reproduire au sol une certaine apesanteur, pour s'en convaincre.

Soulever des tonnes sans effort

«En 1988, pour la mission franco-soviétique Aragatz, se souvient le cosmonaute français Michel Tognini (1), *on a fait quarante heures de piscine dans les installations de la Cité des étoiles. Quarante heures sanglés dans ces lourds scaphandres d'une centaine de kilos dont la rigidité ne facilite pas les gestes. Il n'y a pas de secret*, confesse-t-il, *c'est assez dur, tant ces combinaisons sont inconfortables. Mais on y arrive. La première sortie est toujours éprouvante, mais la deuxième plus facile. C'est comme ça.»*

A voir ces hommes flotter dans l'espace sans contrainte, libres de tout mouvement, joliment éclairés par les rayons d'un soleil particulièrement violent, tout paraît simple. Là haut, c'est vrai, rien ne pèse, et le plus faible peut soulever des tonnes. Cette image est cependant trompeuse, car s'il est vrai que l'on se déplace apparemment sans effort, s'il est vrai aussi qu'en orbite le poids n'existe plus, il est aussi vrai que d'autres contraintes peu gênantes sur Terre se révèlent alors des inconvénients sérieux.

Ainsi tout mouvement dans un sens entraîne aussitôt son contraire selon le principe bien connu de l'action et de la réaction. Les astronautes d'Endeavour en ont fait à plusieurs reprises la triste expérience, eux qui, dès qu'ils voulaient se saisir du satellite Intelsat-6, le voyaient s'échapper tel une savonnette. De même, si le poids n'a guère de sens en orbite, où un astronaute peut faire de l'équilibre avec une pièce de plusieurs tonnes, la masse et les forces d'inerties en ont toujours un.

De l'horlogerie avec des gants de boxe

C'est la raison pour laquelle le commandant de bord de la navette américaine, Dan Brandenstein, était si tendu à l'idée que ce satellite, de la taille d'une camionnette, ne frappe une quelconque partie d'Endeavour. C'est d'ailleurs pour cela que les trois astronautes portaient des gants à bouts renforcés pour freiner sans danger la rotation de cet engin. Tout est donc affaire de doigté et de simulation. De doigté d'abord *«parce qu'il faut*, précise Michel Tognini, *travailler en douceur, calmement, prendre son temps. Tout cela est possible et, malgré la rigidité du scaphandre et la taille des outils qui sont exagérément gros, même pour de petits travaux, on arrive à avoir des gestes précis.»*

Même si l'image est un peu forte, c'est comme si l'on faisait de l'horlogerie avec des gants de boxe. Alors on prend son temps et on bricole à petits pas comme le font relativement souvent les cosmonautes de la CEI. Là, on change des panneaux solaires en fin de vie. Ailleurs, on débloque un sas récalcitrant. Une autre fois, on récupère à bout de bras un compagnon de sortie dont la visière s'est embuée, le rendant incapable de quelque geste que ce soit. Mais, à cet incident près, tout est soigneusement préparé, minuté, simulé en piscine ou sur ordinateur (2).

En juillet, lorsque le commandant de bord de Michel Tognini, Anatoly Soloviev, sortira de Mir, il ne fera que jouer un scénario bien des fois répété. Flottant dans l'espace, il achèvera alors l'installation d'une poutrelle métallique d'une quinzaine de mètres au bout de laquelle sera installée un moteur de 700 kilos (opération SAFORA). Puis viendra le déplacement de panneaux solaires gênants pour l'agrandissement de la station et le remplacement progressif de certaines pièces du contrôle d'attitude (gyrodynes) un peu fatiguées.

Bref, la réparation en orbite se banalise. Témoins ces prouesses des cosmonautes de la CEI et celles tout aussi spectaculaires des astronautes de la NASA dont on a tendance à oublier que, par trois fois déjà, ils ont récupéré en orbite quatre satellites : en avril 84 avec la capture de Solar Max ; en novembre de la même année avec celle de Westar-VI et Palapa B-2 et en août 85 avec la réparation et le redéploiement en orbite de Syncom-Leasat 3.

«Voilà qui démontre, note Michel Tognini, *qu'on aura toujours besoin de l'homme dans l'espace pour des réparations de ce type et la maintenance inévitable des stations orbitales comme Mir aujourd'hui et comme Freedom demain.»* Sera-t-il entendu par ceux qui vont bientôt avoir à décider de l'avenir de l'avion spatial européen Hermès et de la station européenne Colombus? C'est toute la question.

Une question que ne se pose pas le consortium Intelsat, qui a pris tous les risques et vient de faire une belle économie en faisant sauver son satellite par l'équipage d'Endeavour pour la modique somme de 147 millions de dollars : 93 millions de dollars pour la NASA, 46 millions de dollars pour le constructeur du satellite Hughes et 8 millions de dollars supplémentaires pour des travaux annexes et l'installation d'une station de contrôle au Sénégal. Or, le remplacement pur et simple de ce satellite en perdition aurait coûté au moins 246 millions de dollars et celui d'une mission de la navette, au minimum 400 millions de dollars. De quoi réfléchir.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU

(1) Le cosmonaute français doit s'envoler fin juillet en direction de la station Mir à bord de laquelle il effectuera une mission d'environ deux semaines (Antarès).

(2) La simulation sur ordinateur réclame des moyens informatiques puissants que possèdent les organisations gouvernementales américaines. Actuellement, les pays de la CEI, qui accusent un léger retard dans ce domaine, s'y lancent à leur tour.

MUSIQUES

Le Châtelet sur la voie royale

Après quatre ans de direction musclée le théâtre municipal cueille les fruits de sa politique

Quatre ans déjà que Stéphane Lissner et son équipe (Jean-Marie Amartin, secrétaire général, Jean-Marie Blanchard, conseiller artistique) ont entrepris de faire du Châtelet le point de ralliement obligé des mélomanes de tous poils. Dans l'esprit de Stéphane Lissner, qui avait été le bras droit de Jean-Albert Cartier, homme de la danse et du lyrique, mais qui avait fait son apprentissage dans des théâtres et la décentralisation, il s'agissait de bâtir pour Paris un projet d'«opéra différent» où l'approfondissement dramaturgique des livrets compterait autant que le prestige des voix, où le travail du plateau, calqué sur les mœurs du théâtre parlé, réunirait des équipes soudées, plus d'un mois durant, six semaines idéalement par spectacle, pour un véritable échange de compétences et d'idées.

A l'exemple de la Monnaie de Bruxelles? *«Soit on bâtit un théâtre d'alternance et on y produit de grands shows opératiques. Ce Met français, c'était à la Bastille de le réaliser. Pour nous, il n'y avait d'autres méthodes que celles de Mortier à Bruxelles. Nous n'avons même pas eu à le copier»*, répond Stéphane Lissner.

Les choses se mettent en place peu à peu, un *Couronnement de Poppée* laisse d'abord sceptique, des *Maîtres chanteurs* font beaucoup parler, mais des collaborations s'instaurèrent avec des metteurs en scène (Pasqual, Arias, Berghaus), avec des chefs (Christie, Inbal, Gardiner). Pour aboutir, lors de la saison qui s'achève, à ces moments de fusion fosse-scène quasi idéale que furent la *Lulu* d'Alban Berg (Tate-Dresen) ou le tout récent *Pelléas* de Boulez et Stein. En ce moment même, Patrice Chéreau travaille à un *Wozzeck* pour lequel Daniel Barenboïm a lui-même libéré six semaines de son planning démentiel.

Avec une thématique centrée sur la musique de ce siècle, la saison 1991-1992 avait d'abord donné quelques sueurs froides à la direction. Mais il fallut refuser 20 000 personnes pour *Lulu*, *Pelléas* fit sauter le standard du théâtre. L'intégrale des quatuors de Schoenberg fut jouée à guichets fermés dans l'Auditorium des Halles, annexe du Châtelet dont la programmation n'est pas toujours aisée (moins de public pour les récitals) mais qui enregistre des taux de remplissage plus qu'honorables (65 % en moyenne). Au cours de la saison 1991-1992, le Châtelet aura accueilli 295 790 spectateurs. Le taux de fréquentation aura été de 98 % pour l'opéra, de 76 % pour le Ballet de Francfort, de 78 % pour *West Side Story*, de 65 % pour les concerts dans la grande salle. L'acoustique de la fosse restant trop sonore, des travaux vont être entrepris avant la rentrée.



ROS RIBAS

Patrice Chéreau, Waltraud Meier et Franz Grundheber

Et voici que s'ouvre une ère nouvelle : le public s'est modifié, a rajeuni (il a de trente-cinq à quarante-cinq ans aujourd'hui); le personnel a progressé, un directeur technique «top niveau» vient d'être engagé (Félix Lefebvre). Surtout, la subvention que le théâtre reçoit de la Ville a doublé en quatre ans (signe de confiance indubitable, dont Lissner se montre simplement reconnaissant). Cette subvention sera de 90 millions de francs en 1993 pour un budget de 200 millions (l'autofinancement est de 50 %, entrées et sponsoring. Un théâtre comme la Bastille vit à 80 % de ses subventions). Lissner a donc annoncé en toute sérénité ses projets pour les quatre années à venir lors d'une conférence de presse jeudi 14 mai.

Un cycle Richard Strauss

Cinq opéras en version scénique marqueront la saison 1992-1993 : *Eugène Onéguine*, de Tchaïkovski, mise en scène Dresen, direction Bychkov, avec l'Orchestre de Paris (28 septembre au 16 octobre); *la Traviata*, de Verdi, direction Pappano, mise en scène Grüber, avec l'Orchestre Philharmonia (du 15 février au 2 mars 1993); reprise de *Wozzeck* (du 24 au 29 mars); *le Château de Barbe-Bleue*, de Bartok, direction Dutoit, mise en scène Braunschweig avec l'Orchestre national (23-30 avril); *Noces de Figaro*, de Mozart, direction Gardiner à la tête de ses musiciens et choristes anglais, mise en scène Thamin (9-17 juin).

La collaboration avec l'Orchestre de Paris se consolidera (quatre concerts pour les jeunes le samedi matin), ainsi qu'avec l'Orchestre national et le Philharmonia (quatre concerts également par chacune des formations). L'Ensemble contemporain donnera onze concerts de musique du vingtième siècle, l'Ensemble orchestral de Paris se produira sept fois. L'intégrale des quatuors de Bartok est confiée au Quatuor de Tokyo, une intégrale des trios avec piano de Schumann au Trio Fontenay (formation de chambre en résidence au Châtelet). Forsythe reviendra évidemment avec son ballet, ainsi que Christie et Les Arts florissants (trois concerts). La comédie musicale choisie pour la période des fêtes : *Hello Dolly* (du 12 novembre 1992 au 9 janvier 1993).

Pour 1993-1994, un cycle Richard Strauss verra la représentation scénique de *Salomé* (direction Bychkov), du *Chevalier à la rose* (Jordan-Dresen), de *la Femme sans ombre* (direction Sinopoli, la mise en scène étant confiée à Jürgen Flimm, le Hambourgeois qui monte). Reprise de *Pelléas* la même année et couronnement de la saison en juin avec une *Tétralogie* confiée à la baguette de Jeffrey Tate et à la mise en scène épurée de Pierre Strosser.

Saison 1993-1994 : un cycle Bach, reprise du *Ring*, création mondiale de *Cassandre*, mélodrame scénique du jeune compositeur suisse Michael Jarrell, *King Artur*, de Purcell, dirigé par Christie et revu par Graham Vick, le retour de Tate et Dresen pour *Peter Grimes*, de Britten, une *Petite Renarde rusée*, sortie de l'imagination de Nicolas Hytner (il fut le metteur en scène du *Jules César* de Haendel à Garnier), un cycle de lyrique italien du dix-septième siècle par Christie et Les Arts florissants.

Pour 1994-1995 sont prévus enfin : trois opéras de Gluck en coproduction avec les Festwochen de Vienne (*Alceste*, *Iphigénie en Aulide*, *Iphigénie en Tauride*); *Don Carlos*, de Verdi, et *The Rake's Progress*, de Stravinsky, par Salonen et Sellars. Le jazz, les musiques extraeuropéennes, la variété auront également droit de cité au cours de ces quatre années.

ANNE REY

► Renseignements : 42-33-00-00. Locations par correspondance (service des relations publiques, 2, rue Edouard-Colonne, 75001 Paris).

L'homme qui plantait des arbres

La rentrée parisienne d'un quadragénaire indigné

RENAUD

au Casino de Paris

Ils ont envie de chanter *Germaine*. Lui non. *«Elle est vieille, celle-ci, je me souviens plus des paroles.»* Son truc, c'est *Marchand de cailloux*, les chansons du nouvel album où le héros des rades glauques et des banlieues-mobylettes passe en revue ses sujets de rancœur du moment : le Paris-Dakar, les femmes (*Olé*, chanson anti-corrida d'un sexisme rare), *Libé*, France-Intox, Bernard Tapie, les dimanches, la guerre du Golfe, et Tonton, président finalement épargné au Casino de Paris, après un raccommodage express.

Pour fêter ses quarante ans (il est né un 11 mai, jour de sa première au Casino de Paris), Renaud a imaginé un spectacle épuré. Ni tapis de gazon artificiel, ni lumières chavirantes, ni Soldat Louis en première partie comme précédemment au Zénith. Un accordéon, une basse, une guitare, une batterie (Jean-Louis Roques, Michel Galliot, François Ovide), quelques touches de clavier, et un homme à tout faire (Geoffrey Richardson, violon, mandoline, clarinette, *thin-whistle*...) pour rappeler les nouvelles amours, irlandaises, du chanteur français. Un décor à base de projecteurs de cinéma ronds et rétro, des éclairages à l'avenant. Soirée intime, *«pour faire chaud au cœur»* aux potes venus en bande ou en autocar s'asseoir dans les fauteuils rouges du Casino.

On gagne au change. Du balcon, on chante *Happy Birthday*, on lance un ballon auquel on a attaché un mot gentil, on réclame *Germaine*. Renaud résistera jusqu'au quart d'heure final, où, le cœur sur la main, il survolera en quatrième vitesse la chanson fétiche des rêveurs de HLM. Mais le Renaud version ras-la-banlieue, révolte à fleur de peau et fantasmes de Katmandou par posters interposés, ne se livrera que par quelques bribes : *Manu* (*«Une gonzesse de perdue, c'est dix copains qui reviennent»*), *En cloque*, *Pierrot*, *Marche à l'ombre*, *Dès que le vent soufflera*, *Fatigué*...

L'heure est grave et les positions affirmées : engagement écologique; écœurement face au show politico-médiatique (*«Et dire que chaque fois que nous votions pour eux! Nous faisions taire en nous ce cri : «Ni Dieu, ni maître!» / Dont ils rient aujourd'hui puisqu'ils se sont fait Dieu! Et qu'une fois de plus nous nous sommes fait mettre»*); anti-militarisme viscéral, développé depuis *Ça suffat comme ci*, contrepoids au sommet des sept pays les plus industrialisés et aux commémorations officielles de la Révolution française en juillet 1989, et, plus encore, après la guerre du Golfe, qui faillit consommer le divorce entre le chanteur têtu et Tonton *«bloc de granit»*, *«grand chêne»*, qui *«a un caillou dans sa chaussure»*.

Accordéon en bandoulière ou guitare de guinguois, Renaud, *«loubard périphérique»*, prend la scène en douceur, en navigateur à l'esbroufe, en fils indigne ou en amoureux, partagé entre la maman et la putain. Lorsque le naturel lui revient, quand il parvient à arrêter la fuite précipitée des mots qui, aujourd'hui, jusqu'à la caricature, lui sert de texture mélodique, il est sur scène d'une tendresse touchante, d'une couleur à lui seule accessible. Hargneux à bon escient (*Mais où qu'c'est qu'j'ai mis mon flingue*), auteur inspiré, fils de la chanson réaliste française (*Hexagone*), Renaud parvient à s'extraire des pièges qu'il s'est lui-même tendus. Exemple, la version très finement allégée sur scène d'une des chansons les plus larmoyantes de l'album (*Dans ton sac*, incursion affectueuse dans le bric-à-brac du sac à main de l'aimée).

Renaud a choisi d'être au Casino de Paris. Il l'explique dans un programme détaillé, vendu – fait d'exception – bon marché et sans publicité, et enrichi d'une pétition à découper contre le projet autoroutier de la vallée d'Aspe dans les Pyrénées. Pour marquer son contentement et satisfaire l'attente d'un public qui l'aime pour toutes les victoires anti-consensuelles remportées depuis 1975, Renaud offre de petits cadeaux : un film et deux chansons inédites. L'une, insignifiante, *Toute seule à une table*, est destinée à *Sida Urgence*, la compilation concoctée par sa maison de disques, Virgin, au profit de la recherche sur le sida (à sortir fin mai). L'autre, *Welcome Gorby*, plus drôle et plus décapante, avait disparu de l'album au dernier moment : *«On ne sait jamais, s'il avait pété les boulons! Mais maintenant qu'il s'est fait lourder par un gros con* [Boris Eltsine] *!...»*

Mais il y a surtout l'inhabituel prologue à la soirée choisi par Renaud : du cinéma. Présenté en alternance, un jour sur deux, avec trois autres courts-métrages à sensibilité écologique, *L'homme qui plantait des arbres* est un merveilleux film d'animation (Oscar à Hollywood en 1987), réalisé au Canada sur un texte de Jean Giono par Frederic Back, et où l'on retrouve la voix de Philippe Noiret. Les dessins (au pastel, au crayon) sont superbes, l'histoire – celle d'un berger solitaire qui fait revivre une forêt à lui tout seul – édifiante. Une demi-heure de bonheur plus tard, Renaud entonne *«J'ai voulu planter un oranger»*. Une ballade nord-irlandaise, juste une cause en plus.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

► Jusqu'au 14 juin, à 20 h 30. Tél. : 49-95-99-99.

Cannes 92

Consensus mou

Suite de la première page

Le premier va au *Songe de la lumière* de l'Espagnol Victor Erice, une épure, une merveille insolite, rien à dire; le second au Russe Vitali Kanevski, pour *Une vie indépendante*, la suite de poignantes confidences. Parfait. On se réjouira aussi du Grand Prix du Jury attribué au touchant film de Gianni Amelio, *Il Ladro di Bambini*, le voyage de deux enfants sans avenir et d'un carabinier compatissant à travers l'Italie d'aujourd'hui. Mais dès que Robert Altman, qui méritait évidemment d'être distingué pour sa tonique caricature de Hollywood, *The Player*, doubla la mise (Prix de la mise en scène, Prix d'interprétation masculine à Tim Robbins), on comprit que ce serait un palmarès de compromis, et que les erreurs de l'an passé (trois récompenses dont la suprême au seul *Barton Fink* des frères Coen) allaient se reproduire.

On sortit alors du chapeau un bien commode «Prix du 45e anniversaire», honorable et un peu irréel, pour saluer la qualité incontestée du *Retour à Howards End* de James Ivory et on appela la douce Pernilla August afin de lui remettre le Prix d'interprétation féminine pour sa prestation dans le film du Danois Bille August, au titre bien trouvé, *les Meilleures Intentions* (*le Monde* du 16 mai). Cette sage saga suédoise, malgré son scénario signé Ingmar Bergman, n'avait pas paru très excitante, enfin, Pernilla avait l'air si contente. Passe encore. On n'a rien contre la famille (thème récurrent de tant de films cannois), mais quand la Palme d'or fut décernée à son mari, récidiviste de la Palme surévaluée (il en a obtenu une, il y a quatre ans, pour *Pelle le conquérant*), on en fut ébahi. Non seulement le film ne méritait pas tant d'honneur, mais encore, tout soigné soit-il, ce n'est qu'un sous-produit, une série télévisée de six heures, remontée pour le cinéma... Symbolique, non? Ou du moins symptomatique.

Cannes 92 a été un bon cru, sans chef-d'œuvre sans doute, mais fourmillant de films intéressants, voire passionnants. Beaucoup de metteurs en scène ont joué leur musique personnelle, celle qui leur est familière, remettant parfois carrément les pas dans ceux de leur film précédent, ainsi Kanevski, ou Terence Davis. Altman a fait du Altman, Ivory de l'Ivory, August de l'August. Même si certains d'entre eux sont apparus au meilleur de leur forme (classique), n'était-il pas du rôle du jury, de son devoir, d'aller vers des œuvres plus inattendues, plus novatrices, plus imparfaites, plus dérangeantes, peut-être, mais qui font souffler un peu de jeunesse et d'insolence sur le paysage du cinéma mondial? Où sont passés Hal Artley, Pavel Lounguine, Jean-Claude Lauzon, Arnaud Desplechin? Aux oubliettes d'un palmarès frileux. Leur talent les acquitte en appel. Que le public désormais soit avec eux.

De ce Festival, où l'on a vu se décliner, toutes sections confondues, les formes multiples du désespoir, où l'antisémitisme est devenu le fonds commun des angoisses planétaires, où la quête du père est désormais un sport international, où l'on a beaucoup copulé (sur l'écran) et beaucoup exploité le charme menacé des enfants, il restera de jolis moments d'émotion. La voix de Marlene Dietrich s'élevant, le jour de l'ouverture, pour chanter *Ne me quitte pas* en allemand, tandis qu'une petite fille traversait la scène en faisant au revoir de la main, l'ovation interminable saluant Gena Rowlands, royale de beauté et d'énergie vitale, après la projection d'*Opening Night*, de John Cassavetes. La seule projection du Festival pour laquelle on se soit battu. Un film vieux de quinze ans, un metteur en scène disparu, et le bonheur du cinéma à son apogée...

Lundi soir, le film de clôture, en revanche, n'a pas failli à la règle qui veut qu'il soit anodin, spectaculaire, et légitimé par la présence de ses interprètes principaux, stars si possible, vedettes en tout cas. Les vedettes en question étaient Tom Cruise, joli jeune homme pasteurisé, plus son épouse et partenaire assortie, la blonde Nicole Kidman. Leur arrivée aux marches du Palais avait donné lieu à la mise en place du dispositif des grands jours. Voitures de police, sirènes hurlantes, escadron de motards, limousine décapotable. *«On n'en ferait pas autant pour le président de la République»*, grommela un haut responsable de la sécurité, en suivant la progression du convoi dans son talkie-walkie, ajoutant, lucide : *«Et tout ça pour des nids à fric.»*

Le film, *Horizons lointains*, de Ron Howard, ne va pas très loin. Il voyage pourtant à la fin du siècle dernier, de l'Irlande agricole (la vaillante paysannerie opprimée par les gros propriétaires terriens) à l'Ouest américain (découverte de l'Oklahoma, territoire vierge, c'est-à-dire arraché aux Indiens), en passant par les bas-fonds new-yorkais (formation des gangs irlandais face aux italiens déjà installés). Tom Cruise est un paysan illettré et bagarreur, Nicole Kidman une jeune fille de bonne famille révoltée. Tout les sépare, nos deux héros parviendront-ils à se rejoindre? Mais oui, mais oui. Ron Howard a copié comme il pouvait l'Irlande inspirée de John Ford, les bagarres des films de Stallone et les westerns d'un peu tout le monde. Un film de clôture, quoi.

Pour en revenir à la distribution des prix, Henry Chapier, «M. Cinéma» à FR3, eut le mot de la fin : *«Ce n'est pas un palmarès, dit-il, c'est un pléonasme.»*

DANIÈLE HEYMANN

Le palmarès

– **Palme d'or :** *les Meilleures Intentions*, de Bille August (Danemark).

– **Prix spécial du 45e anniversaire du Festival de Cannes :** James Ivory, pour *Retour à Howards End* (Etats-Unis).

– **Grand prix du jury :** *le Voleur d'enfants*, de Gianni Amelio (Italie).

– **Prix d'interprétation féminine :** Pernilla Ostergren-August, dans *les Meilleures Intentions*, de Bille August.

– **Prix d'interprétation masculine :** Tim Robbins, dans *The Player*, de Robert Altman (Etats-Unis).

– **Prix de la mise en scène :** *The Player*, de Robert Altman.

– **Prix du jury (ex aequo) :** *le Songe de la lumière*, de Victor Erice (Espagne), et *Une vie indépendante*, de Vitali Kanevski (Russie).

– **Palme d'or du court métrage :** *Omnibus*, de Sam Karmann (France).

– **Prix spécial du jury pour le court métrage :** *la Sensation*, de Manuel Poutte (Belgique).

– **Caméra d'or :** John Turturo, pour *Mac* (Etats-Unis), présenté à la Quinzaine des réalisateurs (par quatre voix contre trois à *Strictly Ballroom*, de Baz Luhrmann).

– **Grand prix de la commission supérieure technique du cinéma :** Fernando Solanas, pour *le Voyage* (Argentine).

□ **Décès de Giuliani De Negri, producteur des frères Taviani.** – Le producteur italien Giuliani De Negri est décédé le lundi 18 mai à Rome à l'âge de soixante-huit ans. Héros de la résistance italienne au fascisme, il avait créé dans les années 50 une coopérative des spectateurs qui avait notamment produit la *Chronique des pauvres amants*, de Carlo Lizzani, en 1953. Il avait ensuite entamé une longue collaboration avec les frères Paolo et Vittorio Taviani, dont il produisit tous les films, dont *Padre padrone*, Palme d'or au Festival de Cannes en 1977.

CULTURE



MUSIQUES

Le son et son double

Le compositeur Michael Levinas développe ses expériences d'« hybridation » par ordinateur

L'ombre d'un arbre et l'air de la forêt sont plus propices à la réflexion que l'ombre d'une *HLM* et la chaleur du béton. On ne s'étonnera donc pas que le département de l'Essonne, du côté de la vallée de Chevreuse, abrite l'une des plus importantes concentrations de centres de recherches et d'instituts d'enseignement supérieur d'Europe. Sur le thème « La recherche musicale en Europe », avec des débats autour de l'« informatique musicale » et « nouvelles technologies électroacoustiques », de l'« évolution de la facture instrumentale », de l'« exploitation de nouveaux outils, de nouveaux matériaux », avec un détour par les « passerelles » entre ce type de prospection et la recherche industrielle, le colloque organisé les 11, 12 et 13 mai à Gif-sur-Yvette, en ouverture de la cinquième Biennale de l'Essonne, ne manquait ni d'ambition ni de sens de l'actualité.

Il faut noter la volonté d'associer à cette réflexion des représentants – compositeurs, chercheurs, directeurs de radios – de ce qui reste à l'Est, qu'on le veuille ou non, l'« autre » Europe, celle qui ne bénéficie pas encore des mêmes largesses financières, quoique la fraîcheur des idées et le mirage de la nouveauté puissent compenser là-bas, dans une certaine mesure, la précarité des moyens.

L'intégration culturelle serait-elle plus rapide et plus large que l'unité politique et économique ? Des expériences musicales aussi diverses que celles des Espagnols, des Lituaniens, des Albanais, des Croates (la Biennale de Zagreb a survécu aux bombes et à la désolation) ou des Roumains ont trouvé vite la voie de l'entente et de l'échange lors de ce colloque, sous la médiation du musicologue italien Enzo Restagno, directeur de la musique à la RAI de Turin et responsable du festival Settembre musica. Le meilleur terrain d'échanges fut néanmoins constitué par les concerts programmés à cette occasion, dans lesquels le Quatuor Camerata de Varsovie dialoguait, par public interposé, avec l'ensemble français Sine Qua Non, Karol Szymanowsky relevant le défi de son contemporain Edgard Varèse.

L'Ensemble de l'Itinéraire, dirigé par Alain Louvier, proposait un concert-analyse en clôture des travaux. Michael Levinas y présentait *Préfixes*, une commande de l'IRCAM créée l'an dernier et que le jeune compositeur devait minutieusement décortiquer entre deux exécutions. Le projet de l'œuvre est de confronter l'image acoustique traditionnelle de l'instrument aux timbres « virtuels » obtenus par synthèse à l'ordinateur. Levinas ne s'intéresse point au timbre en soi, en tant qu'abstraction illimitée et impersonnelle, comme peuvent l'être souvent les produits du studio électroacoustique. Ce qui l'attire c'est de créer *« dans le sens »* de l'instrument, prolongeant, en quelque sorte, le registre sonore traditionnel, le trahissant aussi, sans en faire toutefois table rase.

Dans cette pièce, le compositeur a trouvé les moyens de développer une intuition qu'il a eue dès ses premières œuvres : l' « hybridation » des timbres par la synthèse, en greffant l'attaque propre à un instrument sur la sonorité spécifique d'un autre instrument. Il s'agit, en fait, de donner une réponse, à l'ère de l'ordinateur, à un problème d'orchestration qui a mobilisé longtemps l'attention des compositeurs, de Berlioz à Debussy, en passant par Richard Strauss : *« Un timbre, en disparaissant, en laisse apparaître un autre. »*

Cette tension du réel détourné, qui existe dans presque toutes les œuvres de Michael Levinas, rappelle certaines tendances de la peinture néofigurative, celle qui, malgré des allusions plus ou moins explicites à la réalité, a incorporé l'expérience de l'abstraction (Francis Bacon...). Elle exige la mise en place d'un système d'écriture assez solide pour maintenir les deux termes de la confrontation à un même niveau d'intérêt. La technique rend alors possible ce jeu d'imitations serrées, de miroirs déformants, tout comme elle souligne la vivacité de cet univers peuplé d'êtres imaginaires, un univers également éloigné de la pureté classique et de l'abstraction électronique.

COSTIN CAZABAN

▶ Cinquième Biennale de la création musicale et chorégraphique de l'Essonne. Concerts, spectacles, stages, master-classes, conférences. Jusqu'au 16 juin. Tél. : 60-78-28-63.

Double Nelson artisans en musique industrielle

Brève tournée, nouvel album le trio nancéien poursuit un chemin à part

Pour parler de *Mange Mange Mange*, leur nouvel album (*le Monde* du 13 mai), les trois Double Nelson tiennent salon au premier étage d'une brasserie parisienne. Ils y ont tendu une toile de Manu Poydenot, graphiste nancéien spécialiste des sauriens dépressifs et des planètes désolées, installé quelques lampions tournoyants et branché un magnétophone à cassette qui distille en musique de fond, du heavy metal, du rap et de la pop. Même quand ils ne sont pas à Nancy, les Double Nelson aiment se sentir chez eux.

Sur scène, les Double Nelson sont deux Cathy, chanteuse guitariste à une corde, Pascal, guitariste complet et – depuis peu – batteur. Dans la salle, Yves tient la console de sonorisation, instrument essentiel pour un groupe dont la première tâche est de bricoler avec le son. Double Nelson travaille sur la même matière première que les groupes dits « industriels », mais ils y mettent une minutie, une affection pour le matériau, une modestie obstinée qui les rattachent forcément à l'artisanat.

Les morceaux (chansons ?) de *Mange Mange Mange* sont construits à trois : *« Ils sont cousus, surfilés, décousus et rebrodés »*, explique Cathy. Ce qui veut dire que chaque titre est enregistré trois fois, que l'apparence du chaos est le résultat d'un long travail. En studio, les Double Nelson ne jouent jamais tous ensemble, ils mettent en commun les résultats de leurs expérimentations, *« un stock de musiques de trente secondes »*. Ils échantillonnent, mais jamais la musique des autres, préférant trafiquer le bruit d'une porte, d'un moteur. Et jamais ils n'écrivent un morceau tout seuls. En fait, le groupe est tout à fait solidaire, égalitaire, fidèle à des idéaux simples : *« Il faut que ça* [la musique] *soit bon esprit, humain et sincère. »*

Toutes qualités mises à rude épreuve lors de l'enregistrement de *Mange Mange Mange*. Les Double Nelson ont vécu le cauchemar qui hante les nuits de tous les musiciens : après avoir enregistré chaque partie sur bande, ils les ont vues s'effacer au fur et à mesure qu'ils les repassaient au moment du mixage. De ces sessions, ils n'ont pu sauver que deux morceaux, ils sont alors partis en Belgique réenregistrer le disque, qu'ils estiment *« plus détendu, plus gai »* que le précédent. Ces jours prochains, ils donneront quelques concerts, toujours à trois. L'une de leurs grandes déceptions de ces derniers mois est de ne pas avoir rencontré d'âme sœur, un batteur capable d'assimiler la musique et le mode de vie du groupe. Au fur et à mesure des tournées, le groupe a rencontré un public *« incernable : « Ils viennent de n'importe où »*. Sans producteur de spectacle, porté à bout de bras par une petite maison de disques (Cobalt) qui a vendu 5 000 exemplaires du premier album, Double Nelson lutte pour sa survie. *« Nous tenons à rester dans le circuit rock, à ne pas nous retrouver chez les performers. Mais les salles hésitent à prendre un duo sur scène et nous avons des exigences techniques (une console à seize pistes) assez élevées. »* D'autre part, le groupe refuse toujours de faire les yeux doux au rock-business français : *« Dans les concerts, nous croisons des groupes qui ont signé avec une major, ils ne vendent guère plus d'albums que nous, et en plus leur musique a pris une baffe. Nous, nous avons déjà tellement de mal à faire de la musique. C'est difficile, il faut créer sans chercher de références, et en plus on est lents »*, dit Cathy. *« Non, je ne trouve pas qu'on soit lents*, ajoute Pascal ; *quand nous enregistrons, nous prenons le temps qu'il faut. »*

Le problème des Double Nelson est simple : ils appartiennent à cette catégorie de musiciens qui créent par nécessité, parce que la musique dont ils ont besoin n'existe nulle part ailleurs que dans leurs têtes.

THOMAS SOTINEL

▶ Le 20 à Marseille, la Maison hantée. Le 22 à Toulouse, le Bikini. Le 23 à La Rochelle, la Casamance. Le 27 à Paris, le Rex Club, à minuit.

□ **Précision.** – Le philosophe Jacques Derrida a bien été élu docteur *honoris causa* de l'université de Cambridge (*le Monde* du 19 mai) par 336 voix contre 204.

DIAGONALES

BERTRAND POIROT-DELPECH
de l'Académie française

Crottes de chiens et langue française

« HALTE aux crottes de chiens ! », lance, cette semaine, la Ville de Paris. « Vive la langue française ! », clame, au même instant, le gouvernement. Les deux autorités ne s'entendant guère, on présume que la dissonance des mots d'ordre relève du hasard. Mais ces injonctions coq-à-l'âne n'étonnent plus. Elles scandent désormais notre quotidien. C'est notre privilège d'y voir un sens qu'on n'y a pas mis !

Depuis que le capitalisme rebaptisé « marché » est réputé immuable, qu'images-chocs et sondages à chaud tiennent lieu de politique, les pouvoirs n'agissent plus que sous le coup des faits-divers les plus saignants, et à la façon des publicités qui font suite au Journal de 20 heures. Que la banlieue bouge, que la terre tremble, qu'une estrade vacille : aussitôt *« un certain nombre de mesures »* sortent des cartons, suivies d'une obole budgétaire, de débats d'experts et d'une campagne volontariste... jusqu'à la prochaine catastrophe, ou la prochaine commémoration programmée en cas d'actualité pauvre.

Quand l'action publique se calque à ce point sur les effets d'annonce télévisuels, les décideurs doivent rivaliser de ruse langagière avec les professionnels du *flash* et du *spot*. Cela s'appelle *communiquer*. La corruption qui s'ensuit dépasse en gravité celle des consciences d'élus. Elle touche à plus respectable et plus précieux : la formation de nos opinions. Jamais celles-ci n'ont enduré pareilles manipulations. Il y aurait un sottisier à établir, avec les seuls euphémismes les plus fumeux et fumistes des derniers trimestres.

La *lutte des classes* paraissait démodée et inquiétante : la voilà changée en *choc de cultures*, plus technique, remédiable, rassurant. *Prolétaires* et *exploitation* donnaient au capital, (pardon : au *marché*) une mauvaise conscience fâcheuse pour la sainte croissance : *exclus* et *exclusion* dédramatisent, déculpabilisent. La faillite du soviétisme a eu pour conséquence-aubaine que la misère n'est plus imputable à personne ; c'est la faute-à-pas-de-chance. La *nature des choses* est redevenue la grande excuse passe-partout des puissants, de même que le sociologique et le culturel masquent à merveille le scandale économique. On supporte mieux de voir un enfant mourir de faim en plein dîner familial si on est prévenu que l'indépassable loi du profit n'y est pour rien, qu'il s'agit d'un *fait de société* ou de *civilisation*, et que les Transall de Kouchner sont prêts à décoller !

La rubrique des dérobades sémantiques du type *responsable-pas-coupable* s'est enrichie d'un jésuitisme plein d'avenir : le *dysfonctionnement*. Le chef n'a pas failli, du fond de sa R-25 des Domaines : c'est le « service », cette entité incernable et impunissable, qui a eu des ratés. Le préposé est sauvé par la machine, qui a fauté toute seule. Une commission se penchera sur les *structures*, mot dont la charge absolutoire est restée forte. Parlera-t-on, un jour, de *dysfonctionnaires* ?

On le savait depuis *Tartuffe* : plus la morale s'effondre, plus s'affiche le discours sur les *valeurs*. Certains hommes politiques croient payant de s'en faire les champions. Qui leur dira une bonne fois que ce n'est en rien leur affaire ? Qu'ils gèrent le bien public sans trop se servir et se tromper, on ne leur en demande pas plus. La façon de se conduire dans la vie, cela nous regarde seuls. Profiter d'un mandat électif pour imposer sa philosophie ou flatter son image, comme le font certains tribuns, relève de l'imposture et de l'obscénité. Le libéralisme a pour logique de déchaîner l'envie, l'orgueil, la possession, l'écrasement du faible : qu'il *ne* prétende pas, en plus, nous dicter les moyens de combattre ses nuisances éthiques !

Comme chaque fois qu'il a régné sans partage, l'argent rêve d'étendre son pouvoir à ce qui passe pour ne pas s'acheter – tel le châtelain de naguère enviant la volupté des bonnes – l'art, l'innocence, la gratuité, la création. Cette prétention à confisquer le « supplément d'âme » commence régulièrement par l'accaparement de la chose-à-tout-le-monde qu'est le vocabulaire. Les entreprises se sont mises à parler de *culture* (au lieu d'*esprit maison*), de *ressources humaines* au lieu de *personnel*, qui faisait domestique et évoquait fâcheusement la notion de *compression*, maintenant maquillée en *restructuration* ou *dégraissage*.

Les banquiers ont volé aux industriels le concept de *produit*, et aux artistes celui de *talent*. Les magnats du spectacle s'arrogent le monopole du bon goût et du réel, gagés sur les recettes des best-sellers. Quel créateur peut encore se vanter, à moins de rester méconnu à jamais, d'échapper à la tyrannie jalouse et morne du *sponsor* telle que s'en moque allègrement le cinéaste Altman dans *The Player* ?

Avant que les ondes submergent nos vies de paroles et que l'argent maîtrise ce conditionnement massif, chacun de nous tirait de l'école, de ses lectures, le moyen de résister. Maintenant, la sottise tarifée embrigade les esprits les plus rétifs, brise les singularités, impose ses gadgets verbaux. Tendez l'oreille : personne n'y échappe. C'est à désespérer.

De plus en plus maîtres du jeu, les publicitaires camouflent l'inutilité et l'interchangeabilité des produits sur le marché avec des prescriptions concernant nos manières de vivre, de penser, de sentir. Prise entre l'ordre moral des néo-vichystes et les pressions esthético-éthiques des marchands de voitures ou de cosmétiques, la liberté joyeuse d'inventer son existence succombe sous les modèles dominants et les comportements stéréotypés. Casser une vitrine ou faire rugir un moteur dans une manif sans lendemain, tandis qu'agonise le Sud : est-ce à cet aveu de bêtise impuissante qu'est condamné *l'Homme révolté* dont rêvait Camus ?

Dernière effronterie d'un marchand de vent, relevée dans une de leurs revues spécialisées : il aurait inventé une nouvelle conception de la publicité, la *disruption*. En fait, il s'agit de tourner notre lassitude de clients écœurés par le non-choix entre des non-choses, de rentrer par la fenêtre quand nous avons réussi à fermer notre porte, par exemple, à passer par les enfants pour faire acheter le ronron du chat. Mais le *disrupteur* a le culot de présenter doctement son tour de passe-passe comme un nouveau mode de pensée *(sic)*. Vous verrez qu'il *risque* de trouver preneur !

Et pendant ce temps, les écrivains se veulent ailleurs, hors d'atteinte, au-dessus des lois, loin du forum, dans l'empyrée du pur mot : à quand mon passage à la télé, à qui le prochain Goncourt, Drieu était-il un dégueulasse, Jean Prévost c'était qui... ?

Le sexe des anges sera bientôt à l'ordre du jour. La barbarie peut venir ; sur papier glacé...

CULTURE

ARTS

Le génie du lieu

Le Musée des beaux-arts de Rouen inaugure la première étape de sa rénovation

ROUEN

de notre envoyé spécial

De création en rénovation, la France compte, depuis 1984, trois cents musées en chantier. Celui de Rouen en fait partie. Le ministre de la culture a inauguré, lundi 18 mai, trente et une salles consacrées aux œuvres des seizième et dix-septième siècles. Les dernières (une cinquantaine) seront ouvertes en 1994. Mais cette rénovation est, à plusieurs titres, exemplaire.

Le bâtiment, conçu en 1880 par Louis Sauvageot, était devenu au fil des ans un véritable labyrinthe. Le visiteur qui déambulait dans un dédale de salles mal éclairées n'avait pas l'impression de parcourir l'une des plus riches collections françaises. La tâche des maîtres d'œuvre – Andrée Putman et Bruno Moinard, en particulier – a d'abord été de retrouver les volumes originaux. Ensuite, leurs interventions ont été volontairement discrètes : au sol, parquets de chêne clair ; sur les murs, gamme de couleurs douces ; aux plafonds, lumières artificielles tamisées, vitrines et mobiliers sobres. La cour sud, couverte d'une verrière posée sur une charpente métallique, est transformée en «jardin de sculpture».

Mais la plus belle réussite est sans doute le nouveau circuit des collections et l'accrochage imaginé par François Bergot, le conservateur du musée. Les œuvres – trois cents d'entre elles ont été restaurées – sont regroupées par familles. Les salles sont disposées de telle façon que de chacune d'entre elles on puisse découvrir une œuvre accrochée dans l'espace voisin, invite à poursuivre la visite. Enfin, tapisseries, mobiliers, sculptures et pièces d'orfèvrerie figurent désormais à côté des peintures. Ainsi, la plus belle des salles dédiées à la peinture française du dix-septième siècle français est organisée autour d'un formidable morceau de sculpture : *Hercule terrassant l'Hydre de Lerne*, de François Puget. Autour de lui ont été disposées des toiles de Vouet, de La Hyre et de Poussin. Dans l'axe d'une ouverture, on aperçoit le *Démocrite* de Velasquez.

Le Musée des beaux-arts de Rouen, l'un des plus riches de France – trois mille peintures, sept mille dessins, quatre cents sculptures – a su s'enrichir presque sans interruption. Au dix-neuvième siècle, on le voit participer au grandes ventes (collection Fesch : *Diane au bain*, de Clouet ; vente Walderfin : *les Lavandières*, de Fragonard). Il achète de nombreuses pièces de l'atelier de Géricault et des œuvres de Corot ou de Daubigny, directement à l'artiste. Il reçoit enfin d'importantes donations : celle de François Depeaux (cinquante-trois peintures impressionnistes), celle de la famille Duchamp (l'origine du fonds moderne du musée) et récemment le legs Tatiana Collin (trente icônes russes). Le budget des travaux (66 millions de francs pour la première tranche, 40 millions de francs pour la seconde), financé à parité par l'État et par les collectivités territoriales, permet la création de galeries d'expositions temporaires, de nouvelles réserves visitables, d'espaces d'accueil et d'un auditorium de trois cents places.

EMMANUEL DE ROUX

▶ **Musée des beaux-arts, 1, place Restout, 76000 Rouen. Tél. : 35-71-28-40. Guide des *collections des seizième et dix-septième siècles*, RMN, 232 pages, 100 F.**

□ ***Changement à la tête du Musée des arts d'Afrique et d'Océanie.*** – Le directeur de la direction régionale des affaires culturelles du Limousin, M. Cécil Guitart, remplace depuis le 15 mai M. Henri Marchal, à la tête du Musée des arts d'Afrique et d'Océanie à Paris. Le ministre de la culture, M. Lang, a décidé *«d'engager sans délai la mise en place d'un nouveau projet»* pour cet établissement. Les syndicats CGC et CFDT des conservateurs des Musées de France protestent contre cette *«mise à l'écart arbitraire»*. Ils affirment que la procédure habituelle de nomination n'a pas été respectée. L'UNESCO a proposé à M. Marchal une mission relative à la valorisation du patrimoine muséographique du Moyen-Orient.

Les inconnus de Montbéliard

De jeunes peintres et de très bonnes surprises

MONTBÉLIARD

de notre envoyé spécial

Ils sont quatre, quatre artistes dont c'est ici la première exposition d'un peu d'ampleur, si ce n'est tout simplement la première exposition. Ils se nomment *Philippe* Fangeaux, vingt-neuf ans, marseillais, *Beatriz Garrigo, trente-cinq* ans, catalane, Eric de Tarragon, vingt-huit ans, parisien et Djamel Tatah, trente-trois ans, marseillais. Jusqu'ici, leurs noms étaient à peu près inconnus. En raison de leur âge ? En raison de leurs œuvres plutôt.

Tous quatre ont une particularité qui suffit à les rendre suspects aux yeux des défenseurs de l'académisme moderniste tel qu'il s'exhibe d'ordinaire : ils pratiquent la peinture, la peinture sur toile ou sur bois. Telle est leur bizarrerie – et telle leur erreur. Des peintres... A-t-on idée ? Ne sait-on pas que la peinture est morte depuis deux ou trois décennies et que, du reste, les écoles d'art les plus avancées refusent d'enseigner les rudiments d'une discipline aussi archaïque ? Dans ces conditions, il faut une singulière obstination pour exécuter encore des tableaux, et il faut de l'audace à Jean-François Mozziconacci, le conservateur de Montbéliard, pour oser les montrer.

Or il a raison de les exposer et ces peintres plus raison encore de peindre, lui parce qu'il y a, comme d'habitude, plus à gagner en allant à contresens des conformismes officiels qu'à leur obéir, et eux parce que leurs tableaux sont, pour la plupart, de bons tableaux. Tous ne font pas preuve d'autant d'invention et de maîtrise – mais telle quelle, répartie entre vitrines d'animaux empaillés et fossiles, l'exposition apporte des informations instructives.

Première conclusion : des peintres de trente ans prennent appui sur l'histoire de l'abstraction, de l'expressionnisme abstrait à Support-Surface pour rechercher des effets stylistiques nouveaux. C'est le cas de Beatriz Garrigo et d'Eric de Tarragon. La première s'applique à construire par le geste et la couleur, un geste aérien et des harmonies bleues et jaunes. *Il y a de* l'élégance et de la vivacité dans ses compositions, plus d'élégance que de densité peut-être. Tarragon procède avec *plus de méthode. Les* plus anciennes des toiles qu'il *expose se souviennent, un peu trop* parfois, de Jasper Johns et de ses *touches épaisses entrecroisées. Les* plus récentes associent une construction géométrique simple, un cercle au milieu d'un rectangle, à une technique proche du dripping à la Pollock. En dépit de ces références, une constante se dégage : Tarragon multiplie à plaisir, et avec grande dextérité, enchevêtrements chromatiques compliqués et dissonances adroitement dosées.

Seconde certitude : d'autres peintres posent à nouveau la question de la nature. Ils se demandent comment la représenter et la comprendre avec les moyens de leur art, comment mettre en peinture sensations et apparences. L'affaire est à tout le moins délicate, qui remet en cause une bonne part de l'histoire récente et ressuscite des interrogations qui ont passé pour périmées.

L'histoire de Philippe Fangeaux est exemplaire : à sa sortie des Beaux-Arts, il exécute des monochromes bien à la mode. Puis il s'en fatigue, en crève quelques-uns et, le long des déchirures, esquisse buissons et falaises. Depuis, il n'a pas cessé et s'est *fait paysagiste*, avec une prédilection marquée *pour les petits formats* – à la manière de Corot – et les motifs du Sud. *Ses vues* des calanques et du Languedoc sont justes, son métier d'une belle économie de moyens. Des gris, des bleus à la Constable, des verts, une touche qui modèle et résume à la fois, des compositions habilement variées, des panoramas influencés par la photo et le cinéma : Philippe Fangeaux a de quoi séduire, et même de quoi convaincre.

Djamel Tatah s'inscrit dans une tradition que l'on croyait plus mal en point encore, la tradition du portrait et de l'autoportrait. Les fonds sont monochromes, les figures dessinées fermement, fixées dans une immobilité de gisants qui donne de la force aux tableaux. Il arrive que le traitement pictural des visages et des mains paraisse moins fort que le dessin, moins précis, moins efficace – mais il arrive aussi que Tatah parvienne à une sorte de gravité mélancolique fort éloquente. Ces figures d'enfants et ses autoportraits comptent parmi les œuvres les plus singulières d'aujourd'hui. C'est sans *doute pourquoi il faut aller* à Montbéliard pour les découvrir.

PHILIPPE DAGEN

▶ **Château des ducs de Wurtemberg, 25200 Montbéliard ; tél. : 81-99-22-61. *Jusqu'au* 30 juin.**

□ **L'exposition Toulouse-Lautrec prolongée.** – *La rétrospective qui se* tient au Grand Palais à Paris depuis le *22 février*, sera prolongée d'une semaine jusqu'au lundi 8 juin inclus. Cette décision est motivée par le succès de l'exposition, qui a déjà accueilli 500 000 visiteurs depuis son ouverture. Le système de réservation des billets d'entrée reste en vigueur pour cette semaine supplémentaire.

AGENDA

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

PALAIS DE TOKYO (47-04-24-24)

MERCREDI

Les Aventures du prince Achmed (1923), de Lotte Reiniger, 18 h 30 ; le Montreur d'ombres (1923), d'Arthur Robison, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

MERCREDI

Le Cinéma polonais : la Cicatrice (1976, v.o. s.t.f.), de Krzysztof Kieslowski, 14 h 30 ; le Labyrinthe (v.o. s.t.f.), de Jan Lenica, Gangsters et philanthropes (1963, v.o. s.t. anglais, trad. simultanée), de Jerzy Hoffman, 17 h 30 ; le Déluge (1974, v.o. première partie, s.t.f.), de Jerzy Hoffman, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie
porte Saint-Eustache
Forum des Halles
(40-26-34-30)

MERCREDI

Séances spéciales : Jeune Public : Vanessa Paradis chante Joe le taxi (1987) de Polygram, Monsieur Taxi (1952) de André Hunebelle, 14 h 30 ; la Quinzaine des réalisateurs : Am Ende der Nacht (1992, v.o.) de Christoph Schaub, 16 h 30 ; l'Amour (1991, v.o.) de Valeri Todorovski, 18 h 30 ; Angel de Fuego (1992, v.o.) de Dana Rotberg, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

A BRIGHTER SUMMER DAY (TAIWAN, v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6• (43-25-59-83).

L'AMANT (Fr.-Brit., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2• (47-42-60-33) ; Bretagne, 6• (42-22-57-97).

LES AMANTS DU PONT-NEUF (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5• (43-54-42-34) ; Denfert, 14• (43-21-41-01).

APRÈS L'AMOUR (Fr.) : Forum Horizon, 1• (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6• (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8• (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12• (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13• (45-61-94-95) ; Miramar, 14• (43-20-89-52) ; Mistral, 14• (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15• (45-74-93-40).

ATTACHE-MOI! (Esp., v.o.) : Latina, 4• (42-78-47-86) ; Studio Galande, 5• (43-54-72-71).

BARTON FINK (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

BASIC INSTINCT (**) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1• (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2• (47-42-72-52) ; UGC Danton, 6• (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6• (45-74-94-94) ; George V, 8• (45-62-41-46) ; UGC Normandie, 8• (45-63-16-16) ; 14 Juillet Bastille, 11• (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17• (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2• (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6• (45-74-94-94) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8• (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31) ; Les Nation, 12• (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12• (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13• (45-61-94-95) ; Mistral, 14• (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15• (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18• (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96).

LA BELLE HISTOIRE (Fr.) : George V, 8• (45-62-41-46) ; Les Montparnos, 14• (43-27-52-37).

BORDER LINE (Fr.) : Epée de Bois, 5• (43-37-57-47).

CÉLINE (Fr.) : Utopia, 5• (43-26-84-65) ; Elysées Lincoln, 8• (43-59-36-14) ; Gaumont Parnasse, 14• *(43-35-30-40)*.

CONFESSIONS D'UN BARJO (Fr.) : Forum Horizon, 1• (45-08-57-57) ; Rex, 2• (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6• (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6• (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8• (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8• (45-62-20-40) ; Pathé Français, 9• (47-70-33-88) ; Reflet République, 11• (48-05-51-33) ; Les Nation, 12• (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12• (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13• (45-61-94-95) ; Mistral, 14• (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14• (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15• (45-74-93-40) ; UGC Maillot, 17• (40-68-00-16) ; Pathé Wepler, 18• (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96).

CONTE D'HIVER (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6• (46-33-97-77) ; Denfert, 14• (43-21-41-01).

LA COTE D'ADAM (Sov., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6• (43-26-48-18).

LE COUP SUPRÊME (Fr.) : Utopia, 5• (43-26-84-65).

CROC-BLANC (A., v.f.) : Cinoches, 6• *(46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15•* (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

DANSE AVEC LES LOUPS (A., v.o.) : Rex (le Grand Rex), 2• (42-36-83-93) ; Lucernaire, 6• (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2• (42-36-83-93).

DE JOUR COMME DE NUIT (Fr.) : Utopia, 5• (43-26-84-65).

DEAD AGAIN (*) (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08) ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20).

DELICATESSEN (Fr.) : Forum Orient Express, 1• (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6• (42-25-10-30) ; UGC Triomphe, 8• (45-74-93-50) ; Les Montparnos, 14• (43-27-52-37).

DIÊN BIÊN PHU (Fr.) : George V, 8• (45-62-41-46) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

LA DIVINE COMÉDIE (Por., v.o.) : Reflet Logos II, 5• (43-54-42-34).

LA DOUBLE VIE DE VÉRONIQUE (Fr.-Pol., v.o.) : Epée de Bois, 5• (43-37-57-47) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5• (43-54-42-34).

EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Publicis Saint-Germain, 6• (42-22-72-80) ; Elysées Lincoln, 8• (43-59-36-14) ; Bienvenüe Montparnasse, 15• (45-44-25-02).

EUROPA (DANOIS-Su., v.o.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82).

L'EVASION DU CINÉMA LIBERTÉ (Pol., v.o.) : Utopia, 5• (43-26-84-65).

FACE A FACE (*) (A., v.o.) : Pathé Marignan-Concorde, 8• (43-59-92-82) ; v.f. : Pathé Français, 9• (47-70-33-88) ; Pathé Montparnasse, 14• (43-20-12-06).

FACES (A., v.o.) : Racine Odéon, 6• (43-26-19-68) ; Les Trois Balzac, 8• (45-61-10-60) ; La Bastille, 11• (43-07-48-60).

LA FAMILLE ADDAMS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1• (42-33-42-26) ; UGC Odéon, 6• (42-25-10-30) ; UGC Triomphe, 8• *(45-74-93-50) ; v.f.* : UGC Montparnasse, 6• (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9• (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12• (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13• (45-61-94-95) ; Pathé Clichy, 18• (45-22-47-94).

LE FESTIN NU (*) (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1• (42-33-42-26) ; Epée de Bois, 5• (43-37-57-47).

FIEVEL AU FAR WEST (A., v.f.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

FISHER KING (A., v.o.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

FRANKIE & JOHNNY (A., v.o.) : George V, 8• (45-62-41-46).

GRAND CANYON (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09).

HOLLYWOOD MISTRESS (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5• (43-26-19-09).

L'HOMME QUI PLANTAIT DES ARBRES (Can.) : Utopia, 5• (43-26-84-65).

HOOK (A., v.o.) : George V, 8• *(45-62-41-46) ; Pathé Marignan-*Concorde, 8• (43-59-92-82) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) ; v.f. : George V, 8• (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, (47-42-56-31) ; Les Montparnos, 14• (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15• (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18• (45-22-47-94).

INDOCHINE (Fr.) : Forum Horizon, 1• (45-08-57-57) ; Rex, 2• (42-36-83-93) ; Bretagne, 6• (42-22-57-97) ; UGC Danton, 6• (42-25-10-30) ; La Pagode, 7• (47-05-12-15) ; Pathé Marignan-Concorde, 8• (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8• (43-87-35-43) ; UGC Normandie, 8• (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12• (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13• (45-61-94-95) ; Gaumont Alésia, 14• (36-65-75-14) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79) ; Gau*mont Convention, 15• (48-28-42-27)* ; UGC Maillot, 17• (40-68-00-16) ; Pathé Clichy, 18• (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96).

> Nous publions le *mardi* les films qui seront à l'affiche à Paris, à partir du *mercredi*. Les commentaires concernant les *films nouveaux* ainsi qu'une sélection commentée des exclusivités et des grandes reprises figurent dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

JFK (A., v.o.) : Pathé Impérial, 2• (47-42-72-52) ; George V, 8• (45-62-41-46) ; Gaumont Parnasse, 14• (43-35-30-40).

JOHNNY STECCHINO (It., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6• (43-26-58-00).

JOHNNY SUEDE (A.-Suis., v.o.) : Passage du Nord-Ouest, *caféciné*, 9• (47-70-81-47).

JUSQU'AU BOUT DU MONDE (Fr.-All.-Autr., v.o.) : Cosmos, 6• (45-44-28-80).

KAFKA (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1• (40-26-12-12) ; Les Trois Luxembourg, 6• (46-33-97-77) ; Lucernaire, 6• (45-44-57-34) ; Elysées Lincoln, 8• (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20).

LABYRINTHE DES PASSIONS (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5• (43-26-19-09).

LATINO BAR (Esp.-Mex., v.o.) : Latina, 4• (42-78-47-86).

MAMAN, J'AI RATÉ L'AVION (A., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11• (43-57-51-55) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

MARCELLINO (It., v.o.) : George V, 8• (45-62-41-46).

MY OWN PRIVATE IDAHO (*) (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5• (43-26-19-09) ; Lucernaire, 6• (45-44-57-34).

LES NERFS A VIF (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1• (42-33-42-26) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08) ; UGC Normandie, 8• (45-63-16-16) ; Stu*dio 28, 18• (46-06-36-07) ; v.f.* : UGC Montparnasse, 6• (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31).

NIGHT ON EARTH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09).

NOUS DEUX (Fr.) : Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20).

OLIVER ET OLIVIA (DANOIS, v.f.) : 14 Juillet Parnasse, 6• (43-26-58-00) ; Le Berry Zèbre, 11• (43-57-51-55).

OMBRES ET BROUILLARD (A., v.o.) : Reflet Logos II, 5• (43-54-42-34) ; UGC Triomphe, 8• (45-74-93-50) ; Denfert, 14• (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85).

OPENING NIGHT (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1• (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2• (47-42-60-33) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6• (42-22-87-23) ; Pathé Hautefeuille, 6• (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08) ; Les Trois Balzac, 8• (45-61-10-60) ; Max Linder Panorama, 9• (48-24-88-88) ; 14 Juillet Bastille, 11• (43-57-90-81) ; Escurial, 13• *(47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14•* (43-35-30-40).

PARISTORIC (Fr.) : Espace Hebertot, 17• (42-93-93-46).

LE PAS SUSPENDU DE LA CIGOGNE (Fr.-Gr.-Suis.-It., v.o.) : L'Entrepôt, 14• (45-43-41-63).

PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Denfert, 14• (43-21-41-01).

LE QUATRIÈME HOMME (*) (Hol., v.o.) : Accatone, 5• (46-33-86-86).

RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1• (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2• (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6• (43-25-59-83) ; Pathé Hautefeuille, 6• (46-33-79-38) ; La Pagode, 7• (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8• (47-20-76-23) ; La Bastille, 11• (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14• (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14• *(36-65-75-14) ; 14 Juillet Beaugrenelle,* 15• (45-75-79-79) ; Kinopanorama, 15• (43-06-50-50) ; v.f. : Pathé Français, 9• (47-70-33-88) ; Fauvette bis, 13• (47-07-55-88) ; Pathé Montparnasse, 14• (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15• (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18• (45-22-47-94).

LE RETOUR DE CASANOVA (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1• (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2• (47-42-60-33) ; Rex, 2• (42-36-83-93) ; 14 Juillet Odéon, 6• (43-25-59-83) ; Pathé Hautefeuille, 6• (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8• (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8• (45-62-20-40) ; Les Nation, 12• (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12• (43-43-01-59) ; Fauvette, 13• (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14• *(36-65-75-14) ; Miramar, 14•* (43-20-89-52) ; Pathé Montparnasse, 14• (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15• (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17• (40-68-00-16) ; Pathé Wepler, 18• (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96).

ROBERT'S MOVIE (Turc, v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6• (46-33-97-77).

ROBIN DES BOIS PRINCE DES VOLEURS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

SAILOR ET LULA (*) (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5• (43-54-72-71) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85).

SAM SUFFIT (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36).

SANG CHAUD POUR MEURTRE DE SANG-FROID (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1• (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6• (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8• (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8• (45-63-16-16) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79) ; v.f. : Pathé Français, 9• (47-70-33-88).

LA SEMAINE DU SPHINX (It., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5• (44-07-20-49) ; UGC Rotonde, 6• (45-74-94-94).

LE SILENCE DES AGNEAUX (**) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1• (42-33-42-26) ; Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Cinoches, 6• (46-33-10-82) ; George V, 8• (45-62-41-46) ; Denfert, 14• (43-21-41-01) ; Gaumont Alésia, 14• (36-65-75-14) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6• (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31).

LA STAZIONE (It., v.o.) : Studio des Ursulines, 5• (43-26-19-09).

TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5• (43-54-15-04) ; UGC Biarritz, 8• (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11• (43-57-90-81) ; Bienvenüe Montparnasse, 15• (45-44-25-02) ; v.f. : UGC Opéra, 9• (45-74-95-40).

TERMINATOR 2 (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85).

THE PLAYER (A., v.o.) : Forum Horizon, 1• (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6• (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6• (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8• (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11• (43-57-90-81) ; Mistral, 14• (45-39-52-43) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Opéra, 9• (45-74-95-40) ; Les Nation, 12• (43-43-04-67) ; Les Montparnos, 14• (43-27-52-37) ; Pathé Wepler II, 18• (45-22-47-94).

THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Cinoches, 6• (46-33-10-82) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8• (43-59-31-97) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85).

TORCH SONG TRILOGY (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Le Berry Zèbre, 11• (43-57-51-55).

TOTO LE HÉROS (Bel.-Fr.-All.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09).

TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : Pathé Impérial, (47-42-72-52) ; UGC Biarritz, 8• (45-62-20-40) ; Gaumont Parnasse, 14• (43-35-30-40).

TOUTES PEINES CONFONDUES (Fr.) : Gaumont Opéra, 2• (47-42-60-33) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08) ; Gaumont Alésia, 14• (36-65-75-14) ; Pathé Montparnasse, 14• (43-20-12-06).

TRAHIE (A., v.o.) : George V, 8• (45-62-41-46).

TRULY, MADLY, DEEPLY (Brit., v.o.) : Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20).

TRUST ME (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6• (43-26-58-00).

UNE LUEUR DANS LA NUIT (A., v.o.) : George V, 8• (45-62-41-46).

URGA (Fr.-Sov., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6• (45-44-57-34).

VAN GOGH (Fr.) : Studio des Ursulines, 5• (43-26-19-09) ; 14 Juillet Parnasse, 6• (43-26-58-00).

LA VIE DE BOHÈME (Fr.-Su.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36).

YOUNG SOUL REBELS (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36).

LES FILMS NOUVEAUX

FAUTE DE PREUVES. Film britannique de Simon Moore, v.o. : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6• (43-25-59-83) ; UGC Biarritz, 8• (45-62-20-40) ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20) ; v.f. : Rex, 2• (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6• (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9• (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12• (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13• (45-61-94-95) ; Mistral, 14• (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15• (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18• (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96).

FREEJACK. Film américain de Geoff Murphy, v.o. : Gaumont Les Halles, 1• (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6• (43-25-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8• (47-20-76-23) ; v.f. : Rex, 2• (42-36-83-93) ; Pathé Français, 9• (47-70-33-88) ; Fauvette, 13• (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14• (36-65-75-14) ; Miramar, 14• (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15• (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18• (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96).

PATRICK DEWAERE. Film français de Marc Esposito : Pathé Marignan-Concorde, 8• (43-59-92-82).

LA SENTINELLE. Film français d'Arnaud Desplechin : Gaumont Les Halles, 1• (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2• (47-42-60-33) ; Pathé Hautefeuille, 6• (46-33-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8• (43-59-04-67) ; La Bastille, 11• (43-07-48-60) ; Fauvette bis, 13• (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14• (36-65-75-14) ; Pathé Montparnasse, 14• (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15• (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18• (45-22-47-94).

SUVARNAREKHA. Film indien de Ritwik Ghatak, v.o. : Espace Saint-Michel, 5• (44-07-20-49).

TIME BOMB. (*) Film américain d'Avi Nesher, v.o. : Forum Horizon, 1• (45-08-57-57) ; George V, 8• (45-62-41-46) ; v.f. : Rex, 2• (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13• (45-61-94-95) ; Pathé Clichy, 18• (45-22-47-94).

LES SÉANCES SPÉCIALES

A TOUTES VITESSES () : Cinaxe, 19• (42-09-34-00) film mer., jeu., ven., sam., dim., mar., de 11 h à 19 h toutes les 20 minutes.

L'AFFUT (Fr.) : Studio 28, 18• (46-06-36-07) mer., jeu. à 19 h, 21 h.

AKIRA (Jap., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) mer., sam. 13 h 30.

ALEXANDRE NEVSKI (Sov., v.o.) : *Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68)* mer., mar. 18 h 45.

BÉRUCHET DIT LA BOULIE (Fr.) : Studio Galande, 5• (43-54-72-71) mer. 14 h.

BLANCHE NEIGE ET LES SEPT NAINS (A., v.f.) : UGC Triomphe, 8• (45-74-93-50) séances mer., sam., dim. à 13 h 30, 15 h 30 film 30 mn après. ; Denfert, 14• (43-21-41-01) mer. 10 h, 13 h 50, 15 h 30, sam., dim. 15 h 30 ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) mer., dim. 13 h 30, sam. 15 h.

BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5• (43-54-72-71) (copie neuve) mer. 20 h, jeu., ven., sam. 16 h, dim. 20 h 10, lun., mar. 20 h.

LE CERCLE DES POÈTES DISPARUS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) mer. 19 h, ven. 15 h 30.

CHÉRIE, J'AI RÉTRÉCI LES GOSSES (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) mer., dim. 16 h 45.

CHET BAKER, LET'S GET LOST (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) *mer.* 10 h 35.

COMMENT L'ESPRIT VIENT AUX FEMMES (A., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5• (43-54-51-60) séances mer., ven., dim., mar. à 13 h 15, 15 h 05, 16 h 55, 18 h 45, 20 h 35, 22 h 25 film 10 mn après.

LES COMMITMENTS (IRLANDAIS, v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) mer. 17 h 30, mar. 22 h 15.

CONTES CRUELS DE LA JEUNESSE (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) mer. 21 h, lun. 18 h 45.

LE DÉCALOGUE 1, UN SEUL DIEU TU ADORERAS (Pol., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5• (43-54-42-34) mer., avec.

LE DÉCALOGUE 2, TU NE COMMETTRAS POINT DE PARJURE (Pol., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5• (43-54-42-34) mer. 12 h.

DINOSAURES (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) mer. 15 h.

LES DISPARUS DE SAINT-AGIL (Fr.) : Escurial, 13• (47-07-28-04) film mer., dim. 10 h T.U. : 30 F, 16 F pour les - de 15 ans.

LES DOUZE TRAVAUX D'ASTÉRIX (Fr.) : La Berry Zèbre, 11• (43-57-51-55) mer. 16 h 30.

LES ENFANTS DU NAUFRAGEUR (Fr.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) mer., dim. 15 h 30.

FLESH (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) mer. 10 h 55.

LE GRAND BLEU (Fr.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) (SR - version longue) mer. 21 h.

LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) mer., sam. 15 h.

HUSH-A-BYE, BABY (IRALANDAIS, v.o.) : L'Entrepôt, 14• (45-43-41-63) mer., jeu., ven., sam., lun., mar. 14 h.

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (**) (Fr.-It.-All.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) mer. 18 h 45, sam. 19 h.

JULES ET JIM (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6• (46-33-97-77) mer., ven., dim., mar. 12 h.

LA LOI DU DÉSIR (*) (Esp., v.o.) : Studio des Ursulines, 5• *(43-26-19-09) mer.* 20 h 45, mar. 20 h.

LES MAITRES DU TEMPS (Fr.) : Studio Galande, 5• (43-54-72-71) mer. 16 h.

MAUVAIS SANG (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) (english subtitles) mer. 10 h 30.

METAL HURLANT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) mer. 19 h 30, sam. 0 h 30.

MILLER'S CROSSING (*) (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) mer., dim. 21 h.

MOBY DICK (A., v.f.) : Escurial, 13• (47-07-28-04) film mer., dim. à 10 h T.U. : 30 F, 16 F pour les - de 15 ans.

MORT A VENISE (It., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5• (43-54-42-34) mer., sam. 11 h 50.

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Studio des Ursulines, 5• (43-26-19-09) mer. 22 h 30, ven., lun. 19 h 45, sam. 17 h 45.

LE PEUPLE SINGE (Fr.-Indon.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) mer. 17 h 15.

PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) mer. 17 h 15, jeu. 22 h 30, sam. 0 h 30, mar. 18 h 15.

LES PLAISIRS DE LA CHAIR (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) mer. 21 h, lun. 16 h.

QUERELLE (**) (Fr.-All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) (version anglaise) mer. 10 h 40 ; v.f. : Studio Galande, 5• (43-54-72-71) mer. 22 h 30.

RASHOMON (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) mer., mar. 18 h 45.

ROLLING STONES (A., v.o.) : La Géode, 19• (40-05-80-00) mer., jeu., dim., lun., mar. à 21 h.

SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (**) (It., v.o.) : Accatone, 5• (46-33-86-86) mer. 15 h 50, ven., dim. 12 h, sam. 22 h, lun. 18 h 10, mar. 22 h.

SANS UN CRI (Fr.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5• (43-54-42-34) mer., jeu., sam., lun. 12 h 10.

SATYRICON (It., v.o.) : Accatone, 5• (46-33-86-86) mer. 17 h 50, jeu. 22 h, sam. 17 h 40, mar. 17 h 50.

SWEET MOVIE (**) (Fr.-Can., v.f.) : Studio Galande, 5• (43-54-72-71) mer. 18 h.

TINTIN ET LE LAC AUX REQUINS (Fr.-Bel.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) mer., dim. 17 h 30.

LES VOYAGES DE GULLIVER (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) mer., sam. 13 h 30, dim. 15 h T.U. : 18 F.

WOODSTOCK (A., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11• (43-57-51-55) mer., jeu. 20 h 30, sam. 22 h 15.

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Denfert, 14• (43-21-41-01) mer. 17 h 10, dim. 10 h.

LES GRANDES REPRISES

ANGEL (A., v.o.) : Action Ecoles, 5• (43-25-72-07).

CRY-BABY (A., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85).

EASY RIDER (A., v.o.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82).

EVA (Fr.-Brit., v.o.) : Action Christine, 6• (43-29-11-30) ; Mac-Mahon, 17• (43-29-79-89).

FANTASIA (A.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82).

HUSBANDS (A., v.o.) : Epée de Bois, 5• (43-37-57-47).

L'IMPÉRATRICE ROUGE (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6• (46-33-97-77).

KEY LARGO (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5• (43-29-44-40).

MEURTRE D'UN BOOKMAKER CHINOIS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1• (42-33-42-26) ; Saint-André-des-Arts II, 6• (43-26-80-25) ; Les Trois Balzac, 8• (45-61-10-60) ; Escurial, 13• (47-07-28-04) ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20).

MINNIE AND MOSKOWITZ (A., v.o.) : Utopia, 5• (43-26-84-65).

ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82).

LA PARTY (A., v.o.) : Reflet Logos I, 5• (43-54-42-34).

LA PLANÈTE BLEUE (Can.) : La Géode, 19• (40-05-80-00).

LE SANG CHAUD (Hong., v.f.) : UGC Montparnasse, 6• (45-74-94-94).

SHADOWS (A., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5• (43-54-51-60).

UNE FEMME SOUS INFLUENCE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Les Trois Luxembourg, 6• (46-33-97-77) ; UGC Triomphe, 8• (45-74-93-50) ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20).

LA VIE DES MORTS (Fr.) : L'Entrepôt, 14• (45-43-41-63).

LES VOYAGES DE GULLIVER (A., v.f.) : 14 Juillet Parnasse, 6• (43-26-58-00).

PARIS EN VISITES

MERCREDI 20 MAI

« Les Lautrec de Lautrec », 17 heures, entrée Bibliothèque nationale (P.-Y. Jaslet).

« Notre-Dame des Halles : l'église Saint-Eustache », 15 heures, 2, rue du Jour (Sauvegarde du Paris historique).

« Le quartier du Gros-Caillou », 14 h 30, métro Latour-Maubourg (Paris pittoresque et insolite).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Le jardin des Halles autour de l'église Saint-Eustache », 15 heures, parvis de l'église (Paris et son histoire).

« Les salles médiévales du Musée Carnavalet », 14 h 30, 23, rue de Sévigné (Le cavalier bleu).

« Hôtels et jardins du faubourg Saint-Germain », 14 h 30, métro Assemblée-Nationale (C. Merle).

« L'Opéra et son quartier », 15 heures, métro Chaussée-d'Antin sortie angle Société générale (Lutèce visites).

CONFÉRENCES

139, quai de la Gare, 18 h 30 : « Autriche, Hongrie, Tchécoslovaquie : le retour de la Mittel Europa », par J. Rupnik (Association des amis de la Bibliothèque de France).

17, rue de la Sorbonne (amphithéâtre Descartes), 18 h 15 : « Gérer notre planète », par Claude Allègre (Murs).

BILLET

Malaise journalistique

La levée de boucliers que déclenche l'arrivée à Antenne 2 et à FR3 d'une dizaine de journalistes venus de La Cinq constitue sans doute une tempête dans le verre d'eau du microcosme médiatique. Mais elle condense les multiples maux qui affectent la profession de journaliste : problèmes salariaux et recrutement de « stars », sur fond de paupérisation de la profession et de malaise déontologique.

La nomination à des fonctions hiérarchiques d'Antenne 2 de deux anciens responsables de La Cinq, Christian Guy et Pierre Géraud, par Alain Denvers, directeur de l'information d'Antenne 2 et de FR3, et l'embauche de quatre reporters venus des mêmes eaux, comme le recrutement à FR3 de Jean-Marc Sylvestre et Christian Malar, deux éditorialistes de La Cinq, traduisent sans doute une solidarité minimale. En ce sens, Alain Denvers a raison de souligner qu'il est le *« seul à faire un effort à l'égard des journalistes de La Cinq qui se sont retrouvés sur le carreau »*.

Mais la générosité ne peut s'exercer à sens unique. Surtout en période de vaches maigres. L'arrivée de journalistes de La Cinq à Antenne 2 lésera forcément des pigistes qui attendent toujours leur titularisation. Quant aux nouvelles embauches à FR3, elles ont lieu alors que la chaîne est encore dans les affres de sa restructuration. Même si celle-ci s'est traduite par des départs volontaires et des préretraites et a évité les licenciements « secs », l'annonce concomitante de nouvelles embauches demeure choquante.

Plus globalement, cette levée de boucliers est liée aux angoisses d'une profession touchée par le chômage et la précarisation et qui assiste, impuissante, à l'irruption des stars. Le reproche fait à la direction d'Antenne 2 et de FR3 d'installer une « rédaction à deux vitesses » – les soutiers et les vedettes, avec le confort de travail et les conditions salariales qui leur sont objectivement liés – s'inscrit dans une tendance qui n'épargne aucune entreprise de presse. La direction a beau préciser que les nouveaux entrants seront payés au tarif du service public, la suspicion demeure. Des antécédents sont encore en mémoire.

Enfin les journalistes du service public s'émeuvent de voir intégrer des journalistes venus d'une chaîne dont la rigueur déontologique ne fut pas toujours évidente. Le procès collectif est injuste pour les nouveaux récipiendaires. Mais il dénote une extrême sensibilité sur cette question où se joue aussi la réputation de la profession.

YVES-MARIE LABÉ

□ **Lait : vers une fédération unique des transformateurs.** – Les industries et les coopératives laitières doivent se doter d'une structure unique pour défendre leurs intérêts à Bruxelles, a indiqué M. Jean-Claude Cachat, président de la Fédération nationale de l'industrie laitière (FNIL). Pour cela, des contacts ont été pris avec la Fédération nationale des coopératives laitières (FNCL), et la fusion devrait intervenir dans les six mois. Cela permettra de pallier les problèmes nés de la diminution du nombre d'adhérents en raison des concentrations d'entreprises, et surtout de parler d'une seule voix au niveau européen. D'autre part, la FNIL souhaite regrouper l'ensemble des organisations compétentes en matière laitière (production, transformation, interprofession, syndicats de produits et organismes techniques) dans une structure commune appelée « Maison du lait ».

Dans un rapport très critique

La Cour des comptes s'inquiète du développement d'un réseau routier national à deux vitesses

A côté d'un réseau autoroutier financé par le péage, l'Etat n'a pas dégagé les moyens de financer le développement et le maintien à niveau des autres routes nationales, estime la Cour des comptes dans un rapport particulier (1) remis lundi 18 mai au président de la République.

La France dispose d'un réseau routier national à deux vitesses, avec d'un côté les autoroutes, de l'autre le reste du réseau. Elle néglige environ un tiers du réseau national, tant en entretien qu'en investissement, soit 9 000 kilomètres de routes dites de « second ordre », estime la Cour des comptes. Alors qu'au début des années 50 l'Etat finançait la quasi-totalité des dépenses d'investissement sur l'ensemble de la voierie nationale, les crédits budgétaires (stables en francs constants) n'en fournissent plus, en 1990, que 27,5 % (6,2 milliards de francs). L'emprunt et l'autofinancement par les sociétés d'économie mixte (SEM) concessionnaires d'autoroutes représentent 43,7 % (soit 10 milliards) de la capacité d'investissement. Les collectivités territoriales apportent pour leur part une contribution équivalente à celle de l'Etat, soit 28,8 % (6,6 milliards de francs). *« L'Etat est contraint de subordonner des programmes essentiels pour le réseau national à l'accord des collectivités locales, alors que celles-ci consacrent des sommes de plus en plus importantes au réseau national au détriment des réseaux à vocation régionale »*, signale le rapport. Paradoxalement la région, devenue par le biais des contrats de plan investisseur important dans les routes, ne dispose pas en propre d'un réseau.

Le nouveau maillage autoroutier devrait inciter à réfléchir à une nouvelle répartition, conservant à l'Etat le réseau moderne dit « structurant » (autoroutes, routes express et certains grands axes) et déclassant dans le patrimoine des collectivités territoriales les autres voieries nationales.

La priorité donnée aux autoroutes à péage et aux liaisons retenues dans les contrats de plan Etat-région a conduit à négliger l'entretien du réseau non concédé et les investissements en zone urbaine, estime la Cour. Les contournements et évitements urbains, notamment dans les grandes villes, donnent lieu à de vrais casse-tête pour leur financement. Ainsi, le contournement est de l'agglomération lyonnaise n'a été rendu possible qu'au prix d'une mise à contribution des collectivités locales et des sociétés concessionnaires des autoroutes desservant la région lyonnaise. Les fonds de concours apportés par les concessionnaires sont financés par une augmentation des péages, que l'usager utilise ou non le contournement de Lyon.

Le produit du péage, destiné légalement à rembourser les dépenses de construction et d'exploitation des autoroutes, finance désormais le développement du réseau autoroutier, les sections les plus rentables permettant la construction des sections déficitaires, estime la Cour. Parfois même, il est affecté au réseau non concédé, voire à des dépenses de gendarmerie qui incombent à l'Etat, grâce à des fonds de concours obtenus notamment en échange d'allongements des durées de concession.

Un équilibre factice

Le recours systématique à des ouvrages concédés, qui ne permet pas de choisir la voirie la mieux adaptée au trafic et au service attendu, n'est pas gratuit. Le coût du prélèvement du péage représente en moyenne près de 10 % de son produit. L'autoroute serait de 25 % à 30 % plus chère qu'un aménagement à deux fois deux voies et elle impose de maintenir en état une voirie parallèle compte tenu de la nécessité de respecter le principe de gratuité nationale. Le péage ne permet pas non plus de répartir correctement les coûts entre les différentes catégories d'usagers, notamment celui de la dégradation de la chaussée, imputable principalement aux poids lourds ; ceux-ci ne participent qu'à 52 % à la couverture des dépenses.

Des schémas sans logique

Seul l'usage d'un sytème comptable irrégulier a permis la survie juridique des sociétés d'économie mixte (SEM) concessionnaires d'autoroutes, estime la Cour. Le système des charges différées, qui permet de reporter les pertes sur les exercices futurs, est à l'origine d'un équilibre factice. Ce système n'est pas à l'abri des incertitudes liées à d'importantes variations de trafic et à leur mauvaise appréciation. La direction du Trésor estime que l'endettement des neuf sociétés concessionnaires d'autoroutes s'élèverait à 112 milliards de francs à fin 1999 dans l'hypothèse de la construction de 200 kilomètres d'autoroutes par an.

Il serait sans doute difficile de revenir sur le système de la concession, qui a permis à la France de rattraper son retard en liaisons modernes, estime la Cour. Toutefois, il est nécessaire que l'Etat prenne les mesures propres à rétablir l'unité du réseau national, juge-t-elle. Actuellement, la loi d'orientation des transports intérieurs, qui définit les objectifs de la politique routière, n'est pas appliquée. Les schémas routiers se succèdent sans grande logique et ne prennent pas en compte les autres modes de transport. Rien n'oblige d'autre part les collectivités locales à travailler avec l'Etat. Les schémas routiers nationaux et locaux manquent de coordination et les études, de fiabilité.

Il appartient à l'Etat de se doter des moyens pour arrêter un schéma routier stable avec des méthodes de prévision et de suivi fiables, conclut la Cour. L'Etat sera ainsi mieux en mesure de négocier et de conclure avec les régions des contrats de plan qui articulent mieux le développement du réseau national avec celui des réseaux locaux. Par ailleurs, la législation sur les autoroutes doit être modifiée si l'on veut normaliser l'affectation d'une partie du produit du péage au financement d'autres voieries nationales.

MARTINE LARONCHE

(1) « La politique routière et autoroutière : évaluation de la gestion du réseau national ». Disponible à la direction des journaux officiels, 26, rue Desaix, 75727 Paris Cedex 15.

Sauf à Saint-Nazaire et à Brest

Les dockers prolongent leur mouvement de grève

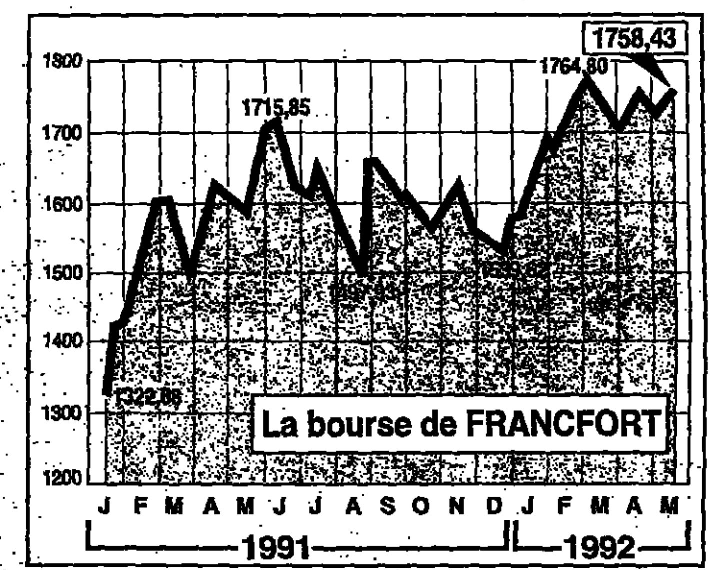
Sauf à Saint-Nazaire et à Brest, les dockers ont prolongé jusqu'au mardi 19 mai au moins la grève qu'ils avaient entamée la semaine précédente après l'adoption, vendredi 15 mai, de la loi réformant leur statut. La CGT devait annoncer dans la matinée de mardi les suites qu'elle entend donner au mouvement.

Sur le terrain, une soixantaine de dockers ont bloqué lundi à Nantes les accès au terminal à bois de Cheviré. A Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), une petite centaine d'entre eux ont immobilisé le *Duchesse-Anne*, un car-ferry de Brittany Ferries, avec 250 passagers à bord. A Marseille, tout le trafic commercial dans le port a été bloqué et une douzaine de cargos ont dû mouiller au large. Mais les mouvements des ferries vers la Corse, l'Algérie et la Tunisie ont continué.

A Lorient, les dockers du port de commerce n'ont pas travaillé, votant la poursuite du mouvement mardi, tandis que ceux du port de pêche travaillaient normalement. A Rouen, ils ont opté pour la grève mardi et mercredi et pendant toute la semaine au Havre. En revanche, les dockers de Saint-Nazaire et de Brest ont continué de travailler normalement.

Euphorie à Francfort

Les boursiers allemands ont salué, lundi 18 mai, le dénouement du conflit social dans la métallurgie, avec une envolée à Francfort de 2 % de l'indice Dax, qui a clôturé en hausse de 34,36 points à 1 758,43 points. Cette vive progression de l'indicateur porte ainsi ses gains à 10,6 % depuis le début de l'année. L'accord conclu dans la métallurgie dans la soirée de dimanche a constitué pour les intervenants une double surprise. Peu s'attendaient à un épilogue aussi rapide, craignant au contraire un enlisement du conflit dans une grève longue. De plus, le niveau de conclusion de l'accord, concédant une augmentation salariale inférieure aux 6 % attendus, s'annonce moins pénalisant pour les résultats des entreprises.



Un entretien avec le président des assurances allemandes AMB

« Sans vraie coopération, une participation des AGF n'a pas de sens », nous déclare M. Wolf Dieter Baumgartl

Le conflit qui oppose les AGF (Assurances générales de France) à AMB (Aachener und Münchener Beteiligungs) entre dans une phase judiciaire. Exaspérée par l'impossibilité de faire reconnaître les droits de vote pour l'ensemble de ses actions AMB (25 % du capital et seulement 9 % de droits de vote), la compagnie française avait porté plainte le 19 février auprès du tribunal d'Aix-la-Chapelle. Le procès commence mardi 19 mai. L'objectif des AGF est clair : il s'agit d'obtenir l'enregistrement des 16 % d'actions nominatives AMB qu'elles possèdent, sachant que les autres 9 % détenus sous forme d'actions au porteur comportent automatiquement un droit de vote. Dans l'entretien ci-dessous, M. Wolf Dieter Baumgartl, le président d'AMB, le plus farouche opposant à l'entrée des AGF dans le capital de sa compagnie, cherche à la fois à justifier son opposition à la compagnie d'assurances nationalisée et à ménager des possibilités de négociations. C'est, en fait, avec son arrivée à la tête d'AMB au milieu de l'année 1990 que les relations avec les AGF se sont dégradées. Il est le personnage central du conflit et n'a pas hésité à aller chercher des alliés anglais (Royal Insurance) et surtout italiens (Fondiaria) pour l'épauler, quitte à les faire bénéficier de largesses. Il a ainsi racheté à la Fondiaria pour 2 milliards de francs 70 % de sa filiale allemande. Une façon de donner à Fondiaria les moyens de faire passer le 31 mars sa participation dans AMB de 5,8 % à 20 %. Du coup, les AGF n'ont pas hésité à demander un audit de la gestion d'AMB. Si l'affrontement est sévère, toutes les voies de la négociation ne sont pas bouchées. Mais chacun cherche à faire basculer en sa faveur les rapports de force. M. Baumgartl veut notamment lier l'attribution de ses fameux droits de vote aux actions détenues par les AGF à la vente de sa participation majoritaire dans la banque BfG (Bank für Gemeinwirtschaft) au Crédit lyonnais. Les AGF ne veulent pas en entendre parler. La procédure juridique promet d'être longue. Le vainqueur de ce bras de fer sera sans doute le plus patient.

E. L.

AIX-LA-CHAPELLE

correspondance

« Quelle est la position défendue par AMB dans le procès qui débute mardi 19 mai ? A l'origine, les fameuses actions nominatives négociables sous réserve de l'approbation de la direction (« vinkulierte Namensaktien »), qui sont au cœur du conflit, devaient présenter une garantie sur la solvabilité de l'acheteur. Or, la capacité financière des AGF est indiscutable.

– La question n'est pas de mettre en doute la solvabilité des AGF. Dans la législation allemande concernant les titres nominatifs, la direction a le droit et le devoir de ne pas approuver l'achat de ses propres actions quand il s'agit de sauvegarder les intérêts de la société. La logique consiste à éviter qu'une société soit forcée d'accepter un actionnaire.

» Les AGF elles-mêmes ne veulent pas limiter l'usage de ces actions nominatives à une simple vérification de la solvabilité des acheteurs. Elles voulaient même obliger AMB à leur déclarer immédiatement le nom de tout nouvel actionnaire et le nombre d'actions présentées. Elles ont demandé le droit de donner par écrit leur accord pour accepter de nouveaux actionnaires. Les AGF confirment ainsi, explicitement, le droit d'AMB de refuser son approbation à une prise de participation.

– Voulez-vous forcer les AGF à renoncer à leur participation dans AMB en adoptant une stratégie similaire à celle de Continental avec Pirelli par une procédure juridique interminable ?

– Ce sont les AGF qui ont intenté une action en justice. Les AGF ont acheté les titres tout en sachant que nous ne donnerions pas notre accord pour leur inscription dans nos registres et donc que nous ne leur accorderions pas de droits de vote. La compagnie française a pris sciemment le risque d'un tel investissement et s'est mise elle-même dans une telle situation.

– Les AGF ont demandé un audit sur les relations entre AMB et Fondiaria. La compagnie française qualifie d'illicite l'entrée de Fondiaria dans le capital d'AMB à hauteur de 20 %. Comment jugez-vous ces accusations ?

– La participation croisée avec Fondiaria est parfaitement licite. A preuve, les AGF se sont déclarées disposées à abandonner leurs accusations au cas où la direction d'AMB donnerait son accord à l'inscription des actions détenues par les AGF. Ce ne sont d'ailleurs pas les AGF qui ont demandé l'audit mais la direction d'AMB qui l'a mandaté sans y être obligée par la loi.

– Sur un plan plus général, la position d'AMB vis-à-vis des AGF a changé radicalement. Pourquoi êtes-vous passé d'une possibilité de coopération et d'un échange de participations croisées à une franche hostilité ?

– En avril 1990, AMB a proposé aux AGF une participation de 20 %. Mais la compagnie française ne voulait pas s'en tenir là. Elle exigeait des droits privilégiés dans le cadre d'un accord de coopération. Elle voulait se réserver la possibilité d'acquérir une participation plus élevée pour contrôler *de facto* AMB. Nous aurions dû participer aux activités de couverture de risques industriels et de réassurance des AGF qui ne sont pas rentables. En outre, AGF voulait s'approprier le savoir-faire de Cosmos, une filiale d'AMB spécialisée dans la vente par correspondance. C'était une offre de coopération inacceptable et cela a changé notre position. Elle a d'ailleurs déjà été précisée par écrit le 28 mai 1990. Il n'y a pas d'hostilité de notre part, mais refus d'une coopération inadéquate.

– Le Crédit lyonnais semble intéressé par l'acquisition d'une participation significative dans le capital de la BFG Bank, qui est une de vos filiales à plus de 50 %. Vous cherchez clairement à vous désengager de cet établissement. Un accord avec les AGF pourrait-il dépendre du résultat des négociations avec le Crédit lyonnais ?

– Un aboutissement de ces négociations aurait certainement une influence sur les relations entre AMB et les AGF. Mais les AGF bloquent actuellement les négociations entre nous et le Crédit lyonnais.

– Peut-on imaginer que, si les AGF étaient partiellement privatisées, votre position à leur égard pourrait changer ?

– Une privatisation partielle ne changerait rien à la qualité du partenaire. Nos doutes sur les intentions des AGF ne peuvent se dissiper que si notre indépendance est garantie, si la compagnie française ne demande pas de droits privilégiés et si une relation de confiance nécessaire pour un partenariat se reconstitue.

– M. Michel Albert, le président des AGF, a souligné à plusieurs reprises qu'il était un homme de compromis et que ce ne serait pas à cause de lui si les négociations échouaient. La balle est dans votre camp et il semble bien que ce soit vous qui persistiez dans votre refus. Les médias allemands ne vous ménagent pas à ce sujet. De telles attaques vous laissent-elles de marbre ?

– Un accord entre AMB et les AGF ne tient pas à une opposition de personnes mais à la disparition d'un conflit d'intérêts. Je suis disposé à négocier et l'ai toujours été. Mais vouloir un compromis ne veut pas dire que nous devions faire le premier pas. C'est justement pour préserver les possibilités de négociations que nous nous sommes abstenus de mobiliser l'opinion publique comme les AGF l'ont fait. Regardez la façon dont nous coopérons avec nos partenaires européens, Royal Insurance et Fondiaria : sommes-nous agressifs ?

– Quelle est votre stratégie à long terme avec les AGF ?

– Ce qui sera décisif, c'est la définition logique d'une coopération qui ait un sens pour les deux partenaires. Une telle garantie ne nous a jamais été donnée de façon précise, que ce soit par écrit ou oralement. Ou nous trouvons des domaines communs pour donner forme à une coopération – la direction d'AMB est continuellement disposée à des négociations à ce sujet, – ou il n'existe pas de possibilités, et dans ce cas une participation des AGF dans AMB n'a pas de sens. Il existe une possibilité dans le domaine bancaire. Une négociation à quatre entre les AGF et le Crédit lyonnais d'un côté et AMB et la BfG de l'autre offre un point de départ prometteur ».

Propos recueillis par
PETER HEUSCH

ÉCONOMIE

ÉTRANGER

Première vague de privatisations massives à l'Est

Huit millions de Tchécoslovaques en passe de devenir actionnaires de 1 410 entreprises

Les Tchécoslovaques peuvent acquérir, entre le 18 mai et le 8 juin, les actions de 943 sociétés publiques tchèques et de 467 slovaques. Une opération qui donne le signal du début de la gigantesque vague de privatisations orchestrée par le ministre fédéral des finances, M. Vaclav Klaus, à moins d'un mois des élections.

PRAGUE

de notre correspondante

Après quarante ans de communisme, la méthode dite « des coupons », basée sur l'actionnariat populaire, vise à privatiser l'ensemble des entreprises d'un coup, en associant la population, condition *sine qua non* de la réussite de ce grand bouleversement. Chaque citoyen de plus de dix-huit ans pouvait, jusqu'à la fin du mois de février, acheter un carnet de coupons pour la somme de 1 000 couronnes (200 francs, soit le quart du salaire mensuel moyen).

Cet investissement lui donne aujourd'hui le droit d'échanger ses bons de 100 couronnes contre des actions des entreprises privatisables et de recevoir ainsi sa quote-part du patrimoine national. Le ministère des finances estime – en divisant la valeur totale des entreprises par le nombre de participants – qu'en moyenne chaque personne devrait percevoir un montant d'environ 35 000 couronnes. La complexité des règles du jeu risque pourtant de remettre en cause cette transition entre socialisme et marché : au départ, un coupon de 100 couronnes donne droit à trois actions mais si la demande des citoyens était supérieure au nombre d'actions disponibles, le cours de l'action augmentera jusqu'à ce qu'il y ait adéquation entre l'offre et la demande.

400 fonds de placement

En dehors des fleurons de l'industrie tchèque comme les brasseries Pilsen, il est vraisemblable que les aspirants capitalistes suivront les conseils de leurs journaux et qu'ils placeront leurs coupons sur des entreprises dans lesquelles des sociétés étrangères ont décidé d'investir leurs devises. Sans doute se verront-ils dans l'obligation de se rabattre sur de petites firmes inconnues.

Rebutés par ce processus alambiqué, 3,8 millions des 8,5 millions d'actionnaires en puissance (sur 11 millions d'adultes) ont préféré confier la totalité de leurs coupons à l'un des quatre cents fonds de placement. Ils ont choisi des valeurs sûres telles que la Caisse d'épargne tchèque, ou le fonds de la banque autrichienne Anstalt – seule banque étrangère à avoir ouvert un fonds de placement – ainsi que le très controversé Harvard Capital, qui a permis à ses clients de racheter leurs coupons pour 10 000 couronnes (2 000 francs). Une grande partie de ces organismes financiers, faute d'avoir recueilli suffisamment de mandats, devront abandonner la course. C'est déjà le cas pour six d'entre eux.

Personne n'est aujourd'hui en mesure de dire ce qui se passera le 28 juin, lorsque la répartition des actions sera connue. Et même à cette date, il faudra attendre longtemps encore pour savoir si la privatisation à la tchécoslovaque pourrait servir de modèle au reste de l'ancienne Europe socialiste.

CATHERINE MONROY

Le développement des places boursières

Varsovie s'informatise et Prague s'informe

VARSOVIE

de notre envoyé spécial

Alors qu'elle a fêté le 16 avril sa première année d'exercice, après plus d'un demi-siècle d'interruption, la Bourse de Varsovie – aidée par la Société des Bourses françaises (SBF) – vient de rentrer dans sa première phase d'informatisation. Ce système, installé en réseau, permet aux vingt sociétés de Bourse que compte la place d'introduire des ordres en continu, d'accroître la rapidité mais aussi la confidentialité des échanges. A l'image des autres Bourses, les vingt charges, toutes bancaires, sont reliées et informatisées. Seule différence de taille, en raison de la mauvaise qualité des lignes téléphoniques, elles se sont regroupées côte à côte à l'intérieur de l'immeuble de la Bourse...

La petite Bourse polonaise, où se négocient actuellement douze sociétés, a vu circuler pour sa première année d'activité 3,6 millions de titres pour un montant d'environ 270 millions de francs. Actuellement, il se traite 3 000 ordres à chacune des deux séances hebdomadaires, soit 150 000 titres environ. L'indice local, le WIG, base 100 à la date d'ouverture de la Bourse, se situe aujourd'hui autour de 70 points. Une dernière étape du projet devrait être franchie à la fin de l'année par l'informatisation du dépositaire national avec l'aide technique de la SICOVAM (Société interprofessionnelle de compensation des valeurs mobilières).

Venu en voisin mardi 12 mai assister à la première séance de cotation informatisée, M. Vladislav Pavlat, directeur général de la Bourse de Prague, prépare activement la réouverture d'un marché des valeurs pour le mois de novembre prochain après quarante années d'interruption. « *Je crois que la Bourse de Prague aura des problèmes, mais pas de son fait* », a-t-il déclaré, expliquant qu'il fallait encore réunir les assemblées générales des futures sociétés privatisées, et surtout former les futurs chefs d'entreprise.

La Bourse sera calquée sur le modèle polonais et bénéficiera elle aussi de l'assistance française ; celle de Kiev en Ukraine sans doute aussi.

FRANÇOIS BOSTNAVARON

La réunion de l'OCDE

Tokyo n'a pas l'intention de mettre en œuvre de nouvelles mesures budgétaires

Les pays industriels sont à la recherche d'un surplus de croissance, après deux années d'activité économique très languissante. Leurs représentants estiment cependant disposer de marges de manœuvre pratiquement nulles dans la conduite de leur politique monétaire et budgétaire. Seul le Japon, de l'avis de la plupart de ses partenaires, disposerait, comme l'a déclaré M. Michel Sapin, ministre de l'économie et des finances, lundi 18 mai lors de la réunion ministérielle de l'OCDE, d'une « *position budgétaire très solide* ».

« *Le renforcement de la demande interne par l'augmentation des dépenses publiques de l'Etat et des collectivités territoriales amorcé récemment devrait être accentué* », a estimé le ministre français. Le Japon a pour l'instant balayé une telle hypothèse, le directeur général de l'agence de planification économique, M. Tuyoshi Noda, affirmant que les effets du programme de dépenses publiques présenté fin mars sont encore à venir et que la croissance économique devrait s'accélérer à l'automne. En tout état de cause, M. Noda a exprimé une mise en garde contre la multiplication des politiques à court terme, susceptibles de se contredire entre les pays et de menacer les stratégies d'équilibre économique à moyen terme.

La réunion de l'OCDE, qui devait s'achever mardi 19 mai, n'a pas donné lieu lundi à de vifs échanges entre les Etats-Unis et l'Allemagne, comme ce fut le cas il y a un mois lors de la réunion des ministres des finances du groupe des Sept à Washington. M. Theo Waigel, ministre allemand des finances, se trouvait mardi à Bruxelles afin de défendre ses orientations de politique économique devant ses partenaires européens.

Les modalités de la loi d'immigration

Les Américains se protègent des artistes étrangers

LOS ANGELES

correspondance

Les nouvelles modalités de la loi d'immigration ne risquent pas de faciliter le travail des artistes étrangers aux Etats-Unis. Déjà, en 1990, les règles d'octroi de visa aux musiciens, artistes et athlètes avaient provoqué tant de protestations de personnalités américaines et internationales qu'un report d'application avait été accordé. Les mesures les plus arbitraires – comme la limitation à 25 000 du nombre de visas annuels ou l'obligation pour le demandeur de faire la preuve que son séjour profiterait aux Etats-Unis – ont été révoquées.

En revanche, la version amendée qui vient d'être rendue publique risque de modifier substantiellement les démarches et les chances des artistes étrangers. Les deux nouvelles catégories de visas obligent les vedettes de la musique, du cinéma et de la télévision, comme les scientifiques, les athlètes et les groupes artistiques à faire la preuve qu'ils disposent d'une compétence extraordinaire (« *extraordinary ability* ») et non plus d'une « *prééminence* » comme auparavant. Seule l'interprétation des services d'immigration indiquera l'exacte portée de ce changement sémantique.

La loi contient également une nouveauté qui pourrait se révéler draconienne : pour la première fois, les artistes étrangers devront obligatoirement transmettre à l'INS (Immigration and Naturalization Service) une demande de visa accompagnée de l'avis de leurs pairs quant à leur éligibilité, c'est-à-dire l'avis des organisations syndicales américaines.

Fuite des productions

M. Richard Fraade, avocat spécialisé dans l'immigration, explique que ces nouvelles dispositions « *sont une concession évidente faite aux syndicats et pourraient représenter une réelle difficulté capable de bloquer la procédure entière* ». De plus, le travail administratif supplémentaire incombant aux avocats ralentira la procédure et augmentera le coût des visas.

Reste à savoir l'usage que les syndicats américains feront de leur pouvoir consultatif. Evalueront-ils les qualifications des artistes étrangers dans un esprit d'ouverture ou, à l'heure où sévit le « *Buy american* », exerceront-ils un droit de veto pour protéger le marché du travail ? D'autres difficultés sont à prévoir pour les troupes et les groupes, dont 75 % des membres doivent prouver une relation de travail préexistante avec le groupe d'au moins un an et dont le personnel dépend de syndicats différents pouvant émettre des avis contraires.

« *Pour un job de préservé, ce sera quatre de perdus* », commente M. Richard Fraade, qui craint la fuite des productions de films vers d'autres pays. Le compte des visas accordés aux artistes étrangers au cours des mois à venir donnera une idée de la politique suivie dans ce secteur.

CLAUDINE MULARD

INDICATEURS

FRANCE

• **Avoirs de change : + 5 milliards de francs en avril.** – Les avoirs officiels de change de la France ont augmenté de 5,05 milliards de francs en avril pour s'établir à 340,4 milliards, a annoncé la Banque de France lundi 18 mai. Les avoirs en devises ont progressé de 2,1 milliards, et ceux en écus de 2,8 milliards. Les avoirs en or sont, quant à eux, restés inchangés à 164,4 milliards.

JAPON

• **Commerce extérieur : + 13,4 % en un an.** – Le commerce extérieur japonais a enregistré, en avril, un excédent de 7,1 milliards de dollars (39 milliards de francs), soit une hausse de 13,4 % par rapport à avril 1991, mais une baisse par rapport à l'excédent record de 10,98 milliards enregistré en mars dernier. Selon les statistiques publiées lundi 18 mai par le ministère des finances, le mois d'avril a témoigné d'une forte poussée tant des exportations que des importations (influencées principalement par des achats importants de pétrole) ; les premières ont atteint 27,2 milliards de dollars (+13 % en un an), tandis que les secondes se sont inscrites à 20,1 milliards (+12,2 %). Les échanges japonais ont enregistré le mois dernier un solde positif de 2,3 milliards de dollars avec les Etats-Unis, de 2,75 milliards avec la CEE et de 2,7 milliards avec l'Asie non communiste.



ÉCONOMIE

SOCIAL

Pour protester contre la réduction de la desserte

Les cheminots de la région de Limoges se mettent en grève

Alors que la CGT et la CFDT des cheminots ont déposé un préavis de grève nationale *(lire page 28)*, le trafic ferroviaire devrait être très perturbé cette semaine dans le Sud-Ouest, où le mouvement se durcit.

LIMOGES

de notre correspondant

Quatre syndicats de cheminots de la région de Limoges (autonome, CFDT, CGT, FO) ont déposé un *préavis de grève* du mardi 19 mai, 20 heures, au samedi 23 mai, 8 heures. Ce mouvement, qui s'adresse à toutes les catégories de personnel, devrait culminer mercredi 20 mai avec un arrêt général de travail qui pourrait s'étendre aux régions de Bordeaux et de Toulouse.

C'est le durcissement d'une action qui a commencé mi-avril chez les agents de conduite du dépôt de Limoges. Elle a d'abord pris la forme d'une heure de grève quotidienne à la prise de service. Les perturbations ont essentiellement touché les liaisons régionales au départ de Limoges vers Périgueux, Bordeaux, Montluçon-Lyon, Angoulême, Poitiers, Ussel. Elles ont obligé la SNCF à mettre en place des liaisons de remplacement par autocar.

Priorité au TGV

Ce mouvement a été suscité par l'annonce de plusieurs décisions de la SNCF qui vont aboutir à une diminution sensible de l'activité ferroviaire dans la région. Les organisations syndicales craignent même qu'elles aboutissent rapidement au démembrement de la région SNCF de Limoges, qui couvre en totalité ou en partie sept départements (Charente, Corrèze, Creuse, Dordogne, Indre, Lot, Haute-Vienne), et notamment la suppression – annoncée à partir du 27 septembre – d'une des trois liaisons ferroviaires quotidiennes directes Bordeaux-Lyon par Limoges et Montluçon.

La SNCF explique cette décision par le fait que *« les moyens actuellement mis en œuvre sont surdimensionnés »* (il s'agit d'un turbotrain) ; elle assure que cette suppression d'une liaison nationale sera compensée par la mise en service d'autorails *« qui offriront une adaptation plus fine à la demande locale de transports ».*

Le trajet Bordeaux-Lyon est d'une lenteur de plus en plus dissuasive (7 h 30), et l'amélioration du matériel roulant n'est pas susceptible d'en diminuer sensiblement la durée, en raison d'un parcours difficile, sur voie unique, très sinueux et compliqué par plusieurs rebroussements (changements de sens de la traction d'un train). Il y faudrait des investissements qui, en raison de la priorité du programme TGV sur les grands axes au départ de Paris, ne sont pas à l'ordre du jour.

Les syndicats de cheminots ne sont pas seuls à protester contre cette décision. Tous les groupes politiques du conseil régional limousin l'ont fait également en estimant que *« la logique de l'aménagement du territoire doit privilégier le maintien de lignes d'importance nationale sur la rentabilité à court terme »* ; et la chambre de commerce et d'industrie de Limoges *« s'élève vivement »* contre une suppression qui *« ne fait qu'affaiblir une fois de plus le rôle de carrefour ferroviaire de Limoges et pénalise gravement l'activité de nos entreprises ».* Une délégation des élus régionaux devrait être reçue sur ce dossier courant juin par la direction nationale de la SNCF.

GEORGES CHATAIN

Avec la CFDT et la CFE-CGC

Les assurances adoptent une nouvelle convention collective

La Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) et le Groupement des sociétés d'assurances à caractère mutuel (GEMA) ont conclu une nouvelle convention collective avec la CFDT et la CFE-CGC. La profession (95 000 salariés), qui était concernée par une vingtaine de conventions régionales ou locales, dispose désormais d'un texte unique.

Une convention collective ne doit plus se limiter à énumérer les avantages sociaux. Elle doit également constituer un outil de gestion des carrières, un ensemble de dispositions *« équilibrées »* entre les impératifs économiques des entreprises et les aspirations des salariés. Ces principes ont déjà amené certaines professions, comme celle du jouet, et quelques entreprises, comme Renault ou le Crédit foncier, à revoir leurs règles du jeu social (*le Monde* du 22 août 1991).

Avec la convention collective adoptée dans les assurances, cette approche nouvelle trouve un champ d'application beaucoup plus vaste. Ainsi, la classification ne repose plus sur les grades hiérarchiques traditionnels (sous-chef, chef-adjoint, chef de service...) mais sur les fonctions effectivement occupées. Sept classes (dont trois pour les cadres) seront définies dans les entreprises selon cinq *« critères classants »* (autonomie, conception-résolution de problèmes, contribution, dimension relationnelle, formation-expérience).

La prime d'ancienneté, qui pouvait représenter jusqu'à 25 % de la rémunération, est supprimée pour les cadres, qui disposeront de deux jours de congés supplémentaires. Pour les autres catégories, est instituée une *« prime d'expérience »* attribuée à raison de 1 % par an du salaire minimum de la classe. Calculée sur les rémunérations minimales, sensiblement revalorisées, elle pourra atteindre 20 % pour les plus basses catégories mais 5 % pour les salaires supérieurs. Il s'agit de mieux prendre en compte la mobilité et les performances des salariés, notamment par l'intermédiaire d'un entretien annuel individuel.

Ces modifications ne doivent pas, affirment la FFSA et le GEMA, réduire la part de la masse salariale mais plutôt modifier sa composition. Toutefois, le mécanisme actuel de l'ancienneté sera maintenu jusqu'à l'an 2000 pour le personnel ayant un an de présence dans l'entreprise au 15 juillet 1992.

2 % de la masse salariale à la formation

D'autre part, un *« capital formation »* de 400 heures rémunérées est mis à la disposition des salariés n'ayant pas le bac, et une gratification (de 6 000 à 18 000 francs) est accordée à ceux qui, quel que soit leur niveau, auront décroché un diplôme de l'éducation nationale inscrit dans le plan de formation de l'entreprise. A cet égard, les employeurs consacreront au moins 2 % de la masse salariale au titre de la formation, alors que l'obligation légale est de 1,4 %. Les autres dispositions portent sur les moyens accordés aux organisations syndicales, les indemnités de licenciement, ainsi que le lancement d'une réflexion sur les retraites, l'emploi, l'insertion des jeunes et l'Europe sociale.

Cet accord, signé par deux organisations syndicales qui représentent 53 % des salariés des assurances, est un succès pour M. Denis Kessler, président de la FFSA. Le 15 avril 1991, celui-ci avait pris le risque de dénoncer toutes les conventions existantes afin de *« débloquer la situation ».* Quant à la CFDT et à la CFE-CGC, elles ont préféré miser sur la négociation de contreparties nouvelles plutôt que de se cramponner à des avantages qui, du reste, n'étaient pas *« acquis »* pour tous les salariés. En revanche, la CGT considère ce texte *« inacceptable »* et FO le juge *« catastrophique ».*

J.-M. N.

TRANSPORTS

Après 1,4 milliard de francs de pertes en 1991

Lufthansa appliquera un sévère programme d'économies

La compagnie aérienne nationale allemande Lufthansa a annoncé, jeudi 14 mai, des lourdes pertes pour l'année 1991 tout comme pour le premier trimestre de l'année en cours. Lufthansa n'avait pas été déficitaire depuis 1973. En 1991, les pertes du groupe ont atteint 426 millions de deutschemarks (soit 1,4 milliard de francs) contre un léger bénéfice consolidé de 15 millions de deutschemarks en 1990.

Les pertes de 1991 sont imputables à la guerre du Golfe, à une augmentation des taxes et à une structure complexe et lourde du groupe. La direction de Lufthansa a chiffré à 388 millions de deutschemarks (1,3 milliard de francs) les conséquences de la guerre. D'autre part, Lufthansa a payé en 1991 592 millions de deutschemarks en taxes diverses (aéroports, sécurité) soit 33 % de plus qu'en 1990. L'année 1992 a mal commencé, avec un résultat avant impôts négatif de 386 millions de deutschemarks (près de 1,3 milliard de francs) pour la maison mère Lufthansa. Pour le premier trimestre, Lufthansa annonce un taux d'occupation général des sièges (toutes lignes confondues) de 57,5 %, alors qu'un taux de 67 % est nécessaire pour équilibrer.

La direction de Lufthansa vient d'arrêter un sévère programme de réduction de ses coûts. Celui-ci se traduira notamment par une réduction de son personnel de 1 000 personnes d'ici à la fin de cette année (*le Monde* du 5 mai). Des suppression d'emplois sont prévues en 1993, dont le volume dépendra de l'évolution de la conjoncture dans le secteur du transport aérien. Lufthansa a en outre suspendu l'achat de 11 avions, dont des Airbus A-320. – *(AFP.)*

DEMAIN NOTRE SUPPLEMENT

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

VIE DES ENTREPRISES

Face à une conjoncture plus difficile

Le groupe Axa fait le gros dos

« Quand le marché devient mauvais, il faut se recroqueviller et privilégier les marges bénéficiaires », constate M. Claude Bébéar, PDG du groupe Axa, dont l'activité principale est l'assurance. Sans doute, si les résultats de l'exercice 1991 ont été mauvais, en contraction de 29 % à 2,4 milliards de francs, c'est essentiellement en raison d'une forte diminution (1 milliard de francs) des plus-values sur cession d'actifs, car les résultats de l'assurance (80 % des activités) sont globalement en légère progression (1,35 milliard de francs contre 1,2 milliard de francs).

Mais dans ce secteur, l'assurance dommages connaît un tassement général de ses marges, que ce soit en Europe ou en Amérique, la France accusant un recul de 19 % en ce qui concerne Axa : *« Le marché nous donne des inquiétudes pour plusieurs années »*, estime M. Claude Tendil, patron des assurances du groupe qui, depuis trois ans, a la responsabilité, après fusion, de restructurer et d'harmoniser quatre réseaux, dont deux étaient déjà homogènes, les Mutuelles Unies et Drouot, et deux ne l'étant guère, les groupes Présence (ex-Providence) et AGP (ex-Paternelle).

Ses objectifs sont à la fois de réduire les frais généraux – qui devraient fléchir sensiblement d'ici 1996 – et de ramener le nombre des agents généraux du groupe de 4 200 à un peu plus de 3 000.

Pour ne rien arranger, la branche automobile, la plus importante dans le groupe (qui est le premier assureur français pour les véhicules d'entreprise et le deuxième pour le nombre des automobiles assurées, après la MACIF), souffre actuellement d'une forte hausse (9 % du coût des accidents matériels) et d'une explosion du risque vol (+ 20 % en France). Quant au risque dommages-entreprise, sa situation est assez catastrophique, avec des primes à 25 % ou 30 % en dessous du tarif rationnel, ce qui, pour la première fois, a incité les compagnies françaises à renverser la tendance avec des primes en augmentation moyenne de 5 % à 10 % en 1992, et peut-être 15 % à 20 % en 1993.

Axa s'offre toutefois quelques consolations à l'étranger, où sa filiale vie britannique Equity and Law se développe vite. Reste la grande acquisition de l'été dernier, celle d'Equitable Life, cinquième assureur-vie des *Etats-Unis*, dans lequel Axa a investi un milliard de dollars (5,5 milliards de francs) et qui, après restructuration et démutualisation, devrait être *« très profitable »*.

FRANÇOIS RENARD

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

RÉSULTATS

□ **Résultats de Sony Music en baisse.** – Les bénéfices avant impôts de la firme Sony Music Entertainment (disques, vidéo, etc.) ont baissé de 3,1 % pour le dernier exercice. Au 31 mars, les bénéfices atteignaient un montant de 123,5 millions de dollars, soit environ 655 millions de francs. Cette baisse est imputable aux pertes de la firme à la Bourse de Tokyo.

□ **Fram s'attend à une reprise en 1992.** – Le tour-opérateur toulousain Fram n'a pas trop souffert des effets de la guerre du Golfe. La fréquentation de voyageurs (340 000 clients en 1991) a reculé de 17 % par rapport à l'année passée. Le résultat net s'est élevé à 33,68 millions de francs (en recul de 37,6 % par rapport à 1990) pour un chiffre d'affaires de 1,3 milliard de francs (– 38,7 % par rapport à l'année passée). Pour l'année 1992, Fram table sur une reprise équivalente aux résultats de 1990, soit un bénéfice de 54 millions de francs et un chiffre d'affaires de l'ordre de 1,5 milliard de francs.

□ **Les chemins de fers allemands déficitaires en 1991.** – Les deux compagnies publiques allemandes de chemin de fer, la Deutsche Bundesbahn (DB) et la Deutsche Reichsbahn (DR), viennent d'annoncer des pertes communes de 9,59 milliards de deutschemarks en 1991 (plus de 32 milliards de francs), en estimant que seule une réforme radicale de leur statut permettrait de sortir de l'ornière. Le déficit de la DB, qui couvre le réseau ferroviaire à l'Ouest, s'est élevé l'an dernier à près de 18 milliards de francs. Celui de la DR, l'ancienne compagnie d'Etat de la RDA, a atteint plus de 14 milliards de francs. En 1992, les pertes globales des deux compagnies devraient encore augmenter, compte tenu des investissements nécessaires pour moderniser le réseau ferroviaire à l'est du pays.

ACCORD

□ **Deux accords pour le Club Méditerranée.** – Coup sur coup le Club Méditerranée a annoncé, lundi 18 mai, deux accords. Le premier prévoit son entrée aux côtés de Taittinger dans le capital d'un voyagiste français, Forum Voyages, créé en 1979, disposant de vingt agences à Paris et en province et qui a transporté 60 000 passagers en 1991. Le Club Méditerranée en prend 46 % mais n'en gardera à terme que 34 %. La Société du Louvre (groupe Taittinger) en a racheté 20 %. D'autre part, le Club Méditerranée a annoncé la signature d'une lettre d'intention prévoyant la création d'une société commune avec le numéro un mondial de la croisière, l'américain Carnival. Elle développera un service de croisière grand public en Méditerranée au printemps 1993.

CAPITAL

□ **BSF augmente son capital de 4,9 milliards de francs.** – La Financière Agache a confirmé lundi 18 mai que BSF, une des holdings du groupe Arnault, va effectuer une augmentation de capital de 4,9 milliards de francs réservée au Bon Marché, son actionnaire principal. A l'issue de l'opération, celui-ci détiendra 70 % de BSF (anciennement Boussac Saint Frères). Cette opération, qui correspond à une réorganisation interne du groupe Arnault, sera présentée lors d'une assemblée générale extraordinaire de BSF le 17 juin prochain ; celle-ci devrait approuver une émission de 6,45 millions d'actions à un prix unitaire de 760 F.

ACHATS

□ **Ciba-Geigy acquiert 100 % d'une société britannique de semences.** – La division semences de Ciba-Geigy a porté de 40 % à 100 % sa participation dans la firme britannique New Farm Crops Ltd spécialisée dans les cultures d'orge et de blé. Ciba-Geigy, qui détenait cette participation de 40 % depuis 1987, indique qu'il s'agit *« d'une étape stratégique grâce à laquelle le programme en biotechnologie se voit relié à l'indispensable expérience en matière de sélection traditionnelle »*.

□ **La Société française du lin (VEV) reprise par Unilincaux.** – La Société française du lin (SFL), filiale du groupe textile VEV, spécialisée dans la filature de lin mouillé, va être reprise par un groupe coopératif, Unilincaux. Cette cession, dont le montant n'a pas été révélé, prévoit la reprise par Unilincaux de 243 salariés de la Société française du lin à Neuville-en-Ferrain (Nord) sur environ 300 personnes. La SFL était en perte de vitesse depuis plusieurs années. Les activités «filature» et «tissage» ont été arrêtées en 1991. L'activité «filature lin mouillé», qui vient d'être cédée, représente un chiffre d'affaires de l'ordre de 150 millions de francs en 1992.

PROJETS

□ **Rhône-Poulenc lancera huit nouveaux produits pour l'agriculture.** – Rhône-Poulenc a présenté lundi 18 mai un fongicide (contre les champignons nuisibles) d'un concept nouveau, qui permettra de protéger les cultures dès la semence, au lieu des traditionnelles pulvérisations. Le chiffre d'affaires de ce nouveau produit devrait largement dépasser 1 milliard de francs par an à maturité. La firme a présenté au total huit innovations, dans le secteur des insecticides, les fongicides et les herbicides, qui devraient lui permettre d'accroître de 4,5 milliards de francs son chiffre d'affaires agrochimique d'ici à l'an 2000. Actuellement, Rhône-Poulenc agro, qui est l'une des cinq branches d'activités du groupe nationalisé, réalise 11,1 milliards de francs (dont 80 % à l'étranger) et emploie 8 000 personnes. Avec 8,8 % du marché mondial, il se situe au troisième rang derrière le suisse Ciba-Geigy (12,8 %) et le britannique ICI (9,2 %).

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 19 mai ↓

Tassement

Le mouvement de reprise enregistré à Paris lundi aura été de courte durée. Dès le lendemain, la Bourse virait au rouge (– 0,04 % à l'ouverture), perdant 0,58 % en séance peu avant l'ouverture de Wall Street. L'indice CAC 40 revenait à 2 079,64 points vers 14 heures. Ces prises de bénéfices n'étaient pas jugées inquiétantes par les intervenants au vu de la bonne tenue du marché des taux. Ce dernier restait bien orienté, avec un taux au jour le jour de 9 3/4-7/8. Certains investisseurs anticipaient une baisse des taux de la Réserve fédérale américaine, quelques heures avant la réunion du comité de l'Open Market aux Etats-Unis. Cette décision pourrait conforter la reprise outre-Atlantique.

En revanche, même si l'accord surprise annoncé lundi entre le patronat allemand et le syndicat IG Metall rassure les marchés, certains redoutent tout de même un durcissement de la position de la Bundesbank après la publication jeudi 21 mai de la croissance de la masse monétaire en avril. Selon les prévisions des spécialistes financiers, celle-ci pourrait en effet enregistrer une hausse de plus de 10 %, alors que l'objectif de la Buba est compris entre 3,5 % à 5,5 %.

Parmi les plus gros volumes de transactions figuraient La Rochette avec 77 000 titres échangés. LVMH demeurait bien orienté. Total restait très actif, mais après les ajustements effectués lundi sur son action et son certificat, les titres sont « arrivés à leur point d'équilibre ». Du côté des baisses, figuraient Elf-Aquitaine et Saint-Gobain.

NEW-YORK, 18 mai ↑

Hausse

Wall Street a repris du terrain lundi 18 mai dans le sillage des places européennes et japonaise, à l'issue d'une séance calme. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé à 3 376,04, en hausse de 22,95 points (+ 0,68 %). Quelque 150 millions de titres seulement ont été échangés. Le nombre des valeurs en hausse dépassait largement celui des baisses, avec 1 036 titres enregistrant un gain contre 703 en recul, alors que 532 titres sont restés inchangés.

Une correction technique, après les baisses des dernières séances, a aussi soutenu la grande Bourse newyorkaise qui vient de fêter son bicentenaire. Les analystes ont cependant souligné l'absence de nouveaux éléments d'orientation lundi.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à trente ans, principale référence, a reculé à 7,80 % contre 7,81 % vendredi soir.

VALEURS	Cours du 15 mai	Cours du 18 mai
Alcoa	75 5/8	77
ATT	42 5/8	43 1/4
Boeing	43 5/8	43 1/2
Chase Manhattan Bank	29 3/8	28 3/4
Du Pont de Nemours	53 3/8	52 3/4
Eastman Kodak	40 5/8	40 7/8
Exxon	59 1/4	59 7/8
Ford	42 3/4	43 3/4
General Electric	77 1/4	78 7/8
General Motors	39 1/4	39 1/2
Goodyear	73 1/4	74 3/8
IBM	91 5/8	90 5/8
ITT	65 7/8	65 3/8
Mobil Oil	61 7/8	62 3/8
Pfizer	70 1/8	70 5/8
Schlumberger	62 3/8	63 3/8
Texaco	61 5/8	62 7/8
UAL Corp. ex-Allegis	125	123 1/8
Union Carbide	27 1/8	27 7/8
United Tech.	52 3/4	52 7/8
Westinghouse	17 3/8	17 3/8
Xerox Corp.	70 5/8	71 3/8

LONDRES, 18 mai ↑

Nette reprise

Les valeurs se sont envolées lundi 18 mai au Stock Exchange. A la clôture, l'indice Footsie des cent grandes valeurs a gagné 21 points soit 0,8 % à 2 703,6 points. Le volume des échanges s'est élevé à 442,6 millions de titres contre 467,9 millions vendredi.

La tendance a été stimulée par les perspectives de reprise de la consommation en Grande-Bretagne, les gains de Wall Street ainsi que le marché à terme. Les craintes liées à la mise sous protection de la justice vendredi 14 mai du premier groupe immobilier mondial Olympia and York au Canada avaient initialement entraîné le marché dans le rouge.

TOKYO, 19 mai ↑

Mieux orientée

La Bourse de Tokyo a clôturé en hausse, mardi 19 mai. Au terme des échanges, l'indice Nikkei a gagné 311,01 points, soit 1,69 % à 18 754,11 points. Environ 320 millions d'actions ont été échangés contre 220 millions lundi.

Les transactions ont été dominées par les professionnels, sur des achats à bon compte, ainsi que sur des arbitrages ayant entraîné les cours. La bonne tenue du yen et celle des marchés étrangers ont également soutenu la tendance.

« On est plutôt soulagé de voir que l'affaire Olympia & York n'a pas beaucoup affecté les marchés », a constaté un boursier. Un autre, malgré la disparité des résultats publiés par les diverses entreprises qui incitaient les investisseurs à la réserve, a toutefois estimé que l'optimisme revenait à la Bourse.

VALEURS	Cours du 18 mai	Cours du 19 mai
Ajinomoto	1 280	1 310
Bridgestone	1 180	1 160
Canon	1 400	1 410
Fuji Bank	1 430	1 490
Honda Motors	1 530	1 610
Matsushita Electric	1 370	1 390
Mitsubishi Heavy	598	607
Sony Corp.	4 340	4 400
Toyota Motors	1 470	1 490

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	4700	4700	Immob. Hôtelière	1120	1120
Amault Associés	294	285	Interm. Computer	130	130
B.A.C.	81	81	I.P.B.M.	84 50	....
Bque Vernes	800	795	Locamic	78	77
Boiron (Ly)	495	501	Matra Comm.	205	205
Boisset (Lyon)	234	....	Molex	178	....
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	795	780	Publ.Filipacchi	504	508
Calberson	351	....	Rhone-Alp.Eco (Ly.)	328	328
Cardif	870	870	Select Invest (Ly)	98 50	98 50
C.E.G.E.P.	175	175	Serbo	310	302
C.F.P.I.	266	275	Sopra	327	330
C.N.I.M.	1181	1173	TF1	481	481 20
Codetour	285	....	Thermador H. (Ly)	432	427
Conforama	1218	....	Unilog	255	259
Creeks	192	200	Viel et Cie	115	113 50
Dauphin	285	281	Y. St-Laurent Groupe	876	860
Delmas	1000	1000			
Derrachy Worms Cie	370	....			
Devanlay	1089	....			
Deville	190	185			
Dolisos	121	122			
Editions Belfond	170	170			
Europ. Propulsion	192	190 50			
Finacor	110	110			
G.F.F. (group.fon.f.)	106 90	105			
G.L.M.	366	371			
Gravograph	173 90	173			
Guintoli	885	880			
I.C.C.	201	....			
Idianova	100	....			

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 18 mai 1992
Nombre de contrats estimés : 83 572

COURS	ÉCHÉANCES		
	Juin 92	Sept. 92	Déc. 92
Dernier	108,72	108,96	109,20
Précédent	108,52	108,74	108,76

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT		OPTIONS DE VENTE	
	Juin 92	Sept. 92	Juin 92	Sept. 92
109	0,09	0,80	0,37	–

CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 10 525

COURS	Mai	Juin	Juillet
Dernier	2 068	2 041	2 048
Précédent	2 038	2 026	2 022

CHANGES

Dollar : 5,36 F =

Le dollar était stable ou en légère baisse mardi 19 mai dans un marché calme. A Paris, la monnaie américaine cotait 5,36 F contre 5,3645 F la veille à la cotation officielle.

FRANCFORT	18 mai	19 mai
Dollar (en DM)	1,5968	1,5915
TOKYO	18 mai	19 mai
Dollar (en yens)	129,68	129

MARCHÉ MONÉTAIRE

(effets privés)

Paris (19 mai)	9 3/4 - 9 7/8 %
New-York (18 mai)	3 13/16 %

BOURSES

PARIS (INSEE, base 100 : 31-12-91)

	15 mai	18 mai
Valeurs françaises	117	118,30
Valeurs étrangères	107,40	106,70
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	543,70	547,13
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	2 023,95	2 051,64

NEW-YORK (Indice Dow Jones)

	15 mai	18 mai
Industrielles	3 353,08	3 374,57

LONDRES (Indice « Financial Times »)

	15 mai	18 mai
100 valeurs	2 682,60	2 703,60
30 valeurs	2 113,30	2 129,10
Mines d'or	111,40	112,40
Fonds d'Etat	89,04	89,23

FRANCFORT

	15 mai	18 mai
Dax	1 724,07	1 758,43

TOKYO

	18 mai	19 mai
Nikkei Dow Jones	18 443,10	18 754,11
Indice général	1 378,74	1 393,31

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,3460	5,3480	5,4265	5,4315
Yen (100)	4,1481	4,1530	4,2014	4,2098
Ecu	6,8995	6,9015	6,8942	6,9012
Deutschemark	3,3587	3,3592	3,3588	3,3620
Franc suisse	3,6521	3,6560	3,6583	3,6652
Lire italienne (1000)	4,4610	4,4630	4,4347	4,4397
Livre sterling	9,8340	9,8390	9,8323	9,8439
Peseta (100)	5,3664	5,3712	5,3315	5,3419

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 3/4	3 7/8	3 3/4	3 7/8	3 15/16	4 1/16
Yen (100)	4 5/8	4 3/4	4 9/16	4 11/16	4 1/2	4 5/8
Ecu	10	10 1/8	10	10 1/8	10 1/16	10 3/16
Deutschemark	9 5/8	9 3/4	9 5/8	9 3/4	9 11/16	9 13/16
Franc suisse	9 5/16	9 7/16	9 1/16	9 3/16	8 7/8	9
Lire italienne (1000)	12 1/16	12 5/16	12 1/16	12 5/16	12 1/16	12 5/16
Livre sterling	9 7/8	10	9 15/16	10 1/16	9 7/8	10
Peseta (100)	12 1/16	12 5/16	12 1/16	12 5/16	12 1/16	12 5/16
FRANC FRANÇAIS	9 13/16	9 15/16	9 13/16	9 15/16	9 3/4	9 7/8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 19 MAI

Cours relevés à 14 h 02

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
4580	C.N.E 3%	4755	4708	4755	....
892	B.N.P. T.P.	920	912	912	-0 87
902	Cr.Lyon. T.P.	900	900	910	+1 11
1440	Renault T.P.	1640	1647	1680	+2 44
1626	Rhone Poul. T.P.	1750	1760	1760	+0 57
1144	Saint Gobain T.P.	1145	1195	1132	-1 14
909	Thomson T.P.	890	890	890	....
786	ACCOR	810	829	808	-0 25
770	Air Liquide	818	817	813	-0 61
635	Alcatel-Alsthom	686	664	680	-0 90
1670	Alt.Superm.	1738	1720	1711	-1 55
315	A.L.S.P.I.	320	320	317	-0 94
495	AGF Sté Centrale	509	509	501	-1 57
850	Aux. Entrepr.	890	850	900	+1 12
161	Avenir H. Médit.	175	175	175	....
935	Axa (ex Cie Midi)	1026	1026	1017	-0 88
154	Bafip	149	149	141 80	-4 19
121	Bail Equipem.	128 80	122 50	125	-1 42
800	Bail Investiss.	815	803	814	-0 12
480	Bancaire	503	501	503	....
810	Bazar H.-V.	810	810	810	....
650	Beghin-Say	660	665	662	+0 30
1380	Berger (M)	1468	1460	1460	-0 54
410	Bertrand Faure	414	420	420	+1 45
775	Bic	759	747	752	-0 92
1090	B.I.P.	1114	1085	1110	-0 36
340	BIS	348	350	342	-1 72
375	B N P (CI)	410 90	410	408 50	-0 58
790	Bollore Tech.	790	791	788	-0 25
2900	Bongrain	3220	3200	3230	+0 31
740	Bon-Marché	732	731	726	-0 82
630	Bouygues	658	658	654	-0 61
112	BP France	114 50	113	113 40	-0 96
1150	B S N	1163	1173	1161	-0 17
1130	Canal Plus	1197	1195	1195	-0 17
330	Cap Gem.S	318	317 90	314 90	-0 97
2680	Carrefour	2665	2690	2685	+0 75
166	Casino	181	180	177 60	-1 88
100	Casino ADP	106 60	108 70	104	-2 44
2200	Castorama D.I.	2170	2170	2172	+0 09
185	C.C.F.	195	195	194	-0 51
47	CCMC Ly.	47 90	47 90	47	-1 88
400	C.D.M.E	433 90	430 20	428 90	-0 94
187	C.E.G.I.D.	197	197	195	-1 02
130	Centrest (Ny)	121	124	120	-0 83
415	C.E.P. Comm.	440	441 90	436 50	-0 80
135	Cerus	133 30	133 30	132 70	-0 45
815	Cetelem	785	786	774	+1 18
285	CF Int.	287 60	291	291	+1 18
315	CGI Info.	332 80	330 50	327 50	-1 59
1240	C G I P	1285	1280	1279	-0 47
640	CGP	655	655	642	-1 98
1150	Chargeurs S A	1239	1245	1240	+0 08
350	Christian Dior	346	350	346	....
580	C I C A (M)	618	617	605	-2 10
355	Ciments franç.	468 50	468	467 70	-0 17
725	Clarins	733	731	728	-0 68
525	Club Mediter.	534	528	533	-0 19
190	CMB Packa.	185	183 90	183 10	-1 03
875	Colas	839	833	833	-0 72
250	Cpt. Entrep.	241	244	245	+1 66
1310	Compt Mod.	1325	1315	1324	-0 08
260	CPR (Paris Réa.)	280	283	284	+1 54

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
980	Créd. Foncier	982	988	989	+0 71
220	Crédit Loc France	230	227 50	228	-0 87
635	Cr Lyon (CI)	595	583	592	-0 50
1100	Credit Nat.	1100	1090	1098	-0 18
380	CSEE	346 50	338 10	344 50	-0 58
2880	Damart	3100	3050	3050	-1 61
320	Dassault Aviation	386	387	385	-0 26
178	Dassault Electr.	193	193	192 10	-0 47
1630	De Dietrich	1812	1780	1785	-1 49
90	Dév.R.d.C.(Ly)	89 50	90	89	-0 56
158	Dév.R.Sud-Est	156	155	153	-1 92
305	D M C	368 80	368	369 80	+0 27
425	Docks France	437 50	440	425 50	-2 74
335	Dynaction	319	320	310 50	-2 66
2320	Eaux (Gle)	2440	2435	2403	-1 52
885	E.B.F.	875	879	867	-0 91
450	Ecco	470	467	471 90	+0 40
385	Elf Aquitaine	387	387	385	-0 52
1170	ElfSanofi(ExSanofi)	1180	1183	1188	+0 69
260	Esso-Elf (Certif)	283 50	277	277	-2 29
450	Essilor	480 50	455 80	480	-0 11
200	Essil.Int.(DP)	214 30	219	214	-0 14
805	Esso	813	812	810	-0 37
1580	Eurafrance	1525	1528	1545	+1 31
600	Eurocom	687	696	698	+1 60
132	Eurodisneyland	127 80	127 50	125 50	-1 80
1070	Europe 1	1080	1100	1075	-0 46
39	Eurotunnel	38 25	38 80	38 55	+0 78
1440	Exor	1450	1412	1412	-2 62
120	Finextel	120	119 10	122 50	+2 08
395	Fives Lille	414	408	408	-1 45
3080	Fromager. Bel	3150	3140	3140	-0 32
2060	Gal.Lafayette	1977	1960	1961	-0 81
1880	G.A.N.	1935	1936	1939	+0 21
550	Gascogne (B)	580	580	565	-2 59
1430	Gaz et Eaux	1465	1470	1470	+0 34
650	Geophysique	660	659	655	-0 76
665	Gerland Ly.	665	665	665	....
775	Groupe André SA	746	749	748	+0 27
510	Groupe Cité	550	540	536	-2 55
410	GTM-Entrep.	436	430	426	-2 29
1780	Guyenne-Gas.	1800	1775	1704	-5 33
146	Hachette	143 30	144 30	141	-1 61
500	Havas	550	547	545	-0 91
340	Ifil	301	305 50	310	+2 99
340	Imétal	351	354	345 10	-1 68
138	Immob. Phénix	144	141 50	140 60	-2 36
99	Ingénico	108	107 80	106 10	-1 76
7000	Inst. Mérieux	6700	6700	6680	-0 30
480	Interbail	471	471	471	....
780	Intertechnique	865	888	866	+0 12
940	J. Lefebvre	975	960	961	-1 44
580	Klepierre	562	558	556	-1 07
735	Labinal	777	780	780	+0 39
380	Lafarge	383 70	382 50	381	-0 70
320	Lebon	325	325	325	....
5010	Legrand	4890	4880	4893	+0 06
2820	Legrand (DP)	2720	2710	2710	-0 37
415	Legris Industries	465	464	457	-1 72

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
715	Locindus	721	720	720	-0 14
4330	L.V.M.H.	4200	4224	4231	+0 74
625	Lyon.Eaux/Dumez	570	571	569	-0 18
115	Majorette Ly.	115 70	116	116	+0 26
315	Mar. Wendel	330	329	328 10	-0 58
159	Matra	188	186	187	-0 53
560	Merlin-Gerin	603	603	602	-0 17
88	Metaleurop	99 50	99 10	98 50	-1 01
52	Métrologie In.	39 10	39	38 60	-1 28
198	Michelin	213	213	215	+0 94
158	Min. Salang (Ma)	156 10	...	..	...
68	MMB	80 80	80	80 20	-0 74
176	Moulinex	168 50	169	169 30	+0 47
1160	Navig. Mixte	1118	1118	1110	-0 72
108	Nord-Est	118	118	119 50	+1 27
276	Nordon (Ny)	287 10	294 80	290	+1 01
560	Nouv Galeries	570	579	575	+0 88
170	Olipar	171 30	177	171 10	-0 12
865	Oréal	900	898	891	-1 00
400	Paribas	423	423	419 70	-0 78
210	Pechiney Int.	207 70	208	206	-0 82
370	Pechiney (CIP)	379	378	377 50	-0 40
1670	Pernod Ricard	1568	1573	1572	+0 26
735	Peugeot	793	790	785	-1 01
325	Pinault	364 70	365	368	+0 90
720	Plastic-Omn.	858	855	846	-1 40
555	Poliet	621	620	613	-1 29
720	Primagaz	725	725	715	-1 38
810	Printemps	839	820	817	-2 62
3380	Promodès	3800	3800	3792	-0 21
590	Radiotechn.	810	812	810	..
5500	Redoute (La)	5670	5850	5670	..
174	Remy Cointreau	184	183	182 60	-0 76
610	R. Poulenc CIP	644	646	647	+0 47
370	Robert Financ.	341	350	343	+0 59
68	Rochette(La)	69	69	69	....
2180	Roussel Uclaf	2135	2130	2140	+0 23
3150	R. Impérial Ly *	3320	3300	3270	-1 51
182	Sade (Ny)	181 10	181 80	183	+1 05
1800	Sagem	2085	2085	2065	-0 96
570	Saint Gobain	584	585	585	+0 17
1260	Saint Louis	1264	1267	1275	+0 87
1460	Salomon Ly.	1525	1510	1510	-0 98
345	Salvepar (Ny)	331	331	331	....
1620	S A T	1500	1433	1432	-4 53
230	Saul. Chât.	244 90	241	244 80	-0 04
1110	Saupiquet (Ns)	1150	1150	1135	-1 30
715	Schneider	776	778	775	-0 13
18	SCOA	18 95	18 90	19	+0 26
375	Scor s.a.	405	407	412	+1 73
2110	S.E.B.	2225	2230	2224	-0 04
445	Sefimeg	450 10	450	455	+1 09
125	Sélectibanque	127 20	127 90	128 90	+1 34
225	Sextant A.	242 90	235 10	236 10	-3 21
820	S F I M	800	791	791	-1 13
240	S.G.E.	246 40	241 10	242 60	-1 54
445	Simco	447 90	439 10	442	-1 32
765	St. Rossignol	692	692	703	+1 59
500	Sligos	500	497	499 70	-0 06

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
540	Société Géné.	555	554	546	-1 62
66	Sodexco(S)	65 50	....	....	
146	Sodero(Ns)	135	134	134	-0 74
1040	Sodexho	1050	1042	1045	-0 48
80	Sogenal(Ny)	81 55	80 10	80 55	-1 23
420	Sogerap	436 20	435 10	436	-0 05
1410	Sommer-Allib.	1569	1570	1571	+0 13
430	SOPHIA	405	410	410	+1 23
1700	Source Perrier	1700	1701	1700	....
810	Sovac	834	835	835	+0 12
340	SPEP	386	380	379 50	-1 68
340	Spie-Batignol.	371	361	361 50	-2 56
810	Strafor Facom	879	880	871	-0 91
335	Suez	344	342	341 60	-0 70
1280	Synthelabo	1165	1170	1163	-0 17
166	Thomson CSF	162 90	162	162 10	-0 49
250	Total	248 20	248	248	-0 08
153	- (certif)	184 40	185 10	183 70	-0 38
215	Trafilux Fin.	211	210	208 10	-1 37
530	U.A.P.	568	565	550	-3 17
310	U F B Locab.	349	345	343 10	-1 69
750	U I C	748	740	740	-1 07
465	U I F	453	453	454	+0 22
790	U I S	790	800	849	+7 47
520	Unibail	522	529	522	..
730	Valéo	745	741	740	-0 67
270	Vallourec	257 40	256	257	-0 16
300	Via Banque	308	308	301	-2 27
320	Worms et Cie	345	349	341	-1 16
1250	Zodiac	1235	1235	1231	-0 32
1120	Elf Gabon	1085	1085	1085	..
106	Amax	109	110	110 20	+1 10
131	Amer. Barrick	134 50	133 10	133 60	-0 67
129	Amer. Express	120	119 30	118	-1 67
245	A.T.T.	229	230 20	230 50	+0 66
185	Anglo Amer.C.	193 80	193 30	191 80	-1 03
310	Amgold	315	315	322	+2 22
250	Banco Santander	260	262	250	-3 85
850	B.A.S.F.	808	805	815	+0 87
980	Bayer	964	973	973	+0 93
47	Blyvoor Plc	53	53	53 90	+1 70
38	Buffelsfont.	37 40	38 60	38 50	-2 41
147	Chase Manh.	158	153	152 70	-3 36
2680	Daimler Benz	2670	2653	2658	-0 45
141	De Beers	147 10	147	147	-0 07
2470	Deutsche Bank	2425	2419	2406	-0 78
1200	Dresdner Bank	1173	1168	1161	-1 02
58	Driefontein	62 90	63	62 70	-0 32
280	Du Pont-Nem.	287 30	283 30	282 90	-1 53
220	Eastman Kodak	220	217 50	217 50	-1 14
14	East Rand	14	14	13 85	-1 07
33	Echo Bay	33 70	34 40	33 80	+0 30
240	Electrolux	250	251 50	251 50	+0 60
117	Ericsson	134 10	134	134	-0 07
325	Exxon Corp.	322	322 10	322 20	+0 06
240	Ford Motor	230	235 10	236 50	+2 83
45	Freegold	48	47 90	47	-2 08
17 50	Gencor	19 95	20 40	20 40	+2 26
435	Gén. Elect.	414 60	411	410 20	-1 06

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
235	Gén. Motors	210	210 10	212	+0 95
330	Gén. Belgique	351 50	350	355 10	+1 02
45	Gd. Métropol.	49 50	49 65	49 95	+0 91
57	Guinness	60 15	60	60	-0 25
24	Hanson PLC	23 30	23 50	23 30	....
27	Harmony Gold	27 50	26 70	26 50	-3 64
440	Hewlett Packard	412	399 20	400 30	-2 84
35	Hitachi	34 85	34 90	34 60	-0 72
900	Hoechst	836	864	859	+2 75
65	Homestake	70	67 60	68 20	-2 57
138	I.C.I.	133 20	133 10	132 50	-0 53
505	I.B.M.	495	490 50	488 80	-1 25
365	I.T.T.	353 60	351	353	-0 17
168	Ito Yokado	180 60	183 10	182 60	+1 11
59	Matsushita	57 90	58	58 30	+1 39
3 55	Maxwell	3 55			....
230	Mc Donald's	235	234 50	235 50	+0 21
805	Merck	782	780	779	-0 38
535	Minnesota M.	511	507	507	-0 78
44	Mitsubishi	43 50	44 30	44 30	+1 84
350	Mobil corp.	339			....
310	Morgan J.P.	304	299	297	-2 30
35220	Nestlé	36730	37000	36910	+0 49
131	Norsk Hydro	145	145 80	146 30	+0 90
99	OFSL	106 10	105 80	106	-0 09
1750	Petrofina	1842	1847	1842	...
420	Philip Morris	423	415 50	414 70	-1 96
109	Philips	116	115 50	116 50	-0 43
57	Placer Dome	56 35	56 65	57	+1 15
585	Procter Gamble	564	557	558	-1 06
198	Quilmès	210	214 80	215 20	+2 48
23	Randfontein	25 90	25 50	25 50	-1 54
295	Rhone Poul. Rorer	293 60	294 40	294 40	+0 27
450	Royal Dutch	447 30	449 40	448 40	+0 25
59	R T Z	62 60	62 30	62 10	-0 80
1 60	Saat & Saatchi	2 18	2 15	2 11	-3 21
32	St Helena	33 50	33 45	33 20	-0 90
335	Schlumberger	337 60	338 30	338 50	+0 27
47	Shell transp.	49 80	49 45	49 35	-0 90
2340	Siemens	2301	2310	2285	-0 70
400	Siemens Nixdorf	399	400	405	+1 50
180	Sony	182 10	181 20	180 80	-0 71
59	Sumitomo Bank	62 60	61 10	62 90	+0 48
174	T.D.K.	180 80	181	181	+0 11
56	Telefonica	59 50	59 50	59 95	+0 76
27	Toshiba	27 20	27 50	27 10	-0 37
575	Unilever	558	555	556	-0 36
306	Unit.Techn.	282 50	283 40	285	+0 88
295	Vaal Reefs	296	295 50	290 50	-1 86
1290	Volkswagen	1350	1350	1328	-1 63
405	Volvo	407	402	402	-1 23
154	West. Deep.	161	164 80	162 10	+0 68
420	Xerox Corp.	379	380 20	380 20	+0 32
109	Yamanouchi	110	110	111 20	+1 09
4 48	Zambia Cop.	4 18	4 17	4 13	-1 20

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 8,8%77	123 90	7 40
Emp.Etat 9,8%78	101	8 35
10,80% 78/94	101 05	7 61
Emp.Etat 13,4%83	105 57	5 49
Emp.Etat 12,2% 84	100 64	7 46
10,26% mars 86	104 20	1 91
OAT 10% 5/2000	108 47	9 78
OAT 9,9% 12/1997	105	4 27
OAT 9,8% 1/1996	102 85	2 94
PTT 11,2% 85	105 10	4 84
CFF 10,30% 86	102 30	3 03
CFF 10,25% nov 90	107 26	1 82
CNA 10 % 1979	100 70	2 21
CNB Bques 5000F	98 50	3 41
CNB Paribas 5000F	97 95	3 41
CNB Suez 5000F	97 95	3 41
CNE 11,5% 85	100 91	9 92
CNI 1/82 5000F	98 50	3 41
CNT 9 % 86	99 80	0 93
CRH 10,50% déc.85	107 16	3 77
CHARB FCE 3% 100	141 20	....
CNCA	1005	....
Cents	....	....
Alcatel 6 % janv. 89	636	....
Ly. Eaux cv 6,5%	790	....
Thoms. cv 9,2% 86	880	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (ste fin.)	856	858
Applications Hydr.	1532	....
Arbel	540	530
Bains C.Monaco	1051	1070
B.Hypoth.Europ.	382	....
B.N.P. Intercont.	410	410
Beghin-Say (C I)	480	489
Bénédictine	2527	....
Bidermann Internat.	469	....
Blanzy Ouest	3010	....
B T P	65	64
Cambodge	890	880
Carbone Lorraine	553	557
Case Poclain	8 50	8 25
C.E.G.F (Frigor.)	713	....
Centenaire Blanzy	380	382
Cerabati	68	....
Champex Ny	80	....
CIC (CIP)	231	231

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.I.M.	1400	1400
C.I.T.R.A.M. (B)	2252	....
Cogil	343 50	343 50
Complos	604	....
Cie Industrielle	8500	....
Cpt Lyon Alemand	360	365
Concorde	720	722
Conso. Midi Prov.	26	25
Crédit Gén.Ind.	135	131
Cr Universel (Cie)	360	....
Darblay	700	690
Degremont	2090	2100
Delmas Vieljeux	2960	2960
Didot Bottin	816	810
Eaux Bassin Vichy	2900	2970
Eaux Vittel	850	....
Ecia	385 90	386 50
Ent.Mag. Paris	4200	....
Erax (ex Esernit)	2100	2160
Finalens	300 10	300 10
F.I.P.P.	97	....
F.N.A.C.	2050	2020
Foncière (Cie)	510	511
Fonc.Lyonnaise	675	675
Foncina	400	....
Fougerolle	910	924
France I.A.R.D.	700	....
France SA (Ly)	2085	2090
From. Paul-Renard	1744	....
Gaumont	572	550
Gazelim	346	346
Gévelot	492	....
G.F.C.	340 80	341
Groupe Victoire	1150	1135
G.T.I (Transport)	249 80	250
Immobail	366	369
Immobanque	712	690
Im.Marseillaise	5270	5050
Immofice	435	444 80
Invest.(Ste Cle.)	3250	....
Lambert Frères	319	....
Lille Bonnières	1111	1130
Locafinancière	518	....
Louis Vuitton	700	685
Louvre	3130	3130
Lucia	980	....
Machines Bull	32 50	32 20
Mag.Uniprix	161 10	....
Magnant	675	675
Métal Déployé	485	470
Mors	73 10	74
Navigation (Nle)	161	169
Optorg	327	311
Ordel (CI)	480	479
Origny-Desvroise	789	789
Palais Nouveauté	1250	....
Paluel Marmont	630	630
Parfinance	165	165

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Paris France	190	195 10
Paris Orléans	216	215 60
Parthena Invest	314	301
Pathé Cinéma	1112	....
Piper Heidsieck	1231	....
Porcher	480	480
Promodès (CI)	2020	....
Publicis	780	....
Rochefortaise	105 10	105 50
Rosario	165	169
Rougier	246	....
S.A.C.E.R.	421	425
S.A.F.A.A.	207 10	....
S.A.F.I.C Alcan	205	302
Saga	380	381
Saint Dominique (F.)	110	109 80
Salins du Midi	618	620
Savoisienne M.	182	....
S.C.A.C.	702	....
Senelle	431	430
S.Eaud.Part. (M)	139 90	....
Silic	610	610
Siovim	182	189 10
S.I.P.H.	180	....
S.M.C.I.	100	....
Sofal	700	....
Soffo	358 40	352
Soficel	1155	1180
Sofisam (ex Satam)	78	80
Sofragi	2490	....
Soudure Autogène	912	912
Sovabail	440	....
Stemi	476	....
Taittinger	3050	2960
Tanon-Acquitaine	300	....
Tour Eiffel	217	....
Ufiner	1160	1140
Vicat	445 20	467
Vinipres	1440	1510
Virax	114 10	109 50
Maroc Sté Brasserie	186	....

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	708	....
Akzo Nv Sico	475	476
Alcan Aluminium	107 40	110
American Brands	289	....
Arbed	620	....
Asturienne Mines	90 10	....
Banco Popular Espa.	591	606
B.Reglements Int.	17500	17250
Can.Pacifique	76 50	....
Chrysler Corp.	100	....
C I R	8	...
Commerzbank	890	....
Dow Chemical	327	325
Fiat	21 60	21 40
GBL (Brux Lamb.)	520	526
Gevaert	1038	1038
Glaxo Holdings Ltd	75	74 90
Goodyear Tire	410	357
Grace and Co (WR)	190	....
Honeywell Inc.	405 20	....
Johannesburg	88 60	87 70
Koninklijke Pakhoed	130 50	....
Kubota	22	20 90
Midland Bank	38 15	38 10
Noranda Mines	79	79
Olivetti priv.	8 90	....
Pfizer Inc.	380	377 60
Ricoh	21	21
Robeco	288 30	289 90
Rodamco NV	141	139 60
Rolinco	284 20	286
Saipem	5 95	..
Sema Group	23 50	22 40
SKF Aktiebolaget	104 10	105 50
Tenneco Inc.	242	...
Thorn Electrical	84	....
Toray Ind.	23 10	....
West Rand Cons.	7	7

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	285	....
Calciphos	91	....
C G H Cogedor	11	....
Coparex	615	615
Drouot Assurances	339	....
Electro-Banque	316	....
Europ. Accum.	79	....
Europ Soulres Ind.	19 60	...
Gachot S.A.	65	65
Guy Degrenne	470	420
Lectores du Monde	190	....
Nicolas	1200	....
Particip. Percier	350	....
Quadram	22	....
Rorento N.V.	218	217 90
St-Gobain-Emballage	1844	....
S.E.P.R.	1200	....
S.M.T. Goupil	2 27	....
S.P.R. act. B	278	....
Waterman	980	....

Cote des Changes

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 19/5	COURS DES BILLETS achat	vente
Etats Unis (1 usd)	5 364	5 353	5 1	5 6
Ecu	6 898	6 904	....	....
Allemagne (100 dm)	335 770	336 140	325	345
Belgique (100 F)	16 314	16 332	15 8	16 8
Pays-Bas (100 fl)	298 270	298 490	288	308
Italie (1000 lires)	4 460	4 467	4 2	4 7
Danemark (100 krd)	87	87 070	83	91
Gde.Bretagne (1 L)	9 851	9 850	9 4	10 2
Grèce (100 drachmes)	2 828	2 828	2 5	3 2
Suisse (100 f)	364 400	366 410	351	371
Suède (100 krs)	93 210	93 370	89	97
Norvège (100 k)	86 080	86 170	82	90
Autriche (100 sch)	47 708	....	46 5	49 5
Espagne (100 pes)	5 374	5 375	5 1	5 6
Portugal (100 esc)	4 043	4 046	3 6	4 4
Canada (1 $ can)	4 486	....	4 3	4 7
Japon (100 yens)	4 153	....	4	4 2

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 19/5
Or fin (kilo en barre)	58750	58750
Or fin (en lingot)	59600	58850
Napoléon (20f)	332	332
Pièce Fr (10 f)	388	.....
Pièce Suisse (20 f)	332	331
Pièce Latine (20 f)	335	332
Souverain	429	437
Pièce 20 dollars	1910	1995
Pièce 10 dollars	942 50	960
Pièce 5 dollars	696	.....
Pièce 50 pesos	2200	2160
Pièce 10 florins	344	342

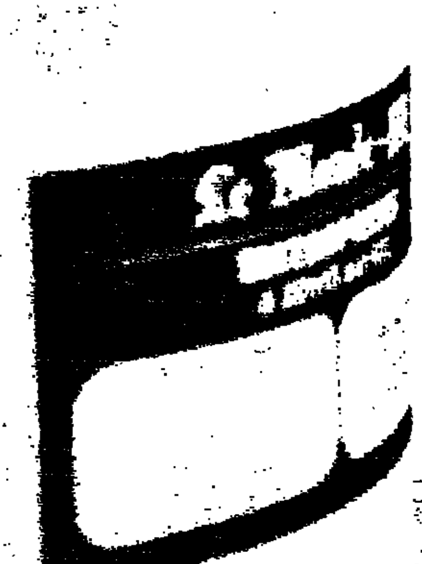
SICAV (sélection) 18/5

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actilion	209 44	203 83
Agepargne	838 76	802 64
Améri-gan	7180 22	6904 06
Amplia	265136 40	265136 40•
Amplitude	852 41	833 41
Arbitrages Court.T.	7181 61	7181 61
Associc	1090 35	1090 35
Atout Futur	432 03	421 49
Aurecic	1171 49	1137 37
Avenir Alizes	1730 11	1696 19
Axa Capital	171 59	164 20
Axa Court Terme	7898 10	7898 10
Axa Cro.Ex.Dr.Inve.	982 62	940 31
Axa Europe	133 72	127 96
Axa Investissem.	117 40	112 34
Axa NPI	127 16	121 68
Axa Ob.Fr.Exmars	141 72	135 62
Axa Prem.Ex.Agepra.	110 79	110 46
Axa Sél.Ex.Dr.Sele.	151 92	145 38
Axa Valeurs PER	127 30	121 82
Cadence 1	1045 67	1025 17
Cadence 2	1035 26	1014 98
Cadence 3	1047 20	1026 67
Capimonétaire	6272 01	6265 74
Capioblig	6397 40	6271 96
Captacic	1310 51	1291 14
Cosmis	1319 21	1287 03
Compavalor	3494 72	3489 49
Convertimmo	363 08	355 96
Credixer	468 77	455 12
Credit Mutuel Capital	1277 95	1252 89
Cred.Mut.Ep.Cour.T.	668 52	668 52
Cred.Mut.Ep.long.T.	199 41	194 07
Créd.Mut.Ep.Monde	1195 28	1163 29
Diese	1367 87	1334 51
Drouot France	901 27	862 46
Drouot Sécurité	233 56	223 50
Ecocic	1098 29	1066 30
Ecupar	128 80	123 25
Ecureuil Capitalisation	2569 82	2544 38
Ecureuil Géovaleurs	2362 18	2293 38
Ecureuil Invest	464 22	450 70
Ecureuil Monepremiere	66715 23	66715 23
Ecureuil Monétaire	39255 89	39255 89
Ecureuil Trésorerie	2422 03	2422 03
Ecureuil Trimestr.	2003 45	1983 61
Elicash	2 780165	2 780165•
Energia	267 19	255 07
Eparcic	3583 06	3583 06
Eparcourt-Sicav	4304 51	4293 78
Epargne Associat.	25184 01	24897 26
Epargne Capital	10709 72	10603 68
Epargne Croissance	1779 05	1731 44
Epargne Industrie	100 08	97 35•
Epargne J.	69259 12	69259 12
Epargne Obligat.	193 62	188 44
Epargne Premiere	14408 30	14301 04
Epargne Quatre	1103 94	1074 39
Epargne-Unie	1311 91	1279 91
Epargne Valeurs	443 20	431 34
Eoli Cash capi.	8313 75	8313 75•
Eufinvest capi.	682 15	682 28•
Eurocic Leaders	1162 14	1128 29
Eurodyn	1264 36	1233 54
Euro Gan	6628 22	6373 29
Europe Nouvelle	574 79	548 73
Fonsicav	14340 86	14340 86
France-gan	10329 76	9932 46
France Garantie	258 64	258 12
France Index Sicav	118 96	116 48
France Obligations	468 50	461 88

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic	504 07	489 39
Francic Pierre	109 71	106 51
Francic-Regions	1257 01	1220 40
Fructi-Associations	35 14	35 14
Fructi-Capi	41 82	41 20
Fructidor	235 76	232 28
Fructifrance action C.	959 38	935 98
Fructifrance action D.	937 59	914 72
Gestilion	14768 15	14694 68
Gest.Associations	173 07	169 26
Horizon	1269 34	1232 37
HLM Monétaire	13858 51	13858 51
Indust.Fse.Court.T	1462 76	1462 76•
Interoper	102870 37	99874 15
Immoblig	13815 15	13544 26
Interselection Fce	558 61	547 68
Japacic	162 01	157 29
Jeunepargne	286 81	282 57
Lasitude	2245 13	2241 77
Laura C.T.	12501 85	12501 85
Laura L.T.	6741 70	6545 34
Lion Association	11275 76	11275 76
Lion Institution	29550 42	29476 73
Lionplus	975 91	956 77
Lion Trésor	2111 11	2090 21
Lion 20 000	26144 57	26144 57
Livret Bourse Inv.	584 78	567 75
Livret Portefeuil.	723 22	702 16
Méditerranée	184 56	176 61
Mensuel CIC	10163 32	10062 69
Moneden	67675 86	67675 86
Mone.J	72315 41	72315 41•
Monévalor	81643 42	81643 42
Mutualisé dépôts	13419 05	13392 27
Mutuelle Unie Sel.	140 97	134 90
Natio Court Terme	282789 00	282789
Natio-Epargne	17637 84	17463 21
Natio-Ep. Ret.	132 25	128 71
Natio Eparg.Trésor	7775 18	7759 66
Natio-Inter	1163 26	1132 13
Natio-Inter.	1400 43	1362 95
Natio-Monétaire	25212 49	25212 49
Natio-Patrimoine	1389 38	1352 19
Natio-Placements	63963 17	63963 17
Natio-Revenu	1024 19	1014 05
Natio Sécurité	12017 76	12017 76
Natio-Valeurs	909 78	885 43
Nippon-Gan	5086 79	4893 07
Nord Sud Develop.	1586 48	1583 31
Obli-Associations	152 97	151 46
Oblicic-Mondial	2616 72	2578 05
Oblicic-Régions	1092 39	1076 25
Oblilior	2845 50	2776 10
Oblig. tres caté.	177 02	174 40
Oblilion	1344 37	1331 06
Oblisécurité Sicav	12843 22	12843 22
Oracion	988 58	964 47
Orvalor	6714 22	6582 57
Paribas Capitalisation	1501 75	1479 56
Paribas Opportunités	131 51	129 15
Paribas Patrimoine	590 28	565 22
Patrimoine Retraite	222 25	217 89
Parvalor	636 21	623 74
Placement A.	1512 21	1482 56
Placement J.	7199 48	7186 09
Placement M.	66659 02	66526 97
Placement Nord	1018 38	998 39
Pléiade	136 51	132 86
Poste Croissance	21691 39	21669 72
Poste Gestion	65473 81	65473 81
Première Oblig.	10554 52	10543 98

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Prévoy. Ecureuil	109 92	108 83
Priv'Associations	29332 91	29332 91
Proficias	1013 22	988 51
Quartz	138 41	135 03
Réalvalor	630 73	614 44
Rentacic	160 65	158 28
Revenus Trimestr.	5283 44	5231 13
Revenu-Vert	1136 92	1120 12
St Honoré Bio-Alim.	1014 03	988 05
St Honoré Bons du Tr.	11184 19	11128 55
St Honoré Global	230 57	220 11
St Honoré Invest.	796 78	760 65
St Honoré Pacifique	579 48	553 20
St Honoré PME	544 35	519 67
St Honoré Real	14903 31	14843 93
Sécuricic	1736 40	1736 40
Sécuri-Gan	12759 53	12509 34
Sécuritaux	1386 61	1386 61
Sicasdex	710 96	700 45
Sicav Associations	1837 94	1837 94
SFI-CNP Assur.	662 74	643 44
S G Fr. opportunités	1232 95	1208 77
Sicav 5.000	457 31	445 07
S.I. Est	1394 74	1334 68
Slivafrance	737 06	717 33
Slivam	406 24	395 37
Slivarente	224 42	220 02
Slivinter	442 32	430 48
S.N.I.	1162 50	1128 64
Sogefrance	1156 41	1133 74
Sogépargne	315 50	309 31
Sogevar	1090 20	1068 82
Soginter	1317 33	1291 50
Soleil Investissements	588 08	565 46
Solstice	2201 93	2196 44
State Street Act. Eur.	10622 38	10263 17
State Street Act. Fce	11647 98	11308 72
St. Str. Act.Japon	10845 72	10478 96
State Street Emer. Mts	13155 23	12522 77•
Stratégie Actions	832 16	800 15
Stratégie Rendement	1403 07	1358 91
Technocic	1133 28	1100 27
Techno-Gan	5802 46	5579 28
Thesora	662 82	656 26
Trésor Plus	1282 60	1269 90
Trésor Trimestriel	1025 27	1015 12
Trésoricic	129188 26	129188 26
Trilion	5205 41	5138 61
UAP Investissements	448 72	432 50
UAP Actions France	625 03	602 44
UAP Act. Select.	640 48	617 33
UAP Aedificandi	549 02	529 18
UAP Alizé	198 06	190 89
UAP Alto Sicav	155 72	150 09
UAP Moyen Terme	139 23	134 20
UAP Premiere Cat.	10722 90	10335 33
Uni-Associations	122 71	122 71•
Uni-Foncier	1243 98	1213 64
Unifrance	617 08	602 03
Uni-Garantie	1291 37	1266 02
Uni Régions	1439 90	1404 78
Univar	235 50	235 50•
Univers Actions	1304 61	1272 69
Univers Obligations	1804 30	1780 29
Valorg	2044 28	2042 24
Valrea	53049 48	53022 98

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - ■ : marché continu



LETTRES

Yves Florenne est mort

Un beau serviteur de l'écrit

Notre ami Yves Florenne vient de nous quitter, avec la discrétion, l'élégance, la répugnance à déranger les autres qui étaient sa marque. Un infarctus l'a emporté, à soixante-treize ans, quelques jours après une intervention chirurgicale apparemment bien réussie.

Conformément à sa volonté, ses obsèques se sont déroulées samedi 16 mai, en présence de sa seule famille, dans le village si joliment nommé de Bourg-Fidèle, au milieu de cette forêt ardennaise dont venaient ses ancêtres et à laquelle il vouait une passion quasi mystique.

Il avait fait des études brillantes couronnées notamment par le premier prix de français au concours général. Dès l'âge de dix-sept ans, il montait dans un décor de Wakevitch la première des nombreuses pièces qu'il nous a laissées. *Le Sang de la terre* fut joué clandestinement sous l'occupation. *Le Cavalier d'or* obtint en 1958, avec l'appui de Camus et de Dullin, le Grand Prix de la première pièce. De même son premier roman, *le Hameau de la solitude*, avait-il été couronné, à ce titre, par l'Académie française.

Mais cet homme d'écriture, poète à ses heures, adorant la musique – il fut l'un des premiers découvreurs du festival d'Aix-en-Provence – était davantage encore un infatigable lecteur. On lui doit, entre autres travaux critiques, l'édition complète, pour le centenaire, de l'œuvre de Baudelaire, ainsi que des adaptations dont la liste, qui va d'Euripide à Musset en passant par Diderot, atteste son éclectisme et la diversité de sa culture : l'édition in-octavo de sa *Tragédie de Roméo et Juliette*, avec des lithographies originales de Léonor Fini, est un joyau pour les bibliophiles.

Un tel esprit ne pouvait pas ne pas être tenté par le journalisme, à une époque où celui-ci demeurait encore, pour l'essentiel, le royaume de l'écrit. Après avoir collaboré à *l'Intransigeant* et au *Petit Parisien*, il entre au prestigieux *Mercure de France*. Au lendemain de la Libération, il est amené par l'amitié de René Dumesnil, d'André Chênebenoit, de Robert Kemp, à collaborer à diverses rubriques culturelles du *Monde*. Plus tard lui sera confiée, pour de longues années, sous le titre « Revue des revues » un feuilleton, dans lequel il allait tirer chaque mois la substantifique moelle des innombrables revues publiées en terre de France.

Florenne avouait comme violon d'Ingres la cuisine. On reconnaît là en général un sage. Ce qu'à bien des égards il était et se voulait être. Mais il y avait en même temps chez lui de l'orgueil, et en tout cas beaucoup de hauteur et d'exigence. On l'a vu avec son engagement, dès le début, dans la Résistance. Résistance qui pour lui remontait très loin dans le temps – il n'avait jamais vraiment pardonné aux Romains d'avoir annexé la Gaule – et se prolongeait dans le présent, l'américanisation en cours du Vieux Continent ne lui disant manifestement rien qui vaille.

On a deviné que ce beau serviteur de l'écrit était un travailleur aussi exigeant – pour lui – qu'infatigable. Il confiait encore chaque mois au *Monde diplomatique*, jusqu'à la veille de sa mort, une critique de livres. Il venait d'achever un dernier ouvrage, inspiré en grande partie par ce mythe de Dom Juan qui l'a poursuivi toute sa vie. Il était chevalier de la Légion d'honneur et des Arts et des Lettres et médaillé de la Résistance.

Tous ceux qui l'ont connu au *Monde* garderont le souvenir d'un confrère qui ne se mettait jamais en avant, ne faisait pas étalage de sa vaste culture, et ne perdait pas son temps en longs bavardages, mais qui, capable d'écouter, allait très vite à l'essentiel, avec à l'occasion cette pointe d'humour sans laquelle il manque toujours quelque chose à l'intelligence. Que les siens sachent la part que nous prenons à leur peine.

ANDRÉ FONTAINE

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5783

1 2 3 4 5 6 7 8 9

I II III IV V VI VII VIII IX X XI

HORIZONTALEMENT

I. Une qui aime peut-être les chinoiseries. – II. File droit. D'un auxiliaire. – III. Partie du pied. A un trou dans le ventre. – IV. Assignent des limites au culot. – V. En France. Que ne ferait-elle pas pour l'amour de Dieu ! – VI. Supports. Ce qu'est un Etre qui, pour certains, est éternel. – VII. Commune mesure. Se redressait d'un coup de lance. – VIII. Manque de bras. Adverbe. – IX. Change de décor. – X. Ne se sent pas attirée par les fleurs artificielles. – XI. Capables d'entamer un duo. Plus visibles.

VERTICALEMENT

1. Candide avait un net penchant pour lui. – 2. De l'argent. Restes. Peut blesser. – 3. Enveloppe gommée. Pas différents. – 4. Pénètre la colle la plus forte. Usées, elles peuvent être régénérées. – 5. Symbole. Bas de l'échelle. Tout ce qu'il touche est généralement très abîmé. – 6. Vaut de l'or. Superflu souvent vital. Voyait rouge. – 7. Permission de détente. Dissipent. – 8. Se promettait monts et merveilles. Partie de partie. – 9. D'un auxiliaire. Grandes et petites, chez Lucullus.

Solution du problème n° 5782

Horizontalement

I. Mannequin. – II. Aveux. – III. Nec. Céans. – IV. Ure. Et. – V. Ces. Larme. – VI. Ussellois. – VII. Ite. – VIII. Entonnoir. – IX. Sentes. – X. Ij. Net. St. – XI. Accessits.

Verticalement

1. Manucure. Ia (Ai). – 2. Avérés. N.S.J.C. – 3. Nécessité. – 4. Nu. Etonné. – 5. Excellentes. – 6. Etal. Nets. – 7. U.S.A.R.O. Os. – 8. Midi. St. – 9. Nasses. Rats.

GUY BROUTY

EN BREF

□ **Une conférence-débat sur le thème « Etats, nations, minorités ».** – Une conférence-débat aura lieu, le mardi 19 mai à 18 heures aux AGF (39, rue Saint-Marc, à Paris-2e), sur le thème « Etats, nations, minorités », avec Philippe Moreau-Defarges, de l'Institut français des relations internationales.

▶ **Renseignements : Alerte aux réalités internationales, 45-23-23-63 ou 42-46-65-36.**

□ **« Quel accompagnement pour l'enfant qui va mourir ? »** par le professeur Jean-Michel Zucker, chef du service de pédiatrie oncologique à l'Institut Curie. Tel est le thème de la conférence-débat organisée le 25 mai à 20 h 30 au Centre Chaillot-Galliéra (28, avenue George-V. 75008 Paris. Entrée libre), par l'Association Jusqu'à la mort, accompagner la vie de Paris-Ile-de-France.

▶ **Association Jusqu'à la mort, accompagner la vie, 36, rue de Prony, 7517 Paris. Tél. : 47-63-81-20.**

CARNET DU Monde

Naissances

– **Jean-Philippe**
et
Martine BALDASSARI,
née Queffelou,

sont heureux d'annoncer la naissance de

Aude, Amélie, Marie-Renée,

le 15 mai 1992.

Toutes nos félicitations aux familles Le Coty, Queffelou, Baldassari, Irinitz, Phéline.

– **Caroline LOPEZ-SERRAF**
et
Hugues SERRAF

sont heureux d'annoncer la naissance de

Lola,

le 15 mai 1992.

12, rue des Bluets,
75011 Paris.

Décès

– Lamotte-Beuvron (Loir-et-Cher).

Sa famille et ses amis,
font part du décès de

M. Jean BODIN,

survenu le 15 mai 1992, dans sa soixante-quatorzième année.

– Nous avons appris le décès du

général Raoul BREDÈCHE,

dont les obsèques devaient être célébrées mardi 19 mai 1992, à 16 heures, en l'église Toussain de Rennes (Ille-et-Vilaine).

[Né le 18 octobre 1926 à Boynes (Loiret) et engagé volontaire à la fin de la seconde guerre mondiale, Raoul Bredèche sert dans l'artillerie parachutiste coloniale en Extrême-Orient, puis à Madagascar, avant d'être affecté en Afrique du Nord. En 1971, il commande le 1er régiment d'artillerie de marine. Promu général en 1976, il sert dans divers postes d'état-major et, en 1977-1978, il commande les forces françaises au Tchad. En 1980, il est à la tête de la 9e division d'infanterie de marine. En juin 1982, il est nommé chef de la mission militaire française auprès du commandement suprême des forces alliées en Europe. Le général de corps d'armée (cadre de réserve) Bredèche était commandeur de la Légion d'honneur.]

– M. et Mme Michel Cabane,
Jérôme, Marylia et Noémie,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Gérard Cabane,
M. et Mme Bernard Cabane
et leurs enfants,
M. et Mme François Cabane
et leur fille,
M. et Mme Jean Cabane
et leurs enfants,
M. et Mme Robert Cabane
et leurs enfants,
Son frère, ses neveux, petits-neveux et petites-nièces,
Mme Madeleine Thénard,
Mme Claudine Rauzier
et ses enfants,
Mme Sylvette Thénard
et ses enfants,
Sa belle-sœur, ses nièces, petits-neveux et petites-nièces,
M. et Mme Pierre Torreilles,
M. et Mme Valodia Torreilles
et leur fille,
M. Dominique Torreilles et Mme Martine David,
Ainsi que tous ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Edmond CABANE,
ingénieur agronome,
expert phytosanitaire,

survenu en son domicile, le 12 mai 1992, dans sa quatre-vingt-troisième année.

Le défunt ayant fait don de son corps à la faculté de médecine, selon sa volonté, il n'y a pas eu d'obsèques.

33, rue Claude-Lorrain,
75016 Paris.

– **Violette CHATIRICHVILI,**
née BALTZER,

est décédée le 12 mai 1992, à l'âge de soixante-dix-sept ans, à Abano (Italie).

Elle nous quitte vingt ans après son mari,

Alexandre CHATIRICHVILI.

Une cérémonie aura lieu au temple d'Eckbolsheim (Bas-Rhin), le 22 mai, à 14 h 30.

5, rue du Hohberg,
Strasbourg.
Familles Chatirichvili et Baltzer.

– Les membres du laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative (CNRS, université Paris-X-Nanterre),
ont la tristesse de faire part du décès de leur collègue,

M. Michel DIEU,
chargé de recherche au CNRS,

survenu le 13 mai 1992.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Lucien ELKIND,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
médaille de la Résistance,

survenu le 17 mai 1992, à l'âge de soixante-dix-neuf ans, en son domicile, 31, avenue René-Coty, Paris-14e.

Les obsèques auront lieu le mercredi 20 mai. On se réunira à la porte principale du cimetière parisien de Bagneux, à 16 h 15.

De la part de
Mme Arlette Elkind,
M. et Mme Alain Fechet
et leur fille Valérie,
ses enfants et petite-fille.

Ni fleurs ni couronnes.

74, boulevard Pereire,
75017 Paris.

– Mme Guy Fialon,
son épouse,
M. et Mme Didier Fialon,
M. et Mme Thierry Fialon,
ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Guy FIALON,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,

survenu le 17 mai 1992.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Dominique, Paris-14e, le jeudi 21 mai, à 8 h 30.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse.

« Requiescat in Pace ».

– Les amis,
Les Petits Frères des pauvres,
ont le regret de faire part du retour à la maison du Père de

Georgette FISSABRE,

pieusement décédée dans sa quatre-vingt-neuvième année.

La levée du corps aura lieu le jeudi 21 mai 1992, à 13 h 45, à l'hôpital Avicennes, rue Romain-Rolland, Bobigny (Seine-Saint-Denis), suivie de la cérémonie religieuse en l'église de Tous-les-Saints de Bobigny, 1, avenue de l'Illustration, Bobigny, où l'on se réunira à 14 h 30.

Inhumation au cimetière de La Courneuve nouveau, dans la sépulture de famille.

Les Petits Frères des pauvres,
64, avenue Parmentier,
75011 Paris.

– Versailles. Saint-Marcellin.

« Il se fait tard, passons sur l'autre rive. »

Mme Philippe Grison,
son épouse,
Henri et Catherine Kérinec,
Jacques et Anne-Françoise Grison,
Jean-Baptiste et Katia Grison,
Antoine et Agnès Grison,
René et Marie-Aude Cessieux,
Salima Dahoun-Porcheze,
ses enfants,
Erwan, Grégoire et Caroline,
Amine, Yacine, Marie et Laura,
Juliette, Benjamin et Pauline,
Delphine, Maxime et Camille,
ses petits-enfants,
Les familles Grison et Thibaudier,
font part du décès de

Philippe GRISON,
contrôleur général de la marine (c.r.),

survenu à Versailles, le dimanche 17 mai 1992.

Les obsèques seront célébrées dans l'église de Saint-Marcellin, le vendredi 22 mai, à 14 h 30.

– Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Guy HÉNON,

survenu le 17 mai 1992, dans sa quatre-vingt-onzième année.

Le service religieux sera célébré le vendredi 22 mai, à 10 heures, au temple de l'Annonciation, 19, rue Cortambert, Paris-16e.

Le Châtelet,
3 *bis*, rue du Bel-Air,
92190 Meudon-Bellevue.

– Armelle et Henri Carlioz,
Jean, Antoine, Paul, Rémi,
Nicole Horeau,
Françoise et Philippe Reinert,
Catherine, Nicolas, Marianne,
Monique et Charles Babinet,
Thomas, Coralie et Clémence, Lise, Delphine,
Geneviève et Alain Mansion,
Anne, Luc, Pascale, Stéphane,
Marie et Gérard Guillet,
Sara, Sonia,
Pauline et Gérard Koller,
Camille, Hélène,
Louis-Marie Horeau et Brigitte Rossigneux,
Aude, Mathieu, Thomas, Elise,
Catherine et Alain Delamarche,
Jérôme, Adèle,
Claire et Antoine Garapon,
Marie, Pierre, Béatrice,
Etienne et Dawa Horeau,
Vincent Horeau,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petite-fille,
Mme Godeffroy Vatar
et ses enfants,
Mme Armelle Collasnon
et son fils,
Mme Henri Collasnon
et ses enfants,
Le docteur et Mme François Collasnon,
Le docteur et Mme Jean Horeau
et leurs enfants,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Mme Alain HOREAU,
née Anne-Marie Collasnon,

le dimanche 17 mai 1992, dans sa soixante-dix-huitième année.

Ses obsèques seront célébrées dans l'intimité familiale, à Saint-Molf (Loire-Atlantique), le 21 mai.

Une messe sera célébrée au couvent Saint-Jacques des dominicains, 20, rue des Tanneries, Paris-13e, le samedi 23 mai, à 16 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Madeleine Lafouge,
son épouse,
Thierry, Lydie et Patricia,
ses enfants,
Anna,
sa petite-fille,
Mme Marcelle Guillaume,
Mme Simone Lafouge,
ses sœurs,
ont la douleur de faire part du décès de

M. André LAFOUGE,
ingénieur général
des Ponts et chaussées en retraite,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
chevalier
de l'ordre du Mérite maritime,

survenu le 11 mai 1992.

La cérémonie religieuse a été célébrée en la chapelle de l'hôpital de Plaisir (Yvelines), suivie de l'inhumation au cimetière d'Auxey-Duresses (Côte-d'Or).

187, boulevard de la République,
92210 Saint-Cloud.

– André Urwand,
son ami,
Micheline Rouard,
sa marraine,
La RHIF,
Les Juristes gays,
ont la douleur de faire part du décès de

Vincent LEGRET,

survenu le 18 mai 1992, à l'âge de quarante-deux ans, des suites du sida.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 20 mai, à 8 h 30, en l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal, place de la Porte-de-Saint-Cloud, Paris-16e.

L'inhumation aura lieu à 11 heures, au cimetière de Trivaux, 10, avenue de Trivaux, à Meudon.

Il n'y aura pas de condoléances.

RHIF – BP 45,
92360 Meudon-la-Forêt Cedex.

– Mme Gérard Paquier
et ses enfants
ont le chagrin de faire part du décès de

M. Gérard PAQUIER,
sous-directeur
au ministère de l'intérieur,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 13 mai 1992, dans sa cinquantième année.

Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité.

105, rue Mademoiselle,
75015 Paris.

– Mme Juliette Sage,
son épouse,
Marianne et Yves Cartier,
Brigitte, Jean-Luc, Jean-Christophe,
ses enfants,
Alexandre et Manon,
ses petits-enfants,
Nicole et Guy Barré,
sa sœur et son beau-frère,
Et leurs enfants,
Toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Pierre SAGE,

survenu le 16 mai 1992.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu à Brignac-la-Plaine (Corrèze).

Une messe de souvenir sera célébrée le vendredi 22 mai, à 15 h 30, en l'église Saint-Symphorien, quartier Montreuil, Versailles.

Cet avis tient lieu de faire-part.

115, avenue de Paris,
78000 Versailles.

– Le Syndicat national autonome des médecins de santé publique,
L'Association française pour la santé scolaire et universitaire,
L'Association de formation médicale continue-PMI santé scolaire du Val-de-Marne,
font part du décès du

docteur Pierrette SZILAGYI,
médecin de santé scolaire
du Val-de-Marne,

survenu le 12 mai 1992, à l'âge de cinquante-neuf ans.

Elle a consacré son énergie remarquable durant toute sa vie active à la santé des enfants et des adolescents et à la promotion de la médecine scolaire.

– Mme Jean Unger,
son épouse,
M. et Mme Gérard Unger,
M. et Mme Philippe Granier,
ses enfants,
David, Frédéric, Deborah et Laurent,
ses petits-enfants,
Les familles Wajs, Weiss, Plessner, Unterman,
Les parents, alliés et amis,
ont la grande douleur de faire part du décès de

M. Nachman Jean UNGER,

survenu le 17 mai 1992.

L'inhumation aura lieu au cimetière parisien de Bagneux, le 20 mai, à 15 h 45.

On se retrouvera à l'entrée principale.

Ni fleurs ni couronnes.

On associera à sa mémoire le souvenir de tous les membres de sa famille morts en déportation.

49, boulevard Richard-Lenoir,
75011 Paris.

Anniversaires

– Il y a vingt-cinq ans, disparaissait

Cino del DUCA.

Tous ceux qui l'ont connu et aimé sont priés d'assister ou de s'unir d'intention à la messe qui sera célébrée à l'occasion de ce vingt-cinquième anniversaire, le mercredi 27 mai 1992, à 10 h 30, en l'église de la Madeleine, place de la Madeleine.

De la part de
Mme Simone Cino del Duca.

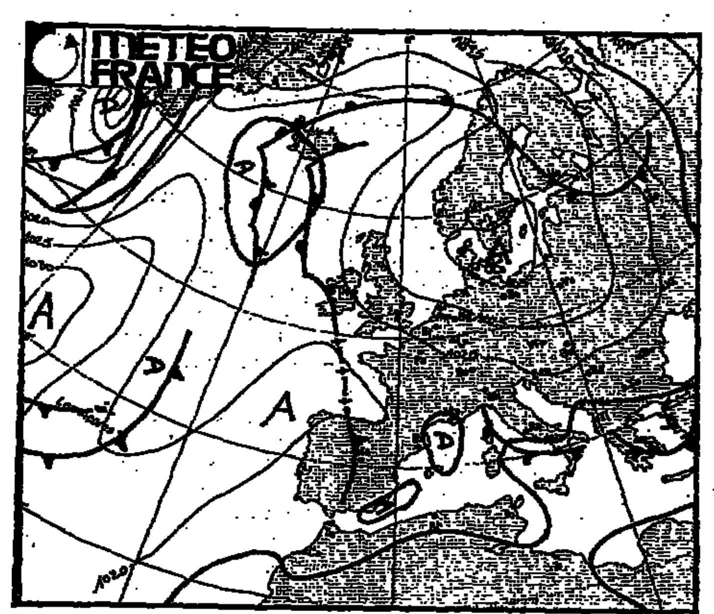
Priez pour lui.

Communications diverses

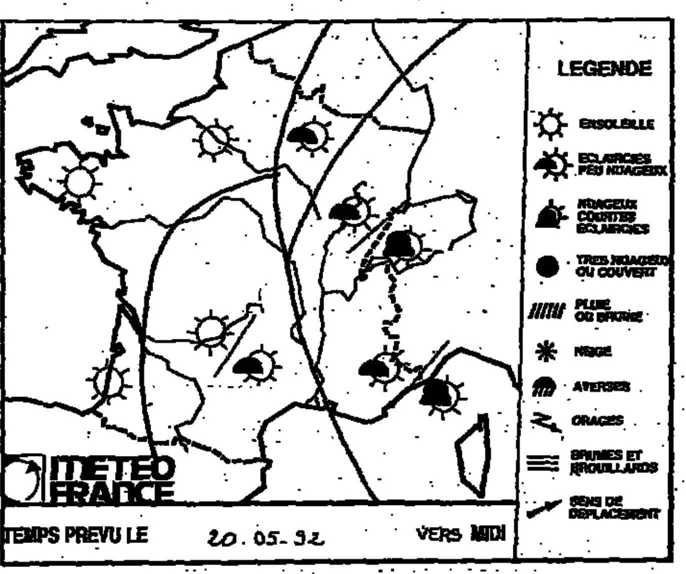
– « Ecrits intimes et histoire juive », avec Esther Benbassa, Catherine Nicault et Michelle Perrot, le jeudi 21 mai 1992, à 20 h 30, Alliance israélite universelle, 45, rue La Bruyère, Paris-9e (PAF).

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 19 MAI 1992 A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 20 MAI 1992



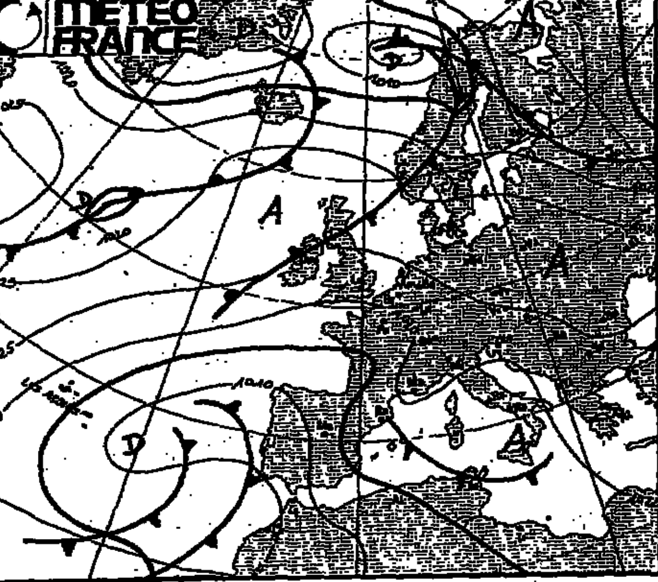
Soleil au nord, orageux au sud. – *Le ciel restera encore d'un bleu quasi* immaculé mercredi au nord de la Seine. *En revanche, les nuages envahiront les* autres régions de l'Hexagone.

Le matin, les nuages seront encore *peu nombreux sur le Sud-Ouest et le* Massif Central. Ce voile nuageux se densifiera au fil des heures en progressant vers le nord jusqu'à la vallée de la *Loire. Quelques ondées éparses* accompagnées de coups de tonnerre *se produiront le soir sur le relief.*

Plus à l'est, sur le Nord-Est, les Alpes et la Corse, les orages de la nuit auront essaimé leur cortège d'humidité. Le ciel restera nuageux du matin jusqu'au soir. *Des averses orageuses se* déclencheront *localement en montagne.*

Les températures minimales, très *homogènes sur toute la France, seront* comprises entre 12 degrés sur les côtes *de la Manche et 16 degrés sur le* pourtour méditerranéen.

Le *mercure dépassera l'après-midi la graduation des 25 degrés sur la* majeure partie du pays, exception faite des côtes de la Manche et du Sud-Est, où la température sera comprise entre 20 et 25 degrés aux moments les plus chauds de la journée.



PRÉVISIONS POUR LE 21 MAI 1992 A 0 HEURE TUC

TEMPÉRATURES *maxima - minima et temps observé* le 19-5-92

Valeurs extrêmes relevées entre le 18-5-1992 à 18 heures TUC et le 19-5-1992 à 6 heures TUC

FRANCE	max	min	temps
AJACCIO	25	14	C
BIARRITZ	26	15	P
BORDEAUX	32	16	N
BOURGES	27	11	D
BREST	25	10	D
CAEN	21	10	D
CHERBOURG	18	10	D
CLERMONT-FER.	27	9	D
DIJON	26	13	D
GRENOBLE	25	12	D
LILLE	23	12	D
LIMOGES	27	12	D
LYON	26	11	D
MARSEILLE	26	16	N
NANCY	23	8	D
NANTES	27	11	D
NICE	25	17	D
PARIS-MONTS.	25	13	D
PAU	29	14	D
PERPIGNAN	28	19	D
RENNES	28	11	D
ST-ETIENNE	26	9	D
STRASBOURG	24	10	D
TOULOUSE	31	16	N
TOURS	27	12	D
POINTE-A-PITRE	30	23	P

ÉTRANGER	max	min	temps
ALGER	26	13	D
AMSTERDAM	22	11	D
ATHÈNES	21	13	D
BANGKOK	37	29	D
BARCELONE	23	18	D
BELGRADE	17	8	N
BERLIN	20	10	D
BRUXELLES	23	10	D
COPENHAGUE	23	10	D
DAKAR	26	22	D
DJERBA	30	20	N
GENÈVE	23	10	D
HONGKONG	27	25	C
ISTANBUL	15	11	C
JÉRUSALEM	16	7	D
LE CAIRE	25	13	D
LISBONNE	25	13	D
LONDRES	22	11	D
LOS ANGELES	21	16	N
LUXEMBOURG	23	11	D
MADRID	29	11	C
MARRAKECH	36	23	N
MEXICO	23	10	N
MILAN	28	16	D
MONTRÉAL	18	12	D
MOSCOU	13	8	C
NAIROBI	32	20	D
NEW-DELHI	39	25	D
NEW-YORK	24	11	C
OSLO	24	7	D
PALMA-DE-MAJ.	24	13	D
PÉKIN	31	14	N
RIO-DE-JANEIRO	25	19	–
ROME	24	11	N
SINGAPOUR	33	27	C
STOCKHOLM	23	8	N
SYDNEY	19	10	N
TOKYO	16	16	C
TUNIS	28	15	D
VARSOVIE	15	7	D
VENISE	23	17	D
VIENNE	17	11	N

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES — DANIEL SCHNEIDERMANN

Chabadabada

ON était heureux, confortable, *on se serait bien* incrusté davantage, en compagnie de Michel Drucker, sur la falaise normande de Claude Lelouch. Et Drucker aussi, sans doute. *Pourquoi s'en être privé?* Pourquoi, juste un soir, ne pas intervertir vos deux émissions, *Michel Drucker? Juste un soir* vous accorder le temps de prolonger encore vos longues conversations avec Jean Rochefort ou Claude Lelouch, et reléguer après minuit vos paillettes calibrées? Ah ! voilà, il y a l'Audimat, et les primaires que *nous sommes, gibier de prime time,* ne sont pas capables d'ingurgiter autre chose que de la variété à la chaîne, des zakouski au sirop de sucre. Bon, on peut tout de même rêver...

Lelouch racontait donc sa vie, et la vie de Lelouch est *évidemment* le plus beau film de Lelouch, celui qui inspire et *nourrit tous les autres. Un jour, par* exemple, après le succès d'*Un homme et une femme,* il va frapper à la porte d'un manoir sur une falaise de Normandie, devant *lequel, enfant, il passait* avec envie. Un monsieur ratisse. Lelouch demande à acheter le manoir. Justement, le monsieur l'a mis en vente le matin même. Lelouch achète *donc le manoir,* aussi simplement que dans un film de Lelouch. C'est monstrueusement improbable, chabadabada *jusqu'à l'indécence, on sait qu'il* ne faudrait pas marcher, et on marche tout de même, pauvres *choses emportées,* terrassées par la sauvage invraisemblance du bonheur.

Les extraits succédaient aux extraits, Michèle Morgan, Brel, Huster, Belmondo, Bruel, Béatrice Dalle : qui n'a-t-il pas tenu au bout de sa caméra? Il fallut attendre *la dernière minute pour que* Claude Lelouch dévoile un des ressorts de cette énergie vitale. Il avait grandi à une époque où, quand on s'appelait Lelouch, et *qu'on était fils de Simon Lelouch,* artisan au Sentier, il valait mieux changer de trottoir pour ne pas croiser les messieurs en vert-de-*gris qui arpentaient les rues de la* ville. Est-ce cette méfiance de ses quatre ans, implantée en lui *par son père, et depuis blottie,* terrée comme un enfant dans le double fond d'un placard, qui libéra, en une *réaction atomique,* l'explosion continue de cette rage de filmer le bonheur?

On devinait en tout cas, sous le sublime mensonge de la pellicule, la palpitation oppressée *d'une vérité. On comprenait* qu'une si folle soif de vie n'avait pu naître que du frôlement *familier du danger.* Les chabada et tout le reste, du coup, rendaient comme une autre musique.

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ► signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mardi 19 mai

TF 1

20.50 Cinéma : Guerre et passion. □
Film américain de Peter Hyams (1979).
22.45 *Magazine : Ciel, mon mardi !*
0.40 Journal et météo.

A 2

20.55 *Cinéma : Les Enfants du désordre.* ■
Film français de Yannick Bellon (1988).
22.30 Débat : Raison de plus.
Les éducateurs, ordre ou désordre.
23.55 Journal et Météo.
0.10 Magazine : La 25e Heure.
Les Soldats noirs, d'Eric Deroo.
Sur les traces des tirailleurs sénégalais.

FR 3

20.45 Les Aventures de Tintin.
Le Sceptre d'Ottokar.
21.35 Magazine : Faut pas rêver.
22.30 Journal et Météo.
22.50 ► Téléfilm : Homard.
23.40 *Magazine : Pégase.*
0.35 Magazine : Ticket bleu.
Voile : Coupe de l'America.
1.05 Musique : Mélomanuit. Marie-France Pisier. *Les Contes d'Hoffmann* (Olympia), d'Offenbach, par Nathalie Dessay, soprano, Elisabeth Cooper, piano.

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : La Guerre des Rose. ■
Film américain de Danny De Vito (1989).
22.25 *Flash d'informations.*
22.30 Cinéma :
Le Château de ma mère. ■■■
Film français d'Yves Robert (1990). Avec Philippe Caubère, Nathalie Roussel.
0.05 Cinéma : L'Enfant du pays. ■
Film américain de Jerrold Freeman (1986).
1.55 *Documentaire : Striptease.*

M 6

20.40 Téléfilm : Un amour de chien.
Deux enfants souffrant de troubles psycho-affectifs héritent d'une chienne espiègle.
22.20 *Téléfilm : Choisir sa mort.*
Acharnement thérapeutique et euthanasie.
0.00 Six minutes d'informations.

LA SEPT

20.50 Informations : Dépêches.
20.55 Magazine :
Carnets d'Europe.
21.00 Danse : La Fille mal gardée
ou il n'est qu'un pas du mal au bien.
Chorégraphie d'Ivo Cramer d'après Jean Dauberval.
22.05 Informations : Dépêches.
22.10 Concert. Requiem de Fauré, par l'Orchestre de Lille, dir. Jean-Claude Casadesus ; *sol. : Barbara Hendricks, soprano, José Van* Dam, baryton.
22.45 Informations : *Dépêches.*
22.55 Documentaire : Ricky Ford, encore.
Portrait du grand saxophoniste américain.
23.40 *Informations :* Dépêches.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel médecine. Une petite piqûre contre de grands fléaux : les vaccins d'enfants.
21.30 Le Français dans le monde.
Emission de la Radio suisse romande.
22.40 Les Nuits *magnétiques.*
Scènes de pouvoir. 1. Voix de chefs.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 28 février à la Philharmonie de Berlin) : Benvenuto Cellini, ouverture op. 33, de Berlioz ; Concerto pour violoncelle et orchestre en mi mineur op. 85, d'Elgar ; Symphonie n° 6 en fa majeur op. 68, de Beethoven, par l'Orchestre symphonique de la radio de Munich, dir. Sir Colin Davis ; sol. : Heinrich Schiff, violoncelle.
22.30 Soliste. Aldo Ciccolini, piano.
23.10 Ainsi la nuit... Œuvres de Grieg, Kuhlau.
0.30 Dépêche-notes.
0.35 L'Heure bleue. Par Philippe Carles.

Mercredi 20 mai

TF 1

13.40 Série : Commissaire Moulin,
police judiciaire.
15.20 Club Dorothée.
17.20 Série : Charles s'en charge.
17.50 Magazine : Club plus.
17.55 Série : Premiers baisers.
18.20 Jeu : Une famille en or.
18.50 Feuilleton : Santa Barbara.
19.20 Jeu : La Roue de la fortune.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).
20.00 Journal, Tapis vert et Météo.
20.50 Variétés : Sacrée soirée.
Emission présentée par Jean-Pierre Foucault. *De sacrées femmes.*
22.50 Magazine : Mea culpa.
0.00 Journal et Météo.

A 2

13.45 Documentaire : Opération Terre.
Sous la glace.
La faune sous-marine de l'Antarctique.
14.45 Série : L'Equipée du Poney-Express.
15.35 Variétés : La Chance aux chansons.
16.15 Divertissement : Actu A 2.
16.25 Jeu : Des chiffres et des lettres.
16.50 Magazine : Giga.
Spécial sommet de Rio : l'écologie.
18.40 Série : Magnum.
19.25 INC.
19.30 Journal, Journal des courses et Météo.
20.10 Sport : Football.
Coupe d'Europe des clubs champions (finale) : Barcelone FC-Sampdoria Gênes, en direct de Wembley.
22.05 Documentaire : Derniers Far West.
Vietnam. *Camp de rééducation, élevage de serpents et de vers à soie, sacrifice rituel d'un buffle, commerce d'opium... Michel Honorin, très discret, suit à la trace un mystérieux « François » dans les profondeurs du Vietnam.*
23.05 Magazine : Musiques au cœur.
A Saint-Pétersbourg. Invités : Vladimir Spivakov, violoniste, qui interprète des œuvres de Debussy, Ravel, Schubert, Mozart, Prokofiev.
0.15 Journal et Météo.

FR 3

13.35 Série : La Grande Aventure de James Onedin.
14.25 C'est Lulo !
14.55 Questions au gouvernement en direct de l'Assemblée nationale.
17.00 *C'est Lulo !*
18.00 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.30 Jeu : Questions pour un champion.
19.00 Le 19-20 de l'information.
De 19.12 à 19.35, le journal de la région.
20.00 Un livre, un jour.
Le Crime à l'écran, de Michel Ciment.
20.10 *Divertissement :* La Classe.
20.40 Magazine :
La Marche du siècle.
Présenté par Jean-Marie Cavada. Parlons franc : la langue française est-elle *menacée? Invités : Catherine Tasca, secrétaire* d'Etat à la francophonie et aux relations *culturelles extérieures, Jean Dutourd,* de l'Académie française, Hector Bianciotti, écrivain, *Sony Labou Tansi, écrivain congolais,* Carole Laure, MC Solaar.
22.20 Journal et Météo.
22.40 Mercredi en France.
Programme des télévisions régionales.
23.35 ► Traverses.
La Roumanie en analyse.
Henry Chapier raconte son pays de naissance.
0.30 *Musique : Mélomanuit.*
Invitée : Marie-France Pisier. *Les Nuits d'été (le Spectre de la rose ; Absence),* d'Hector Berlioz, par l'Orchestre philharmonique de Montpellier, dir. Cyril Diederich ; sol. Françoise Pollet, soprano.

CANAL PLUS

13.35 Téléfilm :
La Passion assassine de Kevin Coe.
De John Patterson.
15.05 Magazine : L'Œil du cyclone.
15.55 *Téléfilm : Pleure pas ma belle.*
De Michel Andrieu.
17.30 *Sport : Football.*
Entraînement de l'équipe de France à Clairefontaine, en direct.

En clair jusqu'à 21.00

19.30 Magazine : Nulle part ailleurs.
Présenté par Philippe Gildas, Antoine de Caunes et Jérôme Bonaldi.
20.30 Le Journal du cinéma.
Présenté par Michel Denisot.
21.00 *Cinéma : Les Secrets professionnels du docteur Apfelglück.* □
Film français de Hervé Palud, Alessandro Capone, Mathias Ledoux, Stéphane Clavier, Thierry Lhermitte (1990).
22.25 Flash d'informations.
22.30 Cinéma : Air America. ■
Film américain de Roger Spottiswoode (1990) (v.o.).
0.20 *Cinéma : Fortune express.* ■■
Film français d'Olivier Schatzky (1990). Avec Thierry *Frémont,* Chris Campion, Hervé Laudière.
1.45 *Cinéma :*
Le Massacre des Burgondes. ■
Film allemand de Harald Reinl (1966).

M 6

13.25 Série :
Madame est servie (rediff.).
13.55 Série : L'Homme invisible.
14.45 *Magazine : La Tête de l'emploi.*
15.15 Magazine : Culture pub.
15.45 Magazine : Culture rock.
16.15 Musique : Flashback.
16.45 Magazine : Nouba. Bucolo.
17.15 Musique : Dance Machine.
17.35 Série : Ohara.
18.30 Série : Vic Daniels.
19.00 Série :
La Petite Maison dans la prairie.
19.54 Six minutes d'informations,
Météo, M 6 Finances.
20.00 Série : Madame est servie.
20.30 Surprise-partie.
20.40 *Téléfilm : L'Argent facile.*
D'Alan Metter.
22.25 Téléfilm :
Une mauvaise plaisanterie.
De Fred Walton.
0.00 Magazine : Vénus.
0.30 Six minutes d'informations.
0.35 *Magazine :* Dazibao.
0.40 Musique : Les Starclips.
2.00 Rediffusions.

LA SEPT

17.10 Magazine : Objectif amateur.
18.10 *Magazine : Mégamix.*
19.00 Informations : Dépêches.
19.05 Documentaire :
Histoire parallèle.
19.55 Informations : Dépêches.
20.00 *Chronique :* Le Dessous des cartes.
20.05 Documentaire :
Mémoire en ricochets.
2. Tous les parfums de l'Occident.
21.05 Informations : Dépêches.
21.10 Magazine : Carnets d'Europe.
21.15 Documentaire : Le Moindre Geste.
Le regard attentif d'un éducateur sur un débile mental.
22.55 *Informations :* Dépêches.
23.00 Cinéma : Le Maître du logis. ■■
Film danois de Carl Theodor Dreyer (1925).
0.15 Informations : Dépêches.

FRANCE-CULTURE

20.30 *Antipodes.*
21.30 Correspondances. Des nouvelles de la *Belgique, du Canada et de la Suisse.*
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Riccardo Licata, artiste en mosaïques.
22.40 Les Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 16 septembre 1991 lors du Festival de Berlin) : Epitaphe pour le sacrifice de Katyn, de Panufnik ; Concerto pour hautbois et orchestre, de Yun ; Symphonie n° 4 en si bémol majeur op. 60, de Beethoven, par l'Orchestre Beethoven de Bonn, dir. Dennis Russell Davies ; Heinz Holliger, hautbois.
22.00 Concert (donné le 26 janvier à Radio-France) : Kammermusik, de Schluentz ; Point à la ligne, pour piano et ensemble, de Blondeau ; Erinnerungen, de Landuzzi ; Trapèzes, de Martin, par l'Ensemble 2e2m, dir. Paul Mefano ; Jeffrey Burns, piano.
23.10 Ainsi la nuit... Œuvres de Grieg, Sibelius.
0.30 Dépêche-notes.
0.35 L'Heure bleue.

Le Monde

Le débat sur Maastricht au Sénat

M. Léotard demande à ses «amis» de ne pas faire de «politique partisane» sur l'Union européenne

M. François Léotard, président d'honneur du Parti républicain, a demandé, lundi 18 mai, lors du «Club de la presse» d'Europe 1, que la majorité sénatoriale fasse *«du droit, et non de la politique partisane»*, à l'occasion du débat sur le projet de loi constitutionnelle préalable à la ratification du traité de Maastricht (un texte jugé *«bon»*, dans *le Figaro* du 19 mai, par M. Alain Lamassoure, député (UDF) des Pyrénées-Atlantiques).

Répondant à la position adoptée par M. Charles Pasqua, président du groupe RPR, contre le droit de vote et l'éligibilité des ressortissants de la Communauté européenne – position partagée par certains sénateurs du Parti républicain comme MM. Roger Chinaud (Rép. et ind., Paris) et Michel Poniatowski (Rép. et ind., Val-d'Oise) –, M. Léotard a lancé un *«appel»* à ses *«amis du Sénat afin qu'ils n'utilisent plus le mot d'étrangers quand on parle des communautaires»*.

Les sénateurs doivent, selon lui, résister à *«cette espèce de pression psychologique sur les Français, qui est tout à fait inadéquate par rapport à l'ampleur du sujet»*.

M. Pasqua, qui a reçu sur la question du droit de vote et de l'éligibilité le soutien de M. Alain Poher (Un. cent.), président du Sénat, pourrait également compter sur les voix communistes du palais du Luxembourg.

M. Charles Lederman (PC, Val-de-Marne) a en effet indiqué, lundi, que son groupe, favorable au vote de tous les étrangers sous certaines conditions, *«sera vraisemblablement amené à voter en faveur d'un amendement de suppression du droit de vote des Européens»*.

Installés depuis six ans près de Saint-Laurent-du-Maroni

Les réfugiés surinamiens sont financièrement incités à quitter la Guyane

CAYENNE

de notre correspondant

La commission tripartite France-Surinam-ONU, instituée en 1988 pour essayer de régler la question du rapatriement des sept mille Surinamiens réfugiés en Guyane depuis le conflit qui a divisé leur pays en 1986, vient de tenir sa seizième réunion à Saint-Laurent-du-Maroni. Elle a constaté que le nouveau dispositif mis en place en mars pour inciter financièrement ces réfugiés à retourner chez eux donne quelque espoir.

En 1991, certains de ces réfugiés avaient regagné d'eux-mêmes le Surinam pour voter lors d'élections libres, symbole d'un retour à la paix civile. Mais, quand ils avaient constaté que le colonel Desi Bouterse, dont l'armée les avait pourchassés en 1986, n'était pas éliminé de la scène politique, ils avaient manifesté la persistance de leurs craintes en retraversant la frontière du Maroni pour revenir dans les trois camps où ils vivent, depuis six ans, sous la protection de l'armée française.

Par circulaire en date du 12 mars, le ministère des affaires sociales et le ministère des DOM-TOM ont donc institué une aide financière au rapatriement, dont le montant a été fixé à 4 000 F par adulte et à 2 000 F par enfant de moins de dix-huit ans. L'attribution de cette aide se fait sur la base d'une demande de rapatriement. Ce dispositif est ouvert jusqu'au 15 septembre. C'est dans ce cadre que 598 réfugiés ont regagné le Surinam en avril et que 600 autres ont exprimé le même souhait. Le nombre total des réfugiés s'établit à 5 920 selon les dernières statistiques préfectorales.

EDMOND FRÉDÉRIC

La CGE achète les studios de Babelsberg

Les studios cinématographiques allemands de la DEFA ont été vendus au groupe français Compagnie générale des eaux (CGE). La CGE, par l'intermédiaire de sa filiale, la compagnie immobilière Phénix, s'est engagée à investir 1 milliard de deutschmarks sur le site des studios – 43 hectares à Potsdam-Babelsberg, dans la banlieue berlinoise – a précisé la Treuhandanstalt (Office de privatisation de l'ex-RDA) dans un communiqué diffusé le 19 mai à Berlin.

Perturbations à la SNCF mercredi 20 mai

Le mot d'ordre de grève lancé à la SNCF par la CGT, rejointe par la CFDT, devrait perturber le trafic mercredi 20 mai.

Selon la direction, en banlieue parisienne, le service devrait être normal, sauf à Paris-Est, où deux trains sur trois circuleront, et sur la ligne C du RER, où le service sera assuré à raison de trois trains sur quatre. Sur la ligne B du RER, l'interconnexion avec la RATP sera suspendue à la gare du Nord.

Sur les grandes lignes, deux trains sur trois devraient circuler au départ de Paris-Austerlitz vers Limoges et Toulouse, de Paris-Montparnasse vers Nantes, Rennes et Granville, et de Paris-Saint-Lazare vers Caen et Cherbourg.

La CGT et la CFDT protestent contre la lettre de cadrage gouvernementale pour les salaires des entreprises publiques, qui prévoit une hausse de 2,8 % en 1992. La CFTC a qualifié d'*«irresponsable»* l'attitude de ces syndicats.

Adopté par le CNESER

Le nouveau projet de réforme universitaire doit être promulgué

Le nouveau projet d'arrêté sur l'enseignement supérieur, présenté la semaine dernière par le ministère de l'éducation nationale et de la culture (*le Monde* du 13 mai), a été adopté, lundi 18 mai, par le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER). Ce texte a été approuvé par dix voix (SGEN, CFDT, UNEF indépendante et démocratique, FCPE, FEN, l'association Qualité de la science française et un élu du SNESup).

Trois représentants au CNESER *n'ont pas pris part au vote* (CNPF, PEEP et les chambres de commerce) et, surtout, sept ont quitté la séance : il s'agit de l'UNEF, de la CGT, de FO, de l'Union nationale interuniversitaire, de la Fédération autonome des syndicats de l'enseignement supérieur et d'une partie de la délégation du SNESup. Ils entendaient marquer leur désaccord avec les articles introduisant le principe des *«modules capitalisables»* dans l'organisation des études supérieures. C'était, à vrai dire, la dernière véritable novation maintenue par M. Jack Lang par rapport au texte élaboré au début de l'année par son prédécesseur.

Le texte adopté par le CNESER gomme en effet les principaux points controversés du «projet Jospin» (nouvelles dénominations des DEUG, introduction d'un certificat d'études universitaires en fin de première année) et conserve les dispositions qui n'avaient pas soulevé d'opposition jusqu'à présent (développement de l'information et de l'accueil des nouveaux étudiants, organisation de la première année de DEUG en deux périodes, développement des passerelles et organisation des cursus en modules).

L'adoption du projet d'arrêté par le CNESER et sa promulgation rapide par le ministère devraient mettre un terme à la première étape de la rénovation des filières universitaires.

M. Bodéré président de l'université de Bretagne occidentale

M. Jean-Claude Bodéré, professeur de géographie, a succédé à M. Firmin Tuffin, parvenu au terme de son mandat, à la présidence de l'université de Bretagne occidentale (dix-sept mille étudiants à Brest, Quimper, et Lorient). Élu au premier tour par soixante-treize voix sur cent trente-six, M. Bodéré prendra ses fonctions le 17 juin.

[Né le 6 octobre 1942, à Hautes-Rivières (Ardennes), M. Jean-Claude Bodéré est professeur agrégé de géographie et docteur d'Etat. Il a consacré sa thèse à la géomorphologie de la côte sud-est de l'Islande. Sa carrière d'enseignant l'a conduit du lycée de Landernau à l'université de Brest. Spécialiste de la géographie des côtes et du littoral, M. Bodéré dirige une unité de recherche associée au CNRS.]

SUR LE VIF — CLAUDE SARRAUTE

Glouglou

On est là, prêts à débarquer dans le troisième millénaire, il n'a pas plu, ou à peine, depuis des années. Il fait une chaleur à crever. Dans certains coins le maïs pique du nez. Les réserves de flotte sont en chute libre. Les rivières se traînent alourdies par tout un tas de saloperies qu'elles n'arrivent plus à noyer. Vous êtes ministre de l'environnement. Qu'est-ce que vous faites? Pareil qu'à l'âge des cavernes : vous y allez de votre prière, toujours la même, pour pas manquer d'eau.

Soyez gentils, évitez d'arroser le jardin, de vider et de remplir la piscine trois fois par semaine. Quand vous vous brossez les dents, faites pas couler le robinet. Prenez des douches, pas des bains, ça use, surtout qu'après faut rincer la baignoire. Si vous faites une machine, n'y mettez pas que vos petites culottes. Et votre bagnole, est-ce que vous êtes bien sûr qu'elle a besoin d'être lavée à l'eau potable?

Sûre et certaine. Voyez qu'elle chope une bactérie, la pauvre chérie. Moi, je serais plus tranquille avec de la Vittel, mais elle est habituée à la Chirac et elle veut rien savoir. C'est pas comme les petites japonaises. Elles, elles sont élevées à la dure. Vous savez ce qu'ils font là-bas, j'ai vu ça dans *le Quotidien* : ils bouchent la cuvette du lavabo. La flotte passe dans celle des cabinets. Ils tirent sur la chasse d'eau et ça asperge au choix la pelouse ou la Toyota.

Remarquez, ça peut être juteux, la sécheresse, pour les fabriquants d'appareils ménagers. On parle d'équiper nos éviers de boutons-poussoirs comme dans les toilettes des avions ou de ces robinets électroniques commandés à la main. Pas dessus, dessous. Vous l'allongez, il s'ouvre ; vous la retirez, il se ferme. Et les remorqueurs se les frottent, les mains, à sec, attention, en pensant au jour où on va leur demander de déplacer les icebergs en les tirant par la pointe pour qu'ils fondent au soleil de Saint-Tropez.

En attendant, un bon tuyau, je le tiens de notre écolo de service : placez deux briques dans le réservoir de vos WC. Ça fait des économies et ça permet de mettre un peu d'eau dans son whisky.

En ouvrant un nouveau champ d'exploitation

Elf conforte sa position de deuxième producteur de gaz aux Pays-Bas

AMSTERDAM

de notre correspondant

Elf Petroland, filiale d'exploration et de production d'hydrocarbures d'Elf Aquitaine aux Pays-Bas, a mis en exploitation, mardi 19 mai, un nouveau champ gazier en mer du Nord. Un milliard trois cent millions de mètres cubes de gaz naturel seront extraits par an de ce gisement situé sur le bloc K6 du plateau continental néerlandais, à une centaine de kilomètres des côtes. Son exploitation permettra à Elf Petroleum de franchir la barre des 6 milliards de mètres cubes produits annuellement aux Pays-Bas, confortant sa position de deuxième producteur du pays (dont les réserves de gaz naturel sont les quatrièmes plus importantes du monde) derrière le néerlandais NAM et sa place de quatrième opérateur en mer du Nord.

La «mise en gaz» du bloc K6 a nécessité un investissement de quelque 2,5 milliards de francs, qui est le plus important jamais consenti par la filiale néerlandaise d'Elf, affirme son directeur, M. Bruno Weymuller. Deux plates-formes ont notamment été construites qui, une fois la phase de démarrage terminée, seront inhabitées et automatisées : elles seront conduites depuis une plate-forme centrale distante d'une trentaine de kilomètres.

En l'occurrence, le groupe français a fait *«un choix technologique novateur»* qui est dans la logique de la mise en service, en 1989 dans la mer des Wadden, de la première plate-forme télécommandée depuis un poste terrestre. La mise en production de K6 profitera aussi au groupe Total, qui détient 18,18 % du consortium d'exploitation dont Elf est l'opérateur de tête (37 %) et auquel participe la société néerlandaise NAM à hauteur de 40 %.

CHRISTIAN CHARTIER

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier «Initiatives» folioté de I à XVIII

Le numéro du «Monde» daté 19 mai 1992 a été tiré à 525 998 exemplaires.

Demain dans *«le Monde»*

Les Français et la photographie

«Photofolie», la première fête de la photographie en France, lancée à l'initiative du ministère de la culture, aura lieu du 22 au 24 mai. Cinq cents manifestations seront organisées dans trois cents villes et villages. A cette occasion, nous publions dans notre supplément «Arts et spectacles» un sondage exclusif SOFRES-«le Monde»-Association pour la promotion de l'image (API) sur les pratiques photographiques des Français.

Société des rédacteurs du «Monde»

L'assemblée générale ordinaire annuelle de la Société des rédacteurs du *Monde* est convoquée le jeudi 4 juin 1992 à 15 heures. L'assemblée se tiendra dans les locaux de l'école commerciale de la Chambre de commerce de Paris, 3, rue Armand-Moisant, à Paris (15e).

Ordre du jour :

1. Mouvements d'associés.
2. Résultats et bilan de l'exercice 1991.
3. Rapport d'activité du conseil d'administration.
4. Vote de résolutions.
5. Election de deux administrateurs.
6. Questions diverses.

13 pages d'offres d'emploi

Le Monde

INITIATIVES

Le métier de l'autre



DANS une société où, plus que jamais, l'activité professionnelle constitue un élément assumé par les deux partenaires du couple, le «travail de l'autre» devient un sujet de préoccupation constant, une donnée de base pour les relations, au sein du foyer comme à l'extérieur. Des rapports de force et d'autorité s'établissent, mais aussi des ordres de priorités. Il arrive même que la notion de contrat, applicable au mariage, s'étende à d'autres domaines, dont celui de l'assistance en cours de carrière et, pourquoi pas, puisse aller jusqu'à prévoir les règles de l'alternance pour les options professionnelles de chacun.

Mais le «travail de l'autre», c'est également, au sein de l'entreprise ou d'un métier, la cohabitation, conflictuelle ou idyllique selon les cas et les situations, avec un ou des collègues. Tour à tour, il faut subir une invraisemblable galerie de portraits composée d'acariâtres, de caractériels, de personnages exigeants, imbus d'eux-êmes, quelquefois dévorés par la passion ou le plus souvent par l'ambition. Il y a ceux qui se révèlent veules, taciturnes, maniaques, dissimulateurs, incapables de la moindre initiative, et qui n'en finissent pas de se défiler devant la moindre tâche. Il y a ceux, fort heureusement, qui sont dévoués, plaisants et même drôles – variété rarissime – et, plus fréquemment, ceux qui sont brillants, dynamiques et à qui on trouve des excuses...

Pourquoi toujours penser aux salariés ? Dans l'univers des couples au travail, il y a, d'abord, les femmes d'agriculteurs, d'artisans et de commerçants, qui n'ont parfois aucune existence légale, sauf par le métier de leur mari, et que l'INSEE – c'est tout dire – répertorie parmi les aides familiales. Leur statut, leur revenu et leur protection sociale ne dépendent pas d'elles. Il suffit d'un accident, d'un décès ou d'une faillite, pour qu'elles se découvrent sans droits.

Ensuite, toujours dans l'ordre des obligations, surgissent les énormes bataillons de celles qui doivent travailler, parce que les revenus du couple ne suffisent pas à l'entretien du ménage. Leur salaire y est d'appoint, laisse-t-on souvent entendre, mais indispensable, qui correspond à des emplois massivement peu ou pas qualifiés, de plus en plus souvent précaires (temps partiel «contraint», contrats à durée déterminée, intérim).

MOINS qu'une aspiration à l'égalité professionnelle, qui se traduit pourtant, en France, par un taux d'activité féminin qui ne cesse de se rapprocher de celui des hommes depuis quarante ans, le mouvement résulte avant tout d'un simple calcul de rentabilité. Le double revenu est une nécessité, bien que, ainsi que l'observe Marie-Agnès Barrère-Maurisson dans un livre qu'elle vient de publier (1), *«la division familiale du travail»* soit une donnée sociologique applicable en tous lieux et pour toutes les catégories. Depuis quelques années, la crainte du chômage pesant sur le sort du conjoint, on assiste d'ailleurs à un renforcement de cette tendance, le salaire de l'épouse jouant le rôle d'un filet de protection, «pour le cas où».

Quoique ancienne, *«la vie en double»*, toujours selon le mot de Marie-Agnès Barrère-Maurisson, induit également des comportements ou des conséquences nouvelles qui appartiennent davantage à l'air du temps ou, plutôt, à une évolution provoquée par la hausse des niveaux de formation, et donc de qualification. Désormais, on se rencontre sur les lieux de travail et l'on peut occuper des fonctions équivalentes. Ce qui pose parfois des problèmes aux entreprises, aux collègues, et aux équipes, quand la rivalité professionnelle n'ajoute pas un piment dangereux aux relations conjugales.

AUTRE exemple, les hasards des embauches dans un même secteur d'activité, mais dans des entités concurrentes, introduisent la notion de secret professionnel au sein du couple. Parfois, les tensions sont telles que les dilemmes se concluent par la perte de confiance de l'employeur, puis par le licenciement.

Les spécialistes du recrutement le constatent. Il faut désormais tenir compte de l'emploi du conjoint ou de la conjointe quand on propose un poste à un cadre. Les directeurs des ressources humaines savent maintenant qu'ils doivent gérer deux carrières et maintenir un équilibre. Mais, surtout, on assiste à des bouleversements plus significatifs encore. Un «chassé» refusera de donner suite si son avancement conduit son partenaire dans une impasse professionnelle. Parmi les jeunes diplômés ou les confirmés, il est de bon ton de programmer les efforts réciproques et de définir préalablement les conditions d'une carrière menée en alternance. Par contrat, ce sera chacun son tour, l'autre devant rester stable pendant la prise de risque et s'occuper davantage de l'environnement familial. A charge de revanche, bien entendu.

Dans des cas encore extrêmes, à l'instar de ce qui se fait aux Etats-Unis paraît-il, l'épouse se transforme en «sparring-partner» pour conduire son mari vers les sommets, et lui sert d'imprésario d'autant plus compétent qu'ils ont fait les mêmes études. Mais, alors, l'ascension se fait par procuration et signifie que le partenaire s'efface pour la réussite du couple. On n'est plus très loin, la tradition en moins, des rites anciens où tout devait être sacrifié à l'emploi de l'homme, nécessairement plus valorisant et plus exaltant que n'importe quelle vocation féminine. Malheureusement, ce genre d'histoire peut se terminer mal, ainsi que l'a démontré le développement des préretraites. Un jour, ce cadre «débordé» rentre chez lui. Il ne sait plus que faire et connaît à peine sa famille, lui qui n'existait que par son travail dans le regard des autres.

Alain Lebaube

Lire notre dossier pages II et III.

(1) *La Division familiale du travail*, de Marie-Agnès Barrère-Maurisson. PUF, collection «Economie en liberté». 251 p., 172 F.

13 PAGES D'OFFRES D'EMPLOI

INITIATIVES

LE TRAVAIL DE L'AUTRE

Tandems

A l'Ecole dentaire, c'était un inépuisable sujet de plaisanteries : Clément et Clémentine ne se quittaient jamais. Ces amoureux de Peynet sont maintenant mariés depuis quinze ans et ils ont en commun trois petites filles et un cabinet dentaire à Saint-Mandé, dans la banlieue parisienne. « *Nous sommes associés dans la vie professionnelle comme dans la vie privée,* disent-ils en chœur. *Pourquoi irions-nous passer des heures avec un étranger alors que nous pouvons les passer ensemble ?* » Comment se partagent-ils la clientèle ? C'est simple : Clément est orthodontiste et s'occupe plus particulièrement des enfants. Le secrétariat est commun. Clémentine veille à la gestion du cabinet et fait les comptes le dimanche matin pendant que Clément emmène les filles faire du vélo dans le bois de Vincennes.

Si beaucoup de couples exercent la même profession, peu nombreux sont ceux qui le font, comme Clément et Clémentine, en association. Quelques couples de médecins collaborent, chacun dans sa spécialité, à l'intérieur d'un cabinet de groupe. Il n'est pas si rare de voir sur la même plaque un gynécologue et une dermatologue par exemple. Un couple de généralistes bordelais avait tenté de partager un cabinet au début de son installation, mais y a vite renoncé. « *Chacun doit avoir sa clientèle. Les gens ne veulent pas passer indifféremment du mari à la femme* », explique le jeune médecin. Ils se sont finalement installés aux deux bouts de la ville, avant que, déçue du peu de rentabilité, elle n'abandonne la pratique libérale pour devenir médecin scolaire. Il y a aussi des métiers complémentaires. Thierry, d'origine parisienne, spécialiste de la chirurgie digestive, a épousé son infirmière de salle d'opération et continue, depuis vingt ans, à la prendre comme assistante dans toutes ses interventions.

Les ménages d'avocats, eux aussi monnaie courante, ne pratiquent pas plus en tandem. Il paraît que les clients ne s'y retrouveraient pas et ne sauraient plus à qui ils ont affaire. Pour un couple d'avocats dans lequel chacun a son cabinet, ce serait en outre le plus sûr moyen de se disputer.

L. D.

La double ambition

Un frein à la mobilité

VÉRONIQUE et François, trente ans, se sont rencontrés sur les bancs de leur école de commerce. Elle travaille dans une banque, lui chez BSN. Carrières parallèles, projet d'enfant pour l'été prochain... Lorsqu'une proposition de mutation pour la région Rhône-Alpes fut faite à François, avec promotion flatteuse à la clé, ce fut un coup de tonnerre dans un ciel serein. Il envisagea de devenir un de ces « cadres TGV » qui passent quatre heures par jour en train, mais sa hiérarchie fit grise mine...

Absentéisme, fatigue et démotivation sont en effet rapidement le lot des épuisés du transport. « *Il fallait changer de femme ou de job*, plaisante à peine François. *J'ai eu du mal à faire comprendre à mon directeur général, nanti d'une femme au foyer ancien modèle, que je ne me voyais pas demander à Véronique d'abandonner une situation aussi essentielle pour elle que la mienne pour moi pour chercher un autre emploi peut-être moins bien rémunéré et moins intéressant.* »

L'époque où les femmes abandonnaient tout pour faire les valises et suivre leur mari dans ses pérégrinations est bien révolue. Elles sont de plus en plus nombreuses à poursuivre des études supérieures. Elles représentaient 44 % des effectifs des écoles de commerce en 1989 et 20 % des élèves ingénieurs. Elles constituent d'ores et déjà 9 % des ingénieurs, le quart des cadres de la fonction publique, 38 % des cadres supérieurs et 17 % des chefs d'entreprise. C'est-à-dire que les couples où les deux conjoints font carrière se distinguent de ceux où les deux conjoints ont une activité salariale. Ils se destinent de la même façon à un parcours professionnel aussi contraignant qu'enrichissant en termes de responsabilité et de rémunération.

La gestion de deux carrières pose des problèmes difficiles à surmonter en cas de mobilité géographique. Or celle-ci est de plus en plus souvent incluse dans un parcours de cadre. Les entreprises ont été si souvent confrontées à cette nouvelle donne qu'elles ont constitué un groupe de réflexion dans le cadre du club carrières de l'Institut de recherche de l'entreprise (IRE). Ce dernier dépend du groupe de l'Ecole supérieure de commerce de Lyon et réunit des entreprises (Renault, BSN, EDF, Shell-France, Rhône-Poulenc notamment) sur ce qui touche au recrutement et à la gestion de carrière des cadres.

Les entreprises se trouvent de plus en plus face à des cadres qui refusent un recrutement dans une région peu propice à la situation du conjoint. Ou même face à de « hauts potentiels » qui démissionnent carrément, pensant que le refus réitéré de la mobilité freinera leur carrière. Les postes dans des lieux isolés sont difficiles à pourvoir. La CAMIF en sait quelque chose, qui a du mal à recruter pour Niort, ou bien BSN pour le Gers. L'argument avancé est celui du travail de l'épouse, ou de l'époux.

Les aides financières à la mobilité sont classiques : service d'aide au logement, renseignements pour les démarches administratives, prime de mobilité, indemnité dite de rideaux, de double résidence, rachat d'une maison. Mais, en cas de double carrière, l'octroi d'une prime pour compenser la perte de salaire du conjoint paraît souvent insuffisante sur le plan financier et dérisoire sur le plan professionnel. Il faut trouver de nouvelles solutions. Il n'y a ni politique concertée ni règle. La gestion de la carrière du conjoint se traite au cas par cas. L'expatriation est souvent redoutée comme facteur de « trou » dans un CV. En revanche, si on arrive à « occuper » le conjoint, un séjour à l'étranger peut être valorisé comme une expérience supplémentaire. Aussi les entreprises s'efforcent-elles d'obtenir une prime de travail pour l'autre, de lui trouver des traductions ou des responsabilités dans la vie associative des expatriés, et surtout d'éviter une expatriation trop longue qui le mettrait définitivement hors circuit.



Pour faciliter une mobilité dans l'Hexagone, les entreprises proposent à présent leurs services pour trouver un emploi au conjoint, de la réalisation matérielle d'un CV à l'élaboration d'une stratégie complète d'emploi incluant un bilan de carrière. Elles agissent parfois auprès de son entreprise pour faciliter sa mutation dans la région où le salarié va être appelé à travailler. L'embauche pure et simle? Ça s'est fait dans certains cas, mais les deux parties sont réticentes. Le conjoint embauché a l'impression d'être à la remorque de l'autre. Quant à l'entreprise, elle craint d'être bloquée dans l'hypothèse d'une nouvelle mutation.

Les professions libérales sont les cas les plus compliqués. On a vu une société aider financièrement l'épouse d'un « haut potentiel » déplacé de Paris à Sophia-Antipolis pour l'ouverture d'un cabinet de kinésithérapie. Mais, en règle générale, rien n'est plus difficile à déplacer qu'un médecin ou un avocat, une clientèle ne s'improvisant pas et les professions libérales acceptant rarement de fermer leur cabinet ou d'archiver leurs dossiers. Difficile aussi pour les enseignants : l'éducation nationale mute les fonctionnaires selon les possibilités.

« *Il ne faut plus qu'un cadre non mobile en raison de la carrière de son conjoint soit pénalisé dans sa progression. Il faut qu'il puisse bénéficier de nouveaux modèles de carrière et développer des parcours professionnels variés tels que la mobilité fonctionnelle ou bien une expertise très poussée*, explique Françoise Dany, auteur de l'étude « Les couples où les deux conjoints font carrière : quel enjeu pour les entreprises ? ». *Si l'on veut éviter que les couples à double carrière ne renoncent à leur carrière, il faut leur permettre d'exprimer d'autres motivations que la classique ascension dans l'échelle hiérarchique. L'allégeance sans borne à l'entreprise, c'est fini. Les nouveaux cadres n'entendent pas se désinvestir de leur vie professionnelle mais ils veulent trouver un équilibre.* »

Liliane Delwasse

Couples maison

Même toit, même employeur

« *LES grosses entreprises évitent souvent d'embaucher des couples. Mais, une fois que les couples se sont formés au sein de l'entreprise, elles se sentent une certaine responsabilité à leur égard. Elles s'efforcent de gérer leur mobilité en évitant autant que faire se peut de les mettre dans la même unité* », commente Françoise Dany, chercheur à l'Institut de recherche de l'entreprise (IRE) du groupe ESC-Lyon. La plupart des sociétés suivent en effet des « *règles élémentaires de bon sens* », comme le dit Didier Gheerbrant, d'IBM. Afin d'éviter que les couples ne travaillent dans les mêmes services, les mêmes secteurs d'activité ou aient des liens de subordination.

Les choses commencent à se compliquer lorsque l'un des conjoints se voit proposer une mutation. A la SNCF, où l'on compte 5 000 couples sur un effectif de 196 000 personnes, ou à EDF-GDF, où l'on en recense 6 800 sur 120 000 agents, la situation est relativement gérable.

Dans chaque région, l'éventail d'emplois est assez large pour que le conjoint du salarié muté trouve assez facilement un poste à sa convenance : « *A partir d'un certain niveau, les couples sont cependant obligés de faire carrière à Paris, ne serait-ce que parce que le vivier de postes de haut niveau y est plus important qu'en province* », souligne-t-on à EDF-GDF. Pour les grands groupes qui ont des usines dispersées en province, les solutions ne sont pas toujours aussi évidentes. Mais beaucoup, à l'instar d'Aérospatiale, essaient, dans la mesure du possible, de muter les couples ensemble.

Chez IBM, en revanche, on a tendance à penser que c'est au couple de régler son problème. « *Dans certaines circonstances*, convient cependant Didier Gheerbrant, *l'entreprise peut être amenée à donner un petit coup de pouce pour faciliter la mutation du conjoint, voire l'aider à trouver un poste dans une autre société.* » Il semble bien d'ailleurs que bon nombre d'entreprises soient prêtes à déroger à leur règle de non-proximité des couples ou à favoriser l'outplacement du conjoint à partir du moment où elles jugent capitale la mutation du salarié. Charité bien ordonnée...

Côté salariés, la vie de couple en entreprise semble assez bien vécue. Avec des hauts et des bas. Ainsi, Jeanne et Marc travaillent depuis des années à EDF-GDF, mais dans des directions et sur des lieux différents. Pour Jeanne, l'expérience est plutôt positive : « *Nous avons la même culture, des préoccupations voisines, un sens du service public. Bref, nous sommes sur la même longueur d'onde. Cela ne m'aurait pas dérangée de travailler au même endroit que Marc, mais, lui, je crois que si.* »

Un jour, la direction propose à Jeanne une mutation en province. Prête à chercher quelque chose pour Marc, elle ne trouve rien qui puisse réellement l'intéresser. Alors il décide de rester. Elle est partie seule. Pendant cinq ans, ils ont vécu la vie des turbo-cadres. « *J'aurais pu dire non, mais cela aurait été dommage pour mon expérience professionnelle* », conclut-elle avec cependant quelques regrets pour l'éducation de son fils.

Situations étranges

Geneviève et Jean se donne du « monsieur-madame » lorsqu'ils sont amenés à travailler ensemble en présence d'une tierce personne. Evidemment, cela fait rire l'entourage, qui est au courant de la situation depuis belle lurette. Mais les secrets longtemps partagés créent parfois des situations étranges. Lorsque la direction de ce groupe de 400 personnes a découvert leurs relations, elle s'est contentée de rappeler à Jean qu'il était tenu de par son poste à observer une certaine obligation de réserve. Dans leur vie personnelle, ils s'accommodent fort bien des circonstances. « *Je n'ai pas l'impression de rester dans l'entreprise le soir*, confie Geneviève, *car nous ne travaillons qu'occasionnellement ensemble. Nous ne côtoyons pas les mêmes gens.* »

Françoise et Yves ont cohabité un an dans leur entreprise de 100 salariés – lui en tant que cadre, elle comme assistante – avant que Françoise ne parte ailleurs pour des raisons d'évolution de carrière. Yves trouvait cette situation intéressante parce qu'elle lui permettait d'avoir plus d'informations sur la vie de son entreprise ; cocasse car, tenue secrète, il leur a fallu adopter « *le comportement adéquat, faire face à des remarques parfois égrillardes sur le dos du conjoint* » ; complexe aussi car, « *lorsque nous avons discuté de l'attitude à adopter dans l'entreprise*, se rappelle-t-il, *je me suis trouvé dans la situation bizarre d'expliquer que, si je voulais tenir secrètes nos relations, ce n'était pas parce que j'avais honte du clivage socioprofessionnel entre nous* ». Lors des discussions, le soir à la veillée, Françoise et Yves ont bien essayé de ne pas se laisser envahir par leur quotidien professionnel. Pas facile cependant car, reconnaît Yves, « *parler de l'entreprise, au fond, c'est parler de soi* ».

Catherine Leroy

Atmosphères

Quand l'ambiance d'un bureau influe sur l'efficacité

« *DESCENDEZ me voir* » : comme chaque matin, la voix peu amène hurlait dans l'interphone. « *Tout de suite !* », répondait Jacques qui, ses dossiers sous le bras, partait immédiatement chez son patron. Une fois entré dans le bureau directorial, il restait debout et faisait le compte-rendu des derniers événements. Sans que jamais lui soit proposée une tasse du café fumant qui était sur la table basse. Cela a duré des années.

Chefs méprisants ou caractériels, collègues ambitieux ou bavards : il est rare que dans sa vie professionnelle on n'ait pas rencontré une de ces situations qui gâchent l'ambiance et quelquefois gênent le travail. En supprimant l'isolement, la mode des bureaux paysagers a plutôt aggravé l'impact de l'entourage. En revanche, les récentes mesures destinées à réprimer le harcèlement sexuel ou réglementer l'usage du tabac montrent l'importance plus grande accordée aux rapports entre les individus dans l'exercice de leur métier.

« *En début de carrière, cela est très déstabilisant. Aujourd'hui que je sais mieux ce dont je suis capable et quelles sont mes limites, je ne serais pas aussi traumatisée. Mais, lorsqu'on sort de l'école ou de l'université, on est beaucoup plus vulnérable* », raconte Françoise, dont la vie professionnelle a débuté sous les ordres d'un chef de service autoritaire et caractériel. A vingt-deux ans, elle se retrouvait tête de Turc, sans cesse rabrouée, traitée d'incapable et victime d'une demande de licenciement proposée par celui-là même qui l'avait fait embaucher à l'issue de son stage. Heureusement la solidarité de ses collègues lui permit d'éviter le pire et de garder le moral !

Pourtant, camaraderie de bureau ne rime pas nécessairement avec sérénité. Les expressions en apparence anodines peuvent exaspérer leurs destinataires. Ainsi les secrétaires ne supportent souvent pas d'entendre les « Quand vous aurez fini... » et autres « Avant de vous remettre au travail... ».

Mais les comportements déplaisants ou caractériels ne sont pas l'apanage de la hiérarchie. Une nuit d'insomnie, une scène de ménage ou les problèmes de ses enfants peuvent transformer un confrère habituellement affable en redoutable dogue. Hélas, cela peut aussi ne pas être passager : un collègue taraudé par l'ambition ou rongé par la paranoïa est à coup sûr un voisin insupportable. Son obsession du secret, un désir permanent de se mettre en avant au détriment des autres et une légère tendance à la délation risquent bien de rendre la cohabitation difficile.

Un des voisinages les pires est peut-être celui du bavard : il ne vous épargnera aucun détail sur la dernière intervention chirurgicale subie par sa mère et il vous racontera pour la centième fois la même histoire. Le bavard n'a généralement pas la moindre conscience des nuisances qu'il provoque ; non seulement il ne se rend pas compte que ce qu'il raconte n'intéresse que lui, mais surtout il ne voit pas qu'il empêche ses « victimes » de travailler. Il partage ce défaut avec celui ou celle qui confond son bureau avec son salon et passe ses coups de fil personnels. Ainsi cette secrétaire qui exaspérait tout son entourage en papotant à longueur de journée avec ses copines. Le verbe haut et ne supportant pas d'être interrompue !

Pourtant, en dépit de ces petits conflits internes, une communauté de travail représente un groupe homogène et qui se protège. Les intérimaires, qui deviennent par force des observateurs privilégiés des différentes ambiances professionnelles, sont bien placés pour le constater. « *On est généralement mal accepté, aussi bien par les collègues que par la hiérarchie*, commente Jacqueline, une habituée des missions de secrétariat. *Généralement, on nous prend pour des nuls et quelquefois pour des espions.* » Et elle se souvient de cette banque arabe où ordre avait été donné au personnel permanent de fermer placards et tiroirs au moment de partir. Ce qui n'empêcha pas un chef de venir lui faire des remontrances sur le fait qu'elle ne travaillait pas... Elle a aussi gardé le souvenir de ces ordres donnés qui, s'ils entraînent une erreur, se transforment aussitôt en reproches.

Pour les directions du personnel, ces rapports individuels sont particulièrement difficiles à gérer. Et, pour les syndicats, ils représentent de véritables casse-tête. Comment en effet défendre quelqu'un sans mettre une autre personne en cause ? Difficile de plaider ou de prévoir une mutation au motif d'incompatibilité d'humeur. Pourtant, il est évident que l'ambiance a un impact direct sur la productivité et la qualité du travail. Depuis que Julie a quitté le service où elle s'étiolait pour cause de collègues mesquins et teigneux, elle s'occupe mieux de ses dossiers. « *Auparavant mon énergie était minée par mon angoisse*, reconnaît-elle. *Maintenant, je peux me consacrer pleinement à mon travail.* »

Françoise Chirot

Femme de ...

La reconnaissance des épouses de professionnels libéraux

« *IL nous a fallu beaucoup de temps pour changer les mentalités. Dans l'esprit du législateur, les épouses des professionnels libéraux étaient considérées comme des nanties. A elles les privilèges d'un milieu agréable, les sorties, etc. Quant à notre travail auprès de nos maris, il a été longtemps considéré comme découlant naturellement du mariage. J'ai toujours lutté contre cette sélection-exclusion, car il eût été suicidaire aujourd'hui d'être hors législation* », explique Régine Noulin, présidente de l'Union nationale des conjoints de profession libérale (UNACOPL), qui a pour mission de défendre les intérêts sociaux et moraux des femmes dites *non classées* dans le langage administratif.

Ce sont les épouses non salariées de médecins, de dentistes, de vétérinaires, d'avocats, d'architectes qui traditionnellement aident leur mari dans leurs cabinets. Mais, signe des temps, de plus en plus fréquemment épouses ou compagnes de consultants indépendants, conseils, experts-comptables, géomètres experts, informaticiens, voire artistes exerçant de manière libérale.

Accueil téléphonique, secrétariat, gestion comptable, tâches multiples, anonymes et non reconnues par les textes, telle a été, de manière quasi historique, le lot quotidien de ces conjointes *« sans droits propres »*, au sens juridique du terme. Des tâches mais aussi des risques d'installation financière et de crédits qu'elles ont pris en commun avec le conjoint, souvent au détriment de leur propre carrière. Plus nombreuses sont les conjointes d'artisans et de commerçants, d'exploitants agricoles, longtemps en quête de reconnaissance sociale de leur travail. Une reconnaissance qui ne fut pas aisée à conquérir, pour que le législateur l'admette, et que leurs maris n'ont pas toujours partagée.

Ce n'est en effet qu'en 1982 que le coup d'envoi à cette tardive prise en compte a été donné. La loi nº 82-586 et son décret d'application ont prévu une allocation de repos maternel pour les professions libérales. *« Ce texte fut le premier pas vers la reconnaissance de parfois toute une vie de travail pour de nombreux conjoints de professionnels libéraux »*, commente Régine Noulin. Sept ans plus tard, le 29 juillet 1989, le *Journal officiel* publie un décret relatif à l'assurance-vieillesse de ces mêmes conjoints, leur conférant, malgré son caractère très restrictif, des droits à un régime de retraite volontaire, soit une qualité professionnelle. Et donc un statut social instamment demandé.

« Rallongement de la durée de vie, notamment pour les femmes, décès de l'époux, fréquence des divorces dans la société contemporaine, précarité et chômage, bref les accidents de la vie font que la retraite est devenue une préoccupation majeure », ajoute Régine Noulin. La société a d'autre part évolué. Les jeunes générations trouvent normal que chacun des conjoints ait des droits propres. De surcroît, travailler en solitaire devient rare. La profession libérale est devenue une micro-entreprise qui associe de plus en plus le conjoint au métier de l'autre tant les astreintes professionnlles se sont alourdies.

Trois statuts au choix

En effet, l'UNACOPL est devenue une véritable centrale de renseignements. Et l'on observe que les maris collaborant avec leurs femmes prennent de plus en plus fréquemment leur téléphone afin de s'informer... pour eux-mêmes. Une raison à ce qui n'est pas un retournement de situation mais une évolution : le taux de féminisation des professions libérales croît. La barre des 50 % a été dépassée ; 54 % des pharmaciens et 52 % des avocats sont des femmes.

Combien sont-elles, ces épouses (ou époux) de professionnels libéraux regroupées en autant d'associations, femmes de médecins, dentistes, vétérinaires, avocats, etc. ? Difficile de le dire tant elles ont été longtemps isolées et superbement oubliées par la législation. Toutefois, le Centre des revenus et des coûts commence tout juste à pouvoir les cerner plus finement grâce précisément à leurs cotisations volontaires à l'assurance-vieillesse.

La possibilité offerte du salariat permettrait sans doute une meilleure appréciation. « *Mais*, s'indigne Françoise Denimal, présidente de l'Association des conjointes de médecins, créée il y a vingt ans et dont l'existence fut reconnue en 1978 par le conseil de l'ordre, *cette solution coûte cher !* » Rien d'étonnant à ce que seulement 2 % des 40 000 conjointes de médecins soient salariées de leurs époux.

« L'activité de fabrication représente 30 % du travail de ma boulangerie. Le reste, je le dois à ma femme », confiait un jour un boulanger à Marie-Josèphe Adrien, présidente de l'association ACTIF. Cette reconnaissance maritale pourrait s'appliquer, bien sûr, à la vaste population du commerce et de l'artisanat (4 millions de personnes) et aux 300 000 conjointes estimées. Une population dont le poids a été considéré comme suffisant par le législateur puisque la loi du 10 janvier 1982 a donné aux conjoints travaillant dans l'entreprise familiale la possibilité de choisir entre trois statuts afin de faire reconnaître leur activité professionnelle, à la condition qu'ils n'omettent pas de s'inscrire au registre du commerce et au répertoire des métiers. Les options pour un statut de collaborateur, de salarié ou d'associé, nettement moins restrictives que les avantages accordés aux professions libérales, sont paradoxalement peu mises en application par les intéressées. 80 % des conjoints n'avaient fait aucun choix en 1989.

« Parmi celles qui ont adopté un statut, peu ont souscrit à l'assurance-vieillesse », constatait Michèle André, alors secrétaire d'Etat à la condition féminine, dans une lettre adressée au ministre délégué au commerce et à l'artisanat. Une situation que déplore l'ACTIF, qui, au mois d'octobre prochain, organise à Annecy un congrès international des « femmes européennes des petites et moyennes entreprises dans le commerce et l'artisanat » sur le thème de leur ... avenir.

Jean Menanteau

Retour anticipé

DANS les jours qui ont précédé son départ en préretraite, l'angoisse a saisi Jean, comme tant d'autres collègues avant lui. Il n'avait pas prévu d'arrêter de travailler aussi tôt. Brutalement, il prenait surtout conscience des répercussions qu'aurait son nouvel état sur sa vie personnelle : *« Depuis des années, j'étais dehors une douzaine d'heures pas jour. Maintenant que je dois rester chez moi, je vais retrouver ma femme. Comment cela va-t-il se passer ? »*

Quand tout est fondé sur le travail, la *« cessation anticipée d'activité »*, comme on dit, peut aussi s'accompagner de petits drames domestiques. De nombreux témoignages en font foi, qui ressemblent à autant d'aveux. La vie de couple ou le foyer ont été trop longtemps sacrifiés pour que le retour ne se fasse pas sans heurts. Certains avouent qu'ils ne connaissent plus très bien leur femme et redoutent d'avoir à partager un quotidien autrement plus banal.

Chez les cadres, cette inactivité précoce conduit parfois à des difficultés psychologiques, repérées par quelques sociologues. La carrière interrompue laisse place à un sentiment d'échec ou, à tout le moins, à une impression d'inachevé. Ils avaient mentalement programmé une autre fin, et se voient dépossédés de la conclusion en bonne et due forme à laquelle ils aspiraient. Mais cela ne serait rien si, au travers de la préretraite, ils ne se jugeaient pas vulnérables, eux qui se regardaient comme importants et entièrement dévoués à leur tâche. Rendus aux leurs de façon précipitée, ils accusent une perte de statut, s'imaginent privés de l'aura conférée par leurs fonctions.

Vis-à-vis de leurs enfants, adolescents ou déjà adultes, certains se croient déconsidérés, peut-être *« désacralisés »*, en tout cas privés d'autorité. A l'égard de l'épouse, c'est encore plus compliqué. Si celle-ci ne travaillait pas, l'homme découvre que, dans la vie quotidienne, elle se comportait en vrai chef de famille. Soit il rentre en concurrence, et manque d'arguments pour imposer son « retour au pouvoir » ; soit il accepte la répartition de fait des rôles, et se plaint de son désœuvrement. Si, en revanche, la femme continue d'exercer une activité professionnelle, et plus encore si elle poursuit une carrière, comme cela se produit de plus en plus dans certains milieux de cadres, la privation de travail, et donc de justification par le métier, est encore plus difficile à vivre. Il n'est pas rare, alors, que des préretraités évoquent leur inutilité et disent souffrir d'une injustice.

Mais il y a plus triste, à n'exister dans le regard de l'autre que par son emploi. A Pompey, comme dans d'autres sites sidérurgiques, les anciens d'une même équipe se retrouvent, les jours de marché, pour se remémorer leur passé. Parce que le monde du travail est leur vraie famille.

A. Le.

Confidences

Servir des sociétés concurrentes

UN mari et sa femme peuvent-ils travailler dans des entreprises concurrentes ? Jusqu'à la fin des années 80, cette situation suffisait pour que la Cour de cassation confirme le licenciement pour *« cause réelle et sérieuse »* d'un des conjoints dont l'employeur redoute qu'il ne communique des informations confidentielles à l'autre. Mais, depuis deux ou trois ans, tout a changé. Désormais, la *« perte de confiance »* auparavant invoquée doit être *« fondée sur des éléments objectifs »* de concurrence déloyale, est-il précisé dans des arrêts de 1990 et 1991. L'employeur doit fournir des preuves concrètes de complicité dans le couple, tels que des messages retrouvés dans la corbeille à papier, des témoignages de collègues, etc.

Mᵉ A., avocate d'employeurs, et Mᵉ Jacques Grinsnir, avocat de la CGT, s'empressent tous deux de souligner ce revirement de la jurisprudence de la Cour de cassation. Mais le premier l'estime *« catastrophique »* pour l'employeur, tandis que le second s'en réjouit. *« Il faut étudier cette question au cas par cas*, admet l'avocate des employeurs. *On ne traitera pas de la même manière un balayeur et un directeur technique qui a accès à des renseignements beaucoup plus secrets, ni des salariés travaillant sur des activités sensibles ou pas. Cela dit, je ne suis pas d'accord avec cette (nouvelle) jurisprudence. »* Faut-il attendre que le salarié ait commis une indiscrétion qui porte préjudice à son entreprise pour rompre son contrat de travail ? *« Oui »*, répond sans hésiter Mᵉ Grinsnir.

Car, face à ce risque, il y a de l'autre côté celui de sanctionner injustement le salarié. Pour les juges, déterminer entre ces deux risques lequel ils sont prêts à assumer relève d'un choix éthique, affirment-t-ils. *« Actuellement, grâce à l'action personnelle de son président, la Cour de cassation tranche en se positionnant sur le terrain des libertés publiques et des droits de l'homme. On ne peut tout de même pas considérer qu'un salarié placé dans une situation où il peut commettre un acte répréhensible va nécessairement le faire. »*

« Faisons confiance aux gens, plaide Jacques Grinsnir. *Ils savent pertinemment que, s'ils violent l'obligation de discrétion, ils risquent gros. »* En fait, pour cet avocat, ce type d'affaires relève fréquemment de la machination : *« Mon intime conviction est que, dans cette procédure, l'employeur veut licencier un salarié parce que, au contraire, il a refusé de livrer des informations apprises auprès de son conjoint. Du coup, il n'intéresse plus son employeur. Et comme celui-ci connaît la jurisprudence, je redoute plus une mise au placard insidieuse du salarié que son licenciement brutal. »*

Plus généralement, le lien entre époux a toujours fait l'objet de procès en cassation, notamment dans le cas où le mari vient faire un esclandre dans l'entreprise où travaille sa femme pour la venger, par exemple, d'une mesure injuste à leurs yeux. Là encore, depuis quelques années, ce seul motif ne suffit plus à licencier la salariée. Il faut désormais que des faits soient personnellement reprochés à celle-ci ; avoir été l'instigatrice de l'incident, par exemple, ou encore ne pas s'être interposée entre son mari et son chef dans la bagarre. Encore faut-il que le combat n'oppose pas deux armoires à glace...

Francine Aizicovici

Salaires de complément

Retrouver un métier n'est pas simple

« *MON mari travaille dans l'informatique, chez un constructeur. Depuis un an, la situation se dégrade. Tous les six mois, il y a des licenciements et il craint à chaque fois d'être sur la liste...* » Face à cette menace, Janine F. a décidé de ne pas attendre et de chercher du travail.

Après une période de vie professionnelle dynamique, elle avait choisi de s'arrêter pour élever ses enfants, nés d'un mariage tardif. En prenant les devants, elle a le sentiment de se donner une certaine marge de liberté : *« Je peux essayer de trouver ce qui me convient : je ne suis pas acculée. »* Elle s'est inscrite à un stage de l'association Retravailler (1) : *« Quand on est resté chez soi pendant dix ans, on a besoin d'une remise en condition ; ce n'est pas sans appréhension qu'on envisage de devoir reprendre le train chaque jour, courir tout le temps, sans cesse anticiper pour organiser la vie de la maison... »*

Mais en ces temps où *« la précarité du travail se généralise »*, elle s'étonne de voir si peu de femmes partager sa démarche : *« Elles ne semblent pas avoir conscience du problème. »* Une étude récente (2) confirme cette impression : *« Même une fois leur mari au chômage, les épouses au foyer sont très peu nombreuses à chercher un travail. »* Celles qui le font se trouvent presque toutes parmi les plus jeunes (celles qui vivent avec un homme âgé de moins de trente-cinq ans), et, souligne l'étude, *« dès que leur époux a retrouvé du travail, elles abandonnent toute recherche et redeviennent femmes au foyer »* (ce que ne font en général pas les plus âgées).

Comment expliquer cet état de fait qui surprend ? Pour Franklin Corcos, responsable du bureau de l'emploi de la ville de Poissy (Yvelines), ces femmes sont d'abord freinées par l'absence de qualification ou le caractère périmé de leurs compétences : *« Par exemple, elles veulent être employées de bureau... Mais cela n'existe plus ! »*

Ce qu'on leur propose tourne souvent autour d'activités comme la vente non spécialisée avec des horaires de travail en fin de journée et le week-end, qui portent un coup sévère à leur vie familiale. Par exemple, les ménages sont le plus souvent à effectuer le soir ou tôt le matin... Tout cela, avec des déplacements importants et pour des salaires presque toujours au plus bas.

Remise en question

Ces handicaps professionnels sont renforcés par des difficultés d'ordre familial et personnel. *« S'il s'agit d'une femme immigrée, elle a la volonté de travailler*, explique Franklin Corcos. *Mais souvent, son mari ne supporte pas ce choix. Il l'enfonce dans son sentiment d'échec. »* Et, bien que cette réaction se manifeste moins clairement chez eux, les Français de souche en sont rarement totalement indemmes. *« Mon mari vit très mal ma recherche de travail*, constate Hélène P., de Toulon. *Il a l'impression de ne pas être à la hauteur. Tous les hommes ne réagissent pas comme lui ; mais dans mon entourage, et parmi les femmes que je côtoie à Retravailler Provence, je perçois des tensions à peu près dans tous les couples. »*

Enfin, pour la quasi-totalité de ces femmes elles-mêmes, se lancer (ou se relancer) dans la vie professionnelle fait problème : *« J'ai aimé ne pas travailler ; et j'aurais volontiers continué à rester à la maison »*, dit ainsi Nathalie G., de Paris. *« Ma vie à la maison avec mes enfants me convenait parfaitement »*, renchérit France R., de la région lilloise. *« Choyées ou non*, dit une troisième, *nous sommes restées des années dans notre bulle. Et nous nous apercevons que nous avons perdu l'habitude de nous exprimer, que nous sommes incapables d'agir en société... »* Souvent, des états dépressifs s'installent.

Au total, c'est tout un équilibre de vie qui se trouve remis en question. Et cela, sans beaucoup de chances de réussite. *« Notre cas n'intéresse personne*, s'indigne Chantal L., de Sanary (Var). *Nous ne sommes pas mères isolées et nos maris ont encore un salaire : on nous considère donc comme n'ayant pas de problèmes. Aucune structure ne nous épaule. »* Beaucoup ainsi, faute d'informations, omettent de s'inscrire à l'ANPE, ce qui les prive notamment de l'accès à des stages de formation.

Marie-Claude Betbeder

(1) Retravailler Ile-de-France, 34, rue Balard, 75015 Paris. L'association Retravailler est présente dans de nombreuses grandes villes de France.

(2) « La famille à l'épreuve du chômage », Nicolas Herpin, *Economie et statistique* nº 235, septembre 1990.

Travailler ou materner

Un choix financier difficile

« *DÈS que nous avons eu notre premier enfant, j'ai décidé d'arrêter de travailler ; bien sûr, je voulais m'occuper de lui, mais c'est surtout pour des raisons financières.* » A trente et un ans, Nathalie est loin d'être un cas unique. La venue d'un enfant dans un couple apporte sa cohorte de charges nouvelles, y compris financières, que ne compensent généralement pas les allocations familiales. A moins d'un très haut salaire pour l'un des deux conjoints, la question se pose : n'est-il pas plus intéressant que l'un des deux cesse de travailler ?

Bien entendu, ce calcul est à envisager au cas par cas, notamment sous l'angle fiscal. Il est clair que, dans le cas de niveaux de revenus très différents, le conjoint bénéficiant du salaire le plus élevé a tout intérêt à prendre à sa charge la totalité des revenus du couple. En cas de double déclaration, la part des enfants doit être prise par le plus gros salaire. Enfin, dans le cas d'un couple non marié avec deux enfants, chacun peut compter une part pour chaque enfant.

Mais les calculs ne s'arrêtent pas à cette péréquation fiscale. Il reste à envisager le coût financier lié à la garde quotidienne de l'enfant. Et, dans le cas où les deux conjoints décident de poursuivre à temps plein leurs activités professionnelles, les frais sont multiples, notamment pendant la période qui précède l'entrée à l'école maternelle.

Il faut d'abord engager les frais de garde en crèche, dont le montant à Paris s'échelonne de 1 000 à 2 500 francs par mois si les revenus des parents atteignent le plafond mensuel de 24 000 francs. A partir du deuxième enfant, les tarifs sont dégressifs. Selon les horaires de travail des parents, cette solution peut exiger de faire aussi appel aux services d'une jeune fille au pair qui s'occupera de conduire l'enfant le matin et d'aller le chercher en fin d'après-midi, voire de le garder en début de soirée. Logée et nourrie, son salaire varie entre 1 500 et 2 000 francs par mois. Sinon, les frais s'élèvent à 30 ou 35 francs de l'heure.

Une seconde formule consiste à prendre à temps plein une personne à domicile. Pour un bambin de moins de trois ans, cette solution coûte 5 000 francs par mois grâce aux déductions fiscales. Et 7 500 francs pour les enfants plus âgés. En fonction des accords pris dans l'une de ces formules, il reste éventuellement à ajouter la charge financière d'une femme de ménage, soit environ 50 à 55 francs de l'heure pour la région parisienne.

On peut certes déduire les différents allègements fiscaux liés aux « emplois familiaux » ; pour les enfants de moins de trois ans, il s'agit d'une exonération pouvant aller jusqu'au deux tiers des charges patronales versées au titre d'une personne employée à la garde de l'enfant ; l'« aide à l'enfant » prévoit en outre une économie fiscale – en fonction des revenus – plafonnée à 12 000 francs par mois.

« Ces charges financières poussent de nombreuses mères de famille à aménager leur activité professionnelle », précise Aude Magnant, de l'Agence pour l'emploi des cadres (APEC). Certaines d'entre elles préfèrent choisir un travail à temps partiel plutôt que d'arrêter totalement leur activité. *« Mais pour les cadres, la rentabilité financière n'est pas déterminante*, poursuit Aude Magnant. *Il s'agit bien souvent de considérations liées à l'épanouissement de chacun dans son travail ou d'une priorité à la vie familiale. »*

Olivier Piot

ITINÉRAIRES

Portraits de patrons

Les différences entre dirigeants français et dirigeants allemands sont nombreuses

EDITH CRESSON avait, dit-on, envisagé en son temps de nommer à la tête de Renault l'actuel patron français du groupe automobile allemand Volkswagen, Daniel Gœudervert, un dirigeant qui n'a fait ni l'X ni l'ENA et qui connaît bien le monde de l'entreprise pour y avoir pratiqué de multiples métiers. Avec Pierre Bérégovoy – autodidacte lui-même, – un tel projet est sans doute abandonné. A l'origine de la démarche d'Edith Cresson, il y avait un constat qui reste d'actualité : le chemin qui mène à la tête des grandes entreprises françaises n'est pas une garantie d'efficacité. Tant s'en faut. Les sentiers suivis par les patrons allemands aboutissent à de meilleurs résultats.

L'inefficacité du mode de détection des dirigeants fait l'objet d'une étude comparative approfondie entre la France et l'Allemagne. Réalisé par deux chercheurs du CNRS, Bénédicte Bertin-Mourot et Michel Bauer, pour le cabinet de recherche de dirigeants Heidrick and Struggles, ce travail fait nettement ressortir, à travers l'analyse détaillée du profil des « numéro un » des deux cents principales firmes de chaque pays, deux modèles très différents de production des élites (1). Des modèles qui expliquent en partie, selon les auteurs, la supériorité allemande : *« Pour des entreprises à la recherche de l'efficacité économique dans un environnement concurrentiel, le modèle français, comparé au modèle allemand, apparaît, par ses effets socio-économiques... comme un véritable handicap. »*

Les différences entre les modèles français et allemand, entre le *« capitalisme directorial »* et le *« capitalisme managérial »*, pour reprendre la distinction des chercheurs du CNRS ? L'analyse chiffrée établie à partir du parcours des PDG et présidents de directoire confirme ce que l'observateur ressent confusément. Ancien élève de grandes écoles, le patron français vient d'un grand corps (Mines, Ponts, inspection des finances, Cour des comptes ou Conseil d'Etat), il a fait le début de sa carrière au service de l'Etat (dans un cabinet ministériel ou dans une administration...), il n'a connu le monde de l'entreprise que très tardivement et a été «catapulté» à la tête de la société qu'il dirige sans en avoir gravi les différents échelons hiérarchiques.

Le portrait robot du chef d'entreprise allemand est sur ces différents points pratiquement le négatif de celui du dirigeant français. Diplômé certes, il a généralement commencé sa vie professionnelle en entreprise, où il a pratiqué de multiples métiers et où, à travers l'apprentissage notamment, il a amélioré ses qualifications. Avant d'accéder au sommet, il a gravi progressivement et avec le temps les marches successives qui mènent au pouvoir suprême.

N'était le secteur de la distribution, où finalement la France et l'Allemagne se retrouvent autour d'un «capitalisme familial», les différences sont les mêmes dans toutes les autres activités économiques (industrie, services, banque...). Le pourcentage des patrons détectés du côté de l'Etat est six fois plus élevé en France qu'en Allemagne. De ce côté-ci du Rhin, deux écoles (Polytechnique et l'ENA) produisent plus de 45 % des patrons de société, trois écoles (X, ENA, HEC) plus de 50 %. En RFA, aucun établissement ne dispose d'une telle puissance. En revanche, plus d'un quart des dirigeants des principales sociétés allemandes sont passés par l'apprentissage.

Enfin, alors qu'en Allemagne plus de 70 % des dirigeants ont commencé leur carrière dans l'univers de l'entreprise à un niveau de cadre ou en dessous, ils ne sont que 30 % en France. Les firmes allemandes considèrent donc comme relevant de leur responsabilité la formation de leur propre élite, leurs homologues françaises déléguant cette fonction à l'Etat et au système d'enseignement. Dans quelle mesure le système français, ainsi caractérisé, constitue-t-il, par rapport au modèle allemand, un handicap pour les entreprises et pour l'économie nationales ? Les auteurs de l'étude repèrent quatre *« dimensions »*. Tout d'abord, en restreignant la taille de leurs viviers et en confiant à l'Etat et au système d'enseignement la fonction de détection et de sélection, les entreprises françaises réduisent leur probabilité de découvrir un patron *« exceptionnel »* – le terme utilisé par les chercheurs du CNRS est certes bien subjectif, mais il peut se comprendre.

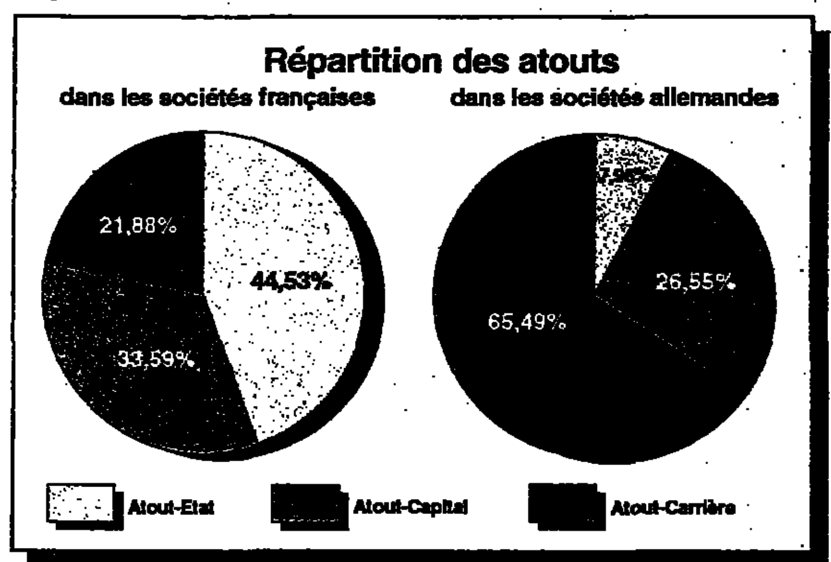
Les trois autres handicaps évoqués par Bénédicte Bertin-Mourot et Michel Bauer sont plus convaincants. La mauvaise connaissance qu'a souvent de l'entreprise le patron français *« catapulté »* (arrivé directement dans le fauteuil présidentiel), *« parachuté »* (arrivé directement comme membre de l'équipe dirigeante) ou *« héliporté »* (arrivé dans l'entreprise hors l'équipe dirigeante, mais à un niveau déjà élevé et visible de la hiérarchie) contribue à accroître la distance hiérarchique entre le numéro un et les salariés de l'entreprise. En Allemagne, *« le numéro un « montagnard », du modèle allemand*, concluent les deux experts, *a de l'entreprise une connaissance concrète »*, ce que n'a pas son collègue français *« catapulté »*. Une évidence qui pèse sans doute très lourd dans la force et la cohésion des sociétés germaniques.

« Ignorant tout des ateliers, des agences et des centres de recherche, le numéro un du modèle français, détenteur de l'atout Etat et parachuté sur les hauteurs de l'entreprise », raisonnera, pour asseoir sa légitimité, davantage en termes de *« développement externe »* qu'interne. C'est une autre conséquence des différences dans le mode de sélection des dirigeants que soulignent les deux chercheurs.

Enfin, le modèle français s'avère beaucoup moins performant en matière de motivation de l'encadrement supérieur des entreprises. Un manager allemand sait qu'il a une chance d'accéder un jour au sommet de son entreprise. Ce n'est pas le cas de son homologue français, dont le parcours paraît prédéterminé par son école d'origine. *« Développer un patriotisme d'entreprise »* dans cette population est de ce fait, très difficile.

Le gouvernement s'apprête à renouveler, en juin, une soixantaine de dirigeants d'entreprises nationalisées. Il est d'ores et déjà acquis qu'il ne tirera guère parti des conclusions de ce travail. Les forces d'inertie – et les grands corps – sont encore puissants.

E. I.



Ces deux graphiques indiquent les raisons de l'installation des patrons à la tête des entreprises françaises et allemandes. L'atout Etat représente le passage par les grandes écoles ou les cabinets ministériels, l'atout capital désigne les fondateurs et les héritiers. L'atout carrière symbolise l'évolution dans l'entreprise.

(1) Bénédicte Bertin-Mourot et Michel Bauer, *Les 200 en France et en Allemagne. Deux modèles contrastés de détection-sélection-formation de dirigeants de grandes entreprises*, CNRS et Heidrick and Struggles.

NATURE

Graine d'emplois

L'horticulture s'apprend près d'Orléans

DEUX superbes cèdres du Liban centenaires trônent dans le parc arboré d'une école située au sud d'Orléans – le Centre de formation et de promotion professionnelle horticole (CFPPH) – que peu à peu l'urbanisation grignote, au grand dam de son directeur. Rien d'étonnant à cela : *« Notre école, aujourd'hui Centre de formation et de promotion professionnelle horticole, a été créée en 1888, à la lisière de la ville, par les membres du Syndicat des horticulteurs du Loiret, pour enseigner le greffage à leurs enfants*, dit Claude Leforestier, directeur du CFPPH. *Aujourd'hui, l'esprit du centre n'a pas changé. Sa vocation est toujours de répondre aux besoins élargis des horticulteurs, du pépiniériste au fleuriste, en passant par les maraichers, les arboriculteurs et les entrepreneurs de jardins qui sont historiquement ici dans leur région d'élection. »*

Le Val de Loire fut, en effet, dès le quinzième siècle, la pépinière notamment fruitière des rois de France. Aujourd'hui, le centre forme, de la quatrième au BTS, quatre cents jeunes gens, une centaine d'apprentis et environ deux cents adultes dans le cadre de la formation continue. Ils viennent principalement de la région Centre, mais de plus en plus fréquemment du reste de la France. Un regret de taille cependant pour Claude Leforestier : *« Nous ne satisfaisons pas à la demande de la profession en matière d'emplois. Au cours des dernières années, les besoins en effectifs ont considérablement augmenté du fait de l'attention générale portée à l'environnement et au cadre de vie. Les professionnels veulent embaucher des jeunes qualifiés. Aussi me demandent-ils de prêter la plus grande attention, dans la formation dispensée, aux besoins du marché horticole. »* Estimé aujourd'hui à 20 milliards de francs, ce secteur est, selon le Comité interprofessionnel de l'horticulture, en progression de 8 % à 9 % par an.

De qui émanent ces offres d'emplois non satisfaites ? Des secteurs privés traditionnels de l'horticulture, bien sûr, mais de plus en plus fréquemment de la distribution : *« Nous pourrions augmenter de 50 % nos formations en direction des Vilmorin et autres Truffaut et des jardineries qui éclosent partout*, précise le directeur du centre. *Même les fleuristes veulent dans leurs magasins de Paris et de la région parisienne des vendeurs qui ont une réelle connaissance des produits. »* Rien d'étonnant donc si une section technico-commerciale a récemment été créée dans l'établissement.

« Pour l'essentiel, c'est par le truchement du centre que les offres d'emplois sont satisfaites », précise de son côté Jean Milhaud, cadre pépiniériste et président de l'Association de l'amicale des anciens élèves. Ce centre, statutairement, a toujours eu un lien organique avec les exploitations horticoles, puisque géré depuis sa création par les professionnels élus des différentes familles, la seule tutelle étant celle du ministère de l'agriculture.

Stages pratiques obligatoires

Cette situation facilite bien évidemment les stages pratiques obligatoires des élèves chez les exploitants, les serres-écoles du centre, où sont enseignées les techniques de bouturage, de greffage, de multiplication des végétaux, ne remplaçant pas l'apprentissage en grandeur nature sur le terrain. Ces exploitants qui ont le titre de « maîtres de stage » viennent, parallèlement à l'enseignement général offert à l'identique comme dans n'importe quel lycée privé, dispenser les cours théoriques très professionnalisés. *« Ces cours sont volontairement très pratiques, et j'y tiens*, insiste de nouveau Claude Leforestier. *Ainsi, un fleuriste maître de stage n'omettra pas d'indiquer à ses élèves l'importance des chutes dans la constitution d'un bouquet. Car ces « déchets » lui permettront de réaliser une large part de son bénéfice en reconstituant des compositions plus petites. Ce raisonnement réaliste est valable pour l'ensemble de notre enseignement. »* Ainsi, en ouverture de son cours, Martine Chaubert, professeur de floriculture, lance : *« Ne produisez pas de roses en été. Les cours s'effondrent et vous ne couvririez pas même vos expéditions. »*

« Nous ne prétendons pas rivaliser avec les grandes écoles nationales d'horticulture », commente encore Claude Leforestier. Allusion vague aux établissements de Versailles et d'Angers, qui forment la fine fleur des ingénieurs horticoles français, ainsi que les paysagistes. *« Nous nous voulons spécialisés et, je le répète, en adéquation avec les entreprises. Il ne suffit pas de prétendre aimer la nature ni de vouloir défendre l'environnement. »*

Les débouchés sont assurés pour les jeunes formés à Orléans par les exploitations des six départements de la région Centre (3 000 salariés pour environ 1 000 exploitations), mais aussi par essaimage dans l'Hexagone. Une demande dont les gestionnaires du centre estiment qu'elle ira en croissant : *« Environ 60 % de nos anciens élèves ont créé leur propre entreprise, mais, outre les débouchés directs dans les exploitations, les collectivités locales sont de plus en plus demandeuses. »*

En effet, les jardins des villes, les services d'espaces verts et sportifs, la rénovation et l'entretien des parcs connaissent un engouement sans précédent en France. Les maires consacrent une part de plus en plus importante de leur budget à l'embellissement de leur cité. Les villes de Paris, Bordeaux, Rennes, qui ne possèdent pas d'écoles de jardiniers spécialisés, forment elles-mêmes les personnels de leurs parcs et jardins sous la houlette d'ingénieurs horticoles, voire organisent des stages de gestion dans les centres de formation de la fonction publique territoriale.

« La ville d'Orléans consacre 7,5 % de son budget global, soit 50 millions de francs, à ses 150 hectares de parcs et jardins », dit Jean Grellier, responsable de la direction des espaces verts. Il règne en effet sur la production et l'entretien de 350 000 plantes annuelles et de 3 000 plantes de collection. *« Il existe, il est vrai, une très ancienne tradition d'excellence jardinière qui se transmet ici de génération en génération, ce qui explique la réputation d'Orléans en la matière »*, se félicite encore Jean Grellier, qui se passionne par ailleurs pour la *« gestion écologique des espaces verts »*. Discipline émergeante selon lui, qui obéit aussi à des normes économiques de gestion des espaces verts. Et de rappeler dans le droit fil de la tradition qu'Eugène Turbat, l'un des anciens maires de la ville, fut... pépiniériste.

J. M.

TRIBUNE

Le rôle formateur de l'encadrement

par Georges Petit

IL est évident que la hiérarchie a toujours *exercé une certaine fonction* pédagogique. Comment savoirs et savoir-faire auraient-ils pu se diffuser dans l'entreprise avant la formation « institutionnalisée » que nous connaissons aujourd'hui ? C'est bien *parce que* ceux qui savaient – et qui avaient eux-mêmes appris d'autres – étaient capables de transmettre, de montrer, de rectifier... Cela inspire actuellement des expériences tendant à développer ce qui apparaît comme un atout interne et à lui faire jouer un rôle de levier *pour transformer* l'entreprise (1). Au-delà de cette constatation et même de cette redécouverte, trois questions méritent d'être posées.

1. – Quelles raisons expliquent cet accent *mis* sur le rôle pédagogique de l'encadrement ?

Les cadres et la maîtrise représentent d'abord un *important* gisement de ressources potentielles. Il y a là tout un capital qu'il serait dommage de ne pas exploiter.

LE développement du professionnalisme de la formation a souvent entraîné une rupture entre formation et action : la première bénéficierait de toute l'aura de la diffusion du « savoir » tandis que l'action, plus banale, plus quotidienne, relèverait des hommes du « terrain ». Les membres de l'encadrement sont ici bien placés si l'on souhaite que formation et action ne restent pas des approches et des temps séparés.

Pratiquer la formation permet aussi de mieux la comprendre : le fait d'intervenir *soi-même va faire évoluer le regard porté* sur la formation, sur ses limites, les difficultés rencontrées... Entre les membres de l'encadrement, *qui sont, souvent des* demandeurs de formation pour leur service, et les organismes extérieurs s'établit ainsi une meilleure compréhension.

Les nouvelles organisations d'atelier, le *développement de l'autonomie de* certains postes de travail ont souvent modifié les fonctions de l'encadrement et plus particulièrement de la maîtrise. Plus le rythme des changements de toute sorte s'accélère, *plus il est nécessaire d'assurer animation* et formation des équipes.

FORMER est enfin un moyen de développement personnel. Cela implique de *réactiver* et de *réorganiser son savoir* : *« Enseigner, c'est apprendre deux fois. »*

2. – A quels types d'actions de formation ces interventions conviennent-elles le mieux ?

La première formule à laquelle on pense est, bien sûr, celle de « stages », organisés de façon interne et pour lesquels les *intervenants sont des membres de l'encadrement*. Il s'agit finalement de la reproduction d'un schéma classique de formation et certains thèmes s'y prêtent bien : introduction à la culture interne, initiation aux *grandes fonctions de l'entreprise et à son* environnement, formation à des techniques très spécifiques à l'entreprise... La crédibilité interne de l'encadrement est ici assurée. Pourtant les participants sont portés à faire *référence* au *« modèle »* de formation qu'ils connaissent par ailleurs. Il y a souvent des risques que la comparaison se fasse au détriment des « formateurs occasionnels ». L'intérêt de ces actions *« formelles » tient surtout au fait que*, dans certains cas, il est particulièrement important que ce soit quelqu'un de l'*intérieur qui intervienne*.

Beaucoup plus intégrateur est ce qui relève de la « formation-action ». Les démarches collectives d'étude et de *résolution* de problèmes sont elles-mêmes des *situations éducatives dans lesquelles* se développe un rôle moteur de l'encadrement. On pense, bien sûr, à tous les groupes de progrès, de qualité... mais les situations les plus fortes se rencontrent *surtout lorsqu'il est nécessaire de mobiliser* toute une unité sur une profonde transformation : un changement de process, par exemple. La formation et l'action n'apparaissent plus du tout comme appartenant à *des logiques différentes*.

C'EST peut-être pour les « formations étroitement liées au travail » que la contribution éducative de l'encadrement est *plus typique* et *originale*. *Les exemples* foisonnent, allant de la formation sur le tas des chefs de rayon de supermarchés à l'accompagnement en clientèle des vendeurs de produits financiers, en passant, *naturellement*, par toutes les *formations* aux techniques de production. Deux traits nouveaux viennent en renouveler l'approche et valoriser le rôle formateur de l'encadrement. D'une part, la formation sur le tas, qui était surtout adaptative, a tendance à devenir plus qualifiante : elle veut apporter des savoir-faire et même des *connaissances* qui pourront servir à d'autres situations. D'autre part, on assiste à une « extraction des savoirs » qui aboutit à une traduction en supports de formation (classeurs, vidéos, affichettes...) et en *démarches de construction pédagogique*. La vieille formation sur le tas trouverait-elle une nouvelle noblesse en évoluant vers *la formalisation et quelquefois la formation* « en salle » ?

3. – Enfin, comment développer le rôle formateur de l'encadrement ?

Pour les entreprises, il ne suffit pas d'affirmer l'intérêt et l'importance du rôle pédagogique de l'encadrement. Encore faut-il le prendre en compte dans l'organisation en le valorisant et en mettant en place des dispositifs pour le favoriser.

Celles qui réussissent le mieux en ce domaine, non seulement inscrivent formellement cet objectif dans les projets d'entreprise, les chartes et les lettres de mission, mais prévoient que les interventions en *formation fassent partie de l'évaluation* et, en particulier, soient bien prises en compte dans l'entretien annuel de bilan.

Cela implique également de travailler à améliorer encore l'image interne de la formation : participation des cadres supérieurs aux actions, incitation à enseigner dans les grandes écoles et à l'Université... La constitution de « clubs de formateurs » est, par exemple, un moyen d'apporter soutien et *lieu* d'échanges d'expériences.

IL paraît tout aussi logique de considérer *que la pédagogie relève, elle aussi, d'un* apprentissage nécessaire et d'un perfectionnement ! C'est ainsi que se développent des actions spécifiques de formation de formateurs occasionnels, suivant un *modèle s'écartant* du modèle scolaire ou même de celui des séminaires montés par les organismes de formation. On s'appuie beaucoup plus sur une référence forte aux situations professionnelles vécues. L'accent est *mis sur* la qualité de la relation pédagogique en face à face ou en petits groupes, sur le souci de développement de *l'équipe comme des individus et sur le* partage de certaines valeurs.

On est pourtant loin de la situation allemande où les *formateurs en entreprise* doivent obligatoirement avoir reçu une formation à la pédagogie ou sont généralement *passés par* les *formations Meister ou* Techniker qui en comportent une.

VERRA-T-ON demain tous les membres de l'encadrement devenir formateurs ? Il y a certes des freins et quelquefois des impossibilités. Par exemple, la disponibilité en temps, indispensable pour la préparation et l'animation de la formation, est encore très souvent mise en avant. Il faut bien aussi reconnaître que la passion, voire dans certains cas des « dons » pour la formation ne sont pas l'apanage de tous. Pourtant, les expériences en cours montrent que si l'on affirme pleinement le principe et que l'on fait tout pour que former soit une partie intégrante de la mission de l'encadrement, il se développe une forte dynamique. L'enjeu est important : il s'agit de transformer l'entreprise en mettant en œuvre le capital de savoirs qu'elle recèle en elle-même.

► Georges Petit est professeur au groupe ESC Lyon.

(1) « Le rôle formateur des membres de l'encadrement des entreprises » – Groupe ESC Lyon, étude financée par la délégation à la formation professionnelle du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

STAGES

Le service des offres de stages est désormais accessible en tapant directement 3615 LEMONDE.

Les personnes intéressées doivent contacter directement STAG'ETUD, (12, avenue Raspail, 94257 Gentilly Cedex), le service des stages de la MNEF, en téléphonant au (1) 49-08-99-99.

Les entreprises désireuses de passer des offres sont priées de consulter directement cette association au 45-46-16-20.

GESTION

Lieu : Neuilly. Date : immédiat. *Durée : 2 mois. Ind. : 1 400 F/mois.* Profil : bac + 4, gestion et comptabilité, bonnes connaissances informatiques. Mission : *assurer la mise en* place et l'interface avec la paie d'un logiciel des ressources humaines. 00535.

Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : *3 mois.* Ind. : à définir. Profil : bac + 4/5, école de commerce ou université. *Mission : participer à la mise en* œuvre d'un outil informatique au sein du contrôle de gestion d'une banque. 01043.

COMPTABILITÉ

Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : *2 mois mini. Ind. : à définir. Profil* : bac + 2/3, connaissances en comptabilité *et informatique. Mission : collaborer* aux différentes opérations liées à l'élaboration *d'un document et au développement* d'un logiciel de comptabilité. *00673.*

PERSONNEL

Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2/3 mois. Ind. : 1 500 F. Profil : bac + 4/5, GRH ou droit, sciences éco, écoles de commerce. Mission : synthèse de descriptions de fonction, élaboration d'études synthétiques, mise en place de procédures d'organisation. 01048.

Lieu : Arcueil. Date : indéterminée. Durée : *1 mois minimum.* Ind. : à définir. Profil : bac + 3/5, ressources *humaines, communication. Mission :* communication interne dans le domaine *des ressources humaines.* 00990

Lieu : Chatou. Date : juin. Durée : 2 mois. Ind. : 5 600 F brut/mois. Profil : bac + 2, gestion des ressources humaines ou AES, voire micro-informatique et paye. Mission : enregistrement informatique de la paie, suivi congés et maladies, tenue des dossiers personnels. 00983.

Lieu : Vincennes. Date : juillet. Durée : 3 mois. Ind. : SMIC. Profil : bac + 2. *Mission : assistance en gestion du* personnel, études spécifiques. 00781.

VENTE

Lieu : région du domicile. Date : *immédiat. Durée : 4/6 semaines. Ind.* : fixe + prime + F.D. Profil : bac + 2/3, *études commerciales/force de vente*, disposer d'un véhicule. Mission : dans le cadre d'une action commerciale nationale, développer les ventes de la boule « Ketu' » (gadget antistress déjà médiatisé). 01098.

Lieu : toute la France. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : 6 000 F + 2 000 F de prime + frais forfaitaires. Profil : bac, jeune femme souhaitée, expérience de la vente, communication, pharmaceutique et diététique appréciées. *Mission : animations et vente de* produits minceur aux clients en pharmacie. *00492.*

Lieu : Montreuil. Date : immédiat. *Durée : 3 mois minimum. Ind. : à définir.* Profil : bac + 2, jeune femme souhaitée, *disposition pour la vente.* Mission : prise de contact et rendez-vous *par téléphone pour société d'informatique*, télémarketing. 01088.

Lieu : Paris. Date : juin. Durée : 3 mois minimum. Ind. : 1 500 F/mois. *Profil : bac + 1/2, commerce, marketing.* Mission : réaliser des enquêtes et *missions diverses de communication* et relations publiques. 01093.

MARKETING

Lieu : Gennevilliers et région parisienne. Date : immédiat. Durée : 1 mois minimum. Ind. : à définir. Profil : bac + 1 mini, école de commerce, connaissance études de marché. Mission : études de marché d'un produit dans un segment, participation à l'élaboration de la stratégie. 00984.

INFORMATIQUE

Lieu : Arcueil. Date : indéterminée. Durée : 3 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 3/5, documentaliste. Mission : informatisation de fichiers pour centre de ressources. 00988.

COMMUNICATION

Lieu : Paris. Date : octobre. *Durée :* 3 mois. Ind. : 1 500 F/mois + tickets restaurant. *Profil : bac + 2, BTS/DUT*, documentation, anglais nécessaire. *Mission : alimenter une base de données* interne en répertoriant les données et en les saisissant. 01087.

Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : *4/5 mois. Ind. :* 3 000 F à 4 000 F/mois. Profil : bac + 4/5, *2e ou 3e cycle* de communication ou école, relations presse, environnement, montage d'événement, anglais courant et 2e langue CEE. Mission : communication et organisation de la 3e Université d'été de l'environnement (conception et suivi relations presse et partenaires, élaboration des actes de l'université, mise en œuvre de l'évaluation, accueil des participants...). *00924.*

Lieu : Toulouse, déplacements éventuels. Date : immédiat. Durée : 6 semaines. Ind. : à définir. Profil : bac + 5, *étudiant(e) en médecine, capacité* à concevoir, créer, imaginer. Mission : *étude de positionnement de produits* médicaux, analyse de ces produits, *répondre à la clientèle, rédaction médicale.* 01091.

Lieu : Chatou. Date : *immédiat.* Durée : 3 mois min. Ind. : 5 600 F/mois brut *mini.* Profil : bac + 4 communication, Harwardgraphic, Word 5, anglais. Mission : participation à la réalisation des outils de communication interne, préparation d'une réunion annuelle d'information. 00989.

Lieu : Versailles. Date : juillet. Durée : 2/3 mois. Ind. : 3 000 F/mois net. Profil : bac + 4, communication ou sciences humaines. Mission : mener à terme un projet de restructuration complète de l'information professionnelle dans une entreprise en réseau. 01042.

Lieu : Clichy. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2, bases en *Macintosh, Pagemaker et/ou* Excel si possible, connaissances commerciales souhaitées. *Mission : assistant* de conception et réalisation d'audiovisuel de formation. 00975.

BIOCHIMIE

Lieu : Le Perray. Date : juillet. Durée : 2 mois. Ind. : 1 500 F/mois. Profil : *bac + 2, BTS/DUT, biologie/biochimie*, documentation. Mission : saisie et classement *des publications et revues et* mise en place de la gestion informatisée, *résumé des études des articles et* étude documentaire. 01082.

SECRÉTARIAT

Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 1 mois. Ind. : *à définir.* Profil : bac + 2, BTS secrétariat. Mission : secrétaire. 01084.

Lieu : Garches. Date : juillet. Durée : *3 mois. Ind. : à définir. Profil* : bac + 2, secrétariat, Macintosh ou MacWrite, *bon niveau d'anglais. Mission : secrétaire* de direction. 01089.

Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 5 mois. Ind. : 6 900 F brut. Profil : bac, secrétaire, traitement de texte. *Mission : standard + dactylo, traitement* de texte (formation si nécessaire). 01057.

Lieu : Rueil-Malmaison. Date : juin. Durée : 3 mois. Ind. : 8 500 F à 10 000 F/mois. Profil : bac + 2 secrétariat, TTX, Word 5 et/ou Word sous *Windows, notions d'anglais et de* comptabilité. Mission : effectuer des tâches liées au secrétariat. 01058.

Lieu : Gentilly. Date : immédiat Durée : 2 mois. Ind. : 1 500 F. Profil : *bac, notions de traitement de texte* souhaitées. Mission : accueil, standard, frappe de documents sur Macintosh (formation assurée). 01095.

Lieu : Combs-la-Ville. Date : immédiat. *Durée : 3 mois, mi-temps. Ind. :* 1 000 F/mois + transport. Profil : bac + 2, bonne connaissance de l'anglais indispensable. Mission : faire une revue de presse quotidienne économique sur des journaux anglais et français. 01041.

Gestion et des Finances

Filiales du groupe britannique Legal & General, l'un des leaders européens dans la diffusion et la gestion de produits financiers, de fonds de retraite et d'assurance vie, nous avons des objectifs de croissance ambitieux et disposons de moyens importants pour les atteindre. Pour accompagner notre fort développement (CA x 4 en 4 ans), nous souhaitons renforcer nos équipes et recherchons :

ADJOINT AU DIRECTEUR COMPTABLE

Au sein d'un Département qui a en charge la comptabilité de sept sociétés dont une banque et deux compagnies d'assurance, il lui sera confié des responsabilités. variées et notamment l'organisation et les méthodes comptables. Il sera associé à l'ensemble des fonctions du Département. De formation supérieure et titulaire du DECS au minimum, âgé de 30 à 35 ans, il a au moins 5 ans d'expérience dans notre secteur d'activité (réf. CPT)

ORGANISATEUR

Il participe activement à la conception des systèmes d'information, rédige les cahiers des charges destinés à l'informatique, assure la recette des applications, mène des études d'organisation, conçoit des procédures et met en pratique ses recommandations. De formation supérieure, il a une expérience de 3 à 5 ans dans l'assurance ou la finance. (réf. ORG)

CHARGE D'ETUDES ACTUARIELLES

Il assure des missions très variées au sein de notre Département Technique : tarification des contrats collectifs et individuels, validation des provisions mathématiques, observation de la concurrence, création de produits (assurance et finance), support technique à nos équipes de ventes, études diverses (adossement actif/passif). Ce poste conviendrait à un jeune diplômé actuaire débutant ou d'école d'ingénieurs justifiant d'une première expérience (réf. ACT)



Legal & General Bank (France)

Envoyer lettre manuscrite, CV et prétentions en précisant la référence du poste à :
Legal & General (France)
Direction du Personnel
58, rue de la Victoire - 75009 Paris
(la plus haute confidentialité est garantie à toutes les candidatures).

---

36 15 LM

Chaque mois, 25 000 utilisateurs se connectent sur 3615 LM, le service télématique expert de l'emploi des cadres. Depuis un an, 40 000 CV ont été déposés sur 3615 LM.

Devenez Responsable Gestion Sociale des filiales et des participations

Créé en février 91, le Service des Filiales et des Participations de notre Direction des Services Juridiques et Financiers conseille et assiste les Directions Opérationnelles du Gaz de France pour les projets de développement et de diversification en France et à l'étranger.



FORMATION JURIDIQUE SUPERIEURE OU ECOLE DE COMMERCE

Au sein de la Division Gestion (environ 20 collaborateurs), vous animez une équipe de 5 personnes chargée des questions de gestion sociale :

- pour les filiales : actes courants ou non courants (fusions, restructurations,...)
- pour les participations : surveillance de l'activité sociale et des résultats, information à l'interne et à l'externe...

Votre expérience significative dans le domaine et votre sens de l'organisation contribueront à consolider une organisation encore jeune, dans un secteur en fort développement.

A 35 ans environ, votre formation juridique supérieure ou d'école de commerce alliée à votre ténacité, votre implication, votre sens des relations interpersonnelles, votre jugement et votre maîtrise de l'anglais, seront des atouts indispensables à notre réussite commune.

Pour ce poste basé à Paris 17è, merci d'envoyer lettre de candidature et CV avec prétentions salariales sous réf. M/1905, à Jean-Pierre Tatin, Département Recrutement d'EDF et GDF, 16 rue de Monceau, 75783 Paris Cedex 08.



MEDIA-SYSTEM

OPERATEUR DE MARCHÉ

Au sein de notre salle des marchés, vous réalisez différents types d'interventions sur les marchés interbancaires, des changes, des instruments de gestion (swaps, futures, options...), nécessaires au financement des prêts et à la gestion de la trésorerie du Crédit National.

Vous participez également à la conception de nouveaux produits pour la clientèle et à la création des outils de gestion nécessaires à leur suivi.

Diplômé de l'enseignement supérieur (Ecole d'Ingénieur, ENSAE...), vous êtes débutant ou bénéficiez d'une première expérience. Votre anglais est opérationnel et vous avez une bonne maîtrise de la micro-informatique. La connaissance d'un langage de programmation (Pascal, C, ...) serait un atout supplémentaire.

Ce poste basé à Paris requiert de la rigueur, de la créativité et le goût du travail en équipe. Nous vous offrons une rémunération motivante et de réelles possibilités d'évolution dans le groupe Crédit National.

Merci d'adresser une lettre de candidature manuscrite avec CV, photo et votre rémunération actuelle au CREDIT NATIONAL - Département des Ressources Humaines 45, rue Saint Dominique - 75700 PARIS.

OKC DESSEIN



Crédit National

FILIALE D'UN PUISSANT GROUPE FINANCIER RECHERCHE UN

gérant d'O.P.C.V.M de taux

Au sein de la direction financière, vous rejoignez l'équipe en charge de la gestion d'O.P.C.V.M sur les marchés monétaires et obligataires (volumes très importants).

Au delà de la gestion d'une ou plusieurs SICAV monétaires, vous participez aux études actuarielles, à la conception et au montage de nouveaux fonds, à la vie sociale et à la communication-produits auprès du réseau de distribution.

Pour ce poste, qui requiert autant d'adaptabilité que d'initiative, nous souhaitons rencontrer un jeune diplômé de 3e cycle financier ou à coloration scientifique.

Une éventuelle première expérience financière (sur les marchés ou en entreprise) serait appréciée.

Merci d'envoyer votre candidature : lettre, CV et photo en précisant la référence 751 à MEDIA PA - 50/54, rue de Silly 92513 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX, qui transmettra.

MEDIAPA

Opérateur monétaire

Un rôle stratégique pour un praticien de la gestion

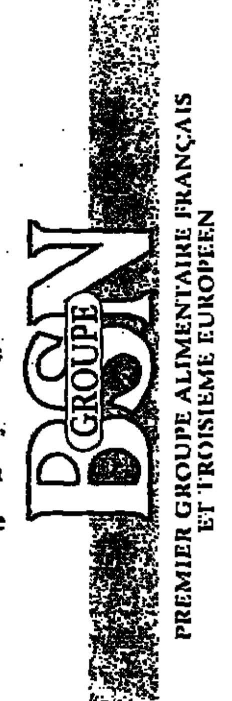


811 personnes, 570 M de F de CA dont 40 % à l'exportation. Spécialiste des emballages en verre sur les marchés de la pharmacie et de la parfumerie. une politique dynamique d'innovation, d'exportation. Une mutation industrielle réussie.

Contrôleur de gestion société

Basé au sein de notre usine en région Lilloise, vous reporterez au Directeur Administratif et Financier. Vous éclairez la société sur la situation économique et budgétaire et vous participez à l'amélioration de sa rentabilité par l'animation du cycle planification/budget, des reporting et tableaux de bord.
Confirmé dans la fonction, vous avez véritablement la fibre industrielle.
A environ 30 ans, vous avez une formation supérieure de type ingénieur + 3è cycle gestion ou école de commerce, plus une expérience gestion en milieu industriel.
Nos systèmes de gestion très performants sauront vous motiver. Vos résultats et votre potentiel d'évolution vous amèneront à élargir vos responsabilités au sein de la société ou dans le groupe BSN.

Merci d'adresser votre candidature, sous réf. SI64M, à BSN, Service Recrutement Cadres, 7 rue de Téhéran, 75381 Paris Cedex 08.



CAMPING GAZ, filiale du Groupe SHELL, entreprise internationale à taille humaine (CA de 1 milliard de francs dont plus de 60% à l'export), poursuit sa politique active d'expansion sur le plan mondial grâce à une stratégie d'innovation sur les marchés du Plein Air, du Bricolage et de la Randonnée. Nous créons le poste de

CONTROLEUR DE GESTION

Partenaire de notre croissance internationale.

Votre mission : Rattaché au Directeur Administratif et Financier, vous devrez :
- Développer et optimiser les outils de gestion de nos filiales existantes (Allemagne - Angleterre - Suisse - Japon...) et de celles en création (Asie du sud-Est - Europe de l'Est),
- Elaborer et mettre en oeuvre un système de contrôle performant et adapté à nos activités commerciales,
- Assurer un rôle d'assistance, une force de proposition auprès des opérationnels en instaurant un dialogue efficace,
- Etre l'interlocuteur privilégié de la Direction Financière et de la Direction Internationale.

Votre profil : Vous êtes HEC - ESSEC - ESCP... vous avez 30 ans environ, 5 ans d'expérience acquise soit en cabinet d'audit, soit au sein du contrôle de gestion d'un groupe international reconnu pour la qualité de ses méthodes de gestion.

Vos atouts : le contact, le dynamisme et la rigueur ainsi qu'une bonne maîtrise de l'anglais (si possible connaissance de l'allemand) et la pratique de la micro informatique favoriseront votre évolution dans la Société ou dans le Groupe.



Ecrire sous référence 21A 2403/2M à etap notre conseil : 71, rue d'Auteuil - 75016 Paris.

camping gaz®

IF WORDS LIKE ENGLISH, INTERNATIONAL AND FINANCE RING A BELL... JUST READ THIS !

SEDAN (ARDENNES - 08)

Société métallurgique (100 personnes - 65 MF CA dont 50 % à l'export) *spécialisée dans le laminage de profilés spéciaux destinés au monde de l'automobile et du bâtiment appartenant à un groupe industriel diversifié* anglais, renforce son comité de direction et veut, à cette fin, intégrer près de son Directeur Général, un

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Parfaitement bilingue Anglais, il est soit Français anglophone, soit Anglais francophone. A 30 ans environ, de formation supérieure comptable et gestion (expertise ou équivalent), il a une expérience de 5 ans d'encadrement d'un département comptable, financier, administratif, acquise en PMI évoluant dans un environnement international et utilisant des principes et méthodes de gestion moderne et très informatisés.

Il est responsable de la comptabilité générale et veille au respect des systèmes financiers, comptables, administratifs, conformément aux normes françaises et du groupe international, sous forme anglo-saxonne. Il développe le contrôle de gestion et fait que l'outil informatique soit adapté aux besoins des autres départements, compris et intégré par tous.

Merci d'adresser lettre manuscrite en français,
CV, photo et salaire actuel
sous la réf. P 1020/SM à notre conseil :
34, rue du Colisée - 75008 PARIS.




MORENO INTERNATIONAL
REIMS - PARIS - LYON

MEMBRE DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

MAISON DE TITRES
FILIALE D'UN IMPORTANT GROUPE INTERNATIONAL

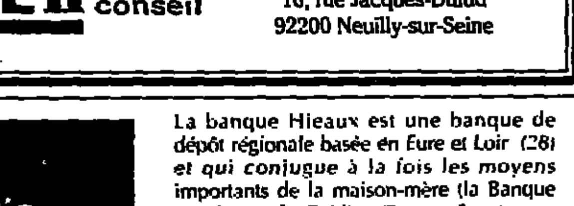
recherche
pour Paris

TRADERS OPTIONS
TRADERS OBLIGATIONS
COMMERCIAUX

- Jeunes diplômés débutants de l'enseignement supérieur, ayant réalisé des stages dans le trading de produits financiers, OAT, options, etc.
- Vous êtes capables d'approfondissement des données de bases chiffrées, mises au service de décisions rapides et raisonnées.
- La sélection se fera notamment sur les qualités de rigueur et d'adaptation à une équipe jeune et qualifiée.
- L'anglais courant est indispensable.



Merci d'envoyer CV + lettre manuscrite + photo
s/réf. 50783 à ML2 Conseil
16, rue Jacques-Dulud
92200 Neuilly-sur-Seine



Analyste financier

Baxter, leader mondial du matériel médico-chirurgical, recherche pour sa filiale française un Analyste Financier.
Au sein d'une équipe de 4 personnes, vous serez chargé, en collaboration active avec le management d'une de nos Divisions : • *d'établir le budget et d'en assurer le suivi.*
• de développer différentes analyses financières pour la Division
• de participer à l'amélioration des outils de gestion.
Titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur (Grandes Ecoles de Commerce, Sciences Po, Maîtrise de Gestion, etc.), *vous avez 28/30 ans* et possédez une première expérience du contrôle de gestion, de préférence dans une structure multinationale.

Pour ce poste fortement évolutif, vous devez en outre posséder *une bonne maîtrise de l'outil informatique* et parler couramment anglais.

Merci d'adresser votre dossier de candidature à Baxter, Service du Recrutement, BP 58, 78311 Maurepas Cedex.

Baxter

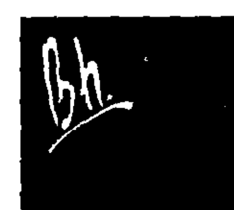
MEDIA-SYSTEM

Société de Négoce (40 pers.), partenaire de groupes industriels et financiers multinationaux, nous sommes en développement continu. Nous vous proposons d'être notre

Responsable administratif et financier

Outre la supervision des activités comptables et de gestion du personnel pour lesquelles vous serez assisté de 4 collaborateurs, vous proposerez et mettrez en place les outils de gestion et de traitement de l'information adaptés à nos activités. Vous suivrez et contrôlerez également aux plans financier et juridique l'activité des filiales (U.S.A., Asie...) en veillant à la cohérence de l'ensemble. De formation Sup de Co option Finances, compléter par l'Expertise, âgé d'environ trente ans, vous avez, de préférence, après un passage en cabinet d'audit, exercé en P.M.E. dans un environnement international. Vous maîtrisez l'anglais. Votre rémunération comprendra une partie variable liée à l'atteinte d'objectifs.

Merci d'adresser votre dossier de candidature à notre Direction Générale, C3I, 3 rue de la Bourse 75002 PARIS en précisant vos prétentions sous la référence 5119.



La banque Hieaux est une banque de dépôt régionale basée en Eure et Loir (28) et qui conjugue à la fois les moyens importants de la maison-mère (la Banque Parisienne de Crédit - Groupe Suez) et sa spécificité d'entreprise à taille humaine privilégiant avant tout la qualité du service (proximité, rapidité de décision...)
Afin de développer l'activité entreprise (PME/PMI et artisans), elle recherche :

le Directeur de l'Agence de Chartres

Chargé de conduire l'expansion commerciale de l'agence et d'animer une équipe administrative et commerciale (réf.194M)

Un Chargé de Clientèle Entreprise

qui développera à Chartres un portefeuille d'activité en partant d'un existant déjà significatif (réf.194N)

Si vous avez une expérience commerciale bancaire "entreprise" significative (3 à 10 ans suivant le poste) et avez un réel esprit d'entreprise et de développement, alors,

merci de nous adresser votre candidature, sous réf. choisie à PSYNERGIE, 1 square de Luynes, 75007 PARIS.



REGION CENTRE OUEST - PROCHE OCEAN

Société de services déjà située au premier plan dans son secteur d'activité proche de l'assurance, nous recherchons notre

RESPONSABLE CONSOLIDATION/FISCALITE

Vous avez 28-35 ans ; diplômé de l'enseignement supérieur (Sup de Co ou équivalent + DECS), vous souhaitez poursuivre votre expérience dans une société internationale en forte progression.

Rattaché au Directeur Administratif et Financier, vous serez chargé, au sein d'une équipe jeune, d'établir les états financiers consolidés, fiscaux et réglementaires, d'optimiser la fiscalité de l'entreprise, de gérer la trésorerie et les placements.

Merci d'adresser votre candidature (lettre, C.V., photo et prétentions) s/réf. 22431 à **EUROMESSAGES**
BP 80 - 92105 BOULOGNE CEDEX
qui transmettra.
Réponse et confidentialité vous sont assurées.

PARIS - STRASBOURG LYON - MARSEILLE - BREST EUROMESSAGES

ORC

Le Monde de la Gestion et des Finances

Important Etablissement Bancaire implanté en région Rhône-Alpes recherche un

DIRECTEUR D'AUDIT

Rattaché au Directoire, vous aurez pour mission d'élaborer et/ou de faire évoluer le système de contrôle interne de l'entreprise, et d'en assurer la mise en oeuvre. Votre action contribuera à garantir le respect de la règlementation et de la sécurité juridique et financière de l'entreprise. Par ailleurs, vous réaliserez des analyses globales ou plus spécifiques du management général de l'organisation, de la gestion des services et agences, et vous y effectuerez des contrôles sur l'ensemble de nos procédures (commerciales, comptables, budgétaires, administratives, juridiques et financières). Enfin, vous encadrerez et animerez une équipe composée de 3 chefs de mission et 5 contrôleurs.

A 30/35 ans, de formation supérieure avec de solides bases en comptabilité (DECS par exemple), vous avez une expérience de la fonction d'audit bancaire d'au moins 4 ans, ou expérience similaire acquise dans un des grands cabinets. Une excellente connaissance des mécanismes de l'entreprise bancaire et de réelles capacités à faire des propositions dans le domaine «politique et stratégique» sont indispensables.

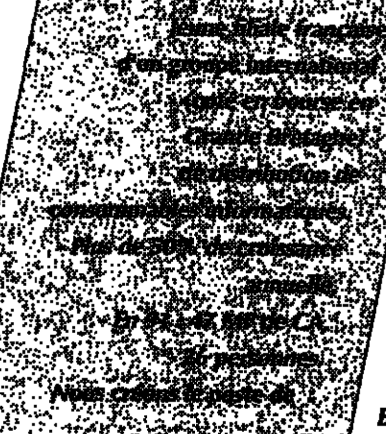
Contactez **Jan B. Wels** au (1) 45.53.26.26, ou adressez CV + photo + n° tél + rémunération actuelle à **Michael Page Banking**, 30 bis rue Spontini, sous réf. JW7791MO.

MP

Michael Page Banking

Spécialiste en recrutement Bancaire

L.B.W.



RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

BILINGUE ANGLAIS

Avec une équipe de 3 personnes, vous prenez en charge la comptabilité/finance, le crédit client, le reporting mensuel (de type anglo-saxon) ainsi que la gestion administrative du personnel. Dans un second temps, vous devenez le bras droit du Directeur Général en optimisant l'organisation et la circulation des informations entre nos activités logistiques.

A 30/35 ans, vous avez une formation supérieure type SUP de CO complétée par le DECS. En plus d'une expérience comptable, vous bénéficiez d'une expérience d'organisation et de mise en place de procédures acquise en cabinet ou en entreprise. Vous avez déjà encadré une équipe. ***Le dynamisme de l'entreprise et les conditions proposées sont de nature à motiver des candidats de valeur.***

Poste basé à Cergy-Pontoise (95).

Merci d'adresser CV, photo, lettre en précisant votre rémunération actuelle à notre Conseil MERCURI URVAL, 95 avenue Victor Hugo, 92563 Rueil-Malmaison Cedex, sous la référence 68.5954/LM.

CONTESSE

Mercuri Urval

Aujourd'hui, LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS est au service de 267.734 entreprises sur Paris et sa région et gère un budget de 3 milliards de F.

Son rôle est multiple : consultatif, appui aux entreprises, enseignement, gestion d'équipements publics.

Mais la C.C.I.P., ce sont aussi de prestigieuses filiales – Palais des Congrès, Parc des Expositions Paris-Nord Villepinte – et, à travers ses réalisations, la maîtrise des technologies de pointe.

Elle recherche

Pour sa Direction de l'Organisation et de l'Informatique

UN ORGANISATEUR

Dans le cadre de la refonte de notre système comptable, vous avez en charge le paramétrage et l'implantation dans nos établissements de notre nouveau progiciel comptable (SIGA–finance).
Vous participerez aux formations et avez un rôle de Conseil auprès des utilisateurs.
Vous avez l'expérience du paramétrage d'un progiciel comptable.
Réf. 9211/LM

DEUX ORGANISATEURS

Vous avez un rôle de Conseil et, à ce titre, vous organisez les circuits administratifs, les procédures et participez à l'organisation et l'automatisation d'une fonction. ***Réf. 9212/LM***

Pour ces 3 postes :

Agés de 30 ans environ, de formation Ecole Supérieure de gestion ou équivalent, vous avez une bonne connaissance de l'informatique. Une expérience de 2 ans minimum alliée à une bonne ouverture d'esprit vous permettront d'intégrer rapidement ces fonctions.
De bonnes qualités relationnelles et rédactionnelles sont indispensables.

Merci d'adresser votre candidature (lettre + CV + photo + prétentions) en indiquant la référence du poste choisi à **C.C.I.P.** D.R.H. 8, rue Châteaubriand – 75008 PARIS.



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

HYPERBOLE

Le Monde des Ressources Humaines

... indispensable à notre futur chargé de recrutement !

Un outil qu'il convient de manier avec intuition, rigueur et beaucoup de délicatesse. Ces qualités sont celles du chargé(e) de recrutement qui viendra rejoindre Microsoft, leader mondial du logiciel pour micro-ordinateur. 350 personnes aujourd'hui, 100 personnes de plus d'ici fin 1992 : notre fort développement nous amène à renforcer notre équipe D.R.H.

Vous aurez pour mission de sélectionner les candidats et de gérer les opérations de recrutement. C'est à travers votre rôle de conseil, votre capacité d'écoute et votre sens du dialogue que votre poste prendra toute sa mesure.

De formation supérieure (ecole de commerce, d'Ingénieur, universitaire...) vos 4 à 5 ans d'expérience professionnelle vous ont permis de comprendre la dimension stratégique que revêt la fonction Ressources Humaines au sein de l'entreprise. A 30 ans environ, vous souhaitez vous investir dans le recrutement. Bien sûr, vous pratiquez l'anglais.

Vous possedez une trés bonne connaissance de l'entreprise et ce dosage subtil de rigueur et de sens du contact qui vous permettra de déceler chez un candidat le futur Microsoftee.

Si vous partagez notre enthousiasme, si vous souhaitez vivre avec nous l'aventure Microsoft, merci d'adresser votre dossier de candidature sous référence 146 à notre conseil ETAP – 71, rue d'Auteuil – 75016 Paris.

Darjeeling



LES LOGICIELS QUI DONNENT DES AILES

Chef du Personnel

Nous sommes une société à vocation internationale. Nous concevons des produits électroniques de biens d'équipements industriels. Notre développement nous amène à créer un nouvel établissement en province.

C'est dans ce contexte de changement - où il sera nécessaire de tout remettre en place - que notre Directeur Général recherche un véritable professionnel. Grâce à son expérience de plusieurs années, il s'impliquera dans la gestion administrative, assurera les relations avec les partenaires sociaux, traitera efficacement les problèmes d'emploi, négociera les accords, mais surtout aura un rôle primordial dans la communication au sein de l'entreprise.

Vous l'aurez compris, c'est une fonction très complète et capitale qui vous sera confiée.

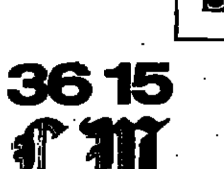
Alors vous, la trentaine, mobile géographiquement, une formation supérieure Droit + DESS en Gestion du Personnel, soutenue par une expérience acquise en milieu industriel, adressez votre candidature (CV + prétentions) sous réf CPG 524 M, à notre Conseil, SEFOP qui nous connaissant bien, vous parlera de nos projets.

SEFOP

11, rue des Pyramides, 75001 Paris.

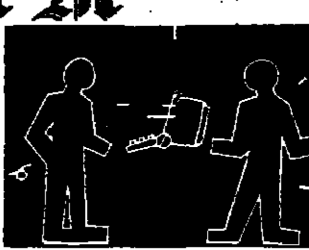
MEMBRE DE SYNTEC

SEMCOS



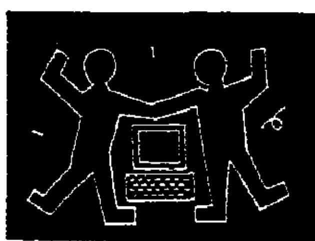
L'EXPERTISE

Chaque jour, des centaines de candidats découvrent vos annonces sur 3615 LM, soit par une recherche précise de poste, soit par une sélection réalisée par notre système expert en fonction de leurs curriculum-vitae.



LA PERTINENCE

Pendant un mois, grâce à la télématique du *Monde*, vous recevrez des candidatures qui correspondent exactement aux profils que vous recherchez. Les CV peuvent comprendre jusqu'à 7 écrans (formation, expérience, langue...), complétés par les coordonnées et une lettre de motivation des candidats.



LE RENDEMENT

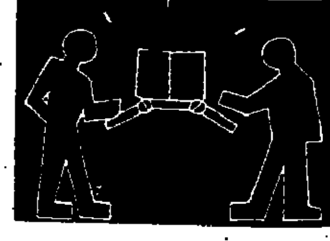
Du jeune diplômé au profil le plus pointu, *le Monde*, en couplage avec son service télématique expert de l'emploi des cadres, vous propose le système le plus performant pour améliorer vos rendements.

36 17

LMCV

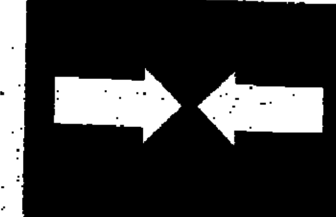
L'INTERACTIVITÉ

Offrez-leur la possibilité de postuler directement dans votre boîte aux lettres et découvrez leurs CV sur 3617 LMCV.



LA CONVIVIALITÉ

Pour connaître les statistiques de rendement, pour répondre aux candidats en temps réel, pour joindre une lettre si nécessaire, il vous suffira d'une simple pression sur la bonne touche.



Juristes

Un groupe industriel français de premier plan recherche pour son siège parisien un :

JURISTE D'ENTREPRISE
Senior Counsel

Paris **Réf. : AK 1284 LM**

Intégré dans un département dont l'esprit et le fonctionnement s'apparentent à ceux d'un cabinet de conseil interne, vous interviendrez sur l'ensemble des dossiers juridiques de l'entreprise : droit français et international des sociétés, droit des contrats...

Impliqué dans la vie quotidienne des affaires, vos interventions diversifiées, nécessitant un solide tempérament de négociateur et un haut niveau technique, seront à la fois pro-actives et préventives sur la marche de l'entreprise.

Agé d'au moins 35 ans, parfaitement bilingue anglais-français, disposant d'une solide formation de préférence anglo-saxonne, vous avez une expérience internationale préalable réussie en cabinet ou en entreprise.

Contacter Antoine KAMPHUIS ou adresser votre candidature sous référence AK 1284 LM à KAMPHUIS & ASSOCIES



14, rue de Téhéran - 75008 PARIS
Tél : 45.62.90.00 - Fax : 45.62.14.28

CAMPING GAZ, filiale du Groupe SHELL, entreprise internationale à taille humaine, 1 milliard de francs de CA dont plus de 60% à l'export, doit sa réussite à une politique d'innovation soutenue sur les marchés du Plein Air, du Bricolage et de la Randonnée.
Pour faire face à sa stratégie de développement et l'intégrer au sein de sa Direction Administrative et Financière, nous recherchons

JURISTE HAUT NIVEAU

Nous vous offrons : - un champ d'action dans un contexte très international,
- des domaines d'intervention riches et variés : Droit des sociétés, Propriété industrielle, Assurances, Droit des contrats...
- une activité en liaison avec la Direction Générale, les directeurs opérationnels et les directeurs de filiales,
- des responsabilités impliquant d'anticiper les problèmes, d'élaborer et de proposer des solutions, de participer à leur mise en oeuvre.

Nous vous demandons : - une formation juridique supérieure (DJCE, DESS...) avec de préférence une formation complémentaire économique (Sciences Po, IAE...)
- 5 ans d'expérience acquise dans une fiduciaire, un cabinet conseil ou une grande entreprise,
- de la perspicacité dans l'analyse des risques, un sens prononcé du dialogue, une large curiosité intellectuelle, un tempérament marqué d'opérationnel,
- la maîtrise de l'anglais,

Poste basé à Paris.



Ecrire sous référence 21A 2402/2M à etap notre conseil : 71, rue d'Auteuil - 75016 Paris.

camping gaz®

NEUILLY
FIDAL PEAT INTERNATIONAL
cherche pour son importante clientèle étrangère

AVOCAT D'AFFAIRES CONFIRME H/F
Spécialisé en Droit des Sociétés

Le poste autonome et très vivant suppose :
- une parfaite maîtrise de l'anglais des affaires,
- une expérience d'au moins 5 à 7 ans acquise à des responsabilités très autonomes, **soit en cabinet**, soit dans une société possédant de nombreuses filiales à l'étranger,
- une expérience complémentaire en droit des contrats français et internationaux serait un atout supplémentaire très apprécié.

Ecrire avec CV et prétentions à Mme D'ORNANT chargée d'instruire cette recherche en toute confidentialité.

FIDAL
FIDAL PARIS, 47 rue de Villiers
92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

Juriste spécialisé en Propriété Intellectuelle

Rejoignez-nous pour assister et conseiller la division spectacles, communication et marketing en matière de droit des marques, de propriété littéraire et artistique.
Titulaire d'un diplôme de 3e cycle, vous justifiez de 2 à 4 ans d'expérience professionnelle en entreprise ou cabinet. Vous avez l'habitude de travailler en anglais.

Si l'univers d'Euro Disney vous attire, adressez votre candidature, sous référence ME/2140/1M, à Euro Disney, Service Recrutement, BP 110, F 77777 Marne-la-Vallée Cedex 4.



Pour nous, tous les métiers font partie du spectacle ©Disney

---

126 000 LECTEURS du *Monde* exercent une PROFESSION LIBÉRALE. *Le Monde* est leur premier titre d'information.
(IPSOS 91)

Le Monde des Cadres

RÉALISONS ENSEMBLE

JURISTE EXPERIMENTE

Afin d'instruire et de gérer les dossiers contentieux d'Entreprises (secteurs PME, immobilier...), la Direction des Affaires Juridiques de la Banque recherche un JURISTE EXPERIMENTE.

Votre formation, maîtrise de droit privé, votre expérience de 3 à 5 ans dans une fonction similaire au sein d'un établissement bancaire, ainsi que de bonnes connaissances du droit bancaire, des voies d'exécution et des procédures collectives vous permettront rapidement de prendre en charge la responsabilité de dossiers.

Rigueur, analyse mais aussi des qualités relationnelles sont indispensables pour mener à bien les différentes missions qui vous seront confiées.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (CV, photo et prétentions) à Marie-Dominique KHAROUNI, Banque HERVET, Division Recrutement, 127 avenue Charles de Gaulle, 92200 NEUILLY, sous réf. M24JE

BANQUE HERVET
Partenaire de vos ambitions

L.B.W.

Juristes/Fiscalistes

Consultant

Paris

Vous souhaitez : un poste commercial, riche de contacts où vous serez en relation avec des interlocuteurs de haut niveau au sein d'une équipe performante.
Vous mènerez à bien des missions, de la prospection commerciale au recrutement de juristes et de fiscalistes.
Vous avez : de l'énergie, du courage, de l'ambition, une première expérience d'un poste de juriste ou de fiscaliste en entreprise ou/et en cabinet.
Alors devenez consultant en recrutement de cadres juridiques et fiscaux chez Michael Page Tax & Legal, groupe coté en Bourse de Londres, l'un des leaders européens du recrutement.
Contacter **Charles-Henri Dumon** au (1) 45.53.26.26 ou adresser CV + photo + tél + rémunération à **Michael Page** 30 bis, rue Spontini 75116 PARIS, sous réf. CHD58MO.

MP
Michael Page Tax & Legal
Spécialiste en recrutement juridique et fiscal

L.B.W.

Directeur

Etablissement Hospitalier

- **L'ASSOCIATION Léopold BELLAN, reconnue d'Utilité Publique regroupant 10 Etablissements sanitaires et sociaux - 900 salariés ; CA : 250 MF - recherche un Directeur pour l'Hôpital Léopold BELLAN.**
Cet établissement entièrement rénové, situé dans le 14ème arrondissement de Paris, au coeur du nouveau Montparnasse, participe au SPH. Il est doté de près de 200 lits, et d'un budget de 100 MF. Hôpital "ouvert sur la ville", de très bonne notoriété, dédié à la chirurgie et à la médecine, il compte 45000 consultations par an.
- **Rattaché directement au Directeur Général de l'Association, le Directeur assumera l'entière responsabilité de la conduite de l'Hôpital. Il sera chargé de la mise en oeuvre du projet d'Etablissement. Il devra faire preuve d'une bonne capacité d'initiatives, de réelles qualités en matière de gestion hospitalière, d'un sens développé de la communication et de la négociation. Il saura s'intégrer dans un environnement convivial où les valeurs humaines et les compétences sont jugées primordiales.**
- **De formation supérieure, 40 ans environ, il a obligatoirement acquis une expérience du secteur hospitalier et du management d'équipes pluridisciplinaires.**

Notre conseil vous remercie de lui adresser votre CV avec photo et rémunération actuelle sous la référence 3463



MEMBRE DE SYNTEC

12, Rue Hamelin 75116 PARIS
Paris-Lille-Lyon-Strasbourg

RETROUVEZ CES ANNONCES SUR 36•15 LM

Le Monde des Cadres

RESPONSABLE DE MAITRISES D'OUVRAGES ET D'ETUDES PROSPECTIVES SUR L'AUTOMATISATION DES MOYENS DE PAIEMENTS

Le Département des Services Bancaires Automatisés (900 personnes) de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE vous propose de le rejoindre afin de prendre la responsabilité de :

- la conduite d'études transversales et prospectives internes au Département sur les moyens de paiements,
- la représentation de la Société Générale auprès des groupes interbancaires de réflexion et de concertation,
- la définition des évolutions d'une application d'interface d'échange entre les circuits de compensation et les applications de gestion de moyens de paiements,
- la coordination, la planification des actions des différents intervenants (Etudes/Production/Utilisateurs,...), et la réalisation du suivi budgétaire des projets menés.

Ce poste évolutif conviendrait à un diplômé de l'enseignement supérieur (Ecole d'Ingénieur ou de gestion) doté d'une solide expérience (5 à 7 ans) en organisation et coordination de projets bancaires et/ou informatiques. Nous apporterons la formation indispensable à une intégration réussie.

Ce poste est à pourvoir sur Paris. Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite de motivation, CV et prétentions) à Madame Annick Stouls de la Mathe
Société Générale - Direction des Relations Humaines
10, place Edouard VII - 75009 Paris.



CONJUGUONS NOS TALENTS.

Organisation et Publicité

Entreprise Electrique, Construction et Génie Industriel connus et présents dans le monde entier, nous intervenons dans la réalisation d'équipements de toutes dimensions dans les grands secteurs de l'industrie, de la construction, de l'énergie et des transports. Aujourd'hui, nous recherchons notre

Ingénieur d'Affaires Export Chef de Projet

Mission : Directement rattaché au chef de service export, vous managez des contrats clé en main de grande envergure (20 à 100 MF) dans le domaine du transport de la distribution électrique.

Vous en assurez la gestion complète depuis l'élaboration de l'offre et sa négociation jusqu'à sa réalisation (technique, coûts, délais, qualité, contractuel...).

Profil : 30/35 ans, de formation Ingénieur électricien ou électromécanicien (ESTP, ENSIEG, SUDRIA, ENSAM...), vous possédez une expérience de 5 ans minimum en entreprise générale en tant qu'Ingénieur d'Affaires Export, de préférence dans le domaine.

Approche technique, autonomie, rigueur, capacité à négocier, sens de l'animation et du relationnel vous caractérisent.

Anglais courant impératif, seconde langue souhaitée.

Poste basé en Région Parisienne.

Il est proposé à un candidat de valeur de réelles perspectives d'évolution au sein d'un groupe dynamique et formateur.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV) sous référence 129 M à Parcours - 108, rue Saint Honoré - 75008 PARIS, qui transmettra.



LE SYNDICAT INTERHOSPITALIER REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(Etablissement Public)
DEPARTEMENT FORMATION
recherche son

RESPONSABLE
DU SECTEUR CONCOURS & EXAMENS

Collaborateur direct du Directeur du Département Formation, vous assurerez l'organisation et le suivi pédagogique des actions de formation à dominante juridique et administrative préparant aux concours et examens de la fonction publique hospitalière.

Diplômé de l'enseignement supérieur (I.E.P. Droit, Sciences Humaines), vous avez une première expérience dans le domaine de la formation continue ou de l'enseignement. A un sens relationnel développé, vous alliez de bonnes capacités rédactionnelles, méthode et rigueur.

Une connaissance du milieu hospitalier serait un plus.

Merci d'adresser lettre de candidature, C.V., photo et prétentions à : SYNDICAT INTERHOSPITALIER REGIONAL D'ILE DE FRANCE - Direction des Ressources Humaines 12, avenue de l'Opéra - 75001 PARIS.

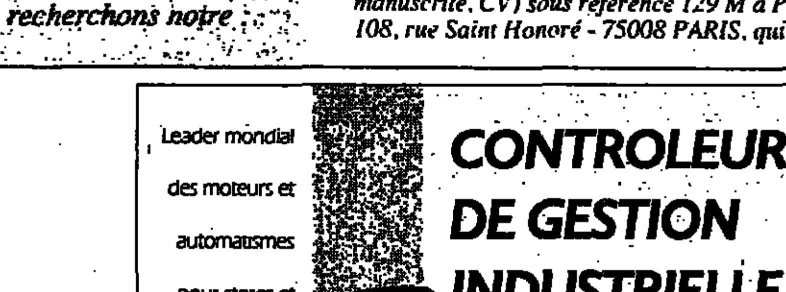
OFC

Leader mondial des moteurs et automatismes pour stores et volets roulants.

A proximité de Chamonix et Genève.

Plus d'1 milliard de CA (doublé en 4 ans) dont 75 % à l'international.

1300 personnes



Notre vocation ? Simplifier la vie.
Nos produits ? Des moteurs intelligents, faisant appel à des technologies pointues et variées. Somfy, c'est aussi un potentiel humain de qualité, des projets ambitieux, une région magnifique et très dynamique.

Rattaché à la Direction industrielle et au sein d'une petite équipe, vous aurez à créer, mettre en oeuvre et suivre de nouveaux moyens, outils et procédures de gestion liés aux développements à moyen terme du groupe : informatique, comptabilité analytique par activité, tableaux de bord quantitatifs et qualitatifs ... Vous participerez également activement à l'élaboration, au suivi et aux analyses des budgets et projets en cours.

A 30 ans environ, de formation Ingénieur complétée idéalement par une spécialisation en gestion (IAE ou équivalent), vous avez acquis une expérience de 3 à 5 ans en contrôle de gestion et comptabilité industriels. Vous valoriserez ces atouts dans un contexte de performance et d'ouverture.

Merci d'adresser votre candidature sous réf. LM/CGI à SOMFY, Service Recrutement, BP 152 - 74303 Cluses Cedex.

SOMFY®

VOG

GROUPE INTERNATIONAL LEADER DANS LE DOMAINE DE LA RESTAURATION ET DES SERVICES

450 KF

RESPONSABLE MARKETING ET DÉVELOPPEMENT

Au sein de notre équipe internationale, vous exercerez une fonction très élargie. Véritable bras droit du Directeur du Développement International, vous serez responsable du Marketing en insistant particulièrement sur la qualité des services proposés, l'innovation et les moyens de promotion à mettre en oeuvre. Vous concrétiserez sur de nouveaux pays des accords de représentation locale, voire des créations de filiales. Enfin, vous pourrez être amené à participer à la préparation et à la négociation d'importants contrats. De formation supérieure, ESC ou équivalent, trilingue anglais + allemand (de préférence), vous possédez 10 ans minimum d'expérience commerciale réussie sur l'international, impérativement dans les services. Homme créatif et de communication, rigoureux et diplomate, votre pragmatisme et votre personnalité vous feront évoluer. Poste basé en banlieue Ouest.

Adressez votre dossier de candidature à CURRICULUM sous réf. 7676/M 6, passage Lathuile - 75018 PARIS



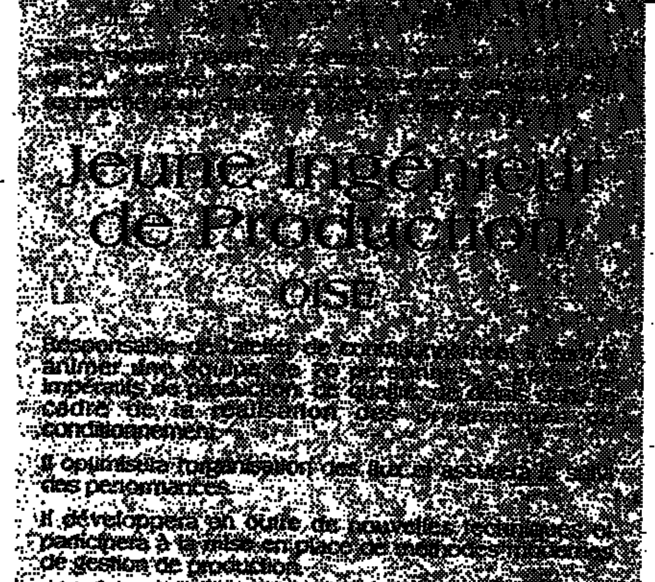
COMMUNICATION AUDIOVISUELLE

Recrute son

DIRECTEUR EXECUTIF

- De formation supérieure, Ecole de Commerce ou de Gestion, vous avez une expérience confirmée dans une fonction analogue. Vous maîtrisez parfaitement l'utilisation de l'outil informatique, qu'il s'agisse d'exploitation ou de gestion. Votre personnalité, votre dynamisme, votre sens des relations humaines vous permettent d'intégrer un groupe structuré et d'assister efficacement le PDG.
- Vous avez acquis une expérience similiaire d'au moins 4/5 ans dans le secteur de l'Audiovisuel, de la Communication ou des Média.
- Vous souhaitez rejoindre une équipe de 50 personnes, dont les locaux fonctionnels permettent un développement important dans un secteur qui prend ses lettres de noblesse : le hors média audiovisuel.

Avec une lettre manuscrite adressez nous votre CV + photo et prétentions à : CEDFI SA
125, avenue Louis Roche - BP 155
92230 GENNEVILLIERS Cédex.



[illegible]
13003 MARSEILLE

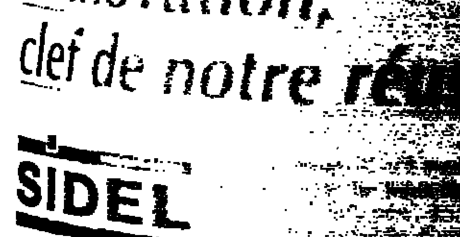
OFC DESSEIN

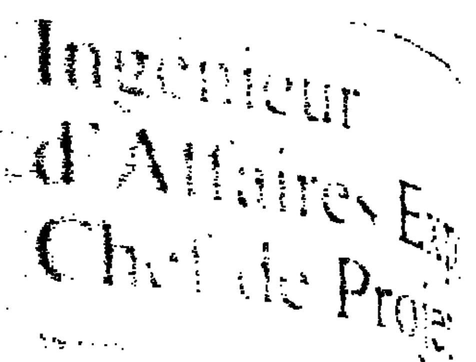






RETROUVEZ CES ANNONCES SUR 36.15 LM













L'Agence Nationale Pour l'Emploi travaille avec tous au plus près du terrain. Elle est un interlocuteur privilégié pour les entreprises et une véritable force d'écoute et de proposition pour les demandeurs d'emploi. Elle intervient activement pour trouver des solutions aux problèmes de recrutement, de formation, d'orientation. Pour être encore plus efficace, l'ANPE renforce ses moyens dans le cadre d'un contrat de progrès avec l'Etat. Pour innover, elle se réorganise.

Pour être encore plus active, l'ANPE recrute aujourd'hui 800 conseillers et conseillers principaux. Vous êtes titulaire d'un bac + 2 ou d'un bac + 3, avec ou sans expérience professionnelle, âgé(e) de plus de 18 ans et ressortissant(e) de la CEE. Nous vous offrons l'opportunité d'agir au coeur de l'emploi, pour des missions de conseil, d'orientation, des missions où l'écoute attentive, le diagnostic et l'action permettent de trouver des solutions dynamiques.

Pour nous rejoindre, retirez votre dossier d'inscription à l'ANPE la plus proche, ou renseignez-vous au **N° Vert 05 25 05 25 (appel gratuit)**. Vous avez jusqu'au 22 mai 1992 pour renvoyer votre dossier, le cachet de la poste faisant foi.

Numéro Vert 05 25 05 25 APPEL GRATUIT

Vous aussi,
agissez au coeur de l'emploi.
Devenez conseiller à l'ANPE.



L'innovation, clef de notre réussite

SIDEL GROUPE SIDEL

Nous sommes le n°1 mondial des constructeurs de machines pour la fabrication de bouteilles en plastique pour liquides alimentaires (CA 1 MdF, 400 pers., 85 % du CA à l'export, 5 filiales à l'étranger). *C'est notre capacité d'innovation qui contribue à consolider notre position de leader.*

Ingénieur en propriété industrielle

Garant de la protection de nos innovations et des intérêts de notre Société en matière de propriété industrielle, vous serez responsable de la rédaction, du dépôt de nos brevets et de leur suivi. Vous participerez à l'élaboration de contrats de licence, de cession ou d'acquisition de brevets. Vous travaillerez en liaison avec des cabinets juridiques spécialisés, pour le traitement des litiges et la veille documentaire. Ingénieur mécanicien ou plasturgiste, vous avez au moins deux ans d'expérience dans ce domaine et souhaitez élargir vos responsabilités et accroître vos connaissances. Réf. E.330/M

Ingénieur de recherche en matières plastiques

Vigilant aux évolutions des matières plastiques et du marché de l'emballage, vous prenez toute initiative pour en étudier les répercussions pour notre Société et préconiser des axes de recherche appliquée. Vous serez en relation permanente avec les fabricants, les laboratoires de recherche, les milieux spécialisés dans le monde entier et piloterez certaines études de développement de procédés et de faisabilité. Ingénieur chimiste, ayant de solides connaissances en physique, vous avez environ dix ans d'expérience de laboratoire de recherche sur les matières plastiques et souhaitez vivre de près les applications industrielles de vos travaux. Réf. E.331/M

Ces postes nécessitent des qualités d'ouverture d'esprit et de curiosité technique, d'excellentes aptitudes relationnelles et une grande disponibilité. Notre style de management valorisera vos qualités d'autonomie et d'initiative. Très bonne maîtrise de l'anglais indispensable. Postes basés au **Havre.** Merci d'adresser votre candidature, en précisant la référence choisie à notre conseil E. CHENEVIER.

Oberthur Consultants 49 rue Saint Roch, 75001 PARIS.

membre de syntec — CURRICULUM

ORGANISATEURS D'EVENEMENTS ET LEUR ASSISTANTE

Notre client est un des leaders européens de l'organisation de conférences, séminaires et stages de formation. Les sujets traités couvrent l'ensemble des disciplines du management : finance, droit, fiscalité, technologie, marketing, communication, etc. Déjà implanté aux Pays-Bas et en Allemagne, EUROFORUM crée sa filiale française. La société recherche plusieurs organisateurs d'événements ainsi qu'une assistante. Les organisateurs d'événements identifient les besoins sur le marché, recherchent les conférenciers, et assurent la commercialisation des manifestations. Ils sont entièrement responsables de leur volume d'affaires et de la qualité des prestations. Ces postes s'adressent à des candidats de formation supérieure possédant une première expérience. Leur dynamisme commercial, leur créativité et leur aptitude relationnelle seront les garants de leur réussite. Une bonne pratique de l'anglais est essentielle. L'assistante est responsable de la logistique des manifestations : correspondance, réunions préparatoires, contacts avec les conférenciers, mailings, comptabilité simplifiée,... Les candidates de formation secrétariat devront connaître la micro-informatique, posséder de bonnes notions de comptabilité et être aptes à communiquer avec des interlocuteurs de haut niveau. Anglais indispensable. Ecrire à Jürgen MOLLER, en précisant la référence A/F9990M pour les organisateurs et A/F9991M pour l'assistante - **PA Consulting Group - 3, rue des Graviers - 92521 NEUILLY Cedex Tél. 40.88.79.75.**

EUROFORUM

PA Consulting Group
Creating Business Advantage

---

36 15 LM

3615 LM vous permet de consulter un mois d'offres d'emploi parues dans *Le Monde*.
Les annonces présentes sur 3615 LM sont mises à jour quotidiennement.

MF & PARTNERS PARIS - REIMS - LILLE - LYON - BARCELONE - MILAN

M.F. PARNERS, conseil en recherche de cadres et dirigeants a signé un important accord de collaboration avec le STUDIO VITTORIO ANFOSSI, société italienne de recherche de cadres par approche directe, dont le siège est à MILAN.

L'objectif de cet accord pour M.F. PARTNERS est d'étendre son action européenne, après s'être implanté en 1991 en Espagne. Ainsi les filiales italiennes des sociétés françaises trouveront localement un conseil dont l'approche et la philosophie prolongent celles de M.F. PARTNERS.
Inversement les sociétés italiennes en France y trouveront la même contribution.

Cette collaboration permettra à M.F. PARTNERS d'améliorer encore le service proposé au firmes françaises et italiennes et de donner une réponse très professionnelle à un marché qui s'européanise de plus en plus.

M.F. PARTNERS - 54, rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 PARIS
Tél. : (1) 42 68 01 76
Fax : (1) 42 68 15 53

STUDIO VITTORIO ANFOSSI
Via Castelvetro, 9
20154 MILANO Tél. : 19 39 2 349 43 29 -
Fax : 19 39 2 345 07 83

Le Monde des Collectivités territoriales

VAL-DE-MARNE

le Conseil général

RECRUTE
(selon les conditions réglementaires)

2 INGENIEURS EN CHEF

Adjoints au Directeur des Espaces Verts Départementaux pour assurer les fonctions de :

Chef du Service des Etudes Paysagères, des Travaux et de l'Arboriculture

MISSIONS :
- Elaboration et réalisation des projets d'aménagement paysager concernant des parcs départementaux, des espaces extérieurs de crèches et de collèges, des plantations d'alignement sur les routes départementales.

PROFIL :
- Ingénieur expérimenté (5 ans minimum), dynamique, ayant un esprit d'analyse et de synthèse pour coordonner et développer les activités du service et des aptitudes à la négociation avec les services techniques départementaux et communaux.

Chef du Service Gestion Animation.

MISSIONS :
- Entretien et embellissement des parcs et espaces extérieurs de crèches et collèges départementaux (surface gérée : 160 ha).
- Mise en place et suivi d'une politique d'accueil du public et d'animation dans les parcs.

PROFIL :
- Ingénieur expérimenté (5 ans minimum), dynamique, disposant d'un esprit d'analyse et de synthèse lui permettant de développer des méthodes modernes d'entretien et d'améliorer les conditions d'accueil du public dans les parcs.

Pour tous renseignements contacter : la Direction des Espaces Verts Départementaux - Tél. : 43 99 82 01.

Envoyer lettre de candidature accompagnée d'un Curriculum Vitae à :

Monsieur le Président du Conseil Général

HOTEL DU DEPARTEMENT - DIRECTION DU PERSONNEL DEPARTEMENTAL - Avenue du Général de Gaulle - 94011 CRETEIL CEDEX.



recrute son

Directeur Artistique h/f

Chargé(e) de l'Action Culturelle de la Ville

DANS LE CADRE DE LA MISE EN SERVICE DU CENTRE CULTUREL ET DE LOISIRS DE "LA FLEURIAYE" PRÉVUE EN OCTOBRE 1993

qui comprendra : une salle de spectacles (700 places) - une salle des fêtes (545 m2) - une salle des jeunes (115 m2) - une cafétéria (110 m2) - bureaux et logement de gardien.

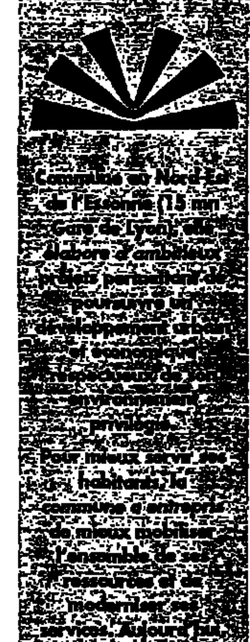
MISSIONS :
- Animation, impulsion et coordination des différentes structures culturelles de la Ville (Bibliothèque, Ecole de Musique et futur Centre Culturel et de Loisirs) ;
- Programmation des manifestations culturelles (spectacles, expositions...) et du suivi de leur réalisation ;
- Gestion financière ;
- Recrutement et encadrement du personnel en lien avec les responsables de structures ;
- Suivi et développement des relations avec les associations et partenaires culturels de la Ville ;
- Préparation et suivi de la Commission Culturelle ;

PROFIL :
- Personnalité d'envergure ;
- Créativité ;
- Qualité de gestionnaire confirmé ;
- Bonne connaissance des institutions, réseaux et partenaires culturels.
- 5 ans d'expérience dans un poste comparable.

ELEMENTS DE REMUNERATION :
Contractuel : rémunération, 13ème mois et avantages annexes à débattre.

Adresser lettre manuscrite, CV détaillé et photo à Madame le Maire de CARQUEFOU - Hôtel de Ville - BP 139 - 44471 CARQUEFOU Cedex.
Poste à pourvoir pour le 1er Octobre 92
Clôture des inscriptions le 13 juin 1992.

HAP



Ville de VIGNEUX sur Seine
(Essonne)

SECRETAIRE GENERAL ADJOINT

Membre de la Direction Générale, vous contribuez à l'élaboration des politiques publiques et participez à la définition des grands choix de gestion.

Vous veillez à leur mise en œuvre et impulsez, coordonnez, évaluez l'activité des services fonctionnels et opérationnels de votre ressort.

Agé de 35 ans minimum, de formation supérieure (Droit, IEP, gestion...), vous devez faire état d'une première expérience de management d'une organisation publique, de préférence en collectivité territoriale.

Recrutement ouvert aux attachés principaux et directeurs territoriaux, aux fonctionnaires de l'Etat ou de la fonction hospitalière de grade équivalent et détachement dans l'emploi fonctionnel de S.G.A. 40 à 80 000 habitants.

Régime indemnitaire du grade, prime de fin d'année et avantages de fonction, poste à pourvoir au 1er septembre 1992.

Adressez lettre manuscrite, CV et photo à Monsieur le Maire, HOTEL DE VILLE, 91270 VIGNEUX-SUR-SEINE.
Renseignements : 69 83 56 20.

Ville de Valence

Ville de Valence (26) recrute son

Directeur de l'Action Sociale H/F

- Il est chargé de la mise en oeuvre de la politique d'action sociale de la ville.
- Il assure la direction, l'animation et la coordination des services placés sous sa responsabilité (soit 270 personnes) :
  - polyvalence de secteur et gestion d'une circonscription d'action sociale,
  - protection d'action sociale,
  - protection maternelle et infantile,
  - structure d'accueil de la petite enfance,
  - services à domicile et maisons d'accueil pour personnes âgées,
  - gestion des différents types d'aide aux familles.

Ce poste nécessite une solide expérience en matière sanitaire et sociale, de réelles compétences dans le domaine de la gestion et de l'encadrement.
Le candidat doit avoir des qualités humaines et relationnelles qui lui permettent de collaborer efficacement avec les nombreux partenaires de la Ville dans le domaine de l'action sociale.
Poste accessible aux directeurs Territoriaux ou Attachés Principaux remplissant les conditions de nomination.

D. Barré vous remercie de lui écrire (réf. 1233/FLM)



DOMINIQUE BARRÉ S.A.
Le Rodin, 26 rue Louis Blanc, 69006 LYON.
PARIS - MUNICH - LONDRES - BARCELONE

MEDIA-SYSTEM

LA VILLE DE NIORT
(Deux-Sèvres)

recrute pour son Atelier Opérationnel d'Urbanisme

Un Ingénieur en chef
(Ingénieur Architecte ou Urbaniste)

Le candidat, placé directement auprès du Directeur de l'Atelier Opérationnel d'Urbanisme, rompu aux métiers de l'aménagement, devra assurer le montage, la mise en œuvre, le contrôle d'opérations complexes. Il devra posséder :
- Une bonne pratique des métiers de l'urbanisme.
- Une bonne formation générale de programmation en financement des équipements publics privés et logements.
- L'aptitude au montage des dossiers de consultation de promotion :
- Préparer et justifier les modilatés de consultations partenariales pour faire aboutir une opération complexe.
- En outre, le candidat pourra être appelé à assurer l'animation de l'Atelier Niortais d'Architecture et d'Urbanisme (Atelier de printemps).
- Date limite de dépôt de candidature : 4 juin 1992.
- Poste vacant au 1er août 1992.

Pour tous renseignements :
Tél. au directeur de l'Atelier Opérationnel d'Urbanisme, 49-32-58-00.
Adresser CV détaillé à M. le Maire, 79022 Niort Cedex.

MEDIA-SYSTEM

Le Monde des Cadres

A Toulouse Ecole d'Ingénieurs
recrute pour son développement

Le groupe d'enseignement supérieur privé de l'Ecole Supérieure d'Agriculture de PURPAN associe formation d'ingénieurs (500 étudiants), recherche, conseil et pépinière d'entreprises.

Nous sommes passionnés par la formation des hommes et leur accompagnement pendant leurs temps de formation. Nous travaillons en équipes pour répondre à des enjeux économiques. Nous vous demanderons d'allier l'excellence professionnelle à une éthique portée naturellement vers le service des personnes et du corps social.



3 professeurs-chercheurs ou professeurs-consultants en :

- **Gestion financière et comptable**
Senior connaissant le secteur agricole. Il devra contribuer largement au développement d'un secteur très réputé de l'école, et pratiquer le conseil en gestion.
- **Techniques agricoles**
Ce praticien expérimenté aura en charge de nombreux enseignements de terrain, pour former à l'observation et faire découvrir les systèmes d'exploitation.
- **Biochimie agro-alimentaire**
Titulaire d'un diplôme de doctorat, ingénieur ou vétérinaire, il sera de préférence issu de l'industrie (recherche ou production) et travaillera en équipe sur la qualité des produits agro-alimentaires et agro-industriels.

Envoyez CV, lettre de motivation circonstanciée, aspirations, à :
Ecole Supérieure d'Agriculture de PURPAN,
Secrétariat du Directeur,
75 voie du T.O.E.C.,
31076 Toulouse Cedex.

MEDIA-SYSTEM

L'Institut National de Propriété Industrielle est chargé de protéger l'innovation industrielle (brevets, marques, dessins et modèles), d'enregistrer des actes essentiels de la vie économique et d'informer sur l'environnement technologique et économique.
Grâce au savoir-faire développé par nos ingénieurs et nos juristes, nous sommes devenus un partenaire actif du tissu économique.
Nous ouvrons un huitième Centre Régional à LILLE et recherchons notre

CHEF DE CENTRE

Responsable de l'image de l'INPI dans votre région, vous supervisez des actions de sensibilisation auprès des autorités locales, des industriels et du public. Vous assurez la promotion de notre gamme de services et de nos bases de données. Vous êtes également chargé du développement et de l'animation de votre centre qui aura en charge la réception des dépôts.

Après votre formation (Ingénieur ou DEA/DESS), vous avez acquis une bonne connaissance des procédures de propriété industrielle. Vous avez le goût du contact. Polyvalent, vous avez le sens des responsabilités et de la gestion. La connaissance de la Région serait appréciée.

Rémunération entre 140 et 190 KF selon expérience.

Merci de nous adresser votre dossier de candidature (CV + lettre manuscrite) à L'I.N.P.I. 26 bis, rue de Saint-Petersbourg 75008 PARIS.



MEDIAPA



Protection Judiciaire de la Jeunesse recrute par voie de concours national

120 EDUCATEURS (TRICES)

Date limite des inscriptions : 10 juin 1992

Concours externe ouvert aux candidats titulaires d'un DEUG, DUT, d'un diplôme équivalent ou du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé.

Concours interne ouvert aux fonctionnaires ou agents de l'Etat justifiant de 5 ans de service public.

FORMATION RÉMUNÉRÉE

N° Vert : 05 03 78 91

safari

Le Monde des Collectivités territoriales

UNE NOUVELLE RUBRIQUE SPÉCIFIQUE POUR VOS RECRUTEMENTS

Chaque mardi (daté mercredi) dans :



Renseignements (1) 46-62-73-02.

l'Informatique

Des parcours informatiques ouverts sur des carrières à facettes multiples.

JEUNES INGÉNIEURS DÉBUTANTS OU PREMIERE EXPÉRIENCE
GRANDES ÉCOLES OU UNIVERSITÉS

CONCEPTION ET GESTION DE SYSTEMES D'INFORMATION

Au rythme des évolutions technologiques, le STI, Service du Traitement de l'Information d'EDF et GDF, mène auprès de nos différentes Directions, des actions visant à développer et optimiser la qualité de nos services informatiques. Bénéficiant d'importants moyens techniques, nos 800 spécialistes contribuent chaque jour à améliorer la compétitivité de nos entreprises. Rejoindre le STI signifiera pour vous intervenir sur de multiples champs d'action et vous ouvrir, par la suite, sur d'autres activités ou métiers dans l'une de nos nombreuses Directions opérationnelles.

- Ingénierie de systèmes d'information, développement d'informatique de services. (réf. ME/1204)
- Création et mise en oeuvre de nouveaux services réseaux. (réf. MSR/1204)
- Automatisation de la conduite et optimisation d'ensembles informatiques complexes associant puissance des grands systèmes et convivialité de la micro-informatique. (réf. MP/1204)

Attiré par l'un de ces métiers, vous souhaitez vous impliquer au sein d'une entreprise d'envergure, en mesure de vous apporter des perspectives d'évolution variées. Votre esprit d'analyse, votre sens du dialogue et vos capacités d'innovation seront déterminants dans la réussite de vos futures responsabilités.

Les postes sont basés à Issy-les-Moulineaux (92). Une formation est assurée.

Merci d'adresser votre candidature (CV et lettre de motivation) en précisant la référence choisie, à Freddy Stawiarski, Département Recrutement d'EDF et GDF, 16 rue de Monceau, 75383 Paris Cedex 08.

EDF GDF

MEDIA-SYSTEM



PERNOD

Nous sommes une des plus importantes filiales de Pernod Ricard et nous nous dotons de moyens très performants à la mesure de nos ambitions. Nous nous appuyons notamment sur une informatique "gros systèmes" (Environnement VM/VSE, CICS/VS, VTAM, IDEAL-DATACOM, réseaux locaux NOVELL, réseaux Minitel X 25) et nous nous apprêtons à introduire des systèmes départementaux. Dans cette perspective, nous recherchons notre :

RESPONSABLE SYSTEMES ET RESEAUX

Au sein du service production informatique, vous assurerez la mise en oeuvre et le suivi de nos systèmes d'exploitation, la conception et la coordination des installations réseaux et serez garant du bon fonctionnement de l'infrastructure technique et de son évolution.

Vous serez par ailleurs responsable du management et de la formation d'une petite équipe et aurez un rôle de conseil et d'assistance tant auprès de l'exploitation et du développement que des utilisateurs.

Ce poste s'adresse à un diplômé de l'enseignement supérieur disposant d'une première expérience systèmes et réseaux et d'un esprit ouvert innovateur alliés à d'excellentes qualités relationnelles.

Il offre de réelles perspectives d'évolution tant dans la société que dans le groupe.

Lieu de travail : Créteil.

Ecrire sous réf. 21A 2405 2M - Discrétion absolue.



71, rue d'Auteuil
75016 Paris

PUBLIPANEL

CONSULTANT INTERNE
EN STRATÉGIE DE L'INFORMATIQUE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Au sein de la **Direction Informatique et Télécommunications du Groupe**, vous aurez pour mission de mener, en concertation avec les Directions Informatiques des Branches, les études concernant :

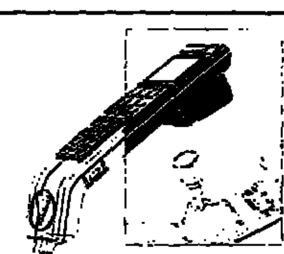
- L'organisation et le management de la fonction informatique, bureautique et télécommunication,
- L'analyse de l'offre du marché des services et des technologies de l'information en regard de la stratégie du groupe.

A 35 ans environ et de formation supérieure, vous avez une expérience confirmée du conseil ou de la conduite de projets. Familier des dossiers, vous savez animer des groupes de travail et argumenter des décisions. Votre curiosité, votre écoute, votre sens du contact et de la négociation vous aideront à réussir dans ce poste. La maîtrise de l'anglais est indispensable.

Pour ce poste basé à PARIS-LA-DÉFENSE, merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV + photo et prétentions) sous référence 39245 à Organisation et Publicité 2, rue Marengo - 75001 PARIS, qui transmettra ■

Organisation et Publicité

elf aquitaine
LA PASSION A TOUJOURS RAISON



Développez les logiciels des communications de demain

ALCATEL Radiotéléphone (1 500 personnes, 1,6 milliard de francs de CA), filiale du numéro un mondial des télécommunications, est leader en France pour la conception et l'installation de réseaux et systèmes de radiotéléphonie publics et privés. De la conception à la commercialisation de nos produits, notre maîtrise est totale. Et notre croissance à la mesure de celle du marché des communications mobiles. Dans ce contexte fortement concurrentiel, nous renforçons aujourd'hui nos équipes d'études.

Ingénieur Logiciel

Au sein du Département Etudes Logiciel, vous *concevez et développez des logiciels* **temps réel/télécoms** destinés aux réseaux et terminaux de radiotéléphonie publics et privés que nous commercialisons en France et dans le monde entier. Dans un environnement **Hard/Soft** (Vax, Unix, HP, 68XXX), *langages Assembleur, C, C++, vous* êtes responsable de la qualité et des délais de vos réalisations qui s'appuient sur la méthodologie rigoureuse propre à nos projets.

Ingénieur Grande Ecole, Informaticien et/ou Electronicien, vous justifiez d'une première expérience probante des logiciels temps réel et/ou télécoms et avez le goût du travail en équipe. Vous souhaitez vous impliquer dans de grands projets novateurs. Bien *sûr, vous pratiquez l'anglais.*

Notre expansion rapide est le gage de votre évolution au sein de notre groupe.

ALCATEL
RADIOTELEPHONE
La passion de communiquer



Merci d'écrire, sous la réf. **C/92/308**, *à notre conseil*
INFORAMA CARRIERES - *50, rue Marcel Dassault - 92100 Boulogne.*

HCA

L'EERIE

École pour les Études et la Recherche en Informatique et Électronique
Formant des ingénieurs informaticiens spécialisés en intelligence artificielle, génie logiciel ou imagerie numérique
(diplôme reconnu par la Commission des titres)

RECRUTE

2 PROFESSEURS, Ingénieurs ou Docteurs pour enseigner :
- l'Informatique (architecture, *micros, temps réel*). (Réf. A)
- l'Électronique. (Réf. B)

Pour effectuer des travaux de recherche au Laboratoire d'Études et de Recherche en informatique de l'École.

2 PROFESSEURS, Ingénieurs ou Docteurs avec 2 à 3 ans d'expérience, pour enseigner :
- l'Informatique (Génie logiciel, Intelligence artificielle, *Imagerie numérique*). (Réf. C)
- l'Informatique industrielle et automatique. (Réf. D)

Pour avoir une activité d'Ingénieurs au Laboratoire de projets industriels de l'École.

1 PROFESSEUR GÉNIE ÉLECTRIQUE (temps complet), Ingénieur ou Docteur en électronique ou professeur agrégé pour :
- prendre la responsabilité des travaux pratiques d'électronique de 1re et 2e année.
- assurer l'encadrement des projets de 2e année (électronique, automatique, micro-informatique). (Réf. E)
- participer à l'enseignement de l'électronique. (Réf. E)

Envoyer candidatures à **Direction des Études, EERIE**
Parc Scientifique G.-BESSE - 30000 NIMES
Contact téléphonique : M. FLOUTIER - 66-38-70-40

Work and Project Manager
Opérations Européennes Télécoms

Anglais courant

BT est un des plus grands opérateurs de TELECOMMUNICATIONS dans le monde. Notre développement à l'international nous permet d'offrir aux grandes entreprises des solutions globales de télécommunications. Pour notre Direction Technique, nous créons le poste de Work and Project Manager.

VOS RESPONSABILITES : • vous prenez en charge l'offre technique des Opérations Commerciales Européennes • vous coordonnez l'action des 4 services de notre division : organisation et planning, développement technique, normes et standards. surveillance et maintenance • vous veillez au développement de la qualité de notre service.

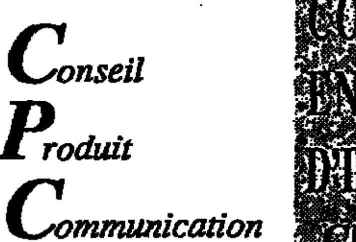
NOUS VOUS OFFRONS : • un cadre de travail international dans un groupe en pleine effervescence • des responsabilités totales.

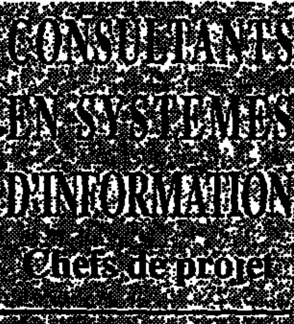
VOUS AVEZ : • une formation d'ingénieur • une expérience d'au moins 5 ans en milieu *télécoms/informatique de réseaux dans un contexte* international • anglais courant • une maîtrise de la gestion globale de projets : coûts, délais, emplois/ressources, technologie • la volonté farouche de résultats et de cohérence • un savoir faire réel dans la communication avec votre environnement : rigueur, précision, mise en valeur des interlocuteurs, enthousiasme • une envie forte de toujours vous adapter et évoluer.

La Défense

Pour un entretien individuel avec la société le 03/06/92 Adressez ou télécopiez CV, lettre et photo à EUROMAN 7 ter, rue de la Porte de Buc - 78000 VERSAILLES. Fax : (1) 39 49 51 94 en indiquant la référence 5402 sur la lettre et sur l'enveloppe.

BT





Diplômé d'une grande école d'ingénieurs ou de commerce, vous disposez de 5 ans d'expérience d'étude et de conception de systèmes d'information dans l'un de nos métiers

- BOURSE, BACK-OFFICE
- MONETIQUE, MOYENS DE PAIEMENT
- SYSTEMES DE GESTION BANCAIRES
- ASSURANCE

Notre société CPC, Conseil Produit Communication, associée au groupe UNION TECHNOLOGIES réunit 50 consultants de haut niveau spécialisés par métier et qui interviennent pour les banques et les établissements financiers français les plus renommés.

Si vous vous définissez par un fort engagement dans vos missions, une réelle ambition dans votre métier et que vous disposez d'un solide pragmatisme, venez accompagner notre développement.

Merci d'adresser votre candidature à madame Caroline PERON CPC 157, rue des blains - 92220 BAGNEUX.



Le Monde des

Secteurs de Pointe

Restructurer et dynamiser la fonction achat dans notre usine de Reims.



1 Md de F de CA dont 36% à l'export. Leader sur les marchés de l'emballage alimentaire en verre et des bocaux pour conserves (Le Parfait), VMC est aussi un acteur créatif et dynamique dans le domaine de la verrerie de table.

Responsable du service achats

Dans le cadre d'un redéploiement de la politique d'achat au sein de VMC, la fonction achat dans l'usine de Reims acquiert une importance stratégique.

En prise directe avec le Directeur de l'Usine, vous prendrez la responsabilité de la négociation et de la décision d'achat pour les familles de produits qui vous seront confiées (achats d'investissement, pièces détachées, emballages...).

Vous élaborerez et mettrez en œuvre les procédures permettant d'optimiser l'efficacité et la rentabilité économique, en synergie avec la Direction des Achats de la Branche Emballage de BSN. Vous gérerez un budget de 250 MF et animerez une équipe de 18 personnes, intégrant les acheteurs, le magasin, les gestionnaires de stocks.

Vous avez une FORMATION SUPERIEURE de HAUT NIVEAU, si possible complétée par une spécialisation en Achats. Vous avez acquis, au cours d'une expérience d'au moins 5 ans en milieu industriel, de solides compétences en marketing achats et gestion des approvisionnements. Vous avez suffisamment de diplomatie et de conviction pour développer l'impact de votre fonction et en devenir le leader reconnu. Ce poste vous offre la possibilité de participer à notre développement et d'évoluer ensuite au sein du Groupe.

Merci d'adresser votre candidature, sous la réf. 4044 M, à notre conseil : DEVELOPPEMENT, 2 rue Dufrénoy, 75116 Paris.

BSN GROUPE

PREMIER GROUPE ALIMENTAIRE FRANÇAIS ET TROISIEME EUROPEEN



Spécialiste de biens d'équipements industriels novateurs (transfert thermique par Infra-rouge), notre entreprise connait une très forte croissance

Ingénieur de projets

De formation ingénieur, à 30-35 ans, vous êtes un passionné. Votre curiosité technique et votre goût pour l'innovation sont les moteurs de votre motivation.
Vous avez nécessairement exercé vos compétences professionnelles au cours d'une expérience significative acquise idéalement dans l'industrie ■

Entièrement responsable de vos projets, vous les gérez en toute autonomie de la définition à la réalisation en opérant un suivi rigoureux ■

Votre excellent sens relationnel et votre envergure personnelle vous donnent les atouts pour exceller dans les contacts de haut niveau ■

Bilingue anglais, de fréquents déplacements sont à prévoir. Contactez-nous (lettre manuscrite + CV + photo et prétentions) à INFRA ROUGE SYSTEM, 4, rue Pierre Mendès France, 69120 VAULX-EN-VELIN ■

"Sous la mer vous cherchez le passé, vous allez découvrir le futur."
Jean COCTEAU.

INGENIEUR INSTRUMENTALISTE

Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer, 1.200 personnes en France et Outre-Mer, nous recrutons pour notre centre de Brest, situé au sein du technopôle Brest-Iroise, un INGENIEUR INSTRUMENTALISTE

De formation supérieure en Physique - Chimie (Diplôme d'Ingénieur, Doctorat ou Ph D apprécié), vous possédez de bonnes connaissances en électronique et en optronique. Vous maîtrisez les outils informatiques (Pascal-C) et pratiquez l'anglais couramment.

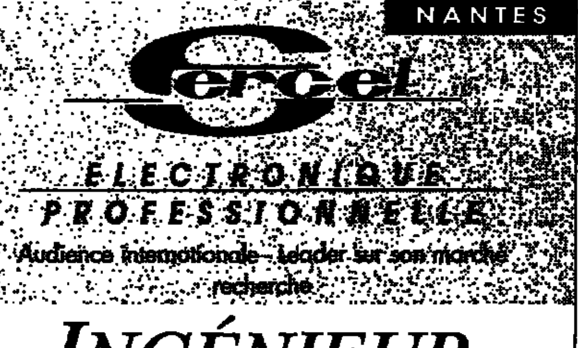
Vous êtes débutant ou bénéficiez d'une première expérience, acquise éventuellement au cours de votre formation doctorale.

Rattaché à notre laboratoire d'Instrumentation Océanographique, vous conduirez des projets de developpement de nouveaux capteurs pour la mesure in situ des paramètres chimiques et biochimiques de l'eau de mer, le plus souvent dans le cadre de programmes européens.

Merci de nous envoyer lettre et C.V. à IFREMER - Service du Personnel Centre de Brest - BP 70 - 29280 PLOUZANE.

IFREMER

NANTES



recherche

INGÉNIEUR COMMERCIAL

FRANCE - EXPORT

Nous souhaitons renforcer notre structure en intégrant un nouvel ingénieur pour la commercialisation de matériels de haute technicité auprès d'une clientèle professionnelle.

Votre formation d'Ingénieur complétée par une première expérience réussie dans le domaine commercial et technique (si possible électronique) vous permettra de développer nos produits aussi bien en France qu'à l'Etranger.
Pratique de l'Anglais courant.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions à notre Conseil sous réf. AJL 171 IA
Cabinet Best - 16 rue Albert Calmette
44300 NANTES
ou prenez contact par minitel :
40 76 92 92.



Carrière + 40 76 92 92

Leader en France de la réhabilitation de terrains pollués, nous intervenons depuis l'étude physique et écologique du site, jusqu'à la mise en oeuvre complète de techniques de pointe de dépollution. Situés à LYON, nous comptons 14 collaborateurs et appartenons à un groupe de sociétés multinationales. Nous travaillons en France et à l'étranger. Pour notre première année d'activité, nous avons réalisé un CA de 15 MF et nous cherchons, pour participer à notre expansion, un

géoclean

Vous prenez en charge la responsabilité d'un chantier, depuis l'élaboration et la rédaction du projet (aspects techniques, humains et budgétaires) jusqu'à l'exécution des travaux. Vous animez l'équipe sur place et assurez la coordination entre le site et le siège de GEOCLEAN.

Parfaitement mobile, vous maîtrisez l'anglais. Agé de 28/30 ans, vous apportez une expérience "terrain" de chantier ou d'exploitation.

Merci d'adresser votre CV + LM sous réf. N.199/RC à notre conseil : OPUS, 5 quai V. Augagneur 69003 Lyon.

Ingénieur chimiste ou environnement

OPUS

INGENIEURS GRANDES ECOLES

APSIDE TECHNOLOGIES, SSII spécialisée dans les logiciels hautes technologies industriels et militaires, vous propose de vous associer dès aujourd'hui aux plus grands projets dans les domaines techniques les plus avancés.

Temps Réel Systèmes embarqués

Télécommunications Réseaux

Traitement du signal et de l'image

Débutant ou confirmé, vous avez le goût pour des missions de haut niveau : étude, conception et développement d'applications au sein de grands groupes industriels.
La connaissance du langage ADA est un plus.

Si nos projets vous motivent, merci d'adresser votre dossier de candidature sous la référence LM 1905 à APSIDE TECHNOLOGIES 119-121, Grande rue - 92318 SEVRES Cedex.

APSIDE TECHNOLOGIES



Société de Conseil et d'Etudes
en conception et exploitation sûres,
leader dans son domaine,
présente dans tous les secteurs de technologies avancées
(Défense, Nucléaire, Télécom, Spatial...)
recherche des :

CONSULTANTS QUALITE SENIOR

Pour participer à l'élaboration et la mise en place de systèmes qualité dans les environnements industriels. *(réf. CQ)*

CONSULTANTS / CHEFS DE PROJET Expérimentés

Pour prendre en charge la réalisation et le suivi :
- d'études de sûreté de fonctionnement dans le cadre de grands projets industriels, *(réf CP1)*
- ou d'études de risques d'activités ou de procédés industriels. *(réf CP2)*

GROUPE



Merci d'adresser votre candidature détaillée en précisant la réf. du poste choisi à :
CEP SYSTEMES - Madame SPEHAR
26, rue d'Oradour sur Glane 75015 PARIS.

UNIMMEUBLES

UN INGENIEUR CLIMATICIEN

SAINT-QUENTIN

UNIFICA

GESTION TECHNIQUE DES SITES D'EXPLOITATION DU GROUPE CNCA

Au sein de cette filiale gérant le patrimoine immobilier propre de la CNCA, vous serez chargé de faire initier les travaux de climatisation (de chauffage et d'électricité), de les contrôler et de suivre leur planification et leur exécution par les entreprises travaillant sur le site.
Vous préparerez et suivrez le budget annuel d'exploitation des immeubles.
Vous formaliserez et proposerez les améliorations de performance des équipements en vue de la réduction des coûts.
Vous assurerez le suivi quotidien des entreprises d'exploitation et de maintenance, et notamment dans le cadre de la Gestion Technique Centralisée.
Vous êtes déjà spécialisé dans la climatisation depuis 2 ou 3 ans et vous connaissez les règlementations en vigueur.
Un Diplôme d'Ingénieur en génie climatique assure une base théorique solide à votre expérience.
Merci d'adresser votre lettre de motivation + C.V. + prétentions sous la référence 127/M à notre Conseil FINANSEARCH - 11, rue Jean Mermoz - 75008 PARIS.



TAILLANDIER CONSEIL
FINANSEARCH
ÉTHIQUE ET RECRUTEMENTS

J'AI CHOISI LES RESPONSABILITÉS

La DGA, c'est l'ensemble des intelligences et des énergies réunies dans près de 60 sites industriels, services techniques, laboratoires ou centres d'essais. C'est le quart de la recherche-développement en France pour garantir à long terme la défense du pays. Ce sont 6000 ingénieurs et un point de vue exceptionnel sur un des secteurs industriels les plus innovants.

Le Bassin d'Essais des Carènes est l'un des centres de recherche de la Direction des Constructions Navales. Positionné comme l'un des tous premiers laboratoire européen d'hydrodynamique navale, il a pour client principal la Marine Nationale, mais il exerce également une activité significative auprès de clients civils et recherche pour son secteur Navire de Commerce un

Ingénieur d'affaires

Hydrodynamique navale

Adjoint du responsable de cette division (6 ingénieurs), il aura pour mission :

- la promotion de prestations techniques (études, essais) auprès des industriels et des organismes de recherche.
- la négociation des contrats et le suivi du bon déroulement des affaires
- la participation à un groupe international de recherche appliquée.

Le candidat possèdera une formation supérieure d'hydrodynamicien ou d'aérodynamicien (ENSTA, ENSAE, DOCTORAT, ENSMN...) et une première expérience dans le domaine naval.

D'excellentes capacités relationnelles et la maîtrise de la langue anglaise sont indispensables.

Poste à Paris.



ECRIRE EN PRECISANT LA REFERENCE 21B 2395 2M A NOTRE CONSEIL :
ETAP - 71, RUE D'AUTEUIL - 75016 PARIS. DISCRETION ABSOLUE.

Chercheur d'excellence, acteur de qualité

BSN Flaconnage — BEAUTE & SANTE

811 personnes, 570 M de F de CA dont 40 % à l'exportation. Spécialiste des emballages en verre sur les marchés de la pharmacie et de la parfumerie. Une politique dynamique d'innovation, d'exportation. Une mutation industrielle réussie.

Responsable qualité

Notre usine de Masnières, située dans l'agréable région du Cambraisi (59), 761 personnes, 74 000 tonnes par an de flaconnages en verre destinés à l'industrie pharmaceutique et à la parfumerie, est engagée depuis toujours dans un projet qualité. Elle est prête à mettre en place une certification ISO 9002.

Rattaché au Directeur de l'usine, manager d'une équipe de 11 personnes, vous définissez et animez la politique qualité à travers les services de production. Vous assistez les Directions commerciale et marketing dans la définition des cahiers des charges qualité avec les clients, dont vous êtes l'interlocuteur direct en cas de litige.

Ingénieur de formation, vous avez une solide expérience d'au moins 4 ans en animation d'un service qualité, vous maîtrisez l'anglais, et l'allemand est un plus. Vous concevez votre mission dans un esprit d'exigence, de communication et d'implication.

Merci d'adresser votre candidature, sous réf. 2401/2M, à notre conseil ETAP, 71 rue d'Auteuil, 75016 Paris.

GROUPE BSN — PREMIER GROUPE ALIMENTAIRE FRANÇAIS ET TROISIEME EUROPEEN



L'ALLIANCE DE L'INDUSTRIE ET DE L'INFORMATIQUE

Premier groupe français d'ingénierie informatique dédié à l'industrie, notre culture nous permet d'appréhender les préoccupations de nos clients et d'y apporter les meilleures solutions. Véritables partenaires, nous sommes consultés sur l'ensemble des systèmes d'information et de communication des entreprises. Pour répondre à la demande croissante de nos clients, nous vous proposons de nous rejoindre pour

CONCEVOIR

les nouveaux systèmes d'informations de nos clients industriels

◆ Une formation d'ingénieur grandes écoles et une première expérience (2 à 5 ans) vous ont donné les qualités d'écoute et de compréhension des problèmes des utilisateurs, ainsi que la maîtrise de l'outil informatique qui vous permettront de vous exprimer dans votre vocation d'ingénieur : transformer, à l'aide de technologie de pointe, un besoin, une idée, en réalité concrète.

◆ Nous vous apporterons les compléments de formation, nécessaires pour maîtriser les environnements techniques que nous mettons en œuvre : SGBD relationnel ou objet, architectures client/serveur, interfaces homme-machine évoluées, stations de travail, réseaux, ...

◆ Votre créativité et votre autonomie, vous permettront de prendre rapidement la mesure des responsabilités que nous vous confierons.

Les postes sont à pourvoir en région parisienne et Nord-Cotentin.

Merci d'adresser votre candidature sous réf. LM/03 à Marie-Hélène Bugari - GRAPHAEL, 3 rue Stéphenson - 78182 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex.

EURIWARE - GRAPHAEL

RESEAU EURISYS

CONTESSE



Nous sommes une filiale du Groupe AUSSEDAT REY, leader européen du papier pour la reprographie et membre d'INTERNATIONAL PAPER, un des leaders mondiaux de l'industrie papetière. Spécialistes des papiers haut de gamme et spéciaux (3 usines, 850 personnes, 1 200 MF de CA), nous recherchons pour notre site industriel proche du TOUQUET (62) 380 personnes, 700 MF de CA, un

RESPONSABLE DÉVELOPPEMENT

Rattaché au Directeur de l'usine, vous contribuez à l'élargissement de la gamme actuelle de nos produits et à leur adaptation aux nouveaux besoins du marché.

En liaison constante avec le Marketing et notre Centre de recherche, vous développez aussi à l'extérieur un réseau relationnel auprès de nos clients, de nos fournisseurs, des universités, du CTP ... pour vous tenir informé et être en mesure de proposer des plans d'actions et des études spécifiques.

Vous supervisez le contrôle qualité et encadrez une équipe de 16 personnes et un ingénieur.

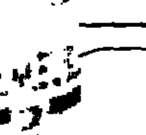
Ingénieur EFPG ou chimiste, vous souhaitez valoriser votre compétence technique de la recherche appliquée dans l'industrie papetière en vous ouvrant vers une approche plus marketing et relationnelle. Votre anglais est satisfaisant.

Vous voulez encadrer une équipe et avez été sensibilisé aux problèmes de qualité et des normes ISO.

Intéressé ? Adressez CV, photo et rémunération actuelle à MERCURI URVAL, 95, avenue Victor Hugo - 92563 RUEIL MALMAISON s/réf. 58.5983.

Mercuri Urval

CONSENSUS





Un Avenir brillant pour un

DIRECTEUR TECHNIQUE performant

Pour rester LE spécialiste de la fabrication et de la commercialisation du tube d'acier pour la construction, il nous faut sans cesse anticiper les évolutions technico-économiques.

Homme clé de ce challenge, votre volonté d'aboutir conjuguée à votre réalisme souligne votre souci constant d'améliorer notre productivité, de développer notre rentabilité et d'optimiser notre organisation. En un mot, de conforter notre compétitivité et notre performance en vue de la certification ISO 9000.

Manager aguerri doté d'une forte personnalité et d'un charisme certain, vous développerez les compétences de nos équipes et ferez vivre au quotidien notre devise : sécurité et qualité totales.

Résolument tourné vers l'optimisation des ressources techniques et humaines de cette usine de 120 collaborateurs, vous brillerez par votre souplesse, votre réactivité, vos capacités d'analyse et d'anticipation.

A *35 ans* environ, Ingénieur AM, INSA ou équivalent, décidez d'enrichir une solide expérience acquise dans la transformation des métaux. Engagez-vous dans l'avenir de notre Groupe pour construire le vôtre. EXMA Direction des Ressources Humaines - Groupe Jean d'Huart - 3, rue de l'Industrie - 57331 YUTZ

MEDIAPA

De l'autre côté de l'écran

THOMSON VIDEOGLASS, filiale de Thomson Consumer Electronics, l'un des leaders mondiaux de l'électronique grand public, fabrique dans son usine près de FONTAINEBLEAU (700 personnes) les verreries de télévision couleur. Nous recherchons un :

RESPONSABLE INSTRUMENTATION ET REGULATION

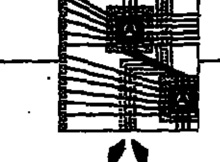
Homme de production, vous serez responsable du contrôle, de l'optimisation et du développement de l'instrumentation et de la régulation de nos fours.

Diplômé d'une école d'ingénieur, vous avez acquis une première expérience dans des domaines tels que : systèmes de supervision, régulateurs multiboucles configurables, capteurs, automates programmables.

Votre goût pour la technique et vos qualités relationnelles vous permettront de vous exprimer et d'évoluer dans un environnement technologique très élaboré.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo
et prétentions sous réf. *IR/LM* à : **THOMSON VIDEOGLASS**
Direction du Personnel - 77167 BAGNEAUX-SUR-LOING







THOMSON

DES HOMMES SIGNENT LEUR TEMPS

HCAP

INGENIEUR INSTRUMENTATION



Filiale de GTM-ENTREPOSE (Groupe lyonnaise des eaux-Dumez), ETPM se situe parmi les leaders mondiaux des travaux pétroliers maritimes recherche pour sa Direction Ingénierie-service topsides un **INGENIEUR INSTRUMENTATION** chargé de la partie instrumentation pour toute construction de plate-formes pétrolières, tant au stade des appels d'offres (préparation et suivi de ceux-ci) que de la réalisation des contrats (contrôle des prestations d'engineering sous traitées).

A 30/35 ans, de formation DUT ou équivalent, le candidat devra posséder une expérience minimum de 5 ans en ingenierie d'installations pétrolières.

La maîtrise de l'anglais est indispensable; des déplacements sur chantiers en Mer du Nord et en Afrique sont à prévoir.

Merci d'adresser votre candidature s/réf. 8295 à **EUROMESSAGES** - BP 80 - 92105 BOULOGNE Cedex qui transmettra.

ETPM

LA MER A SES ARCHITECTES

ORC

Le Monde des COMMERCIAUX

Adhésifs Techniques

RESPONSABLES DE SECTEURS HF

Région Parisienne - Sud Ouest

Cette société du Sud-Ouest (45 personnes, 40 MF) est spécialisée dans le domaine des films adhésifs techniques pour l'industrie. Son sens du service, son outil technique performant, la maîtrise complète de l'offre Produit/Service (découpe assistée par ordinateur, sérigraphie...) permettent une croissance moyenne de près de 40% par an et une fidélisation importante de sa clientèle (aéronautique, électronique, armement, automobile, ferroviaire,...). Elle crée aujourd'hui 2 postes de Responsables Commerciaux

Rattachés au Directeur Commercial, vous êtes chargés de fidéliser la clientèle industrielle de votre région, mais surtout de la développer (prospection, prescription,....).

Agés d'environ 30/35 ans, votre formation (Bac + 2 minimum), votre expérience de la vente en milieu industriel, mais surtout votre sens du service, votre créativité et votre implication vous permettront de réussir dans vos fonctions.

L'ambiance et le dynamisme de la Société, la qualité des prestations, les conditions offertes, le réel niveau de responsabilités et d'autonomie vous motiveront.

Précisez impérativement la région qui vous intéresse; les premiers entretiens y auront lieu.

Merci d'adresser lettre de candidature, CV complet, photo et rémunération actuelle sous réf. M 24/4525 A, à :

EGOR MIDI PYRENEES
7 boulevard de la Gare
31500 TOULOUSE

EGOR

PARIS AIX-EN-PROVENCE BORDEAUX LILLE LYON NANTES STRASBOURG TOULOUSE
BENELUX DANMARK DEUTSCHLAND ESPANA ITALIA PORTUGAL SWEDEN UNITED KINGDOM

LETTRE OUVERTE A DES ENTREPRENEURS

Charpentiers métalliques, oui, depuis plus de 100 ans. Ce qui nous a caractérisé dans notre pérénnité : la valeur ajoutée, la rigueur de la belle œuvre, de sa rentabilité, un outil industriel moderne et performant, un bureau d'étude équipé de moyens CAO/DAO, un fort niveau de compétences humaines. Nous cherchons à nous développer par voie externe et recrutons un

INGENIEUR D'AFFAIRES

Responsable du Développement Commercial

Nord Pas-de-Calais

Investi depuis 5 à 10 ans dans les milieux de la construction métallique ou connexe en connaissant les rouages et les circuits, il est Ingénieur Diplômé, ou Autodidacte ayant acquis par l'expérience un excellent niveau de compétences. Il est responsable sur son secteur du développement technico-commercial de nos activités, en partant de la définition du cahier des charges avec le client (conseil et définition du besoin) jusqu'à la réalisation finale. Il s'appuie pour cela sur nos moyens et nos capacités de maîtrise d'œuvre.

A terme, il sera, aidé par nous, patron d'un centre de profit autonome, intégrant tous les paramètres d'une entreprise : outil de production, sous-traitance, commercialisation et gestion.

Merci d'adresser lettre manuscrite et CV détaillé avec photo et salaire actuel sous la réf. P1030/BOM à notre Conseil :
34, rue du Colisée - 75008 PARIS

MORENO INTERNATIONAL
REIMS - PARIS - LYON

---

schlatter
L'union parfaite.

Pour assurer ses succès d'aujourd'hui et de demain, la filiale française de la Société SCHLATTER, fabricant suisse mondialement connu de machines à souder par résistance, propose un challenge à un

INGENIEUR D'AFFAIRES

BILINGUE ALLEMAND

Votre mission : basé en Région Parisienne, vous aurez en charge le développement d'une ligne de produits sur l'ensemble du Territoire National. Véritable interlocuteur privilégié de vos clients, pour lesquels l'outil de production proposé représente un investissement lourd, vous négocierez de la proposition de solutions adaptées jusqu'au suivi technique des installations.

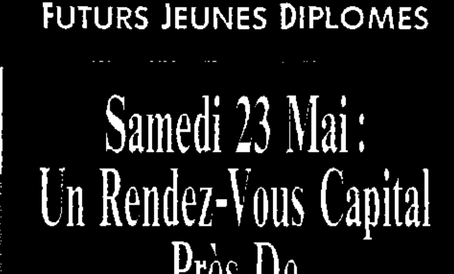
Votre profil : Ingénieur de Formation, vous êtes rompu à la Vente Technique à cycle long et avez une parfaite connaissance des circuits de décision des grandes Entreprises Industrielles (automobiles et sous-traitants, industries de l'assemblage de la tôle en grande série...).
Connaissance du marché, compétences techniques, créativité et esprit commercial seront les garants de votre succès.

SCHLATTER vous offre les moyens de cette réussite au sein d'une petite structure qui privilégie l'initiative personnelle : formation spécifique à ses produits en Suisse, rémunération attractive (fixe important + %), voiture de fonction et remboursement des frais.

Prêt à vous investir dans ce nouveau challenge ? Alors adressez lettre de candidature, CV, photo et dernière rémunération (les dossiers complets seront traités en priorité) en rappelant la référence 1905 à notre Conseil

MEMBRE DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

SPRING CONSEIL — 14, rue de la Source - 75016 PARIS



FUTURS JEUNES DIPLOMES

Samedi 23 Mai : Un Rendez-Vous Capital Près De L'Arc De Triomphe.

"PORTES OUVERTES"
A LA COMPAGNIE BANCAIRE
DE 10 h A 17 h
5, avenue Kléber - Paris 16e
Métro Kléber

Futurs commerciaux, gestionnaires, comptables, informaticiens, nous vous invitons à rencontrer des professionnels de notre groupe :

- *CARDIF : Assurance-vie et épargne,*
- *CETELEM : Financement de l'équipement des particuliers,*
- *CORTAL : Vente directe de produits d'épargne,*
- *UFB-LOCABAIL : Financement de l'équipement des entreprises,*
- *COFICA : Financement automobile.*

Avec eux, vous aurez une information complète et concrète sur votre 1er poste et sur votre future carrière. Libre à vous d'aller ensuite flâner près de l'Arc de Triomphe. A bientôt !

Si vous ne pouvez pas vous libérer ce jour-là, contactez-nous en adressant votre candidature sous réf. 2042 à Frédéric Quivy – Compagnie Bancaire – Service Recrutement – 5, avenue Kléber – 75116 Paris.



COMPAGNIE BANCAIRE
PREMIER GROUPE EUROPEEN SPECIALISE DANS LES SERVICES FINANCIERS

RESPONSABLES REGIONAUX

Normandie - Région parisienne

EN POINTE DANS NOTRE TECHNIQUE NOUS AVONS BESOIN DES MEILLEURS !

Filiale d'un groupe de 17 000 personnes, l'un des premiers constructeurs en Europe de POMPES VOLUMÉTRIQUES ET CENTRIFUGES, recherche ses responsables régionaux.

- Diplômé D.U.T. Génie Mécanique (ou équivalent), vous avez impérativement une expérience réussie d'au moins 3 ans dans la vente de produits techniques.
- Basé sur le secteur, autonome, vous êtes le responsable des ventes et participez à la définition des objectifs et stratégies.
- Vous avez une activité vivante et variée auprès de clients de haut niveau technique dans l'agro-alimentaire et la pétrochimie.
- Avec le soutien de votre chargé d'affaires basé au siège, vous effectuez une véritable vente-conseil de produits de qualité.
- Un fixe élevé + intéressement, une formation technique et commerciale continue au sein d'une équipe gagnante, vous permettront une progression rapide.

Merci d'écrire confidentiellement (CV + rémunération) sous réf. EX 500 en précisant la région souhaitée à : Mr J.C. VAILLANT, POMPES STORK, 940, rue Hélène Boucher 78531 BUC Cedex. Nous répondons à tous les candidats. Les entretiens auront lieu le 1er juin.

STORK®

Avoir la responsabilité totale des affaires... Une réalité

Chefs de secteur

Jeunes diplomé(e)s d'écoles supérieures de commerce ou pharmaciens, médecins ayant suivi un troisième cycle commercial...

NATIVELLE filiale de Procter&Gamble Pharmaceuticals dans le cadre de son développement en France, recrute pour son Département Marketing/Ventes

Motivé(e) par le management commercial, vous avez la volonté de réussir grâce à votre sens de la communication, votre leadership, votre créativité et votre goût du travail en équipe. Mobile et autonome, votre initiative personnelle vous permettra d'accomplir avec succès la première mission que nous vous confierons :
"LA RESPONSABILITE COMPLETE DES AFFAIRES DE VOTRE SECTEUR" avec

- Une approche éthique du milieu médical en cardiologie et rhumatologie
- La gestion de votre budget et l'organisation de votre activité (Congrès, Relations Professionnelles, Marchés Hospitaliers)

Les moyens que nous mettons à votre disposition :

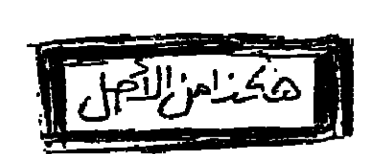
- Une formation de pointe : médicale, pharmaceutique et commerciale
- Une gestion informatisée de votre activité, vous permettant de mesurer votre performance
- Une possibilité de débuter sur votre région d'origine.

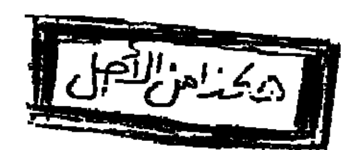
Le développement actuel de notre Groupe et notre politique de promotion interne garantissent aux candidats à fort potentiel une évolution rapide vers des postes élevés de management et des possibilités de carrière internationale.

Si vous êtes séduit(e), adressez-nous votre candidature (CV, photo + lettre manuscrite) au LABORATOIRE NATIVELLE, DEPARTEMENT COMMERCIAL sous réf. M 5/92, 70 rue du Gouverneur Général Eboué, BP 89, 92134 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX.

Procter&Gamble
PHARMACEUTICALS

RETROUVEZ CES ANNONCES





Le Monde des COMMERCIAUX

Participez à l'avenir du Monde

Vous êtes diplômé(e) d'une école supérieure de commerce, une première expérience professionnelle vous a fait découvrir les réalités du terrain, vous avez envie d'évoluer dans un environnement professionnel qui vous attire.

Le Monde recrute ses

Délégués régionaux

- Alsace
- Auvergne
- Languedoc
- Limousin
- Pays de Loire
- Nord
- Normandie

Rejoignez l'équipe commerciale du Monde et développez dans la région de votre choix l'audience de notre quotidien et des autres publications du groupe.

Délégué commercial, vous assurerez dans un secteur géographique déterminé la réalisation des objectifs de diffusion du Monde et de ses publications (le Monde Diplomatique, le Monde de l'Education, Dossiers et Documents, le Monde des Philatélistes, etc).

Vous animerez le réseau de vente, développerez le portefeuille d'abonnés et optimiserez les autres modes de présence commerciale auprès des différents publics du Journal.

Adressez votre dossier de candidature, en précisant la région souhaitée, sous référence LM/DR, à la Direction du Personnel. Journal Le Monde, Gestion des Emplois.
1 place Hubert Beuve-Méry, 94852 Ivry-sur-Seine Cedex.

Ingénieur Technico-Commercial

Notre PME en fort développement, spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de matériels scientifiques pour la recherche, l'industrie et l'enseignement, filiale d'un important groupe français d'industrie mécanique, recherche pour son agence située en Ile de France un Ingénieur Technico-Commercial.

Ingénieur Grande Ecole, vous avez de bonnes connaissances en mécanique des fluides, optique, Informatique et vous maîtrisez l'anglais.

Une expérience de quelques années en recherche expérimentale et/ou technico-commerciale sera appréciée mais nous étudierons également les candidatures de débutants à fort potentiel.

Votre goût pour les techniques de pointe et votre sens relationnel vous permettront de mener à bien des démonstrations de matériels de haute technologie auprès d'interlocuteurs de très haut niveau.

Votre formation sera assurée en France et aux Etats-Unis.

Si la perspective de travailler au sein d'une équipe motivée pour développer les activités de cette société, leader de la Vélocimétrie - Granulométrie Doppler à Laser vous intéresse,



Grenoble - Paris

adressez vos CV, photo, n° de téléphone, prétentions à notre Conseil (qui vous garantit une totale discrétion) - COHERENCE BP 31 - ZA Pré Milliet - Montbonnot Saint Martin - 38330 SAINT ISMIER.

MEDIAPA

DIRECTEUR MERCHANDISING

■ Filiale d'un important groupe de distribution, nous sommes spécialisés dans le commerce de prêt-à-porter féminin et plus particulièrement en Maille et Chaîne et Trame. Pour faire face à notre développement, nous créons le poste de Directeur Merchandising.

■ Vous aurez la responsabilité de gérer le produit depuis sa création jusqu'à sa commercialisation en France et à l'export.

■ Avec l'aide du directeur de collection, vous présiderez à l'élaboration du plan de collection, participerez à la sélection et coordonnerez les actions des chefs de produit. Dans le cadre du plan de vente, vous élaborerez les opérations de marketing et de merchandising sur les lieux de vente en concertation avec la Direction du réseau. Vous suivrez la fabrication, l'approvisionnement et l'écoulement du produit et répondrez aux demandes de réassort. Garant de la marge de l'entreprise, vous saurez faire appliquer une politique d'achat performante et assurerez, dans le respect des délais et de la qualité, la responsabilité de la logistique.

■ Homme de terrain et gestionnaire confirmé, vous êtes diplômé de grande école et avez une bonne connaissance du produit tant sur le plan technique que sur le plan des sources d'approvisionnement. Vous justifiez d'une expérience réussie dans ce secteur, et avez de réelles aptitudes à animer des équipes et appliquer une stratégie à laquelle vous participerez en votre qualité de membre du comité de Direction.

■ Pour ce poste basé en Région Parisienne merci d'adresser votre dossier de candidature complet sous réf. 712254 à PREMIER CONTACT - 38 rue de Villiers - 92532 Levallois Perret Cedex.

RESPONSABLE DE ZONE

■ Négocier les marchés annuels ■ Préparer les contrats avec la clientèle ■ Participer à l'élaboration du budget de votre zone ■ Prospecter et fidéliser une clientèle industrielle de haut niveau ■ Assurer la réalisation du budget en terme de CA ; seront vos principales missions.

Homme de terrain, une formation commerciale (BAC + 3 minimum), une expérience de 3 ans en milieu industriel, vous ont rompu aux négociations à haut niveau.

Anglais impératif.

Poste basé dans l'Est de la France (proche Gérardmer 88)

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous réf RZ/F à Dominique GUICHARD : CABLES PIRELLI - DRH - 6 bd du Général Leclerc 92115 CLICHY.

ATR — AVIONS DE TRANSPORT REGIONAL

ATR constitué à parts égales par les deux grands avionneurs européens. AEROSPATIALE France, ALENIA Italie, commercialise la famille d'avions de transport régional ATR 42 et 72 exploités dans le monde entier. Ce consortium recherche pour sa direction commerciale un vendeur d'avions.

SALES MANAGER *

Sous l'autorité directe de votre responsable de zone vous maîtrisez l'ensemble des problèmes généraux liés à la vente des avions et vous avez comme mission principale de présenter - le programme et ses développements - le produit - le contrat de base - les principes du financement le mieux adapté au client

A 30/40 ans vous êtes un ingénieur généraliste confirmé connaissant parfaitement le milieu aéronautique. Polyvalent et doté d'un fort tempérament commercial vous organisez seul votre prospection

Dynamique autonome vous êtes l'interface indispensable entre le client et nos différents spécialistes (études contrats-finances et après-vente) pendant tout le processus de vente. Vous maîtrisez parfaitement l'anglais.

Ce poste nécessite de fréquents déplacements de longues durées impliquant une grande disponibilité.

Si vous souhaitez rejoindre à Toulouse notre équipe internationale de vente, confiez votre dossier de candidature (CV lettre manuscrite photo) à notre Conseil :
FM Consultants -2 rue du Rempart Villeneuve 31000 TOULOUSE.
Tél 62 27.29.78

FM Consultants

* Vendeur d'avions

ORC

RESPONSABLE DES VENTES ALLEMAGNE

Filiale d'un groupe international, cette société est un des leaders mondiaux de l'emballage haut de gamme, destiné aux industries de la parfumerie et de la cosmétique.

Rattaché hiérarchiquement au Directeur Export, le titulaire du poste prend en charge le développement des ventes sur l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse Il suit personnellement un important portefeuille de clientèle constitué d'industriels de la parfumerie et anime un réseau d'agents et de distributeurs. Il analyse en permanence les besoins de son marché et étudie la concurrence. Il assure l'interface avec l'unité de production en France et la gestion administrative avec une petite équipe sédentaire.

Agé d'au moins 30 ans, de nationalité française ou allemande, mais bilingue et "biculturel", il a acquis une expérience de la vente de produits industriels sur le marché allemand. Le poste nécessite de résider en Allemagne et de pouvoir disposer d'une grande mobilité géographique. Les conditions offertes et les perspectives de carrière sont attractives.

Merci d'adresser lettre de candidature, CV complet, photo et rémunération actuelle sous réf M 19/197 AY à :

EGOR CARRIERES INTERNATIONALES
8, rue de Berri - 75008 PARIS
Tél. : (1) 42.25.71.07

EGOR

PARIS AIX-EN-PROVENCE BORDEAUX LILLE LYON NANTES STRASBOURG TOULOUSE - BENELUX DANMARK DEUTSCHLAND ESPANA ITALIA PORTUGAL SWEDEN UNITED KINGDOM

R E T R O U V E Z C E S A N N O N C E S